



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

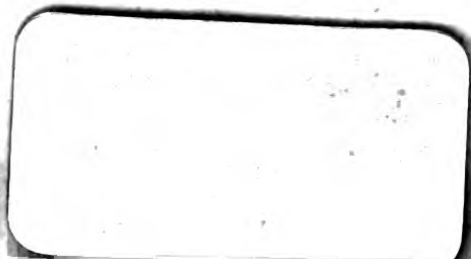


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

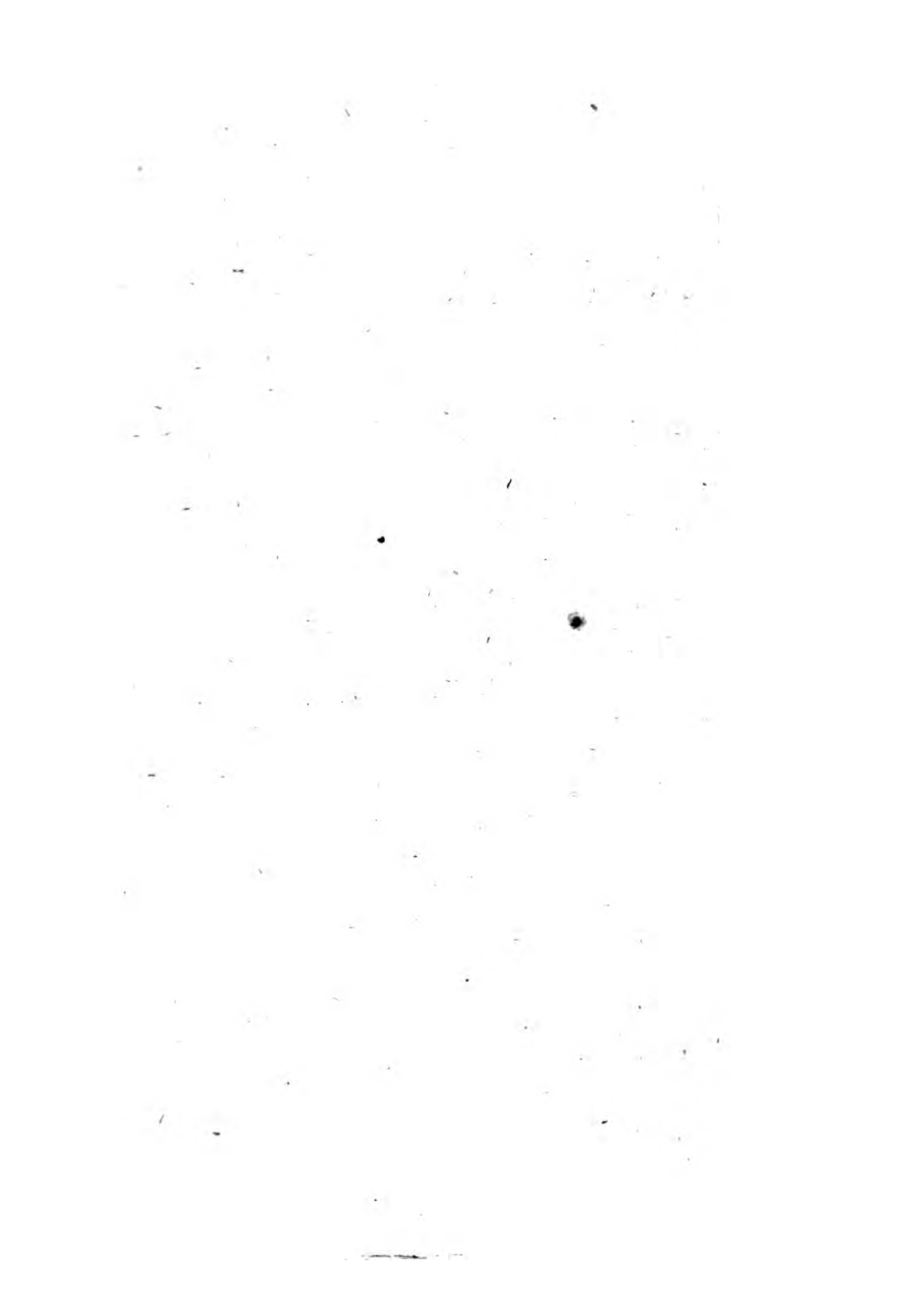


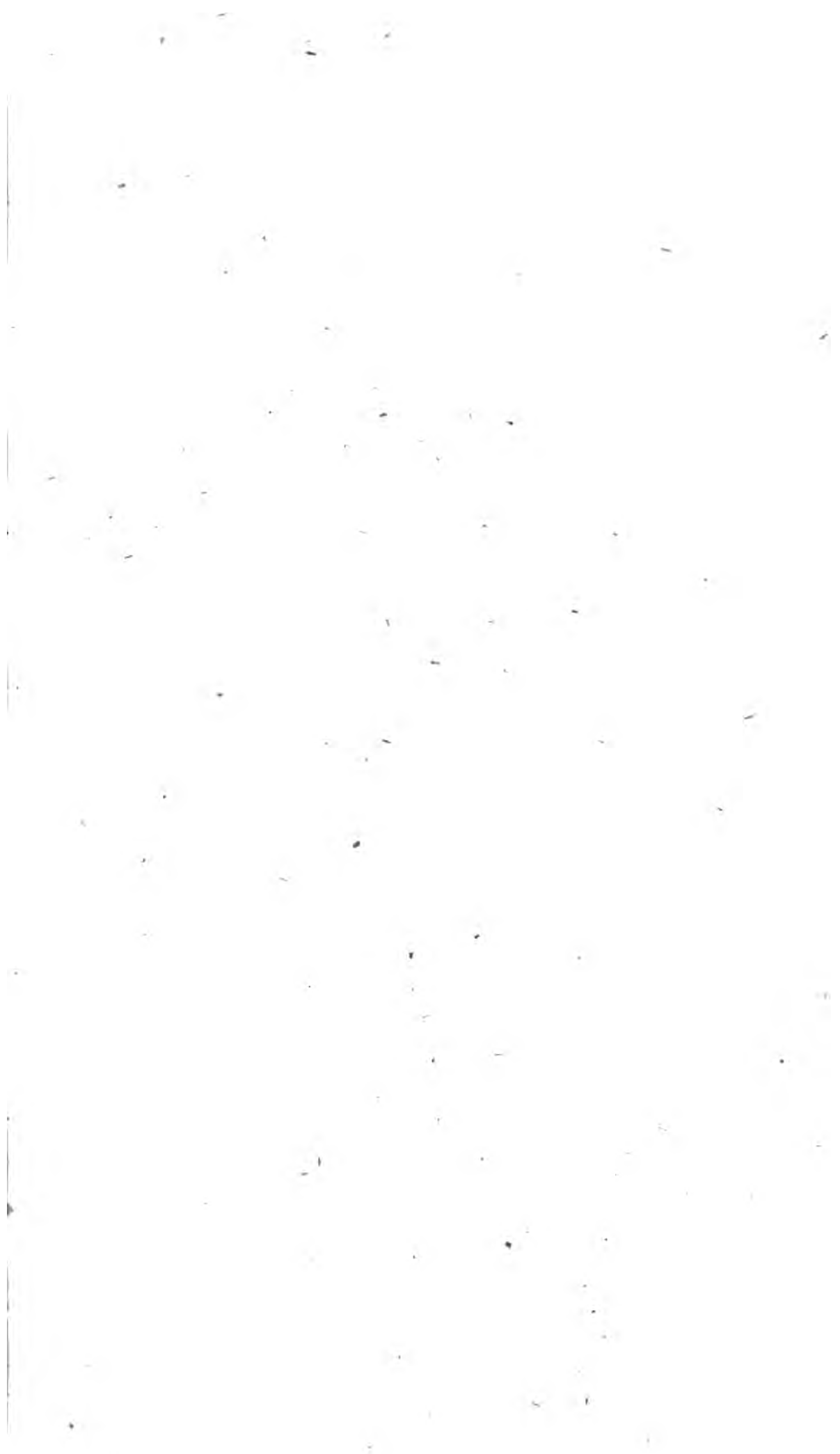


VI. 1785/1(33)



~~875~~







O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E.

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

O E U V R E S

- C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E.

TOME TRENTE-TROISIEME.

33



DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE.
TYPOGRAPHIQUE.

1 7 8 5.

UNIVERSITY OF OXFORD

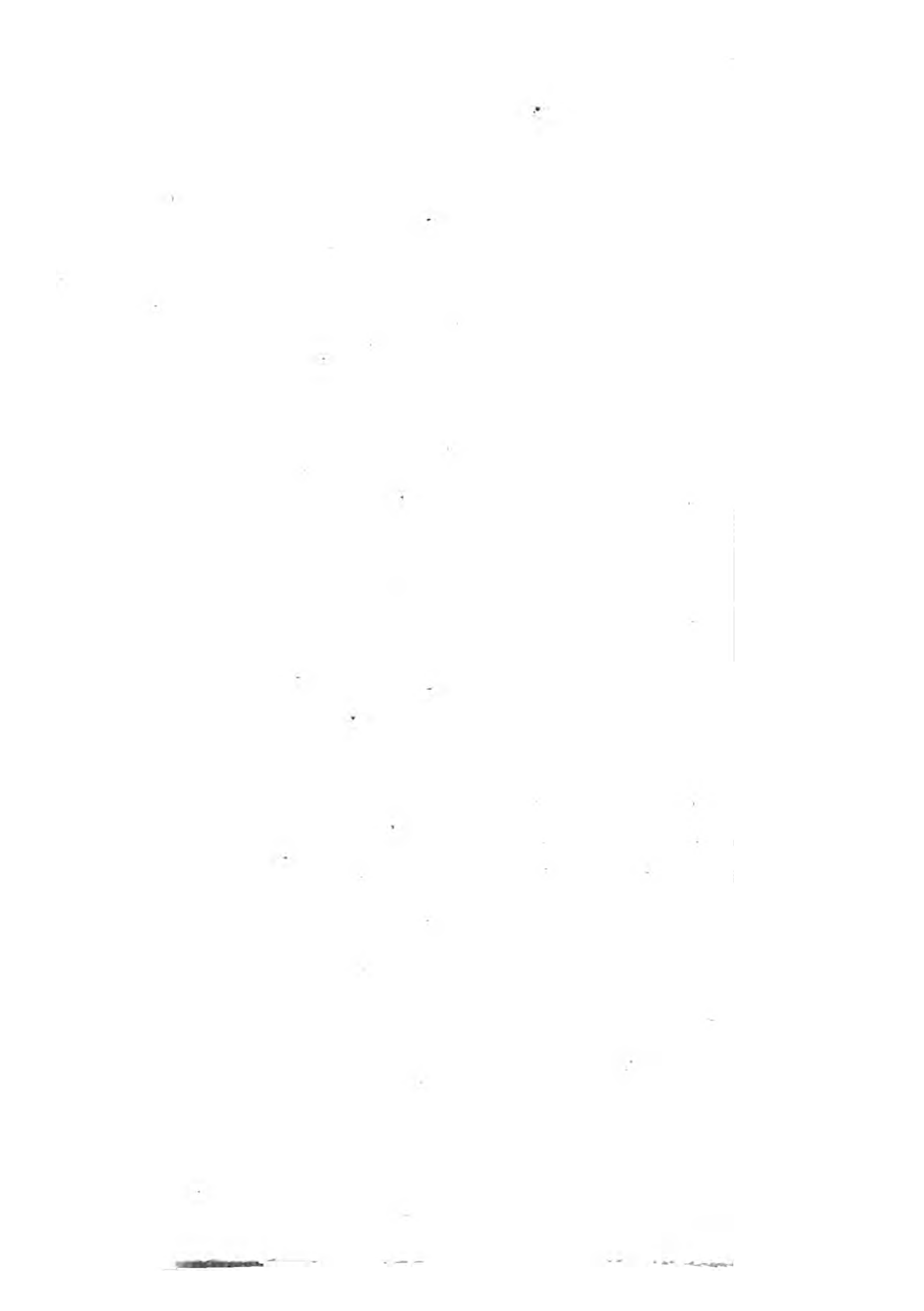


UNIVERSITY OF OXFORD

M E L A N G E S

HISTORIQUES.

Mélanges hist. Tome III. * A



S U I T E
D E S F R A G M E N S
S U R L ' H I S T O I R E .

A R T I C L E X V I .

Le président de Thou justifié contre les accusations de M. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV.

TO U T homme de lettres , tout bon français , doit être étonné et affligé de voir notre illustre président de *Thou* indignement traité dans la préface que M. de *Buri* a mise au-devant de son histoire de la vie de *Henri IV*. Voici comme il s'exprime sur un des plus grands-hommes que nous ayons jamais eus dans la magistrature et dans les lettres.

„ L'histoire , dit-il , ne doit point être un
„ recueil de bons mots et d'épigrammes , encore
„ moins de fatires et de médifances , auxquels
„ se livrent les historiens qui veulent donner
„ de l'esprit , et le font souvent aux dépens de
„ la vérité . Nous avons beaucoup d'écrivains
„ qui ont acquis leur principale réputation

4 J U S T I F I C A T I O N

„ par le mal qu'ils ont affecté de dire des
„ princes et des particuliers ; tels font , entre
„ autres , de *Thou* et *Mézerai* , écrivains recher-
„ chés par les médifances qu'ils ont répandues
„ dans leurs ouvrages , parce que beaucoup
„ de personnes s'imaginent que ce font des
„ actes de vérité. „

Il faudrait au moins favoir parler fa langue , lorsqu'on ose censurer fi durement un historien qui a écrit auffi purement que le président de *Thou* , dans une langue étrangère. On ne dit point *donner de l'esprit* tout court ; on dit donner de l'esprit à ceux que l'on fait parler , et pour cela il faut en avoir. Cette expression *donner de l'esprit* n'est pas française. On ne dit point *des actes de vérité* , comme on dit des actes de foi , de charité , de justice.

„ La plupart des auteurs , continue-t-il ,
„ ont voulu imiter *Tacite* , dont le style a gâté
„ beaucoup d'historiens par la malignité de
„ ses réflexions , qui n'ont rien de naturel ni
„ d'innocent. „

Il aurait dû voir que le style n'a rien de commun avec la malignité des réflexions. On peut avoir un bon ou un mauvais style , soit qu'on fasse une satire , soit qu'on fasse un panegyrique. Et *une malignité qui n'a rien d'innocent* , est assurément une phrase qui n'a rien de spirituel.

Est-il permis à un homme qui écrit ainsi, de reprocher à M. de *Thou* du *pédantisme*? Il le condamne surtout parce qu'il écrit en latin. Ne fait-il pas que du temps de M. de *Thou*, le latin était encore la langue universelle des savans? Le français n'était pas formé; il fallait écrire en latin pour être lu de toutes les nations.

Une telle préface révolte tout honnête-homme; et lorsqu'on voit ensuite l'auteur parler de lui-même, en commençant la vie de *Henri IV*, et dire qu'il a déjà donné au public la Vie de *Philippe de Macédoine*, on voit que ce pédant de *Thou*, qui peut-être était en droit, par son rang et son mérite, d'oser parler de lui dans son admirable histoire, n'a pourtant point eu un *pédantisme* si déplacé.

Le sieur de *Buri* ne devait ni se citer ainsi lui-même, ni insulter un grand-homme, mais il devait mieux écrire.

„ Son courage, dit-il, (en parlant d'*Henri IV*)
 „ était presque au-dessus de l'humanité. Il
 „ est toujours sorti des occasions périlleuses,
 „ victorieux et avec avantage. „

Le terme d'*humanité* fait ici une équivoque qui n'est pas permise, et quand on sort *victorieux* d'une action périlleuse, apparemment qu'on en sort aussi avec *avantage*. Ce n'est pas là le style du *pédant de Thou*.

6 JUSTIFICATION

Je ne remarque ces fautes, dans le début de cette histoire, que pour faire voir combien il est indécent à un homme qui écrit si mal, de se déchaîner contre le plus éloquent de nos historiens. Je ne parlerai point des fautes de langage qui sont en trop grand nombre dans cet ouvrage; je passe à des objets plus importants.

L'auteur remonte jusqu'à la mort de *François I*, et dit que ce monarque laissa dans son trésor quatre millions d'espèces. Je ne veux point trop blâmer ici l'usage où sont tant d'auteurs de répéter ce que d'autres ont dit; mais il faut au moins s'expliquer d'une manière intelligible. Quatre millions d'espèces ne signifient rien. Le *pédant de Thou* nous apprend que *François I* laissa quatre cents mille écus d'or, outre le quart des revenus, dont le recouvrement n'était pas encore fait, ce qui ne compose point quatre millions d'espèces, mais seize cents mille livres numériques, à quatre livres l'écu d'or.

Venant ensuite à la paix de Cateau-Cambresis, faite avec *Philippe II*, l'auteur dit (*) *qu'on rendit les conquêtes de part et d'autre, excepté Metz, Toul et Verdun*. On croirait, par cet énoncé, que *Henri II* avait pris Metz,

(*) Tome I, page 13.

Toul et Verdun , sur *Philippe* ; mais il les avait prises sur l'Allemagne , et il n'en fut point du tout question dans le traité de Cateau-Cambresis.

Il est bien étrange que dans la Vie de *Henri IV* on parle des batailles de Jarnac , de Moncontour , et de la Saint-Barthelemi , avant de parler de la naissance de ce prince , de son éducation , et de la part qu'il eut à tous ces événemens ; et il est encore plus étrange que l'auteur , en revenant sur ses pas , et en parlant de la Saint-Barthelemi , ne nomme aucun de ceux qui étaient alors auprès de *Henri de Navarre* , et qui se cachèrent jusque sous le lit de la princesse *Marguerite* , sa femme. Il ne parle point de ceux qui furent égorgés entre ses bras. La réticence sur des faits si intéressans n'est point pardonnable.

Il est encore plus répréhensible de ne pas dire que *Henri IV* , étant gardé à vue après la Saint-Barthelemi , changea de religion. C'est un fait si important , et le nom de *relaps* , qu'on lui donna depuis , suscita contre lui tant d'ennemis , et fut pour eux un prétexte si spécieux , qu'il est impossible de se faire une idée nette des traverses qu'il effuya : quand on omet ce qui en a été le principe , c'est pécher contre la principale loi de l'histoire. Il est vrai que quarante pages après , il dit un mot qui

8 J U S T I F I C A T I O N

suppose cette abjuration de *Henri IV* : mais un mot qui n'est pas à sa place ne suffit pas ; et *jam nunc dicat jam nunc , &c.*

Je passe bien des fautes de cette espèce pour arriver à la mort du prince *Henri de Condé* en 1587. On ne trouve que cinq ou six lignes sur ce fatal événement. *Henri IV* alors roi de Navarre , n'était qu'à quelques lieues de Saint-Jean d'Angeli , où le prince *Henri de Condé* était mort. Les lettres qu'il écrivit sur cette mort , sont un des plus précieux monumens de l'histoire ; elles sont connues , elles sont authentiques ; je les transcrirais ici si elles n'étaient pas imprimées dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*.

Ce sont là des monumens précieux , absolument nécessaires à un historien qui doit s'instruire avant que d'instruire le public. Ce n'est pas la peine de répéter des faits rebattus , et de transcrire sans choix les mémoires composés par les secrétaires du duc de *Sulli* , et trop corrigés par l'abbé de l'*Ecluse*. Qui n'a rien de nouveau à dire doit se taire , ou du moins se faire pardonner son inutilité par son éloquence.

Il faut surtout , quand on répète , ne se pas tromper. L'exactitude doit venir au secours de la stérilité.

L'auteur s'exprime ainsi sur le prince palatin *Casimir*, qui vint plusieurs fois faire la guerre en France : (*) » On donna au prince *Casimir*, » pour le renvoyer dans ses Etats, une satisfaction tant en argent qu'en présens. »

Ce prince *Casimir* ne put être renvoyé dans ses Etats, car il n'en avait point; il était le quatrième fils de *Frédéric III* électeur palatin; mais c'était un prince entreprenant et courageux, qui offrait ses services à tous les partis qui désolaient alors la France. Le roi *Henri III* lui avait donné une compagnie de cent hommes d'armes, le duché d'Etampes, et des pensions. Voilà le prince que M. de *Buri* nous donne pour un souverain, dans une histoire où il veut réformer tous ceux qui ont écrit avant lui.

On fait que le pape *Sixte V* eut l'insolence d'envoyer, en 1589, un monitoire, par lequel il ordonnait au roi de se rendre à Rome dans trente jours, pour se justifier de la mort du cardinal de *Guise*; l'auteur dit (**) » que le » roi fut cité à comparoir dans trente jours » à Rome. »

Il semble par cette expression, que *Sixte-Quint* ait écrit ce monitoire en français, et qu'il se soit servi du langage de notre barreau.

(*) Tome I, page 86.

(**) Tome I, page 287.

10 J U S T I F I C A T I O N

Il était écrit en latin selon l'usage de Rome. L'auteur devait se servir du mot de *comparaître* pour lever cette équivoque.

L'auteur, après l'assassinat de *Henri III*, par le jacobin *Jacques Clément*, ne devait pas omettre l'arrêt que porta en personne *Henri IV* contre le cadavre du moine, et l'interrogation faite par le grand-prévôt de l'hôtel au procureur-général *la Guesle*, qui avait introduit cet assassin. Lorsqu'on fait une histoire de *Henri IV* en quatre volumes, un fait aussi singulier ne doit pas être passé sous silence. Nous avons encore le procès criminel fait au cadavre. Il commence par le passe-port donné à *Jacques Clément* par le comte de *Brienne* de la maison de *Luxembourg*, et signé *Charles de Luxembourg*, du 29 juillet 1589, et plus bas, par mondit seigneur de *Geoffre*.

Les interrogatoires et confrontations sont signés, *François du Plessis*, seigneur de *Richelieu*, grand prévôt de l'hôtel, de *la Guesle*, *du Mont*, *Monciries*, gentilhomme ordinaire de la chambre, d'*Aupou*, idem, *Roger de Bellegarde*, premier gentilhomme de la chambre et grand-écuyer, *Savari de Bonrepos*, gentilhomme ordinaire, *Antoine Portail*, valet de chambre et chirurgien du roi. L'arrêt signé *Henri*, et plus bas *Ruzé*, le 2 août 1589, est conçu en ces termes :

» Le roi étant en son conseil, après avoir
 » ouï le rapport fait par le sieur de *Richelieu*,
 » chevalier de ses ordres, conseiller en son
 » conseil d'Etat, prévôt de son hôtel, et
 » grand-prévôt de France; du procès fait au
 » corps mort de feu *Jacques Clément* jacobin,
 » pour raison de l'affassinat commis en la per-
 » sonne de feu bonne mémoire *Henri de Valois*,
 » naguère roi de France et de Pologne. Sa
 » majesté, de l'avis de sondit conseil, a
 » ordonné et ordonne que le corps dudit
 » *Clément* soit tiré à quatre chevaux; ce fait,
 » ledit corps brûlé et mis en cendres, jeté en
 » la rivière, à ce qu'il n'en soit à l'avenir
 » aucune mémoire. Fait à Saint-Cloud, ladite
 » majesté y étant. »

Un homme qui fait une histoire de *Henri IV*
 après de *Thou*, *Mézerai*, *Daniel*, et tant
 d'autres, doit au moins puiser quelque chose
 de nouveau dans les sources. Et ce n'est pas
 la peine d'écrire quand on ne fait que répéter,
 et tronquer, sans ordre et sans liaison, des faits
 connus de tout le monde.

Ce qui fait peine encore dans cette histoire,
 c'est que les événemens n'y sont presque jamais
 à leur place. On y parle souvent de faits dont
 on n'a précédemment donné aucune idée; le
 lecteur ne fait point où il en est; il se trouve
 continuellement égaré : en voici un exemple.

En parlant de la mort du duc d'*Anjou* dernier fils du roi *Henri II*, l'auteur s'exprime ainsi :
 (*) » Le bruit courut qu'il avait été empoisonné; mais la véritable cause de sa mort fut le chagrin qu'il avait conçu du mauvais succès de ses entreprises, et en dernier lieu, de celle d'Anvers. »

Mais par qui et pourquoi aurait-il été empoisonné? Quelles étaient ses entreprises? quelle était celle d'Anvers? c'est ce que l'auteur ne dit pas; et c'est sur quoi de *Thou* et *Mézerai*, que l'auteur méprise si fort, donnent de grandes lumières.

» Le légat (**) voyant une armée victorieuse près de Paris. » Quel était ce légat? il était important de le savoir; l'auteur n'en dit qu'un seul mot dans le premier tome. Il devait dire que *Sixte-Quint* envoya en France le cardinal *Caietan* avec le jésuite *Bellarmin* et *Panigarole*, et que tous trois étaient vendus à *Philippe II*; qu'il arriva à Lyon le 9 novembre 1589; que *Henri IV* en le déclarant son ennemi, et en protestant de nullité contre toutes ses entreprises, eut la générosité et la prudence de le faire recevoir avec honneur dans toutes les villes qui lui obéissaient. Il fallait surtout dire que ce légat, dont le duc

(*) Tome I, page 442.

(**) Tome II, page 32.

de *Mayenne* se défiait autant que *Henri IV*, cabalait alors , c'est-à-dire en 1590 , pour faire donner le royaume de France à l'infante *Claire Eugénie*.

Les états de la Ligue, tenus en 1593, furent l'époque la plus célèbre et la plus critique qu'on eût vue en France depuis les temps de *Philippe de Valois* et de *Charles VI*. Il s'agissait non-seulement d'abolir la loi salique, comme sous le règne de *Philippe*, mais de placer une fille sur le trône, et même une fille étrangère. *Philippe II* promettait cinquante mille hommes pour soutenir l'élection de l'infante *Claire Eugénie*, qui devait épouser le fils du duc de *Guise le Balafre*, tué à Blois.

Le duc de *Mayenne*, qui avait alors dans Paris la puissance d'un roi de France, sans en avoir le titre, allait perdre tout le fruit de la guerre civile, et devenir le premier sujet de son neveu dont il était jaloux.

Henri IV, sans argent et presque sans armée, ayant contre lui les catholiques, et environné de factions, n'aurait pu résister, probablement, aux trésors et aux armes de *Philippe II*, le plus puissant monarque de l'Europe. Le duc de *Mayenne* sauva la France en ne consultant que ses propres intérêts et sa jalousie contre le jeune duc de *Guise*. Il était trop roi dans Paris pour ne pas empêcher qu'on lui donnât

14 J U S T I F I C A T I O N

un roi. Maître du parlement de la Ligue , siégeant à Paris , il est très-vraisemblable qu'il engagea , sous main , ce parlement à rompre les mesures des Espagnols , à protester contre l'élection d'une infante , à soutenir la loi salique. Ce fut principalement ce qui déconcerta les états.

Le président de *Thou* ne descend pas sans doute jusqu'à rapporter ces harangues basses et ridicules de la *Satire Ménippée* , au lieu de rapporter la substance de ce qui fut en effet proposé. Il est trop grave , trop sage , trop instruit , pour dire que la *Satire Ménippée* ouvrit les yeux à beaucoup de personnes , et contribua à faire rentrer dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés.

C'est bien mal connaître les hommes que de prétendre qu'une satire empêche des hommes d'Etat de poursuivre leurs entreprises.

Il est très-certain que la *Satire Ménippée* ne parut point pendant la tenue des états ; elle ne fut connue qu'en 1594 , plusieurs mois après l'abjuration du roi. La première édition fut commencée sur la fin de l'année 1593 , et ne fut achevée que quand le roi fut entré dans Paris. Cela est incontestable , puisque tout l'ouvrage ne fut achevé et ne put l'être qu'en 1594 ; car il y est parlé de plusieurs faits qui ne se passèrent que long-temps après la

diffolution des états , comme l'aventure du conseiller d'*Amour* , celle de M. *Vitri* , du bannissement de d'*Aubrai* , et du meurtre de *Saint-Pol*.

M. de *Buri* croit s'appuyer de l'abrégé chronologique du président *Hénault* , qui dit que la *Satire Ménippée* ne fut guère moins utile à *Henri IV* que la bataille d'Ivry ; mais il ajoute *peut-être* , et il fait très-bien.

Ce qui réellement porta le dernier coup aux états , et ce qui mit *Henri IV* sur son trône , ce fut le parti qu'il prit d'abjurer ; et c'était en effet le seul parti qui restât à sa politique. Le mot si célèbre de ce monarque , *Ventre-saint-gris* , *Paris vaut bien une messe* , est une plaisanterie si connue , et en même temps si innocente , surtout dans un temps où la liberté des expressions était extrême , que l'auteur n'a aucune raison de nier cette faillie de *Henri IV*. Il faudrait , pour être en droit de la nier , rapporter quelque autorité contraire , et il n'en produit ni n'en peut produire aucune.

La fameuse lettre de *Henri* à *Gabrielle d'Estrées* , conservée à la bibliothèque du roi , est un monument qui confond assez la critique de M. de *Buri*. Ces mots , *c'est demain que je fais le saut périlleux ; ces gens-ci me feront haïr Saint-Denis autant que vous haïssiez Monceaux* , &c. sont plus forts que ceux-ci , *Paris vaut bien une messe* ; et son apologie auprès de la reine *Elisabeth*

achève de mettre dans tout son jour le véritable motif de ce grand événement.

Il se fait apparemment un mérite de copier ici le jésuite *Daniel*, qui dit, qu'au temps des conférences de Surêne, *Henri IV* était déjà catholique dans le cœur. Mais comment pouvait-il être catholique dans le cœur en ce temps-là, puisque pendant le siège de Paris, qui précéda de très-peu ces conférences, le comte de *Soissons* l'étant venu affurer qu'il ferait reçu dans la ville s'il se faisait catholique, il lui répondit deux fois, qu'il ne changerait jamais de religion. Ce fait est attesté dans plusieurs mémoires, et surtout dans le discours des choses plus notables arrivées au siège de Paris, et de la défense de cette ville par monseigneur le duc de *Nemours* contre le roi de Navarre. N'est-il pas bien évident que *Henri IV* ne voulut pas changer tant qu'il espéra de se rendre maître de la ville, et qu'il changea enfin lorsque le duc de Parme eut fait lever le siège ? il faut avouer que le duc de Parme fut son véritable convertisseur. La vérité doit l'emporter sur les subterfuges du jésuite *Daniel*.

M. de *Buri* ne se trompe pas moins en disant que le cardinal *Tolet* fut celui auquel *Henri* eut le plus d'obligation de l'absolution du pape. C'est sans doute à son épée et à la dextérité du cardinal d'*Offat* que ce héros en eut toute l'obligation,

l'obligation , et non pas à un jésuite espagnol qui servit fort peu dans cette affaire , et qui n'employa son faible crédit que dans la vue d'obtenir le rappel des jésuites , chassés alors de France par arrêt du parlement. Car l'absolution inutile et arrachée au pape *Clément VIII* est du 17 septembre 1595 , et le bannissement des Jésuites est du 29 décembre 1594.

Remarquez que je dis ici absolution inutile , parce que *Henri IV* avait été absous par les évêques de son royaume ; parce qu'il était absous par DIEU même ; parce que la prétention du pape que *Henri* ne pouvait être légitime possesseur de son royaume , que sous le bon plaisir ultramontain , était la prétention la plus absurde , et la plus attentatoire à tous les droits d'un souverain et à tous ceux des nations.

N'est-on pas un peu révolté quand on voit que M. de *Buri* ne parle pas seulement de la clause qui fut insérée un mois entier dans l'absolution donnée par le pape *Clément VIII* : *Nous réhabilitons Henri dans sa royauté ?*

Certes ce ne fut pas le cardinal *Tolet* qui fit rayer cette formule criminelle , digne tout au plus de *Grégoire VII* ou de *Boniface VIII* , et dont la seule lecture nous fait d'indignation : *Nous réhabilitons Henri dans sa royauté.* Quoi ! un évêque de Rome se croit en droit de donner

et d'ôter les royaumes ! et l'Europe entière n'a pas puni ces attentats ! et un écrivain qui donne la vie de *Henri IV* les supprime !

M. de *Buri* dit (*) que les écrivains huguenots rapportaient par dérision que *Henri* s'était soumis à recevoir des coups de fouet par procureur. Ce ne sont point les huguenots qui ont parlé ainsi les premiers , c'est *Mézerai* lui-même , dont voici les paroles : *Les politiques reprochèrent au cardinal du Perron que pour mériter la faveur du pape , il avait soumis son roi à recevoir des coups de bâton par procureur.*

Du Perron pouvait épargner au roi cette cérémonie , mais il voulait être cardinal. Les évêques de France , qui avaient reçu l'abjuration du roi , n'avaient eu garde de proposer cette espèce de pénitence , qui aurait été regardée , dans un temps plus heureux , comme un crime de lèse-majesté ; à plus forte raison un évêque de Rome n'avait pas le droit de faire cette insulte à un roi de France.

Une chose plus importante est le parricide commis par *Jean Châtel* , pour lequel les jésuites avaient été chassés.

(**) » La maison du père de *Châtel* fut
» rasée , et le prix des démolitions fut employé
» à la construction , sur le terrain où elle était

(*) Tome, II page 431.

(**) Tome II , page 414.

» fituée , d'une pyramide à quatre faces , avec
 » plusieurs infcriptions à la louange du roi ,
 » et fur le danger qu'il avait couru. Cette
 » affaire des jéfuites penfa caufer au roi de
 » grands embarras à Rome. »

Premièrement il n'est pas vrai que la pyramide , érigée par arrêt du parlement, ne contient que des louanges pour le roi et des infcriptions fur fon danger , comme l'auteur l'infinue ; on grava fur le côté qui regardait l'Orient ces propres mots :

Pulso totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ Superstitionis , qui rempublicam turbabant , quorum instinctu piacularis adolescens facinus instituerat.

On a chassé de toute la France ce genre d'hommes d'une superstition nouvelle et pernicieuse ; perturbateurs du royaume , pour avoir induit un jeune homme à commettre un parricide par pénitence.

Ce mot *pénitence* répond précisément à *pacularis* , et devient par-là un des plus singuliers monumens qui puissent servir à l'histoire de l'esprit humain.

On ne fort point d'étonnement de voir que l'auteur appelle le parricide commis contre *Henri IV* , *cette affaire des jéfuites*. C'est assurément une singulière affaire.

Je passe enfin au grand et terrible événement qui priva la France du meilleur de ses

rois, et qui changea la face de l'Europe. Je ne vois pas sur quoi M. de *Buri* rapporte que dès que *Concini*, depuis maréchal d'*Ancre*, fut la mort de *Henri IV*, il se présenta à la porte du cabinet de la reine, l'entr'ouvrit, avança la tête, et dit *è ammazzato*, la ferma et se retira.

On sent la valeur de ces paroles, et les affreuses conséquences d'un pareil discours. Entr'ouvrir la porte, dire simplement *il est tué*, et le dire à la reine, à la femme du mort; prononcer le nom du roi, comme si le pronom *il* avait été un terme convenu entre eux; refermer la porte sur le champ, comme pour aller pourvoir aux fuites de l'affassinat; quelles conséquences, quels crimes n'en résultent-ils pas ?

Quand on allègue une accusation si terrible, il faut dire d'où on la tient, examiner si l'auteur est croyable, peser exactement toutes les circonstances; sans quoi l'on se rend coupable d'une prodigieuse témérité. Cette anecdote ne se trouve ni dans de *Thou*, ni dans *Mézerai*, ni dans aucun des mémoires du temps un peu connus. Si elle était vraie, elle prouverait trop sans doute.

On se souviendra long-temps dans une province de France du supplice d'un homme en place, qui fut convaincu d'un affassinat

fur une parole à-peu-près semblable qu'il avait dite devant témoins. Il venait de tuer le mari d'une femme dont il était amoureux. Cette femme était alors au spectacle ; il va dans sa loge immédiatement apres avoir fait le coup , et lui dit en l'abordant , *il dort*. Ce seul mot conduisit les juges à la conviction du crime.

Quoi ! l'auteur ose accuser M. de *Thou* de témérité , de malignité ! Et lui-même , sans aucune raison , sans aucune autorité , intente une accusation qui fait frémir !

Je dois dire un mot de la prétendue paix universelle à laquelle *Henri IV* , dit-on , voulait parvenir par la guerre , dont l'événement est toujours incertain.

S'il y avait eu la moindre apparence au prétendu projet de *Henri IV* , de partager l'Europe en quinze dominations , et d'établir un tribunal perpétuel , on en trouverait quelques traces dans les mémoires de *Villeroi* ; dans ceux de tant d'autres hommes d'Etat ; dans les archives d'Angleterre , de Venise ; dans celles des princes protestans si attachés à *Henri IV* , et si intéressés à cette balance générale. Il ne se trouve aucun monument de ce dessein. Ce silence universel doit produire un doute raisonnable.

Il n'est pas naturel que M. de *Villeroi*, qui eut la confiance de *Henri IV*, ignorât un projet si extraordinaire qui regardait uniquement son département. Les secrétaires qui compilèrent les *Economies politiques* attribuées au duc de *Sulli*, lorsqu'il était âgé de quatre-vingts ans, sont les seuls qui parlent de cette étrange idée.

Je vais examiner une chose non moins étrange ; c'est la comparaison de *Henri IV* avec *Philippe*, roi de Macédoine.

Si le judicieux de *Thou* avait voulu comparer *Henri* avec quelqu'autre monarque, il aurait choisi un roi de France. On aurait pu trouver un peu de ressemblance entre lui et *Charles VII*. Tous deux eurent une guerre civile à soutenir, tous deux virent l'étranger dans la capitale. Les Anglais y bravèrent quelque temps *Charles VII*, et les Espagnols *Henri IV* : ils regagnèrent l'un et l'autre leur royaume pied-à-pied, par les armes et par les négociations. Tous deux au milieu de la guerre eurent des maîtresses.

Le parallèle est assez frappant, et il est tout à l'honneur de *Henri IV*, qui, par son courage, son application et sa sagesse dans le gouvernement, l'emporte sur *Charles* au jugement de tout le monde.

Pourquoi donc choisir le père d'*Alexandre* pour le comparer au père de *Louis XIII* ? Ce qui fonde cette comparaison chez M. de *Buri*, c'est que *Philippe* s'empara de la couronne de Macédoine au préjudice d'*Amintas* son neveu, dont il était tuteur, et que *Henri* était héritier légitime.

Qu'*Epaminondas* préfida à l'éducation de *Philippe*, et que *Florent Chrétien* fut précepteur de *Henri IV*.

Que *Philippe* construisit des flottes, et que *Henri* n'en eut jamais.

Que *Philippe* trouva des mines d'or dans la Thrace, et que *Henri IV* n'en trouva pas chez lui.

Que *Philippe* fut tellement couvert de blessures qu'il en devint borgne et boiteux; et que *Henri IV* conserva heureusement ses yeux et ses jambes.

Que *Démotène* excita les Athéniens contre le roi de Macédoine, et que les curés prêchèrent dans Paris contre le roi de France.

Il est vrai que ce parallèle est relevé par les louanges de *Salomon*, du roi d'Angleterre d'aujourd'hui, du roi de Danemarck, et de l'impératrice-reine de Hongrie; ce qui fera sans doute débiter son livre dans toute l'Europe. Une telle sagesse manqua au président de *Thou*.

Finissons par les prétendus bons mots , dont la tradition populaire défigure le caractère de *Henri IV*.

Qu'un payfan qui avait les cheveux blancs et la barbe noire , ait répondu au roi que *ses cheveux étaient de vingt ans plus vieux que sa barbe* , c'est un bon mot de payfan , et non pas du roi. Ce conte est imprimé dans des facéties italiennes , plus de dix ans avant la naissance de *Henri IV* ; et la plupart de ces facéties ont fait le tour de l'Europe.

Qu'un autre payfan ait apporté au roi du fromage de lait de bœuf , c'est une insipidité bien indigne de l'histoire , et ce n'est pas *Henri IV* qui l'a dite.

Mais qu'il eût fait battre de verges sept ou huit praticiens assemblés dans un cabaret pour leurs affaires , et que *Henri* ait exercé sur eux cette indigne vengeance , parce que ces bourgeois n'avaient pas voulu partager leur dîner avec un homme qu'ils ne connaissaient pas ; c'eût été une action tyrannique , infame , non-seulement indigne d'un grand roi , mais d'un homme bien élevé. C'est l'*Etoile* qui rapporte cette sottise sur un oui-dire. L'*Etoile* ramassait mille contes frivoles , débités par la populace de Paris. Mais si une pareille action avait la moindre lueur de vraisemblance , elle déshonorerait la mémoire de *Henri IV* à jamais ; et

cette

cette mémoire si chère deviendrait odieuse. Le bon sens et le bon goût consistent à choisir dans les anecdotes de la vie des grands-hommes, ce qui est vraisemblable, et ce qui est digne de la postérité.

Le grave et judicieux de *Thou* ne s'est jamais écarté de ce devoir d'un historien.

Si M. de *Buri* a cru rendre son ouvrage recommandable en décrivant un homme tel que de *Thou*, il s'est bien trompé. Il n'a pas su qu'il y avait encore dans Paris des hommes alliés à cette illustre famille, qui prendraient la défense du meilleur de nos historiens; et qui ne souffriraient pas qu'on attaquât, en mauvais français, une histoire chère à la nation, et écrite dans le latin le plus pur.

ARTICLE XVII,

Sur la révocation de l'édit de Nantes.

LA fameuse révocation de l'édit de Nantes est regardée comme une grande plaie de l'Etat. Lorsque nous fûmes obligés d'en parler dans le *Siècle de Louis XIV*, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce siècle mémorable;

mais (i) madame de *Cailus*, nièce de madame de *Maintenon*, dit que le roi *avait été trompé*. La reine *Christine* (k) écrit que *Louis XIV* s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers, et même chez ses ennemis, ses citoyens, ses trésors, ses arts, son industrie, ses guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de besoin les uns envers les autres, était le seul appareil qu'on pût mettre sur une blessure si profonde.

Ce divin esprit de tolérance, qui au fond n'est que la charité, *charitas humani generis*, comme dit *Cicéron*, a depuis quelques années tellement animé les âmes nobles et sensibles, que M. de *Fitz-James*, évêque de *Soissons*, a dit dans son dernier mandement : *Nous devons regarder les Turcs comme nos frères.*

Aujourd'hui nous voyons en France des protestans, autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publiquement des places qui, si elles ne sont pas les plus considérables de l'Etat, sont du moins les plus avantageuses. Personne n'en a murmuré. On n'a pas été plus surpris de voir des fermiers-généraux calvinistes que s'ils avaient été jansénistes.

(i) Souvenir de madame de *Cailus*.

(k) Lettre de la reine *Christine*.

Le ministère ayant écrit, en 1751, une lettre de recommandation en faveur d'un négociant protestant, nommé *Frontin*, homme utile à l'Etat ; un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit et fit imprimer une lettre assez violente contre le ministère. Il remontrait, dans cette lettre, qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils sont tous ennemis de DIEU et des hommes. On écrivit contre cette lettre ; et soit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, soit de l'abbé de *Caveirac*, cet abbé la foutint dans la révocation de l'édit de Nantes. Il voulut persuader qu'il n'y avait eu aucune persécution dans la dragonade ; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités ; qu'il n'en sortit pas du royaume cinquante mille ; qu'ils emportèrent très-peu d'argent ; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait besoin, &c.. &c.

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe : les temps sont si changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les seuls qui prîmes la peine d'observer que M. de *Caveirac* n'avait pas eu des mémoires exacts sur plusieurs faits.

Par exemple, il disait qu'il n'y a pas cinquante familles françaises à Genève. Nous qui

demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a plus de mille, sans compter celles que la mort a éteintes, ou qui sont passées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce sont ces familles qui ont porté dans Genève une industrie et une opulence inconnue jusqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, est aujourd'hui célèbre par ses richesses et par ses connaissances solides : elle les doit aux réfugiés français ; ils l'ont mise en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au temps où nous écrivons.

Monfieur l'abbé donna un démenti au roi de Prusse, qui, dans l'histoire de sa patrie, a prononcé que son grand-père reçut dans ses Etats plus de vingt mille réfugiés : et pour décréditer le témoignage du roi de Prusse, il prétend que son histoire du Brandebourg n'est point de lui, et que c'est nous qui l'avons faite sous son nom. Ce fut donc pour nous un devoir indispensable de rendre gloire à la vérité, de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas ; d'avouer que nous ne servîmes au roi de Prusse que de grammairien, et même de grammairien fort inutile. Il n'avait pas besoin de nous pour être historien et le

législateur de son royaume, comme il en a été le héros. (1)

Monfieur l'abbé récusait de même le témoignage de tous les intendans des provinces de France et de nos ambassadeurs, qui, témoins de la décadence de nos manufactures et de leur transplantation dans le pays étranger, en avaient formé de justes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que M. de *Caveirac*,

(1) Il arriva depuis un événement favorable, qui avança considérablement les projets du grand électeur. *Louis XIV* révoqua l'édit de Nantes, et quatre cents mille français sortirent pour le moins de ce royaume; les plus riches passèrent en Angleterre et en Hollande; les plus pauvres, mais les plus industrieux se réfugièrent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ; ils aidèrent à repeupler nos villes désertes, et nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manquaient.

A l'avènement de *Frédéric-Guillaume* à la régence, on ne faisait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine; l'industrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures; ils établirent des fabriques de draps, de serges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de grifettes, de crépon, de bonnets, et de bas tissus sur des métiers; des chapeaux de castor, de lapin et de poil de lièvre; des teintures de toutes les espèces. Quelques-uns de ces réfugiés se firent marchands, et débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs; et les français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac, et firent venir des fruits et des légumes excellens dans les contrées sablonneuses, qui, par leurs soins, devinrent des potagers admirables. Le grand électeur, pour encourager une colonie aussi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore.

Histoire de Brandebourg par le roi de Prusse, édition de *Jean Neaulme*, 1751, tome II, pages 311, 312 et 314.

qui était moins à portée qu'eux d'être bien instruit.

Il prétend que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des *gueux* à charge à l'Etat. Mais les *la Rochefoucauld*, les *Bourbons-Malause*, les *la Force*, les *Ruvigny*, les *Schomberg*, tant d'autres officiers principaux qui servirent sous le roi *Guillaume* et sous la reine *Anne*, étaient-ils des *gueux* ? il est vrai qu'il sortit plusieurs familles pauvres, et qu'elles furent secourues par les rois d'Angleterre et de Prusse, par plusieurs princes de l'Empire, par les Hollandais, par les Suisses. Cela même est un très-grand malheur. Les pauvres sont nécessaires à un Etat ; ils en font la base ; il faut des mains nécessitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France, allèrent défricher la Caroline, la Pensilvanie, et jusqu'à la terre des Hottentots. L'Orient et l'Occident, les extrémités de l'ancien et du nouveau monde, virent leurs travaux et leurs larmes.

Si donc l'Angleterre et la Hollande donnèrent à ces pros crits des asiles en Europe et au bout de l'univers, il est étrange que monsieur l'abbé se soit exprimé sur les Anglais en ces termes : *Une fausse religion devait produire nécessairement de pareils fruits : il en restait un seul à mûrir : ses insulaires le recueillent : c'est le mépris*

des nations. On n'a jamais rien dit de si étrange.

Quelles sont donc les nations pour qui les Anglais ne sont qu'un objet de mépris ? sont-ce les peuples qu'ils ont vaincus ? sont-ce les peuples qu'ils ont secourus ? est-ce l'Inde où ils ont conquis des Etats trois fois plus grands et plus peuplés que l'Angleterre ? est-ce la moitié de l'Amérique dont ils sont souverains ?

A l'égard des Hollandais, Monsieur l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les réfugiés français que parce qu'ils sont sans religion. *Les Hollandais, dit-il, ne sont pas tolérans, ils sont indifférens. La philosophie ne les a pas éclairés ; elle a obscurci leurs lumières.* Il en fait ensuite un portrait affreux. C'est ainsi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons passer sous silence un reproche singulier que M. l'abbé fait aux protestans de France. (*) *Reprochez-vous, ô huguenots, les meurtres de Henri III et de Henri IV : en conspirant contre François II et contre Charles IX, vous avez enhardi les cruelles mains des parricides.* On ne savait pas encore que le jacobin Jacques Clément, et le feuillant Ravailac fussent huguenots. C'est une fleur de rhétorique, et quelle fleur !

(*) Page 32.

Il est temps de passer de M. l'abbé de *Caveirac* à M. l'abbé *Sabatier*, tous deux également pieux, et également illustres.

A R T I C L E X V I I I.

Défense de Louis XIV, contre les annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.

DANS un dictionnaire d'impostures et d'ignorance, intitulé *Les trois siècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé *Castel de Saint-Pierre*.

„ Le plus connu de ses autres ouvrages
 „ est celui qui a pour titre *Annales politiques*
 „ de *Louis XIV*, où l'auteur offre un tableau
 „ frappant des progrès de l'esprit chez notre
 „ nation pendant le règne de ce monarque,
 „ et où M. de *Voltaire* a puisé l'idée si mal rem-
 „ plie de son *Siècle de Louis XIV*.. ; le détail
 „ des faits ne se présente chez l'un et l'autre
 „ écrivain que de profil. „

Il est aussi facile que nécessaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce passage.

Premièrement, il est bien faux que le *Siècle de Louis XIV*, composé en 1745, et imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des *Annales*

politiques de l'abbé de *Saint-Pierre*, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne cesserons de redire qu'il sied bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque son style ; il ferait inutile d'examiner si des faits se présentent *de profil* ; mais il est juste et nécessaire de mettre un frein au mensonge et à la calomnie. (m)

Secondement , nous dirons que nous fûmes justement surpris , quand nous lûmes les *Annales* de l'abbé de *Saint-Pierre* : il traite *Louis XIV* et son conseil de *grands enfans* en trente endroits. *Louis XIV* fit des fautes comme tant d'autres souverains , et il eut par-dessus eux le courage de l'avouer ; mais ces fautes ne sont pas assurément celles d'un grand enfant.

L'abbé de *Saint-Pierre* répète souvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du scrutin perfectionné , et de ce qu'il n'avait pas pensé à établir la diète européenne ou européenne , avec les quinze dominations égales et la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été souvent rebattues par l'abbé de *Saint-Pierre*, dans plusieurs de

(m) Voyez les *Trois siècles* à l'article *Saint-Didier*, où l'abbé *Sabatier*, auteur de ces *Trois siècles*, affirme que la *Henriade* est pillée d'un poëme de *Saint-Didier*, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de la *Henriade* sous le titre de la *Ligue*, quand le *Clovis* de *Saint-Didier* parut et disparut.

ses petits livres , et n'avaient été remarquées que pour leur singularité. Il croyait avoir perfectionné la république de *Platon* et le gouvernement imaginaire de *Salente*. Nous avons eu en France , en Angleterre , beaucoup de ces projets , quelques-uns peut-être désirables , et nul de praticable ; nous sommes même encore aujourd'hui accablés de systèmes. Celui de *Maximilien de Rosni* , duc de *Sulli* , a paru le plus étonnant de tous. Bouleverfer toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle ; changer toutes les dominations pour les rendre égales ; substituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays ; avoir une ville commune , une armée commune , des finances communes ! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du *Potier d'étain* , ou de *Sir Politik*.

Il se peut que *Henri IV* et le duc de *Sulli* se fussent quelquefois égayés , dans la conversation , à parler de ce roman ; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan ; que *Henri IV* , la reine *Elisabeth* , la république de *Venise* , et plusieurs princes d'Allemagne , se soient ligués ensemble pour l'exécuter , c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une pareille négociation , ni dans les archives de *Londres* , ni chez aucun prince d'Allemagne ,

ni à Venise, ni dans les mémoires du secrétaire d'Etat *Villeroi*, ministre du dehors sous *Henri*. Le silence, en pareil cas, parle assez hautement.

L'abbé de *Saint-Pierre* osa supposer que les projets de gouverner la France par scrutin, et de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés et rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de sa majesté *Louis XV*; et qu'à la mort de ce prince, ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable, et de mentir si grossièrement pour autoriser des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots : (n)

„ Je n'en ai de preuves que des ouï-dire
 „ vraisemblables. C'était un prince très-appli-
 „ qué à la science du gouvernement.... De-là
 „ sont nées, apparemment, les opinions qu'il
 „ eût exécuté ces beaux projets, si une mort
 „ précipitée ne l'eût empêché de régner. Je
 „ n'ai donc sur cela que des ouï-dire, &c. „

(n) Ouvrage de politique, par M. l'abbé de *Saint-Pierre*, à Rotterdam, chez *Béman*; et à Paris, chez *Briaffon*, tom. III, pages 191 et 192.

On pourrait répliquer à l'abbé de *Saint-Pierre* que ces prétendus oui-dire n'avaient pas le moindre fondement, et qu'il les inventait pour s'autoriser d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. *Caritidès* d'attribuer ses projets à *Louis XIV.*

Cependant, après une telle réponse, il se crut le réformateur du genre-humain. Il appela son scrutin perfectionné *anthropomètre* et *basilomètre*, et continua à gouverner.

Malheureusement pour lui, parmi quarante de ses volumes, on distingua sa *Polyfinodie*, et on y fit quelque attention. Cet ouvrage effuya le même sort que l'éloge du système de *Lafs*, par l'abbé *Terraffon*. A peine cet éloge avait-il paru que le système s'écroula de fond en comble; et lorsque l'abbé de *Saint-Pierre* démontrait que la polyfinodie, c'est-à-dire la multitude des conseils, était la seule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'*Orléans* régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des mesures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de *Louis XIV* le nom de visirat et de demi-visirat, le cardinal de *Polignac*, et le cardinal de *Fleuri*, alors précepteur du roi, furent choqués de ces expressions: ils crurent que puisqu'on traitait de visirs les ministres

de *Louis XIV*, on traitait ce monarque chrétien de grand-turc : tous deux étaient de l'académie , ainsi que l'abbé ; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux discours qui sont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand-vifir soit plus injurieux que celui de préfet du prétoire sous les empereurs romains ; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère , et il fut exclus de l'académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire , et que nous avons remarqué dans le *Siècle de Louis XIV*, c'est que le cardinal de *Polignac* , en poursuivant l'auteur de la polyfinodie adoptée alors par le duc d'*Orléans* , régent du royaume , conspirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant le régent , qui se doutait déjà des intrigues de *Polignac* , et qui ne voulut pas manifester ses soupçons, lui abandonna *Saint-Pierre*, premier aumônier de sa mère , et ce pauvre aumônier fut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent ; accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde et à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs et pairs utiles à l'Etat ; il diminua toutes les pensions par un de ses édits , vida tous les procès , permit

aux prêtres et aux moines de se marier ; et ayant ainsi rendu la terre heureuse , il s'occupait de ses annales politiques , qui sont poussées jusqu'à l'année 1739 , et qui ne furent imprimées que long-temps après sa mort. Elles finissent par une comparaison entre *Louis XIV* et *Henri IV*. Il donne la préférence entière à *Henri IV* , sans concurrence ; et une de ses plus fortes raisons , est que ce prince voulait établir , selon lui , *la diète européenne et le scrutin perfectionné*.

Si nous osions mettre dans la balance *Henri IV* et *Louis XIV* , nous laisserions-là ce scrutin et cette paix perpétuelle. Nous dirions que *Henri IV* et *Louis XIV* naquirent heureusement tous deux avec des caractères et des talens convenables aux temps où ils vécurent.

Henri , né loin du trône , élevé dans les guerres civiles , toujours éprouvé par elles , persécuté par *Philippe II* jusqu'à la paix de Vervins , avait besoin du courage d'un soldat. *Louis* , né sur le trône , maître absolu vers le temps de son mariage , eut cette valeur tranquille que forment l'honneur , la gloire , et la raison : il vit souvent le danger sans s'émouvoir. C'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie ; ce n'était pas dans lui l'emportement d'un sang bouillant comme dans *Charles XII* , ou dans *Henri IV*.

Il y avait entre *Henri* et *Louis* cette différence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui a sa fortune à faire , et un autre qui est né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des ressources ; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire , pour la magnificence , et pour les plaisirs. *Henri IV* par sa position , fut long-temps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers , qui , dans d'autres temps , auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre , dès qu'il agit par lui-même , attira les regards de l'Europe entière ; tous deux ennemis de la maison d'Autriche , mais *Henri* accablé trente ans par elle , et *Louis XIV* l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur et de sa gloire.

Henri , forcé d'être toujours très-économe ; et *Louis* , invité par sa puissance et par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités , surtout dans ses voyages , à protéger tous les beaux arts , non-seulement chez lui , mais chez les étrangers , à élever des hôpitaux , des palais , des églises , et des forteresses.

Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre , s'échappant

des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. *Pélisson*, dans ses lettres, nous apprend que *Louis XIV* lui demanda si sa religion lui permettait de proposer un duel à l'empereur *Leopold*, qui était à-peu-près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fut pas inspiré par une envie déterminée de se battre contre ce prince; mais pour *Henri*, on fait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fit *le coup de main*; et l'histoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorsqu'à l'âge de cinquante-sept ans il était près de partir pour aller sur le Rhin se mettre à la tête de la Ligue qu'on appelait protestante, contre celle à qui l'on donna le nom de papiste, il se préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. *Louis XIV*, après huit ans de défâtres dans la guerre de la succession d'Espagne, prit la résolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui restait de troupes, quoiqu'à l'âge de soixante et dix années.

Tous deux portèrent cet esprit de chevalerie dans leurs amours : l'un voulut épouser sa maîtresse; l'autre en effet épousa la sienne.

Il y eut dans *Henri* plus d'activité, plus d'héroïsme; dans *Louis*, plus de majesté et plus d'éclat, plus d'art d'en imposer : l'un
semblait

semblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si *Henri* fut plus grand que *Louis* par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaise fortune, et contre une foule d'ennemis et de persécutions; le siècle de *Louis XIV* fut beaucoup plus grand que celui de *Henri IV*; car il fut le siècle des grands talens dans tous les genres; et celui de *Henri* fut le siècle des horreurs de la guerre civile, des sombres fureurs du fanatisme, et de l'abrutissement féroce des esprits ignorans.

Voilà à-peu-près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, sans nous mettre plus en peine du *scrutin perfectionné*, que *Henri IV* et *Louis XIV* ne s'en embarrassaient.

A R T I C L E X I X.

Extrait d'un mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, et contre Louis XV, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France.

IL est des faits plus graves, des calomnies plus atroces, qui attaquent les rois et les nations, et qui exigent des réfutations plus complètes et plus réitérées. C'était un devoir essentiel à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*,

historiographe de France, de repouffer les injures affreuses, vomies contre la mémoire de *Louis XIV* et contre *Louis XV* par un français alors réfugié, et apprenti pasteur à Genève, et indigne également de ses deux patries.

Nous dîmes, nous persistons à dire, et nous redirons dans toutes les occasions, que ces odieux libelles, tout méprisables qu'ils sont, ne laissent pas de pénétrer dans l'Europe, du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils sont calomnieux; leur scélératesse leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des esprits ignorans et pervers. Si on multiplie les impostures, il faut bien multiplier aussi des réponses.

Nous remettons donc ici sous les yeux du lecteur, une partie de ce que nous écrivîmes alors, moins en faveur de *Louis XIV* qu'en faveur de la vérité.

Les gens de lettres savent assez qu'un nommé *Langlevieil-la-Beaumelle* vendit à Francfort en 1753, au libraire *Estinger*, une édition du *Siècle de Louis XIV*, falsifiée et chargée de ses notes; qu'il travestit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur et l'encouragement de la nation française.

C'est dans ces notes que l'on trouve (o)
qu'un roi qui veut le bien est un être de raison,

(o) Tome I, page 184.

et que Louis XIV ne réalisa jamais cette chimère; (p) que les libéralités de Louis XIV sont tout ce qu'il y a de beau dans sa vie; (q) que la politesse de la cour de Louis XIV est un être de raison. — Que Louis XIV avait peu de religion; (r) que le roi n'employait le maréchal de Villars que par faiblesse; (s) qu'il faut que les écrivains sévissent contre Chamillart et les autres ministres.

On n'ose répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale et contre le duc d'Orléans, pages 346 et suivantes. Ce sont des calomnies si abominables et si absurdes qu'on souillerait le papier en les copiant. On croira sans peine qu'un homme assez dépourvu de sens et de pudeur pour vomir tant de calomnies, n'a pas assez de science pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus grossières; mais c'est une chose curieuse que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en est pas tenu là; il a répété les mêmes outrages et les mêmes absurdités dans les prétendus mémoires qu'il a donnés de madame de Maintenon.

Ce sont surtout les mêmes outrages à Louis XIV, à tous les princes et à toutes les dames de sa cour.

(p) Page 193.

(r) Page 275.

(q) Page 211.

(s) Tome II, page 159.

(t) *Qui a loué Louis XIV?* dit-il, *les sages, les politiques, les bons chrétiens, les bons français? non; un tas de moines sans esprit et sans ame, des évêques, des ministres, qui ne connaissaient en France d'autre loi que le bon plaisir du maître.*

Il feint d'avoir écrit ces mémoires pour honorer Madame de *Maintenon*, et ce n'est qu'un libelle contre elle et contre la maison de *Noailles*; il ramasse tous les vers infames qu'on a faits sur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus grossières ordures contre le roi, la dauphine, et toutes les princesses.

Il attribue à madame de *Maintenon* une parodie impie du *Décatalogue* dans laquelle on trouve ces vers :

Ton mari cocu tu feras, (u)
Et ton bon ami mêmement.
A table en foudart tu boiras
De tout vin généralement.

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de *Vertamon*, et c'est ce qu'on ose mettre sur le compte de la femme la plus polie et la plus décente.

{t} *Mémoires de Maintenon*, tome IV, page 99.

{u} *Ibid.* Tome VI, page 123.

On passe sous silence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont les rapso-dies sont pleines. A la bonne heure qu'un homme sans éducation écrive des sottises ; mais de quel front ose-t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'Avaux, au sujet de l'évasion des protestans : (x) *Mon royaume se purge* ; et que M. d'Avaux lui répondit : *Il deviendra étique*, &c. ? Nous avons les lettres de M. d'Avaux au roi, et ses réponses ; il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être assez ignorant de tous les usages et de toutes les choses dont il parle, pour dire qu'aux temps de la révocation de l'édit de Nantes, (y) *le roi étant à la promenade en carrosse avec madame de Maintenon, mademoiselle d'Armagnac, et M. Fagon son premier médecin, la conversation tomba sur les vexations faites aux huguenots*, &c. ? Assurément ni Louis XIV ni Louis XV n'ont été en carrosse à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. Fagon d'ailleurs ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princesse d'Armagnac, dont il parle, elle était née en 1678 ; et n'ayant alors que sept ans, elle ne

(x) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 30.

(y) *Ibid.* page 36.

pouvait aller familièrement en carosse à une promenade avec le roi et *Fagon* en 1685.

C'est avec la même érudition de cour qu'il dit que le P. *Ferrier* se fit donner la feuille des bénéfices qu'avait auparavant le premier valet de chambre ; que l'archevêque de Paris dressa l'acte de célébration du mariage du roi avec madame de *Maintenon*, et qu'à sa mort on trouva sous la clef quantité de vieilles culottes, dans l'une desquelles était cet acte. (z)

Il connaît l'histoire ancienne comme la moderne. Pour justifier le mariage du roi avec madame de *Maintenon*, il dit (aa) que *Cléopâtre*, déjà vieille, enchaîna *Auguste*.

Chaque page est une absurdité ou une imposture. Il réclame le témoignage de *Burnet*, évêque de *Salisbury*, et lui fait dire joliment que *Guillaume III* roi d'Angleterre, n'aimait que les portes de derrière. Jamais *Burnet* n'a dit cette infamie ; il n'y a pas un seul mot dans aucun de ses ouvrages qui puisse y avoir le moindre rapport.

S'il se bornait à dire au hasard des inepties sur des choses indifférentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités sont couverts ; mais qu'il ose dire que monseigneur le duc de *Bourgogne*,

(z) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 48.

(aa) *Ibid.* page 75.

père du roi , trahit le royaume dont il était héritier , (bb) et qu'il empêcha que Lille ne fût secourue , lorsque cette place était assiégée par le prince Eugène ; c'est un crime que les bons français doivent au moins réprimer , et une calomnie ridicule qu'un historiographe de France serait coupable de ne pas réfuter.

Et sur quoi fonde-t-il cette noire imposture ? voici ses paroles : » Le roi entra chez madame » de *Maintenon* , et dans le premier mouve- » ment de sa joie , lui dit : Vos prières font » exaucées , Madame , *Vendôme* tient mes » ennemis. Lille sera délivrée , et vous serez » reine de France. Ces paroles furent enten- » dues et répétées : *Monseigneur* les fut ; il » trembla pour la gloire de la famille royale ; » et pour parer le coup qui la menaçait , il » écrivit à monseigneur le duc de *Bourgogne* , » qui aimait son père autant qu'il craignait » son aïeul , qu'à son retour il trouverait deux » maîtres. Madame la duchesse de *Bourgogne* » conjura son époux de ne pas contribuer à » lui donner pour souveraine une femme née » tout au plus pour la servir. Le prince , ébranlé » par ces instances , empêcha que Lille ne fût » secourue. »

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de *Louis XIV* : Vous

(bb) *Ibid.* tome IV , page 109.

serez reine de France ? était-il dans la chambre ? quelqu'un les a-t-il jamais rapportées ? ce mensonge n'est-il pas aussi méprisable que celui qu'il ajoute ensuite ? (cc) *De-là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous : Rassurez-vous , Français , elle ne sera pas votre reine , nous ne lèverons pas le siège.*

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville assiégée ? Peut-on joindre plus de sottises à plus d'horreurs ?

Après avoir tenté de jeter cet opprobre sur le père du roi , il vient à son grand-père ; il veut lui donner des ridicules ; il lui fait épouser (dd) mademoiselle *Chovin* ; il lui donne un fils de la *Raisin* au lieu d'une fille ; et aussi instruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale , il avance que ce fils serait mort dans la misère si le trésorier de l'extraordinaire des guerres , *la Jonchère* , ne lui avait pas donné sa sœur en mariage. Enfin pour couronner cette impertinence , il confond ce trésorier avec un autre *la Jonchère* , sans emploi , sans talens et sans fortune , qui a donné , comme tant d'autres , un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainsi calomnié tous les princes , il portât sa fureur sur *Louis XIV.*

(cc) Mémoires de *Maintenon* , tome IV , page 110.

(dd) *Ibid.* page 200.

Rien

Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de *Louvois*; (ee) il ose dire que ce ministre craignait que le roi ne l'empoisonnât. (ff) Ensuite, voici comme il s'exprime : *Au sortir du conseil il rentre dans son appartement et boit un verre d'eau avec précipitation ; le chagrin l'avait déjà consumé ; il se jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés et expire. Le roi s'en réjouit, et dit que cette année l'avait délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus souffrir, Seignelai, la Feuillade, et Louvois.*

Il est inutile de remarquer que MM. de *Seignelai* et de *Louvois* ne moururent point la même année. Une telle remarque serait convenable s'il s'agissait d'une ignorance ; mais il est question du plus grand des crimes dont un enragé ose soupçonner un roi honnête homme ; et ce n'est pas la seule fois qu'il a osé parler de poison dans ses abominables libelles. Il dit dans un endroit, (gg) que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoisonneurs à gages ; et dans un autre endroit, il s'exprime sur l'oncle de son propre roi d'une façon si criminelle, et en même temps si folle, que l'excès de sa démence prévalant sur celui de

(ee) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 269.

(ff) *Ibid.* page 291.

(gg) Tome II, pages 345, 346 et 347, du *Siècle de Louis XIV*, falsifié par *la Beaumelle*.

son crime, il n'en a été puni que par six mois de cachot.

Mais à peine sorti de prison, comment répare-t-il des crimes qui, sous un ministère moins indulgent, l'auraient conduit au supplice ? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de la Beaumelle*, à Londres chez *Jean Nourse* 1763. C'est là surtout qu'il aggrave ses calomnies contre le prédécesseur de son roi.

Ce n'est pas assez pour ce monstre de soupçonner *Louis XIV* d'avoir empoisonné son ministre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait dit dans un écrit à part : „ Je défie qu'on me „ montre une monarchie dans laquelle les „ lois, la justice distributive, les droits de „ l'humanité, aient été moins foulés aux „ pieds, et où l'on ait fait de plus grandes „ choses pour le bien public, que pendant „ les cinquante-cinq années où *Louis XIV* „ régna par lui-même. „

Cette assertion était vraie ; elle était d'un citoyen et non d'un flatteur. *La Beaumelle*, l'ennemi de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui n'a jamais eu que de tels ennemis ; *la Beaumelle*, dis-je, dans sa *XXIII^e* lettre, page 88, dit : *Je ne puis lire ce passage sans indignation, quand je me rappelle toutes les injustices générales et particulières que commit le feu roi. Quoi ! Louis XIV était juste quand il oubliait*

(*et il oubliait sans cesse*) que l'autorité n'était confiée à un seul que pour la félicité de tous? Et après ces mots, c'est un détail affreux.

Ainsi donc *Louis XIV* oubliait sans cesse le bien public, lorsqu'en prenant les rênes de l'Etat, il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts! quand il établit le grand hôpital de Paris et ceux de tant d'autres villes! Il oubliait le bien public en réparant tous les grands chemins, en contenant dans le devoir ses nombreuses troupes, aussi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis; en ouvrant au commerce cent routes nouvelles; en formant la compagnie des Indes à laquelle il fournit de l'argent du trésor royal; en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les insultes faites à nos négocians! Il oublia sans cesse le bien public lorsqu'il réforma toute la jurisprudence autant qu'il le put, et qu'il étendit ses soins jusque sur cette partie du genre-humain qu'on achète chez les derniers Africains pour servir dans un nouveau monde! Oublia-t-il sans cesse le bien public en fondant dix-neuf chaires au collège royal; cinq académies; en logeant dans son palais du Louvre tant d'artistes distingués; en répandant des bienfaits sur les gens de lettres jusqu'aux extrémités de l'Europe, et en donnant plus lui seul aux savans que

tous les rois de l'Europe ensemble , comme le dit l'illustre auteur de l'*Abrégé chronologique* ?

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'hôtel des invalides pour plus de quatre mille guerriers , et Saint-Cyr pour l'éducation de deux cents cinquante filles nobles ? Il vaudrait autant dire que *Louis XV* a négligé le bien public en fondant l'école royale militaire , et en mettant aujourd'hui dans toutes ses troupes , par le génie actif d'un seul homme , cet ordre admirable que les peuples bénissent , que les officiers embrassent à présent avec ardeur , et que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des esprits mal faits et des cœurs pervers que toute espèce de gloire irrite , dont toute lumière blesse les yeux , et qui , par un orgueil secret , proportionné à leurs travers , haïssent la nature entière. Mais qu'il se soit trouvé un homme assez aveuglé par ce misérable orgueil , assez lâche , assez bas , assez intéressé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus sacrés , et toutes les actions les plus nobles , qu'il aurait louées pour un écu de plus ; c'est ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la société demande qu'on effraie ces criminels insensés ; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'esprit à ses fureurs. Ses écrits peuvent durer.

Bayle lui-même, dans son dictionnaire, a fait revivre cent libelles de cette espèce. Les rois, les princes, les ministres pourraient dire alors : A quoi nous servira de faire du bien, si le prix en est la calomnie ?

La Beaumelle pousse sa furieuse démence jusqu'à représenter, par bravade, ses confrères les protestans de France (qui le défavouent) comme une multitude redoutable au trône. (hh) » Il s'est formé, dit-il un séminaire de » prédicans, sous le nom de ministres du » désert, qui ont leurs cures, leurs fonctions, » leurs appointemens, leurs consistoires, leurs » synodes, leur juridiction ecclésiastique. Il » y a cinquante mille baptêmes et autant de » mariages bénis illicitement en Guienne, » des assemblées de vingt mille ames en » Poitou, autant en Dauphiné, en Vivarais, » en Béarn, soixante temples en Saintonge, » un synode national à Nîmes, composé des » députés de toutes les provinces. »

Ainsi, par ces exagérations extravagantes, il se rend le délateur de ses confrères; et en écrivant contre le trône, il les exposerait à passer pour les ennemis du trône, il ferait regarder la France, parmi les étrangers, comme nourrissant dans son sein les semences d'une guerre

(hh) Page 110 des Lettres de *la Beaumelle* à M. de *Voltaire*, à Londres, chez *Jean Nourse*.

civile prochaine , si on ne savait que toutes ces accusations contre les protestans sont d'un fou également en horreur aux protestans et aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maison de France , et contre le gouvernement , il prétend que monseigneur le duc , père de monseigneur le prince de *Condé* , fit assassiner M. *Vergier* , (ii) commissaire des guerres , en 1720 , et que sa mort a été récompensée de la croix de Saint-Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fausseté de ce conte. Tout le monde sait aujourd'hui que *Vergier* avait été assassiné par la troupe de *Cartouche* ; les assassins l'avouèrent dans leur interrogatoire ; le fait est public ; n'importe , il faut que *la Beaumelle* , non moins coupable que ces malheureux , et non moins punissable , calomnie la maison de *Condé* comme il a fait la maison d'*Orléans* et la famille royale.

De pareilles horreurs semblent incroyables ; personne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'est ce même misérable qui , dans un petit livre intitulé *Mes pensées* , a insulté monseigneur le duc de *Saxe-Gotha* , MM. d'*Erlach* , *Sinner* , *Diesbach* , en les nommant par leur nom sans les connaître , sans leur avoir jamais parlé.

(ii) Tome III , page 323 du *Siècle de Louis XIV*.

C'est là que sa furieuse folie s'empporte jusqu'à ne connaître de héros que *Cromwell* et *Cartouche*, et à souhaiter que tout l'univers leur ressemble. Voici ses propres paroles :

» Les forfaits de *Cromwell* sont si beaux
 » que l'enfant bien né ne peut les entendre
 » sans joindre les mains d'admiration. Une
 » république fondée par *Cartouche* aurait eu
 » de plus sages lois que la république de
 » *Solon*. »

Dans un autre libelle intitulé , *Examen de l'histoire de Henri IV*, voici comme il s'exprime :

» Je lis avec un charme infini , dans l'his-
 » toire du Mogol , que le petit-fils de *Sha-Abas*
 » fut bercé pendant sept ans par des femmes ;
 » qu'ensuite il fut bercé pendant huit ans
 » par des hommes ; qu'on l'accoutuma de
 » bonne heure à s'adorer lui-même , et à se
 » croire formé d'un autre limon que ses sujets ;
 » que tout ce qui l'entourait avait ordre
 » de lui épargner le pénible soin d'agir , de
 » penser , de vouloir , et de le rendre inha-
 » bile à toutes les fonctions du corps et de
 » l'ame ; qu'en conséquence un prêtre le dis-
 » pensait de la fatigue de prier de sa bouche
 » le grand Etre ; que certains officiers étaient
 » préposés pour lui mâcher noblement ,
 » comme dit *Rabelais* , le peu de paroles qu'il
 » avait à prononcer ; que d'autres lui tâtaient

„ le pouls trois ou quatre fois le jour , comme
 „ à un agonifant ; qu'à fon lever , qu'à fon
 „ coucher , trente feigneurs accouraient , l'un
 „ pour lui dénouer l'aiguillette , l'autre pour
 „ le déconftiper ; celui-ci pour l'accoutrer
 „ d'une chemife , celui-là pour l'armer d'un
 „ cimenterre , chacun pour s'emparer du membre
 „ dont il avait la furintendance. Ces parti-
 „ cularités me plaifent , parce qu'elles me
 „ donnent une idée nette du caractère des
 „ Indiens , et que d'ailleurs elles me font affez
 „ entrevoir celui du petit-fils de *Sha-Abas* , de
 „ cet empereur automate. „

Cet homme eft bien mal inftruit de l'édu-
 cation des princes Mogols. Ils font à trois ans
 entre les mains des eunuques , et non entre
 les mains des femmes. Il n'y a point de feigneur
 à leur lever et à leur coucher ; on ne leur
 dénoue point l'aiguillette. On voit affez qui
 l'auteur veut désigner. Mais connaîtra-t-on à
 ce portrait le fondateur des invalides , de
 l'obfervatoire , de Saint-Cyr ; le protecteur
 généreux d'une famille royale infortunée ; le
 conquérant de la Franche-Comté , de la
 Flandre françaife , le fondateur de la marine ,
 le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles
 ou agréables ; le légiflateur de la France , qui
 reçut fon royaume dans le plus horrible
 défordre , et qui le mit au plus haut point de

la gloire et de la grandeur ; enfin , le roi que dom *Ustaris* , cet homme d'Etat si estimé , appelle *un homme prodigieux* , malgré des défauts inséparables de la nature humaine ?

Y connaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoi et de Lawfelt , qui donna la paix à ses ennemis , étant victorieux ; le fondateur de l'école militaire , qui , à l'exemple de son aïeul , n'a jamais manqué de tenir son conseil ? où est ce petit-fils automate de *Sha-Abas* ?

Il croit que *Sha-Abas* était un mogol , et c'était un persan de la race des sphi. Il appelle au hasard son petit-fils automate , et ce petit-fils était *Abas* , second fils de *Sam-Mirza* , qui remporta quatre victoires contre les Turcs ; et qui fit ensuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté , ni plus d'ignorance. Qui le croirait ? cet homme a trouvé enfin de la protection.

Pour mieux confondre non-seulement ces impostures , mais aussi cet esprit de critique , et ce style âcre et violent , employés depuis quelque temps à décrier le grand siècle , à rabaisser *Louis XIV* , à dénigrer tous ceux qui illustraient la France ; nous réimprimons ici la défense de *Louis XIV*.

A R T I C L E X X.

Défense de Louis XIV, contre l'auteur des Ephémérides.

J'AI lu les *Ephémérides du citoyen*, ouvrage digne de son titre. Ce journal et les bons articles de l'Encyclopédie sur l'agriculture pourraient suffire, à mon avis, pour l'instruction et le bonheur d'une nation entière.

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt ans, j'ai puisé souvent dans les *Ephémérides* des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que la nature semble avoir le plus disgraciés. J'avais choisi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir et pour y labourer une terre ingrate qu'il fallait toujours rompre avec six bœufs, et qui, ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus essayer s'il était possible de changer en quelque sorte la nature; il fallait du travail et de la constance; mes soins n'ont pas été entièrement inutiles dans ce désert : un hameau délabré qui nourrissait mal environ cinquante infortunés, et où l'on ne connaissait que les

écrouelles et la misère, s'est changé en un séjour assez propre, et par conséquent devenu plus sain, qui contient déjà plus de sept cents habitans, tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la Champagne, qu'on nomme si indignement *pouilleuse*, a rapporté des récoltes; et on a eu dix pour un, toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois, et encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit sur l'agriculture, parce que je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les Ephémérides. Je me suis borné à exécuter ce que les estimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, et ce que M. de *Saint-Lambert* a chanté avec tant d'énergie et de grace. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau siècle de *Louis XIV*, le siècle des talens en tout genre, dénigré dans plusieurs livres nouveaux, et même dans ces Ephémérides à qui je dois tant d'instructions. Voici comme on en parle dans un endroit.

„ C'était un empire entièrement énervé
 „ par des efforts excessifs, mal entendus, mal-
 „ heureux; et surtout par les suites du régime
 „ fiscal le plus dur, le plus impérieux, le plus
 „ méthodiquement inconfidéré, le plus régle-
 „ mentaire qui ait jamais existé. Ces deux
 „ inventions terribles, dis-je, ne font pas

„ l'héritage le moins funeste que nous ait laissé
 „ ce siècle tant vanté et si désastreux. „

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre. „ La gloire de ce
 „ grand siècle, si cher à nos beaux-esprits,
 „ était passée comme les étoupes qu'on brûle
 „ devant le pape à son exaltation. „

Je vais d'abord répondre à cette ironie.
 Je parlerai ensuite du règne *funeste et désastreux*.

Oui, sans doute, ce siècle doit être cher à tous les amateurs des beaux arts, à tous ceux que vous appelez beaux-esprits; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un esprit faux et bas, sans culture, sans goût, quand je pourrai oublier la force majestueuse des belles scènes de *Corneille*, l'inimitable *Racine*, les belles épîtres de *Boileau* et son art poétique; le nombre des fables charmantes de *la Fontaine*, quelques opéra de *Quinault*, qu'on n'a jamais pu égaler; et surtout ce génie à la fois comique et philosophe, cet homme qui, en son genre, est si au-dessus de toute l'antiquité, ce *Molière* dont le trône est vacant. (kk)

(kk) Expression pittoresque et vraie de M. Chamfort, dans le discours justement couronné par l'académie. Quand on emploie une expression neuve et de génie, ce que *Boileau* appelait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce siècle-ci a de beaux côtés, mais il est un peu le siècle des plagiaires.

En relisant les profateurs, je mets hardiment la défense de l'infortuné *Fouquet* par le généreux *Pélisson* à côté des plus beaux discours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques oraisons funèbres du sublime *Bossuet*, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain et tendre du *Télémaque*? qui ne sentira le mérite unique des *Provinciales*? quel homme du monde n'aimera les sermons de *Maffillon*? et quel art a-t-il fallu pour les faire aimer? Ils durent ces chefs-d'œuvres, ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du galimatias à deux colonnes contre un chapitre de *Bélifaire*, et des mandemens composés par le révérend père *Patouillet*.

Si l'on veut des recherches historiques, trouvera-t-on quelque chose de plus savant et de plus profond que les ouvrages de *du Cange*?

S'il est question de mathématiques, avons-nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme *Descartes* en géométrie? et malgré les chimères absurdes de toute sa physique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait M. *Thomas*, couronné par l'académie française et par le public?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philosophiques; mais en est-il beaucoup qui

l'emportent sur le traité des erreurs des sens et de l'imagination par *Mallebranche*, excellent commencement d'un système qui finit trop mal?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux d'histoire : mais on mettra toujours à côté de *Salluste* la conspiration de Venise par l'abbé de *Saint-Réal*. L'histoire des oracles de *Fontenelle* (persécuté d'une manière si infame par les jésuites) ne rendit-elle pas de grands services à l'esprit humain? et si vous faites grâce aux tourbillons de *Descartes*, qui sont malheureusement la base de la pluralité des mondes, si vous ôtez quelques plaifanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philosophie avec plus de netteté et d'agrémens que dans ce même livre de la pluralité des mondes; production du siècle de *Louis XIV*, dans un goût absolument nouveau?

Si vous passez aux autres arts qui dépendent moins de la profondeur de la pensée, à l'architecture, à la peinture, à la sculpture, à la musique, il faudra toujours mettre au premier rang ce *Perrault*, auteur de la façade du Louvre et de la traduction de *Vitruve*, les *Poussin*, les *le Brun*, les *le Sueur*, les *Girardon*; il ne faudra pas tourner en ridicule *Lulli* qui, né italien, trouva le secret d'inventer le seul récitatif qui convînt à la langue française, et

qui le premier enseigna la musique à un peuple qui ne la savait pas.

Comment s'est-il pu faire que tant d'hommes supérieurs dans tant de genres différens aient fleuri tous ensemble dans le même âge? Ce prodige était arrivé trois fois dans l'histoire du monde, et peut-être ne reparaitra plus.

Sortons de la carrière des beaux arts pour considérer les grands capitaines et les habiles ministres; nous avouerons que la gloire des *Condé*, des *Turenne*, des *Luxembourg*, des *Villars*, ne fera jamais éclipsée; nous redisons que le nom des *Colbert* doit être immortel.

Henri IV que nous révérans aujourd'hui, et que nous aimons, si on ose le dire, comme un Dieu tutélaire, était un très-grand-homme: mais le temps de *Louis XIV* fut un très-grand siècle. A peine notre *Henri IV* eut-il le temps de réparer les brèches de la France, et le sang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles et de fanatisme.

Repassons les temps qui suivirent le crime épouvantable de sa mort (uniquement commis par la superstition,) jusqu'au moment où *Louis XIV* régna par lui-même; tout fut odieux et funeste, et ce temps contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant lesquels, si j'en excepte les dix belles années

du héros de la France, je ne vois que confusion, discorde, sédition, guerres civiles, fanatisme affreux, tyrannie de toute espèce, pauvreté, et ignorance. Je ne crois pas que depuis *François II* jusqu'à l'extinction de la fronde en France, il y ait eu un seul jour sans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verser des larmes, est celui de cet adorable *Henri IV*, dont toutes les faiblesses sont si pardonnables, et dont toutes les vertus sont si héroïques.

Ce sont donc ces quatre-vingts années dont je parle, qui sont *funestes et désastreuses*, et non pas le siècle de *Louis XIV*, pendant lequel notre nation, aujourd'hui célèbre dans l'Europe par l'opéra comique, fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'histoire de *Louis XIV* que celle des Français : mon principal but a été de rendre justice aux hommes célèbres de ce temps illustre dont j'ai vu la fin ; mais je n'ai pas dû être injuste envers celui qui les a tous encouragés. Puisse la raison, qui s'affaiblit quelquefois dans la vieillesse, me préserver de ce défaut trop ordinaire d'élever le passé aux dépens du présent ! Je fais que la philosophie, les connaissances utiles, le véritable esprit, n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres que dans les jours où
j'achève

j'achève de vivre : mais qu'il me soit permis de défendre la cause d'un siècle à qui nous devons tout , et d'un roi qui n'a pas été assurément indigne de son siècle.

Je porte les yeux sur toutes les nations du monde, et je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillans que la française depuis 1655 jusqu'à 1704. Je prie tous les hommes sages et défintéressés de juger si un petit nombre d'années très-malheureuses dans la guerre de la succession, doivent flétrir la mémoire de *Louis XIV*. Je leur demande s'il faut juger par les événemens? Je leur demande si le feu roi devait priver son petit-fils du trône que le roi d'Espagne lui avait laissé par son testament, et où ce jeune prince était appelé par les vœux de toute la nation? *Philippe V* avait pour lui les lois de la nature, celles du droit des gens, celles même par qui toutes les familles de l'Europe sont gouvernées, les dernières volontés d'un testateur, les acclamations de l'Espagne entière; disons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la soutint seul avec constance pendant plusieurs années; il la finit heureusement, après les plus grandes infortunes. C'est à lui que le roi d'Espagne d'aujourd'hui,

le roi de Naples, le duc de Parme, doivent leurs États.

Je n'ai pas justifié de même (et DIEU m'en garde) la guerre contre la Hollande, qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'est une grande faute; il en fit l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de se repentir.

Le public en général est plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choses sans passions et sans préjugés.

Louis XIV veut réformer les lois : elles en avaient certes besoin. Il choisit pour cette sage entreprise les magistrats les plus éclairés du royaume. Ce n'est pas sa faute s'ils ont conservé des usages barbares, et si les avis aussi humains que judicieux du président de *Lamoignon* n'ont pas été suivis; on s'en rapporta toujours à la pluralité des voix, et l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reste-t-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de *Louis XIV*? de trouver des *Lamoignons* qui nettoient nos lois de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques personnes ne cessent depuis plusieurs années de critiquer l'administration du célèbre *Colbert*. Il est condamné dans plus

de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement libre ; mais les censeurs se souviennent-ils que le duc de Sulli fit la même défense depuis 1698 ? Il craignait le transport des blés hors du royaume ; il avait fait l'expérience de l'impétuosité française, dans qui l'avidité du gain présent l'emportait souvent sur la prévoyance. Il voyait une nation exposée à souffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'espérance d'une nouvelle récolte heureuse.

Depuis ce temps, la défense subsista toujours jusqu'à l'année 1764, où le conseil du roi régnant a jugé, pour le bonheur de la nation devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la sortie des blés avec les tempéramens convenables.

Il me semble qu'on ne doit pas attaquer légèrement la mémoire d'un homme tel que *Colbert*. Il ne faut pas dire qu'il a sacrifié la culture des terres à l'esprit *mercantile*. Ses vues étaient certainement grandes et nobles sur la marine et sur le commerce qu'il créa en France. L'épithète de *mercantile* ne convient pas plus au génie de ce ministre, que celle d'aigrefin à un général d'armée.

Qu'il me soit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déjà lire dans le *Siècle de Louis XIV.*

„ *Colbert* arriva au maniement des finances
 „ avec de la science et du génie ; commença,
 „ comme *Sulli*, par arrêter les abus et les
 „ pillages qui étaient énormes. La recette
 „ fut simplifiée autant qu'il était possible ; et
 „ par une économie qui tient du prodige,
 „ il augmenta le trésor du roi en diminuant
 „ les tailles. On voit par l'édit mémorable
 „ de 1664, qu'il y avait tous les ans un
 „ million de ce temps-là, destiné à l'encou-
 „ ragement des manufactures et du commerce
 „ maritime. Il négligea si peu les campagnes,
 „ abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des
 „ traitans, que des négocians anglais s'étant
 „ adressés à *M. Colbert de Croissy* son frère,
 „ ambassadeur à Londres, pour fournir en
 „ France des bestiaux d'Irlande et des salai-
 „ sons pour les colonies en 1667, le
 „ contrôleur-général répondit que, depuis
 „ quatre ans, on en avait à revendre aux
 „ étrangers. „

M. de Forbonnais, qui a fourni de si grandes
 lumières sur les finances de la France, cite
 le même fait ; et il est lui-même trop esti-
 mable pour ne pas estimer un *Colbert*.

Dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie*, à
 l'article VINGTIÈME, page 87, tome XVII,
 il est dit que „ ce ministre préféra la gloire
 „ d'être pour tous les peuples un modèle

» de futilités, et de les surpasser dans tous
 » les arts d'ostentation, à l'avantage plus
 » solide, et toujours sûr, de pourvoir à leurs
 » besoins naturels. »

Il est dit » qu'il n'avait pas les matières
 » premières, qu'il en provoqua l'importation
 » de toutes ses forces, et prohiba l'expor-
 » tation de celles du pays. »

J'aimais l'auteur de cet article; mais j'aime encore plus la vérité. Je suis obligé de dire qu'il s'est trompé en tout. Le ministre qu'il condamne était si loin de négliger l'agriculture, que, dans un mémoire présenté au roi le 22 octobre 1664, il s'exprime en ces mots : *Les principaux objets sont l'agriculture, la marchandise, la guerre de terre, et celle de mer.* Ce mémoire est public aujourd'hui.

Il est encore très-faux qu'il n'eût point de matières premières, car il se les donna. Il établit dans les ports, pour le service de la marine, les manufactures et les magasins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut aussi la matière première de la soie, en pressant les plantations des mûriers. Je fais par expérience de quelle prodigieuse utilité est cette entreprise. L'auteur de l'article *Vingtième* ne le savait pas; et je suis en droit de rendre témoignage, en ce point, à la sagesse du ministre.

C'est la mode aujourd'hui de dégrader les grands-hommes ; mais si les critiques veulent se souvenir qu'ils doivent aux soins infatigables de ce ministre, toutes les manufactures qui contribuent à l'aïfance de leur vie, depuis les tapifferies des Gobelins jusqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non-seulement de l'injustice à se plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

Il me semble que *Boileau* avait raison, dans ces temps alors heureux, de dire à *Louis XIV* qu'il peindrait. . . .

Les soldats dans la paix doux et laborieux ,
 Nos artifans grossiers rendus industrieux ,
 Et nos voisins frustrés de ces tributs ferviles
 Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à *Louis XIV* et à son ministre un reproche de l'établissement de la compagnie des Indes ; elle n'était pas nécessaire peut-être du temps de *Henri IV*. On consommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaissait ni café, ni thé, ni tabac, ni curiosités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus sages. N'accusons que nous de nos nouveaux

besoins, et ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'Etat qui n'ont été occupés qu'à nous satisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Parisiennes de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeuner de leurs femmes de chambre ; de tirer des rivages de la mer Rouge une petite fève âcre, de l'herbe de la Chine, leurs tasses du Japon, et leur sucre de l'Amérique.

Louis XIV ne dit jamais aux Français : Je vous ordonne de mettre pour quatre millions cinq cents mille livres par an d'une poudre puante dans votre nez ; et vous l'irez chercher dans la Virginie et chez les quakers. J'ordonne que toutes les bourgeoises aient des engageantes de mouffeline brodées par les filles des brachmanes, et des robes filées au bord du Gange.

Joignez à toutes nos fantaisies le besoin moins imaginaire peut-être des épiceries, et cet ancien proverbe : *Cela est cher comme poivre* ; proverbe trop bien fondé sur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent, avant les voyages des Portugais. Enfin il fallait ou nous ruiner pour acheter ce superflu de nos voisins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher

nous-mêmes. Les Anglais avaient des compagnies dans l'Inde, et les Hollandais des royaumes. Il s'agissait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on se transporte dans ces temps de gloire et d'espérance; qu'on juge si on aurait été bien venu à dire alors aux Français : Payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes. Une preuve que ce grand projet de commerce était très-bien imaginé par le ministère, c'est qu'il fut redouté des puissances maritimes. Tout établissement est bon quand vos ennemis en font jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondichéri en 1693. C'était la moindre récompense que le roi de France dût attendre de son invasion en Hollande; invasion qu'assurément on n'attribuera pas au sage *Colbert*, mais au superbe et laborieux ennemi de *Colbert*, des Hollandais, et de *Turenne*.

Le ministre des finances fut jeté hors de toutes ses mesures pour cette guerre, par laquelle il fallut faire quatre cents millions de mauvaises affaires qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitans dont il avait voulu abolir pour jamais le fatal service.

Ce n'est pas lui non plus qui persécuta les protestans. Il savait trop combien ils étaient utiles dans les finances, le commerce,

les

les manufactures, la marine, et même l'agriculture. Il sentit la plaie de l'Etat. J'ai vu des notes de lui chez M. de *Monmartel*, dans lesquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes sont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, et malheureusement l'année de sa mort.

Madame de *Cailus*, nièce de madame de *Maintenon*, née protestante comme sa tante, dit expressément dans ses *Souvenirs*, que le roi fut trompé dans cette longue et malheureuse affaire, par ceux en qui ce monarque avait mis sa confiance. Il avait le jugement sain et droit, mais qui, n'étant pas éclairé par l'histoire de son propre royaume, pouvait être aisément séduit par un confesseur, par un ministre, et fasciné par les prospérités. On lui fit toujours croire qu'il était assez grand pour dominer d'un mot sur toutes les consciences. Il fut trompé comme il le fut depuis par le jésuite *le Tellier*; on ne l'aurait pas trompé, si on lui avait dit qu'il était assez grand pour se faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires et de succès en tout genre, avec trois cents mille hommes de troupes, devaient l'assurer de la soumission de tout l'Etat.

On condamne encore ses bâtimens. Cependant la famille royale et toute la cour et les

ministres ne sont logés que par lui, soit à Versailles, soit à Fontainebleau, soit à Paris même qui désire depuis *Henri IV* de voir les rois; mais ces bâtimens ont-ils été à charge à l'Etat? Ils ont fervi à faire circuler l'argent dans tout le royaume, et à perfectionner tous les arts qui marchent à la suite de l'architecture.

L'établissement de Saint-Cyr qui subsiste principalement du revenu de l'abbaye de Saint-Denis, en foulageant deux cents cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument et celui des invalides, ont été les plus beaux de l'Europe, sans contredit, jusqu'à celui de l'Ecole militaire. (II)

Les faiblesses et les fautes de *Louis XIV* n'ont pas empêché dom *Ustaris* de le proposer pour modèle au gouvernement de l'Espagne, et de l'appeler *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé à sa mort le tribut d'estime qu'ils lui devaient.

Il est très-aisé de gouverner un royaume de son cabinet avec une brochure; mais quand il faut résister à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues, et l'affreux hiver de 1709, cela n'est pas si facile.

(II) C'est M. du *Verney* qui inventa l'Ecole militaire; c'est madame de *Pompadour* qui la proposa. Il faut rendre justice; la gloire est le seul prix du bien qu'on a fait.

Il n'est pas si facile non plus de gouverner une compagnie à six mille lieues. Il est clair que *Louis XIV* en bâtissant Pondichéry, et le duc d'*Orléans* en le relevant, ne purent avoir d'autre objet que la gloire et le bien de la nation; je défie qu'on en imagine un troisième. La compagnie, à sa résurrection vers 1720, sous la régence, a commencé son commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuse compagnie hollandaise n'avait commencé le sien, avant sa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une seconde fois? la guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandre, il retentit en Amérique et à la côte de Coromandel. A cette guerre contre les Anglais se sont joints une foule de maux aussi dangereux; la discorde intestine, la rapacité, la jalousie entre les déprédateurs heureux et les malheureux; une autre jalousie plus furieuse encore, celle du commandement, qui est si souvent accompagnée de l'insolence, de la perfidie, des plus noires intrigues, et des plus fatales impostures.

Les vaisseaux de l'Inde portaient moins chargés de marchandises que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès-verbaux signés par le mensonge dans l'Inde, et soutenus par la corruption en France. Il en

coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madras, à un homme d'un rare mérite, à ce *la Bourdonnais*, qui seul avait vengé l'honneur du pavillon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant-général *Lalli*, qui, du jour qu'il aborda dans Pondichéri pour y mettre l'ordre et y rétablir le service, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville, qu'il n'avait d'Anglais à combattre : brave homme sans doute, jacobite jusqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par passion : sa fatale catastrophe est aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui font inutilement frémir la nature humaine, et que Paris oublie le lendemain pour des plaisirs souvent ridicules, et bientôt oubliés aussi.

Quel fut depuis le sort de la compagnie ? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle, des dettes immenses avec l'impuissance de payer, la ressource inutile des loteries, le désir et l'incapacité de se soutenir. Elle avait été la seule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant près de cinquante années sans jamais partager entre les actionnaires le moindre profit, le moindre soulagement produit par son commerce.

Tout ce que je fais, c'est que la compagnie anglaise partage actuellement cinq et demi pour cent pour les six mois courans.

A l'égard de celle de Hollande , c'est une grande puissance souveraine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour cent de leur première mise en 1608 , après les dépenses immenses de l'établissement payées sur les profits.

Maintenant qu'on reproche tant qu'on voudra , au duc d'*Orléans* régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes , et à *Louis XIV* de l'avoir fait naître , je dirai : ils ont tous deux fait une belle entreprise. Le roi de Danemarck les a imités , et a réussi. Les Français se sont mal conduits, et ils ont échoué; la vérité ordonne d'en convenir.

Il faut avouer aussi que la cour de Danemarck n'a point envoyé à Tranquebar de missionnaire intrigant, brouillon et voleur , qui semât la discorde dans les comptoirs , qui en emportât l'argent , et qui en revint avec onze cents mille francs dans sa cassette , après avoir gagné des âmes à DIEU , comme a fait notre révérend père *Lavaur* de la compagnie de JESUS.

On fait assez que l'histoire ne doit être ni un panégyrique , ni une satire , ni un ouvrage de parti , ni un sermon , ni un roman. J'ai eu cette règle devant les yeux quand j'ai osé jeter un œil philosophique sur la terre entière. J'envisage encore le siècle de *Louis XIV* comme

celui du génie , et le siècle présent comme celui qui raisonne sur le génie. J'ai travaillé soixante ans à rendre exactement justice aux grands-hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompense la persécution et la calomnie. Je ne me suis point découragé. La vérité m'a été plus précieuse que les clameurs injustes ne sont méprisables. Je ne me défends point ; je défends ceux qui sont morts en servant la patrie ou en l'instruisant. Je défends le maréchal de *Villars* , non parce que j'ai eu l'honneur de vivre dans sa familiarité dix années consécutives dans ma jeunesse , mais parce qu'il a sauvé l'Etat. Un misérable réfugié affamé ose , dans sa démence , imprimer (*mm*) qu'à la bataille de Malplaquet ce général passa pour s'être blessé légèrement lui-même , afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille , et de faire croire qu'il eût été vainqueur sans sa blessure. Je dois confondre l'infamie absurde de ce calomniateur.

A-t-il la scélératesse non moins extravagante d'imputer (*nn*) au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grâce à mes soins peut-être)

(*mm*) Mémoires de *Maintenon* , tome V , page 99.

(*nn*) *Ibid.* tome IV , pages 346 et suivantes de l'édition de l'Histoire de *Louis XIV* , falsifiée par lui et chargée de notes infames , chez *Estlinger* à Francfort.

que comme des rêveries dignes du mépris le plus profond ; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécration imposture.

A-t-il dit (oo) que le premier président de *Maisons* (dont le fils, mon ami intime, est mort entre mes bras) était premier président quand le duc d'*Orléans* fut déclaré régent, et qu'il faisait une cabale contre ce prince ; j'ai dû faire apercevoir que jamais ce magistrat ne fut premier président, et apprendre au public que, loin de vouloir priver le prince de son droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

J'ai dû confondre toutes les calomnies vomies par ce malheureux contre la famille royale, contre les meilleurs ministres, et contre les hommes du royaume les plus respectables. Pourquoi ? parce que ces impostures se vendent long-temps dans les pays étrangers, et beaucoup mieux que de bons livres ; parce qu'elles vont à Leipzig, à Berlin, où un héros ne parle que français, à Hambourg, à Dantzic, à Moscou, à Jassi ; parce que tous ceux qui lisent en Europe, entendent le français jusqu'à des Turcs, nos grands-hommes ayant porté notre langue aussi loin que l'impératrice de Russie porte ses armes et ses lois. Voilà ce qu'on ne fait pas dans les soupers de Paris ;

(oo) *Ibid.* tome V, page 228.

on dit : il a tort de relever des sottises si méprifables ; non , il n'a point tort : prenez une carte géographique , voyez que l'univers n'est pas borné à votre quartier ; concluez qu'on peut parler à d'autres hommes qu'à vous , et qu'on doit venger votre patrie , et les grands-hommes qui ont bien mérité d'elle.

Plus de cent histoires modernes ont été compilées sur des journaux remplis de nouvelles impertinences , semblables à ces mensonges imprimés dont je parle. Peut-être un jour ces histoires passeront pour authentiques. Celui qui consacrerait son travail à prévenir le public contre cette foule d'impostures , élèverait un monument utile. Ce serait le serpent d'airain qui guérirait les morsures des vrais serpents. Si j'ai pris la liberté de réfuter le livre estimable des *Ephémérides du citoyen* , j'ai dû , à plus forte raison , confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens. (pp)

(pp) C'est un nommé *la Beaumelle* , qui écrit de ce style incorrect , audacieux et violent , qu'on tâche de mettre à la mode aujourd'hui.

Figurez-vous un gueux échappé des petites-maisons , qui couvrirait de son ordure les statues de *Louis XIV* et de *Louis XV* ; tel était ce misérable. Son vrai nom est *Angleviel* , dit *la Beaumelle* , né dans un village des Cévènes , né huguenot , élevé dans cette religion à Genève ; mais bien éloigné de ressembler aux sages protestans qui , respectant les puissances et les lois , sont toujours attachés à leur patrie : il avait été inscrit à Genève parmi les propofans qui étudient en théologie , le 12 octobre 1745 , sous le rectorat de M. *Ami de la*

A l'égard des impostures contre de simples particuliers, d'ordinaire on les néglige, sans quoi la terre, qui a besoin d'être cultivée, deviendrait une grande bibliothèque.

A R T I C L E X X I.

Sur les dissensions des églises de Pologne. ()*

AVANT de donner au public une idée juste des différens qui divisent aujourd'hui la Pologne ; avant de déferer au tribunal du genre-humain la cause des dissidens grecs, romains et protestans, il est nécessaire de faire voir premièrement ce que c'est que l'Eglise grecque.

Il faut avouer d'abord que les Eglises grecque et syriaque furent instituées les premières, et que l'Orient enseigna l'Occident. Nous n'avons aucune preuve que *Pierre* ait été à Rome ; et nous sommes sûrs qu'il resta long-temps en Syrie, et qu'il alla jusqu'à Babylone. *Paul* était de Tarse en Cilicie. Se

Rive, et s'était essayé à prêcher à l'hôpital pendant une année : il faut convenir qu'il méritait d'être exhorté publiquement.

(*) Ce petit ouvrage avait d'abord été imprimé sous le nom de *Bourdillon*, professeur en droit public.

ouvrages sont écrits en grec. Nous n'avons aucun évangile qui ne soit grec. Tous les pères des quatre premiers siècles, jusqu'à *Jérôme*, ont été grecs, syriens ou africains. Presque tous les rites de la communion romaine attestent encore par leurs noms même leur origine grecque ; église, baptême, paraclét, liturgie, litanie, symbole, eucharistie, agape, épiphanie, évêque, prêtre, diacre, pape même, tout annonce que l'Eglise d'Occident est la fille de l'Eglise d'Orient, fille qui dans sa puissance a méconnu sa mère.

Aucun évêque de Rome ne fut compté, ni parmi les pères, ni même parmi les auteurs approuvés, pendant plus de six siècles entiers. Tandis qu'*Athénagore*, *Ephrem*, *Justin*, *Tertullien*, *Clément d'Alexandrie*, *Origène*, *Cyprien*, *Irénée*, *Athanase*, *Eusèbe*, *Jérôme*, *Augustin*, remplissaient le monde de leurs écrits, les évêques de Rome en silence se bornaient au soin d'établir leur troupeau qui croissait de jour en jour.

Nous n'avons sous le nom d'un évêque de Rome que les reconnaissances de *Clément*. Il est prouvé qu'elles ne sont pas de lui : et si elles en étaient, elles ne feraient pas honneur à sa mémoire. Ce sont des conférences de *Clément* avec *Pierre*, *Zachée*, *Barnabé* et *Simon* le magicien. Ils rencontrent vers Tripoli un vieillard ;

et *Pierre* devine que ce vieillard est de la race de *César* ; qu'il épousa *Mathilde* , dont il eut trois enfans ; que *Clément* est le cadet de ces enfans ; ainsi *Clément* est reconnu pour être de la maison impériale. C'est apparemment cette connaissance qui a donné le titre au livre ; encore cette rapsodie est-elle écrite en grec.

Mais aucun prêtre chrétien , soit grec, soit syriaque , ou africain , ou italien n'eut certainement d'autre puissance que celle de parler toutes les langues du monde , de faire des miracles , de chasser les diables ; puissance admirable que nous sommes bien loin de leur contester.

Qu'il nous soit permis de le dire , sans offenser personne : si l'ambition pouvait s'en tenir aux paroles expresses de l'évangile , elle verrait évidemment que les apôtres n'ont reçu aucune domination temporelle de JESUS-CHRIST , qui lui-même n'en avait pas. Elle verrait que ses disciples étaient tous égaux , et que JESUS-CHRIST même a menacé de châtimement ceux qui voudraient s'élever au-dessus des autres.

Pour peu qu'on soit instruit , on fait que dans le premier siècle il n'y eut aucun siège épiscopal particulier. Les apôtres et leurs successeurs se cachaient tantôt dans un lieu ,

tantôt dans un autre ; et certainement lorsqu'ils prêchaient de village en village , de cave en cave , de galetas en galetas , ils n'avaient ni trône épiscopal, ni juridiction , ni gardes ; et quatre principaux barons ne portaient point à leur entrée les cordons d'un dais superbe , sous lequel on eut vu *André* et *Luc* portés pompeusement comme des souverains.

Dès le second siècle la place d'évêque fut lucrative par les aumônes des chrétiens , et conséquemment les évêques des grandes villes furent plus riches que les autres : étant plus riches , ils eurent plus de crédit et de pouvoir.

Si quelque évêque avait pu prétendre à la supériorité , c'était assurément l'évêque de Jérusalem , non pas comme le plus riche , mais comme celui qui , selon l'opinion vulgaire , avait succédé à *S^t Jacques* le propre frère de JESUS-CHRIST. Jérusalem était le berceau de la religion chrétienne. Son fondateur y était mort par un supplice cruel ; il était reçu que *Jacques* son frère y avait été lapidé. *Marie* mère de DIEU y était morte. *Joseph* son mari était enterré dans le pays. Tous les mystères du christianisme s'y étaient opérés. Jérusalem était la ville sainte qui devait reparaitre dans toute sa gloire pendant mille

années. Que de titres pour assurer à l'évêque de Jérusalem une prééminence incontestable !

Mais, lorsque le concile de Nicée régla la hiérarchie, qui avait eu tant de peine à s'établir, le gouvernement ecclésiastique se modela sur le politique. Les évêques appellèrent leurs districts spirituels du nom temporel de *diocèse*. Les évêques des grandes villes prirent le titre de *métropolitains*. Le nom de *patriarche* s'établit peu à peu ; on donna ce titre aux évêques de Constantinople et de Rome, qui étaient deux villes impériales ; à ceux d'Alexandrie et d'Antioche, qui étaient encore deux considérables métropoles ; et enfin à celui de Jérusalem qu'on n'osa pas dépouiller de cette dignité, quoique cette ville, nommée alors *Elia*, fut presque dépeuplée et située dans un terrain ingrat, dans lequel elle ne pouvait s'affranchir de la pauvreté, n'ayant jamais fleuri que par le grand concours des Juifs qui venaient autrefois y célébrer leurs grandes fêtes ; mais ne tirant alors quelque argent que des pèlerinages peu fréquens des chrétiens, le district de ce patriarche fut très-peu de chose. Les quatre autres au contraire furent très-étendus.

Il ne tomba dans la tête ni d'aucun évêque, ni d'aucun patriarche, de s'arroger une juridiction temporelle. On n'en trouve aucun

exemple que dans la subversion de l'empire romain en Occident.

Tout y changea lorsque *Pepin* d'Austrasie , premier domestique d'un prince franc nommé *Childeric* , se lia avec le pape *Zacharie* , et ensuite avec le pape *Etienne II* , pour rendre son usurpation respectable aux peuples. Il se fit sacrer à Saint-Denis en France par ce même pape *Etienne* : en récompense , cet usurpateur lui donna dans la Romagne quelques domaines aux dépens des usurpateurs lombards.

Voilà le premier évêque devenu prince. On conviendra sans peine que cette grandeur n'est pas des temps apostoliques. Aussi fut-elle signalée par le meurtre et par le carnage , peu de temps après , sous le pape *Etienne III*. Le clergé romain , partagé en deux partis , inonda de sang la chaire de bois dans laquelle on prétend que *S^t Pierre* avait prêché au peuple romain. Il est vrai qu'il n'est pas plus vraisemblable que du temps de l'empereur *Tibère* un galiléen ait prêché en chaire dans le *forum romanum* , qu'il n'est vraisemblable qu'un grec vînt prêcher aujourd'hui dans le grand bazar de Stamboul. Mais enfin , il y avait à Rome , du temps d'*Etienne III* , une chaire de bois ; et elle fut entourée de cadavres sanglans.

Lorsque *Charlemagne* partit de la Germanie pour usurper la Lombardie ; lorsqu'il eut privé

ses neveux de l'héritage de leur père *Pepin* ; lorsqu'il eut enfermé en prison ses enfans innocens dont on n'entendit plus parler depuis ; lorsque ses succès eurent couronné ce crime ; lorsqu'il se fut fait reconnaître empereur dans Rome ; il donna encore de nouvelles seigneuries au pape *Léon III*, qui lui mit dans l'église de Saint-Pierre une couronne d'or sur la tête , et un manteau de pourpre sur les épaules.

Cependant remarquons que ce pape *Léon III*, encore sujet des empereurs résidans à Constantinople, n'osa pas sacrer un allemand ; tant ce vieux respect pour l'empire romain prévalait encore. Ce n'était qu'une cérémonie de plus ; mais elle était réputée sainte , et on n'osait la faire. La faiblesse se joignait à l'audace de l'esprit ; qui souvent n'ose franchir la seconde barrière après avoir abattu la première.

Charlemagne fut toujours le maître dans Rome ; mais dans la décadence de sa maison ; le peuple romain reprit un peu sa liberté , et la disputa toujours contre l'évêque , contre la maison de *Toscanelle* , contre les *Gui de Spolète* , contre les *Bérenger* , et d'autres tyrans ; jusqu'à ce qu'enfin l'imprudent *Octavien Sporco* , qui le premier changea son nom à son avènement au pontificat , appela *Othon de Saxe* en Italie. Ce *Sporco* est connu sous le nom de *Jean XII*. Il était fils de cette fameuse *Marosie* qui avait

fait pape son bâtard *Jean XI*, né de son inceste avec le pape *Sergius III*.

Jean XII était patrice de Rome, ainsi qu'*Alberic* son père dernier mari de *Marosie*. Ils tenaient cette dignité de l'empereur *Constantin Porphyrogénète*; preuve évidente que les Romains, au milieu de leur anarchie, reconnaissaient toujours les empereurs grecs pour les vrais successeurs des *Césars*: mais dans leurs troubles, ils avaient recours tantôt aux Allemands, tantôt aux Hongrois, et se donnaient tour à tour plusieurs maîtres pour n'en avoir aucun.

On fait comment le roi d'Allemagne *Othon*, appelé à Rome par *Jean XII*, et ensuite trahi par lui, le fit déposer pour ses crimes. Le procès-verbal existe; il fait frémir.

Tous les papes ses successeurs eurent à combattre les prétentions des empereurs allemands sur Rome, les anciens droits des empereurs grecs, et jusqu'aux Sarrazins mêmes. Ils ne furent puissans que par l'intrigue et par l'opinion du vulgaire, opinion qu'ils furent établir, et dont ils furent toujours profiter.

Grégoire VII, qui, à la faveur de cette opinion, et surtout des fausses décrétales, marcha sur les têtes des empereurs et des rois, ne put jamais être le maître dans Rome. Les papes ne purent enfin avoir la souveraineté

de

de cette ville que lorsqu'ils se furent emparés du Môle d'Adrien , appelé depuis Saint-Ange , qui avait toujours appartenu au peuple ou à ceux qui le représentaient.

La vraie puissance des papes et celle des évêques d'Occident ne s'établit en Allemagne que dans l'interrègne et l'anarchie , vers le temps de l'élection de *Rodolphe de Habsbourg* à l'empire : ce fut alors que les évêques allemands furent véritablement souverains.

Jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'Eglise grecque. Elle fut toujours soumise aux empereurs, jusqu'au dernier *Constantin* ; et dans le vaste empire de Russie , elle est entièrement dépendante du pouvoir suprême. On n'y connaît pas plus qu'en Angleterre la distinction des deux puissances ; l'autel est subordonné au trône ; et ces mots même *les deux puissances* y sont un crime de lèse-majesté. Cette heureuse subordination est la seule digne qu'on ait pu opposer aux querelles théologiques , et aux torrens de sang que ces querelles ont fait répandre dans les Eglises d'Occident , depuis l'assassinat de *Priscillien* jusqu'à nos jours.

Personne n'ignore comme au seizième siècle la moitié de l'Europe , lassée des crimes d'*Alexandre VI*, de l'ambition de *Jules II*, des extorsions de *Léon X*, de la vente des indulgences , de la taxe des péchés , des superstitions

et des friponneries de tant de moines, secoua enfin le joug appesanti depuis long-temps. Les Grecs avaient enseigné l'Eglise d'Occident, les protestans la réformèrent.

Je ne prétends point parler ici des dogmes qui divisent les grecs, les romains, les évangéliques, les réformés, et d'autres communions. Je laisse ce soin à ceux qui sont éclairés d'une lumière divine. Il faut l'être sans doute pour bien savoir si le S^t Esprit procède par spiration du Père et du Fils, ou du Fils seulement, lequel fils étant engendré et n'étant point fait, ne peut pourtant engendrer. Il n'y a qu'une révélation qui puisse apprendre clairement aux saints comment on mange le fils en corps et en ame dans un pain qui est anéanti, sans manger ni le Père, ni le S^t Esprit; ou comment le corps et l'ame de JESUS sont incorporés au pain; ou comment on mange JESUS par la foi. Ces questions sont si divines, qu'elles ne devraient point mettre la discorde entre ceux qui ne sont qu'hommes; et qui doivent se borner à vivre en frères, et à cultiver la raison et la justice, sans se persécuter pour des mystères qu'ils ne peuvent entendre.

Tout ce que j'oserais dire, en respectant les évêques de toutes les communions, c'est que ceux qui iraient à pied, de leur maison à l'église, prêcher la charité et la concorde;

ressembleraient peut-être plus aux apôtres, au moins à l'extérieur, que ceux qui diraient quelques mots dans une messe en musique en quatre parties, entourés de hallebardiers et de mousquetaires, et qui ne sortiraient de l'église qu'au son des tambours et des trompettes.

Je me garderai bien d'examiner si celui qui naquit dans une étable entre un bœuf et un âne, qui vécut et qui mourut dans l'indigence, se plaît plus à la pompe et aux richesses de ses ministres, qu'à leur pauvreté et à leur simplicité. Nous ne sommes plus au temps des apôtres ; mais nous sommes toujours au temps des citoyens : il s'agit de leurs droits, de la liberté naturelle, de l'exécution des lois solennelles, de la foi des sermens, de l'intérêt du genre-humain. Tout cela existait avant qu'il y eût des prélats, et existera encore si jamais (ce qu'à DIEU ne plaise) on a le malheur de se passer de prélatures. Les dignités peuvent s'abolir, les sectes peuvent s'éteindre ; le droit des gens est éternel.

F A I T.

LA religion chrétienne ne pénétra que très-tard chez les Sarmates. La nation était guerrière et pauvre. Le zèle des missionnaires la respecta. La Pologne, proprement dite, ne fut chrétienne qu'à la fin du dixième siècle.

Boleslas, en l'an 1001 de notre ère vulgaire, fut le premier roi chrétien ; et il signala son christianisme en faisant crever les yeux au roi de Bohême.

Le grand-duché de Lithuanie, vaste pays qui fait presque la moitié de la Pologne entière, ne fut chrétien que dans le quinzième siècle, après que *Jagellon*, grand-duc de Lithuanie, eut épousé la princesse *Edvige* au quatorzième, en 1387, à condition qu'il ferait de la religion de la princesse, et que la Lithuanie ferait jointe à la Pologne.

On demandera de quelle religion étaient tous ces peuples avant qu'ils fussent chrétiens. Ils adoraient DIEU sous d'autres noms, d'autres emblèmes, d'autres rites ; on les appelait *païens*. La grace de JESUS-CHRIST qui est venu pour tout le monde, leur avait été refusée, ainsi qu'à plus des trois quarts de la terre. Leur temps n'était pas venu ; toutes leurs générations étaient livrées aux flammes éternelles ; du moins c'est ainsi qu'on pense à Rome, ou ce qu'on feint d'y penser. Cette idée est grande : tu seras puni à jamais si tu ne penses pas sur le bord du Volga, ou du Gange comme je pense sur le bord de l'Anio. On ne peut porter ses vues plus haut et plus loin.

Il arriva un grand malheur à ces nouveaux chrétiens au seizième siècle. L'hérésie pénétra

chez eux ; et comme l'hérésie damne les hommes encore plus que le paganisme, le salut des Polonais était en grand danger. Ces hérétiques se disaient enfans de la primitive Eglise, et on les appelait *novateurs* ; ainsi on ne pouvait convenir des qualités.

Outre ces réformés d'Occident, il y avait beaucoup de grecs d'Orient. Ces grecs étaient répandus dans cinq provinces de la Lithuanie converties autrefois à la foi grecque, et annexées depuis à la Pologne. Ils n'étaient pas à la vérité aussi damnés que les évangéliques et les réformés ; mais enfin ils l'étaient, puisqu'ils ne reconnaissaient pas l'évêque de Rome comme le maître du monde entier.

Il est à remarquer que ces provinces grecques, et la Pologne proprement dite, et la Lithuanie, et la Russie sa voisine, avaient été converties par des dames, ainsi que la Hongrie et l'Angleterre. Cette origine devait faire espérer de la tolérance, de l'indulgence, de la bonté, des mœurs douces et faciles. Il en arriva tout autrement.

Les évêques de Pologne sont puissans ; ils n'aimaient pas à voir leur troupeau diminuer. Outre ces évêques, il y avait toujours à Varsovie un nonce du pape. Ce nonce tenait lieu de grand-inquisiteur, et son tribunal était

très-redoutable. Les Grecs, les évangéliques, les réformés, et les unitaires qui survinrent, tout fut persécuté. *Contrains-les d'entrer* fut employé dans toute sa rigueur. C'est une chose admirable que ce *contrains-les d'entrer*, qui n'est dans l'évangile qu'une invitation pressante à souper, ait toujours servi de prétexte à l'Eglise romaine pour faire mourir les gens de faim.

Les évêques ne manquaient pas d'excommunier tout gentilhomme du rite grec ou de la communion protestante ; et par un abus étrange, mais ancien, cette excommunication les privait dans les diètes de voix active et passive. L'excommunication peut bien priver un homme de la dignité de marguillier, et même du paradis ; mais elle ne doit pas s'étendre sur les effets civils. Un prince de l'Empire, un électeur qu'un évêque ou un chapitre excommunierait, n'en ferait pas moins prince de l'Empire. On peut juger, par cette seule oppression, combien les dissidens étaient vexés par les tribunaux ecclésiastiques ; il suffit de dire qu'ils étaient jugés par leurs ennemis.

Sigismond Auguste, le dernier des *Jagellons*, fit cesser ce dévot scandale. Sa probité lui persuada qu'il ne faut persécuter personne pour la religion. Il se souvint que JESUS-CHRIST avait enseigné, et non opprimé. Il comprit que

l'oppression ne pouvait faire naître que des guerres civiles entre les gentilshommes égaux : il fit plus, dans la diète solemnelle de Vilna, le 16 juin 1563, *il anéantit toute différence qui pourrait jamais naître entre les citoyens pour cause de religion*. Voici les paroles essentielles de cette loi devenue fondamentale.

” A compter depuis ce jour, non-seulement
 ” les nobles et seigneurs avec leurs descendans
 ” qui appartiennent à la communion romaine,
 ” et dont les ancêtres ont obtenu aussi des
 ” lettres de noblesse dans le royaume de
 ” Pologne, mais encore en général tous ceux
 ” qui font de l'ordre équestre et des nobles,
 ” soit lithuaniens, soit russes d'origine, *pourvu*
 ” *qu'ils fassent profession du christianisme*, quand
 ” même leurs ancêtres n'auraient pas acquis
 ” les droits de noblesse dans le royaume de
 ” Pologne, doivent jouir dans toute l'étendue
 ” du royaume de tous les privilèges, libertés,
 ” et droits de noblesse, à eux accordés, et
 ” en jouir à perpétuité en commun.

” On admettra aux dignités du sénat et
 ” de la couronne, à toutes les charges nobles,
 ” non-seulement ceux qui appartiennent à
 ” l'Eglise romaine, mais aussi tous ceux qui
 ” font de l'ordre équestre, pourvu qu'ils
 ” soient chrétiens. . . . nul ne sera exclu,
 ” pourvu qu'il soit chrétien. ”

La diète de Grodno , en 1568 , confirma solennellement ces statuts ; elle ajouta , pour rendre la loi , s'il était possible , encore plus claire , ces mots essentiels , *de quelque communion ou confession que l'on soit.*

Enfin dans la diète d'union encore plus célèbre , tenue à Lublin , en 1569 , diète qui acheva d'incorporer pour jamais le grand-duché de Lithuanie à la couronne , on renouvella , on confirma de nouveau cette loi humaine qui regardait tous les chrétiens comme des frères , et qui devait servir d'exemple aux autres nations.

Après la mort de *Sigismond Auguste* , ce héros de la tolérance , la république entière , confédérée en 1573 pour l'élection d'un nouveau roi , jura de ne reconnaître que celui qui ferait serment de maintenir cette paix des chrétiens. *Henri de Valois* , trop accusé d'avoir eu part aux massacres de la Saint-Barthelemi , ne balança pas à jurer *devant le DIEU tout-puissant , de maintenir les droits des dissidens* ; ce serment de *Henri de Valois* servit de modèle à ses successeurs. *Etienne* ne lui succéda qu'à cette condition. Ce fut une loi fondamentale et sacrée. Tous les nobles furent égaux par la religion comme par la nature.

C'est

C'est ainsi qu'après l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse, les pairs d'Ecosse presbytériens ont eu séance au parlement de Londres avec les pairs de la communion anglicane. Ainsi l'évêché d'Osnabruck en Allemagne appartient tantôt à un évangélique, tantôt à un catholique romain; ainsi dans plusieurs bourgs d'Allemagne les évangéliques viennent chanter leurs psaumes dès que le curé catholique a dit sa messe; ainsi les chambres de Vetzlar et de Vienne ont des assesseurs luthériens; ainsi les réformés de France étaient ducs et pairs, et généraux des armées sous le grand *Henri IV*; et l'on peut croire que le DIEU de miséricorde et de paix n'écoutait pas avec colère les différens concerts que ses enfans lui adressaient d'un même cœur.

Tout change avec le temps. Un roi de Pologne, nommé aussi *Sigismond*, de la race de *Gustave Vasa*, voulut enfin détruire ce que le grand *Sigismond*, le dernier des *Jagellons*, avait établi. Il était à la fois roi de Pologne et de Suède; mais il fut déposé en Suède par les états assemblés, en 1592; et malheureusement la religion catholique romaine lui attira cette disgrâce. Les états du royaume élurent son frère *Charles*, qui avait pour lui le cœur des soldats et la confession d'Augsbourg.

Sigismond se vengea en Pologne du catholicisme qui lui avait ôté la couronne de Suède.

Les jésuites qui le gouvernèrent, lui ayant fait perdre un royaume, le firent haïr dans l'autre. Il ne put, à la vérité, révoquer une loi devenue fondamentale, confirmée par tant de rois et de diètes; mais il l'élada, il la rendit inutile. Plus de charges, plus de dignités, données à ceux qui n'étaient pas de la communion de Rome. On ne leur ravit pas leurs biens, parce qu'on ne le pouvait pas; on les vexa par une persécution sourde et lente; et si on les tolérait, on leur fit sentir bientôt qu'on ne les tolérerait plus, dès qu'on pourrait les opprimer impunément.

Cependant la loi fut toujours plus forte que la haine. Tous les rois à leur couronnement firent le même serment que leurs prédécesseurs. *Ladislav VI*, fils de *Sigismond* le suédois, n'osa s'en dispenser. Son frère *Jean Casimir*, quoiqu'il eût d'abord été jésuite, et ensuite cardinal, fut obligé de s'y soumettre: tant le respect extérieur pour les lois reçues, a de force sur les hommes.

Michel Viesnovisky, l'illustre *Jean Sobiesky*, vainqueur des Turcs, n'imaginèrent pas d'é luder cette loi à leur couronnement. L'électeur de Saxe *Auguste*, ayant renoncé à la religion évangélique de ses pères pour

acquérir le royaume de Pologne, jura avec plaisir cette grande loi de la tolérance, dont un roi qui abandonne sa religion pour un sceptre, semble avoir toujours besoin, et qui assurait la liberté et les droits de ses anciens frères.

L'Europe fait combien son règne fut malheureux; il fut détrôné par les armes d'un roi luthérien, et rétabli par les victoires d'un czar de la communion grecque.

Les prêtres catholiques romains, et leurs adhérens crurent se venger du roi de Suède *Charles XII*, en persécutant les polonais évangéliques dont il avait été le protecteur: ils en trouvèrent l'occasion l'année 1717, dans une diète toute composée de nonces de leur parti: ils eurent le crédit, non pas d'abolir la loi, elle était trop sacrée, mais de la limiter. On ne permit aux non-conformistes le libre exercice de leur religion que dans leurs églises précédemment bâties; et on alla même jusqu'à prononcer des peines pécuniaires, la prison, le bannissement, contre ceux qui prieraient DIEU ailleurs. Cette clause d'oppression ne passa qu'avec une extrême difficulté. Plusieurs évêques même, plus patriotes que prêtres, et plus touchés des droits de l'humanité que des avantages

de leur parti, eurent la gloire de s'y opposer quelque temps.

Cette diète de 1717 ne songeait pas qu'en se vengeant du luthérien *Charles XII* son ennemi, elle insultait le grec *Pierre le grand* son protecteur. Enfin la loi passa en partie; mais le roi *Auguste* la détruisit en la signant. Il donna un diplôme le 3 février 1717, dans lequel il s'exprime ainsi :

„ Quant à la religion des dissidens, afin
 „ qu'ils ne pensent point que la communion
 „ de la noblesse, leur égalité, et leur paix,
 „ aient été lésées par les articles inférés dans
 „ le nouveau traité, nous déclarons que ces
 „ articles inférés dans le traité ne doivent
 „ déroger en aucune manière aux confédé-
 „ rations des années 1573, 1632, 1648,
 „ 1669, 1674, 1697, et à nos *pacta con-*
 „ *venta*, en tant qu'elles sont utiles aux dis-
 „ sidens dans la religion. Nous conservons
 „ lesdits dissidens en fait de religion, dans
 „ leurs libertés énoncées dans toutes ces con-
 „ fédérations, selon leur teneur, (laquelle
 „ doit être tenue pour inférée et imprimée
 „ ici;) et nous voulons qu'ils soient con-
 „ servés par tous les états, officiers, et tribu-
 „ naux. En foi de quoi nous avons ordonné
 „ de munir ces présentes signées de notre
 „ main, et scellées du sceau du royaume.

» Donné à Varsovie le 3 février 1717, et le
 » 20 de notre règne. »

Après cette contradiction formelle d'une loi décernée et abolie en même temps, contradiction trop ordinaire aux hommes, le parti le plus fort l'emporta sur le plus faible ; la violence se donna carrière. Il est vrai qu'on ne ralluma pas les bûchers qui mirent autrefois en cendre toute une province du temps des Albigeois ; on ne détruisit point vingt-quatre villages inondés du sang de leurs habitans, comme à Mérindol et à Cabrières. Les roues et les gibets ne furent point d'abord dressés dans les places publiques contre les grecs et les protestans, comme ils le furent en France sous *Henri II*. On n'a point encore parlé en Pologne d'imiter les massacres de la Saint-Barthelemi, ni ceux d'Irlande, ni ceux des vallées du Piémont. Les torrens de sang n'ont point encore coulé d'un bout du royaume à l'autre, pour la cause d'un DIEU de paix. Mais enfin, on a commencé à ravir à des innocens la liberté et la vie. Quand les premiers coups sont une fois portés, on ne fait plus où l'on s'arrêtera. Les exemples des anciennes horreurs que le fanatisme a produites, sont perdus pour la postérité ; les esprits de sang-froid les détestent, et les esprits échauffés les renouvellent.

Bientôt on démolit des églises, des écoles, des hôpitaux de dissidens. On leur fit payer une taxe arbitraire pour leurs baptêmes, et pour leurs communions, tandis que deux cents cinquante synagogues juives chantaient leurs psaumes hébraïques sans bourse délier.

Dès l'année 1718, un nonce du nom de *Pietrosky*, fut chassé de la chambre, uniquement parce qu'il était dissident. Le capitaine *Keler*, accusé par l'avocat *Vindeleusky* d'avoir foutenu contre lui la religion protestante, eut la tête tranchée à Petekou comme blasphémateur. Le bourgeois *Hébers* fut condamné à la corde sur la même accusation. Le gentilhomme *Rosbiky* fut obligé de sortir des terres de la république. Le gentilhomme *Unrug* avait écrit quelques remarques et quelques extraits d'auteurs évangéliques contre la religion romaine; on lui vola son porte-feuille; et sur cet effet volé, sur des écrits qui n'étaient pas publics, sur l'énoncé de ses opinions permises par les lois, sur le secret de la conscience tracée de sa main, il fut condamné à perdre la tête. Il fallut qu'il dépensât tout son bien pour faire casser cette exécration sentence.

Enfin, en 1724, l'exécution sanglante de *Thorn* renouvela les anciennes calamités qui avaient fouillé le christianisme dans tant d'autres Etats. Quelques malheureux écoliers

des jésuites , et quelques bourgeois protestans ayant pris querelle , le peuple s'attroupa , on força le collège des jésuites , mais sans effusion de sang ; on emporta quelques images de leurs saints , et malheureusement une image de la Vierge , qui fut jetée dans la boue.

Il est certain que les écoliers des jésuites , ayant été les agresseurs , étaient les plus coupables. C'était une grande faute d'avoir pris les images des jésuites , et surtout celle de la Sainte Vierge. Les protestans devaient être condamnés à la rendre ou à en fournir une autre , à demander pardon , à réparer le dommage à leurs frais , et aux peines modérées qu'un gouvernement équitable peut infliger. L'image de la Vierge *Marie* est très-respectable ; mais le sang des hommes l'est aussi. La profanation d'un portrait de la Vierge dans un catholique est une très-grande faute ; elle est moindre dans un protestant , qui n'admet point le culte des images.

Les jésuites demandèrent vengeance au nom de DIEU et de sa mère ; ils l'obtinrent malgré l'intervention de toutes les puissances voisines. La cour affessoriale , à laquelle le chancelier préside , jugea cette cause. Un jésuite y plaida contre la ville de Thorn ; l'arrêt fut porté tel que les jésuites le désiraient. Le président *Rosner* , accusé de ne s'être pas

assez opposé au tumulte , fut décapité malgré les privilèges de sa charge. Quelques aïeuvres et d'autres principaux bourgeois , périrent par le même supplice. Deux artisans furent brûlés , d'autres furent pendus. On n'aurait pas traité autrement des assassins. Les hommes n'ont pas encore appris à proportionner les peines aux fautes. Cette science cependant n'est pas moins nécessaire que celle de *Copernic*, qui découvrit dans Thorn le vrai système de l'univers , et qui prouva que notre terre , souvent si mal gouvernée et assiégée de tant de malheurs , roule autour du soleil dans son orbite immense.

La Pologne semblait donc destinée à subir le sort de tant d'autres Etats que les querelles de religion ont dévastés.

Un ministre évangélique , nommé *Mokzulky*, fut tué impunément en 1753 , dans un grand chemin , par le curé de Birze ; voilà déjà une hostilité de l'église militante. Un dominicain de Popiel , en 1762 , assomma à coups de bâton le prédicant *Jaugel* , à la porte d'un malade qu'il allait consoler.

Le Curé de la paroisse de Cone rencontrant un mort luthérien qu'on portait au cimetière , battit le ministre , renversa le cercueil , et fit jeter le corps à la voirie.

En 1765 , plusieurs jésuites avec d'autres moines , voulurent changer les grecs en romains

à Msczislau en Lithuanie. Ils forçaient à coups de bâtons les pères et les mères de mener les enfans dans les églises. Soixante et dix gentilshommes s'y opposèrent ; les missionnaires se battirent contre eux. Les gentilshommes furent traités comme des sacrilèges ; ils furent condamnés à la mort , et ne sauvèrent leur vie qu'en allant à l'église des jésuites.

On priva alors en Lithuanie du droit de bourgeoisie , on raya du corps des métiers , les bourgeois et les artisans qui n'allaient pas à la messe latine. Enfin , on a exclu des diétines tous les gentilshommes dissidens , que les droits de la naissance et les lois du royaume y appellent.

Tant de rigueur , tant de persécutions , tant d'infractions des lois , ont enfin reveillé des gentilshommes que leurs ennemis croyaient avoir abattus. Ils s'assemblèrent , ils invoquèrent les lois de leur patrie , et les puissances garantes de ces lois.

Il faut favoir que leurs droits avaient été solennellement confirmés par la Suède , l'empire d'Allemagne , la Pologne entière , et particulièrement par l'électeur de Brandebourg , dans le traité d'Oliva , en 1660. Ils l'avaient été plus expressément encore par la Russie en 1686 , quand la Pologne céda l'ancienne Kiovie , la capitale de l'Ukraine , à l'empire

ruffe. La religion grecque est nommée la *religion orthodoxe* dans les *instrumens* signés par le grand *Sobiesky*.

Ces nobles ont donc eu recours à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre , les sermens de leurs pères , ceux des princes garans , les lois de leur patrie , et les lois de toutes les nations.

Ils s'adressèrent à la fois à l'impératrice de Russie *Catherine II*, à la Suède , au Danemarck , à la Prusse. Ils implorèrent leur intercession. C'était un bel exemple dans des gentilshommes , accoutumés autrefois à traiter dans leurs diètes des affaires de l'état le sabre à la main , d'implorer le droit public contre la persécution. Cette démarche même irritait leurs ennemis.

Le roi *Stanislas Poniatowski* , fils de ce célèbre comte *Poniatowski* si connu dans les guerres de Suède , élu du consentement unanime de ses compatriotes , ne démentit pas , dans cette affaire délicate , l'idée que l'Europe avait de sa prudence. Ennemi du trouble , zélé pour le bonheur et la gloire de son pays , tolérant par humanité et par principe , religieux sans superstition , citoyen sur le trône , homme éclairé , et homme d'esprit , il proposa des tempéramens qui pouvaient mettre en sûreté tous les droits de la religion catholique romaine , et ceux des autres communions. La plupart des

évêques et de leurs partisans opposèrent le zèle de la maison de DIEU au zèle patriotique du monarque , qui attendit que le temps put concilier ces deux zèles.

Cependant , les gentilshommes dissidens se confédérèrent en plusieurs endroits du royaume. On vit, le 20 mars 1767 , près de quatre cents gentilshommes demander justice par un mémoire signé d'eux , dans cette même ville de Thorn qui fumait encore du sang que les jésuites avaient fait répandre. D'autres confédérations se formaient déjà en plus grand nombre, et surtout dans la Lithuanie , où il se fit vingt-quatre confédérations. Toutes ensemble formèrent un corps respectable. La substance de leurs manifestes contenait " qu'ils " étaient hommes , citoyens , nobles , membres " de la législation , et persécutés ; que la religion n'a rien de commun avec l'Etat ; qu'elle " est de DIEU à l'homme , et non pas du " citoyen au citoyen ; que la funeste coutume " de mêler DIEU aux affaires purement " humaines a ensanglanté l'Europe depuis " *Constantin* ; qu'il doit en être dans les diètes " et dans le sénat comme dans les batailles , " où l'on ne demande point à un capitaine " qui marche aux ennemis de quelle religion " il est ; qu'il suffit que le noble soit brave au " combat , et juste au conseil ; qu'ils font tous

„ nés libres , et que la liberté de conscience
 „ est la première des libertés , sans laquelle
 „ celui qu'on appelle *libre* ferait esclave ;
 „ qu'on doit juger d'un homme non par ses
 „ dogmes , mais par sa conduite ; non par ce
 „ qu'il pense , mais par ce qu'il fait ; et
 „ qu'enfin l'évangile , qui ordonne d'obéir
 „ aux puissances païennes, n'ordonne certai-
 „ nement pas de dépouiller les législateurs
 „ chrétiens de leurs droits , sous prétexte qu'ils
 „ sont autrement chrétiens qu'on ne l'est à
 „ Rome. „ Ils fortifiaient toutes ces raisons
 par la sanction des lois , et par les garanties
 protectrices de ces lois sacrées.

On ne leur opposa qu'une seule raison ,
 c'est qu'ils réclamaient l'égalité , et que bientôt
 ils affecteraient la supériorité ; qu'ils étaient
 mécontents , et qu'ils troubleraient une répu-
 blique déjà trop orageuse. Ils répondaient :
 nous ne l'avons pas troublée pendant cent
 années : mécontents nous sommes vos ennemis ;
 contents nous sommes vos défenseurs.

Les puissances garantes de la paix d'Oliva
 prenaient hautement leur parti , et écrivaient
 des lettres pressantes en leur faveur. Le roi de
 Prusse se déclarait pour eux. Sa recommanda-
 tion était puissante , et devait avoir plus d'effet
 que celle de la Suède, sur les esprits, puisqu'il

donnait dans ses Etats des exemples de tolérance que la Suède ne donnait pas encore. (*) Il fesoit bâtir une église aux catholiques romains de Berlin sans les craindre , sachant bien qu'un prince victorieux , philosophe et armé , n'a rien à redouter d'aucune religion. Le jeune roi de Danemarck , né bienfaisant , et son sage ministère parlaient hautement.

Mais de tous les potentats nul ne se signala avec autant de grandeur et d'efficace que l'impératrice de Russie. Elle prévint une guerre civile en Pologne , et elle envoya la paix avec une armée. Cette armée n'a paru que pour protéger les dissidens en cas qu'on voulût les accabler par la force. On fut étonné de voir une armée russe vivre au milieu de la Pologne avec beaucoup plus de discipline que n'en eurent jamais les troupes polonaises. Il n'y a pas eu le plus léger désordre. Elle enrichissoit le pays au lieu de le dévaster ; elle n'était là que pour protéger la tolérance : il fallait que ces troupes étrangères donnassent l'exemple de la sagesse ; et elles le donnèrent. On eût pris cette armée pour une diète assemblée en faveur de la liberté.

Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. On ne

(*) Elle les a donnés depuis.

confidérerait pas que le vaste empire de Russie , qui contient onze cents cinquante mille lieues carrées , et qui est plus grand que ne fut jamais l'empire romain , n'a pas besoin de terrains nouveaux , mais d'hommes , de lois , d'arts , et d'industrie.

Catherine II lui donnait déjà des hommes en établissant chez elle trente mille familles qui venaient cultiver les arts nécessaires. Elle lui donnait des lois en formant un code universel pour ses provinces qui touchent à la Suède et à la Chine. La première de ces lois était la tolérance.

On voyait avec admiration cet empire immense se peupler , s'enrichir , en ouvrant son sein à des citoyens nouveaux , tandis que de petits Etats se privaient de leurs sujets par l'aveuglement d'un faux zèle ; tandis que , sans citer d'autres provinces , les seuls émigrans de Saltzbourg avaient laissé leur patrie déserte.

Le système de la tolérance a fait des progrès rapides dans le nord , depuis le Rhin jusqu'à la mer Glaciale , parce que la raison y a été écoutée , parce qu'il est permis de penser et de lire. On a connu dans cette vaste partie du monde que toutes les manières de servir DIEU peuvent s'accorder avec le service de l'Etat. C'était la maxime de l'empire romain dès le temps des *Scipions* jusqu'à celui des

Trajans. Aucun potentat n'a plus suivi cette maxime que *Catherine II*. Non-seulement elle établit la tolérance chez elle , mais elle a recherché la gloire de la faire renaître chez ses voisins. Cette gloire est unique. Les fastes du monde entier n'ont point d'exemple d'une armée envoyée chez des peuples considérables pour leur dire : Vivez justes et paisibles.

Si l'impératrice avait voulu fortifier son empire des dépouilles de la Pologne , il ne tenait qu'à elle. Il suffisait de fomenter les troubles au lieu de les apaiser. Elle n'avait qu'à laisser opprimer les grecs , les évangeliques et les réformés ; ils feraient venus en foule dans ses états. C'est tout ce que la Pologne avait à craindre. Le climat ne diffère pas beaucoup ; et les beaux arts , l'esprit , les plaisirs , les spectacles , les fêtes , qui rendaient la cour de *Catherine II* la plus brillante de l'Europe , invitaient tous les étrangers. Elle formait un empire et un siècle nouveau , et l'on eût été chez elle de plus loin pour l'admirer.

Tandis que l'impératrice de Russie faisait naître chez elle les lois et les plaisirs , la discordes , sous le masque de la religion , bouleversa la Pologne ; les plus ardents catholiques , ayant le nonce du pape à leur tête , implorèrent l'Eglise des Turcs contre la grecque et

la protestante. L'Eglise turque marcha sur la frontière avec l'étendard de *Mahomet* ; mais *Mahomet* fut battu pendant quatre années de suite par S^t *Nicolas* patron des Russes, sur terre et sur mer. L'Europe vit avec étonnement des flottes pénétrer du fond de la mer Baltique auprès des Dardanelles, et brûler les flottes turques vers Smyrne. Il y eut sans doute plus de héros russes dans cette guerre qu'on n'en supposa dans celle de Troie. L'histoire l'emporta sur la fable. Ce fut un beau spectacle que ce peuple naissant, qui seul écrasait partout la grandeur ottomane si long-temps victorieuse de l'Europe réunie, et qui faisait revivre les vertus des *Miltiades*, lorsque tant d'autres nations dégénéraient.

La faction polonoise opposée à son roi n'eut d'autre ressource que l'intrigue ; et comme la religion était mêlée dans ces troubles, on eut bientôt recours aux assassins.

A quelques lieues de Varsovie est une Notre-Dame, aussi en vogue dans le Nord que celle de Lorette en Italie. Ce fut dans la chapelle de cette statue que les conjurés s'engagèrent par serment de prendre le roi, mort ou vif, au nom de J E S U S et de sa mère. Après ce serment, ils allèrent se cacher dans Varsovie chez des moines, et n'en sortirent que pour accomplir leur promesse à la Vierge. Le

carrosse

carosse du roi fut entouré , plusieurs domestiques tués aux portières , le roi blessé de coups de sabre , et effleuré de coups de fusil. Il ne dut la vie qu'aux remords d'un des assassins. Ce crime , qu'on avait voulu rendre sacré , ne fut que lâche et inutile.

La fuite de tant d'horreurs fut le démembrement de la Pologne , que *Stanislas Leczinsky* avait prédit. L'impératrice-reine de Hongrie *Marie-Thérèse* , l'impératrice *Catherine II* , *Frédéric le grand* , roi de Prusse , firent valoir les droits qu'ils réclamaient sur trois provinces polonaises ; ils s'en emparèrent ; on n'osa s'y opposer. Tel fut le débrouillement du chaos polonais.

ARTICLE XXIII.

De la mort de Louis XV , et de la fatalité.

LOUIS XV, a été le seul roi de France , qui soit mort de cette funeste maladie nommée *variole* , ou *petite vérole*. Il a été le seul sur dix mille personnes qui en ait été attaqué deux fois ; car on assure qu'il l'avait eue à quatorze ans.

C'est encore un événement non moins unique , que ce venin l'ait comme choisi au

milieu de toute la cour , pour le faire périr à l'âge de soixante et quatre ans , dans le temps que personne n'en éprouvait la moindre atteinte ni dans le château , ni dans la ville de Versailles.

Voilà trois fatalités étranges. Une quatrième est la manière dont on prétend qu'il prit la variole dont il est mort.

Il avait rencontré à la chasse un enterrement ; il s'en approcha , et demanda qui on allait ensevelir. On lui répondit que c'était une jeune fille , morte de la petite vérole.

Cette rencontre parut ne lui faire aucune impression ; mais depuis ce moment , son teint sembla un peu obscurci ; et deux jours après , son chirurgien dentiste nommé *Bourdet* , homme très-expérimenté , en examinant ses gencives , leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuse ; il en avertit un ministre d'Etat. Sa remarque fut négligée ; bientôt cette maladie se déclara , et le roi mourut.

Il est à croire qu'il n'avait eu , cinquante ans auparavant , qu'une petite vérole volante , qui n'est pas la petite vérole proprement dite : car le nombre des maladies qui affligent le genre-humain est si énorme que nous manquons de termes pour les exprimer. Il en est des maux du corps comme de ceux de l'ame : point de langue qui peigne par la parole

toutes ces tristes nuances. Mais il résulte de cet exemple que la petite vérole tue , et que l'inoculation sauve.

M. le duc d'Orléans donna une grande et salutaire leçon à la famille royale , en faisant inoculer ses enfans. Le duc de Parme fit bientôt après sur son fils une épreuve aussi heureuse.

Le roi de Danemarck , et ensuite le roi de Suède et ses frères , en subissant l'inoculation , ont excité tout le Nord à les imiter ; et , en assurant leur précieuse vie , ont conservé celle de la sixième partie de leurs sujets.

L'impératrice-reine de Hongrie a fait le même bien à l'Allemagne.

L'impératrice de la vaste Russie , en essayant sur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à son fils unique , en lui donnant la petite vérole de son propre ferment , en faisant parcourir tous ses Etats par des chirurgiens inoculateurs , a sauvé la vie au quart de ses peuples , qui mourait auparavant de cette peste continuelle répandue sur toute la terre , et plus funeste en Russie qu'ailleurs.

Enfin , pour remonter à la source de ces grands exemples , l'épouse du roi d'Angleterre *George II* , en donnant la première cette variole artificielle aux princes ses enfans , pour leur épargner la naturelle , fut la première qui sauva l'Europe chrétienne.

Les Turcs, que leur système de la prédestination absolue, et plus encore leur négligence empêchent de se préserver de la peste, emploient pourtant l'inoculation depuis longtemps pour se préserver de cette autre peste de la petite vérole. Les Tartares leur ont enseigné cette méthode qu'ils tenaient de l'Inde; et l'Inde la tenait de la Chine.

Même lorsque le médecin *Mead* (1) fit en Angleterre les premières expériences de l'inoculation en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna, et elle réussit.

Non - seulement tout notre hémisphère conspire à détruire ce poison que les conquérans arabes apportèrent au septième siècle de notre ère; mais les anglais apprennent aujourd'hui à l'Amérique, à combattre, par l'inoculation, cette maladie contagieuse dont les Espagnols l'infectèrent à la fin de notre quinzième siècle, en échange d'une autre peste non moins horrible que les compagnons de *Colombo* rapportèrent de ce nouveau monde, lorsqu'ils rendirent par leurs découvertes deux univers également malheureux. Il s'agit maintenant de guérir l'un et l'autre.

Que conclure de ce tableau si vrai et si funeste? rois et princes nécessaires aux peuples,

(1) On prononce *Mide*.

subissez l'inoculation si vous aimez la vie; encouragez-la chez vos sujets si vous voulez qu'ils vivent.

On dit qu'aux extrémités occidentales de notre hémisphère, on trouve un peuple qui habite entre l'Océan et la Méditerranée, dans l'espace d'environ huit degrés en latitude et neuf de longitude. Un petit nombre de prud'hommes composait, dit-on, la partie la plus sérieuse de la nation. Dès que les prud'hommes eurent appris qu'on osait attenter sur les droits de la variole, les plus vieilles têtes s'assemblèrent et raisonnèrent ainsi :

» Souffrirons-nous que nos petits-enfans, qui
 » sont tous des étourdis, prétendent échapper
 » à une maladie dont les grands-pères ont
 » été en possession de mourir depuis dix
 » siècles ? L'antiquité est trop respectable ; et
 » cette nouveauté ferait trop scandaleuse. Il
 » faut que nos druides fulminent un décret
 » sur ce cas de conscience, et que nous ren-
 » dions arrêt sur ce délit. Nous nous sommes
 » déjà vigoureusement opposés à la décou-
 » verte que firent des hérétiques de la cir-
 » culation du sang ; nous avons proscrit
 » l'émétique qui avait guéri notre pénul-
 » tième roi ; nous établîmes jadis peine de
 » mort contre ceux qui feraient d'un autre
 » avis qu'*Aristote* ; nous traitâmes l'imprimerie

» de fortilège. Soutenons notre gloire. Nous
 » condamnâmes en 1597 à être pendu
 » quiconque, ayant contracté le mal de
 » l'Amérique, ne sortirait pas de la ville
 » en vingt-quatre heures : fefons pendre le
 » premier insolent qui se portera bien, après
 » avoir été inoculé du mal de l'Arabie. »

Un médecin habile leur présenta requête pour faire adoucir l'arrêt. Il leur dit que de compte fait il n'était mort que deux personnes en Angleterre sur deux cents mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereusement malades avant l'opération. Ainsi il n'y avait pas même l'unité contre cent mille à parier contre la méthode anglaise. Messieurs les anciens répondirent qu'ils ne se mêlaient pas de l'algèbre.

Quelques personnes qui se piquaient de métaphysique firent une objection qui n'était pas meilleure que l'arrêt des prud'hommes ; la voici :

Tout est arrangé, tout est prévu, tout arrive par les ordres immuables de l'éternel souverain de la nature ; et il est impossible que ces ordres ne soient pas immuables, puisqu'alors l'être éternel serait supposé inconstant et faible. Chaque animal, chaque végétal renfermé dans son germe, est destiné à se développer, à croître et à périr dans les instans

marqués, comme le soleil destiné à faire, dans son cours, des éclipses avec les planètes dans le seul moment où ces éclipses doivent arriver; et si ces phénomènes étaient produits une seconde plus tôt ou plus tard, ce serait un autre ordre de choses, un autre univers que celui où nous sommes. L'homme est libre; c'est-à-dire, l'homme peut faire ce qu'il veut quand il en a la faculté; mais il ne peut avoir la faculté de s'opposer aux décrets éternels du grand être. Ce serait en effet s'y opposer, ce serait les anéantir, si on pouvait prolonger la vie, je ne dis pas d'un homme, mais d'une mouche, au-delà de l'instant irrévocablement arrêté pour sa mort.

Donc en voulant, par l'insertion de la petite vérole, prolonger la vie d'un homme, non-seulement on tente une chose impossible, mais on se rend coupable envers la Providence éternelle.

Il est très-aisé de détruire cet argument, même en convenant qu'il est très-juste dans son principe.

Oui, tout est lié, tout est arrangé, de tout temps et pour jamais; oui, nul être ne peut déplacer un chaînon de la grande chaîne; oui, nous ne sommes point libres de faire un pas contre les décrets immuables. Le grand être avait prévu, avait ordonné de toute éternité,

qu'au septième siècle la variole viendrait se joindre aux autres fléaux qui font de la terre un séjour de mort. Mais aussi il avait prévu et ordonné que madame de *Montaigu*, étant ambassadrice d'Angleterre au dix-huitième siècle à Constantinople, verrait des femmes inoculer de petits enfans sur le pas des portes, et dans les rues pour quelques aspres ; ces enfans se jouer avec le venin salubre que ces femmes leur inféraient, et n'en être pas plus malades que l'on n'est à cet âge d'une dartre passagère.

La Providence avait prévu et ordonné que cette dame donnerait la petite vérole à son propre fils dans la capitale des Turcs, et qu'à son retour à Londres, elle persuaderait la princesse de *Galles* de faire inoculer ses enfans, dont l'un a été roi d'Angleterre.

La Providence avait prévu et ordonné que tous les princes dont nous avons parlé, essaieraient cette épreuve sur leurs enfans et sur eux-mêmes, et que par-là ils sauveraient la vie à presque autant d'hommes qu'ils en ont fait tuer dans les batailles.

Un temps viendra où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfans, et qu'on leur donnera la petite vérole comme on leur ôte leurs dents de lait pour laisser aux autres la liberté de mieux croître.

Madame

Madame de *Montaigu* se trompait, lorsqu'elle disait dans sa trente-unième lettre, de Constantinople : „ J'écrirais à nos médecins
 „ de Londres, si je les croyais assez généreux
 „ pour sacrifier leur intérêt particulier à celui
 „ de l'humanité ; mais je craindrais au con-
 „ traire de m'exposer à leur ressentiment qui
 „ est dangereux, si j'entreprenais de leur en-
 „ lever le revenu qu'ils tirent de la petite
 „ vérole. Mais à mon retour en Angleterre,
 „ j'aurai peut-être assez de zèle pour leur
 „ déclarer la guerre. „

Au contraire, loin que les grands médecins de Londres s'opposassent à l'inoculation, ce fut le célèbre *Mead* qui le premier donna la petite vérole aux Anglais, et *Maitland* la donna à l'héritier de la couronne. Les médecins qui suivirent cet exemple en Europe, et qui inoculèrent tant de princes, furent mieux récompensés que s'ils avaient ressuscité des morts. Il n'y a pourtant point d'opération plus facile ; elle est moins dangereuse qu'une simple saignée dans laquelle on risque de se faire piquer un tendon. Une garde-malade, une servante, peut inoculer un enfant avec autant de sûreté qu'un docteur en médecine, pourvu que le sujet soit sain ; et pour un écu on peut sauver la vie à tous les petits enfans d'un village.

L'impératrice de Russie se promena tous les jours en carrosse après avoir été inoculée. Le grand-maître de son artillerie, qui subit la même épreuve, quoiqu'il eût eu la petite vérole volante dans son enfance, alla le troisième jour à la chasse. Enfin cette souveraine daigna écrire à l'auteur de ce petit mémoire ces propres mots : *C'était bien la peine de faire tant de bruit pour une pareille bagatelle, et d'empêcher les gens de se sauver la vie si aisément et si gaiement !*

La Providence avait donc prévu et ordonné que dans un pays aussi grand que le reste de l'Europe, cette princesse serait la première qui vaincrait et qui mépriserait plus d'un préjugé ridicule ; de même qu'en France M. le duc d'Orléans ferait le premier de la race royale, qui apprendrait aux hommes à fouler aux pieds l'erreur populaire.

Il était écrit dans le grand livre de la destinée, que les Turcs seraient assez imbécilles pour ne se pas garantir de la peste par l'établissement d'une quarantaine, et assez sages pour se préserver de tous les dangers de la petite vérole.

C'est ainsi que cette destinée éternelle portait que M^{rs} *Banck* et *Solander* découvriraient de nos jours un pays immense, où les hommes se mangent les uns les autres aussi

communément que nous persécutons, que nous calomnions notre prochain à Paris; à cette différence près, que les habitans de cette vaste contrée d'anthropophages ne croient point faire de mal, et font des ragoûts de leurs ennemis en sûreté de conscience, au lieu que les petits calomniateurs, qui sont venus à Paris barbouiller du papier pour gagner un peu d'argent, savent très-bien qu'ils font mal.

Il était écrit aussi dans ce grand livre de la destinée que je barbouillerais ce mémoire, qu'il serait lu par cinq ou six oisifs qui diraient, il a raison; et qu'il serait inconnu du reste du monde.

A R T I C L E X X I V.

D'un fait singulier concernant la littérature. ()*

COMME le but principal de cet essai sur l'histoire est de suivre l'esprit humain dans ses progrès et dans les obstacles qu'il rencontre, je dois, après avoir parlé de la disgrâce des jésuites, ne pas oublier une espèce de persécution qu'essuyèrent les gens de lettres. Ils

(*) Cet article était destiné à faire partie de l'*Essai sur les mœurs*, &c.

commencent à mériter beaucoup plus d'attention que ces ordres religieux dont nous avons rapporté les querelles. Le corps des gens de lettres est très-nombreux ; et ses membres sont répandus dans tous les royaumes. Ceux qui se distinguent par leur science et par la supériorité de leur raison , gouvernent insensiblement les autres , sans presque s'en apercevoir , et sans jouir des prérogatives de cet empire acquis sur les esprits ; prérogatives si chères aux autres sociétés établies dans l'Etat. Cette domination secrète , que les bons écrivains obtiennent , a toujours révolté ceux qui ont voulu en vain l'usurper.

Des hommes pleins de génie , et remplis d'une véritable science , qui ne peut subsister sans la véritable philosophie , entreprirent , vers l'an 1752 , le *Dictionnaire* immense des connaissances humaines ; connaissances dont quelques-uns d'entre eux ont encore reculé les bornes. L'Europe applaudit à l'entreprise , et l'encouragea : ce travail même devint un objet important de commerce.

Plusieurs volumes avaient déjà paru à la satisfaction du public. Les articles surtout composés par ceux qui présidaient à l'ouvrage , avaient l'approbation universelle. Le livre était muni de toutes les formalités qui en assuraient le débit. Les souscripteurs de tous

les pays de l'Europe, qui avaient avancé leur argent, le croyaient en sûreté sous la fauve-garde du sceau du roi, et se flattaient de recevoir sans difficulté le prix de leurs avances; car si, de la part des auteurs, cet ouvrage était un service gratuit rendu à l'esprit humain, ce service était entre les souscripteurs et les libraires une convention d'intérêt à laquelle on ne pouvait manquer.

L'envie se déchaîna, et arma bientôt le fanatisme. Ces deux ennemis de la raison et des talens, dénoncèrent au parlement de Paris un *Dictionnaire* qui ne semblait pas devoir être l'objet d'un procès, et qui d'ailleurs, étant revêtu du sceau de l'approbation royale, paraissait devoir être hors de toute atteinte.

Les jésuites furent les premiers à poursuivre, autant qu'ils le purent, ce grand ouvrage; parce qu'ayant demandé à faire les articles de théologie, ils avaient été refusés. Les jésuites ne se doutaient pas alors qu'ils seraient bientôt après proscrits par ces mêmes parlemens qu'ils voulaient engager sous main à s'armer contre l'*Encyclopédie*.

Les jansénistes firent ce que les jésuites avaient voulu faire : ils s'aperçurent que tous ceux qui voulaient bien consacrer leurs

travaux à ce *Dictionnaire*, regardant l'impartialité comme leur première loi, n'étaient ni pour les jésuites ni pour les jansénistes; et que, s'étant dévoués uniquement à la recherche de la vérité, ils excitaient l'horreur contre le fanatisme.

Ainsi deux partis acharnés l'un contre l'autre se réunirent à-peu-près, si on peut le dire, comme des voleurs suspendent des querelles pour ravir des dépouilles. Ils prirent le masque ordinaire de la piété; ils dénoncèrent plusieurs articles; et par un raffinement de méchanceté, dont il n'y avait point eu d'exemple dans les controverses les plus furieuses, n'osant reprendre dans le *Dictionnaire de l'Encyclopédie* des articles qui les effarouchaient, ils accusèrent les auteurs, non pas de ce qu'ils avaient dit, mais de ce qu'ils diraient un jour; ils prétendirent que les renvois d'une matière à une autre étaient mis à dessein de répandre dans les derniers tomes le poison qu'on ne pouvait trouver dans les premiers. Ils s'élevèrent ainsi contre d'autres articles de la théologie la plus orthodoxe, les croyant composés par ceux qu'ils voulaient perdre.

Comment le parlement pouvait-il juger sept volumes in-folio déjà imprimés, et préjuger ceux qui ne l'étaient pas? Les accusateurs remirent leur mémoire entre les mains d'un

avocat-général, qui avait encore moins le temps d'examiner ce prodigieux détail d'arts et de sciences que nul homme ne peut embrasser.

Ce magistrat eut le malheur d'en croire les mémoires calomnieux qu'il avait reçus, et de former sur eux son réquisitoire. Ces mémoires attaquaient surtout l'article de l'*Ame*, que l'on croyait composé par des philosophes qu'on voulait rendre suspects. L'article fut dénoncé comme établissant le matérialisme : il se trouva qu'il était d'un licencié de forbonne, reconnu pour très-orthodoxe ; et que, loin de favoriser le matérialisme, il le combattait jusqu'à s'élever même contre le sentiment de *Locke*, avec plus de piété que de philosophie. Cette méprise singulière fut bientôt reconnue du public ; mais ce ne fut qu'après l'arrêt du parlement, qui établit des commissaires pour rectifier l'ouvrage, et qui cependant en défendit le débit. Le public n'en espéra pas moins qu'il jouirait enfin d'un ouvrage d'autant plus attendu, qu'il était persécuté.

Cette aventure, assez remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, et qui semble renouveler les arrêts rendus sur les catégories d'*Aristote*, peut servir à faire voir qu'il faut se tenir dans ses bornes, et que la jurisprudence doit laisser en paix la philosophie.

L'Etat eût été heureux s'il n'avait eu que de pareilles querelles. Ce ne font pas là des malheurs; ce font des inconvéniens. Ces petits embarras mêmes, qui ont leur source dans la culture des sciences, et qui ne peuvent naître dans une nation grossière, font encore l'éloge du siècle; il ferait mieux qu'il pût se passer de cet éloge.

A R T I C L E X X V.

Nouvelles remarques sur l'histoire, à l'occasion de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.

COMME je ne considère que les mœurs et l'esprit des nations dans ces bouleversemens du monde, je remarquerai qu'au milieu des cruautés inféparables des armes, on a vu, en plus d'une occasion, un esprit d'humanité et de politesse adoucir les horreurs de la guerre. Les Français, prisonniers chez le roi de Prusse, ont éprouvé les traitemens les plus doux de la part de ce monarque, et de celle du prince *Henri* son frère. Les deux princes de *Brunswick* se font signalés par leur générosité comme par leurs victoires. Les princes, les généraux, les officiers français, ont signalé la générosité qui fait leur caractère.

Les Anglais ont fait une collecte en faveur des matelots qu'ils avaient pris ; et cette générosité n'a eu d'autre principe que cette philosophie humaine qui commence à pénétrer dans plusieurs Etats , et qui probablement écartera du moins les guerres de religion , si elle ne peut empêcher celles d'une malheureuse politique.

C'est elle qui a multiplié les académies dans tant de royaumes et de républiques ; qui a étendu l'esprit humain en étendant les connaissances ; c'est par ce même esprit qui se communique de proche en proche , que l'on s'est appliqué plus que jamais à l'agriculture , et que les sages ont pensé à rendre la terre plus fertile , tandis que les ambitieux l'enfangeaient. Enfin , il est à croire que la raison et l'industrie feront toujours de nouveaux progrès ; que les arts utiles prendront des accroissemens ; que parmi les maux qui ont affligé les hommes , les préjugés , qui ne font pas leur moindre fléau , disparaîtront peu à peu chez tous ceux qui sont à la tête des nations ; et que la philosophie , par-tout répandue , consolera un peu la nature humaine des calamités qu'elle éprouvera dans tous les temps.

C'est dans cette vue et dans cette espérance qu'on a donné au public l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. L'humanité l'a dicté , et

la vérité a tenu la plume. Des hommes qu'on ne peut regarder que comme les ennemis de la société, ont accusé le peintre de cet immense tableau, d'avoir peint les crimes, et surtout les crimes de religion, avec des couleurs trop sombres; d'avoir rendu le fanatisme exécration, et la superstition ridicule.

L'auteur n'a peut-être à se reprocher que de n'en avoir pas assez dit; et les plaintes mêmes de ces fanatiques prouvent combien cette histoire était nécessaire. On voit qu'il y a encore de ces malheureux, attaqués de cette maladie de l'ame, et qui craignent de guérir.

Nous allons répondre à quelques-unes de leurs objections.

Examen de quelques objections contre plusieurs faits rapportés dans l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.

P R E M I E R E R E M A R Q U E .

Critiques qui révoltent un siècle aussi éclairé que le nôtre.

IL y a toujours des barbares dans les nations les plus polies, et dans les temps les plus éclairés; il s'en est trouvé un qui a fait un livre assez considérable, muni d'approbation

et de privilège, pour soutenir la vérité de la possession des religieuses de Loudun. Un autre insensé vient d'écrire que la Saint-Barthelemi n'avait point été préméditée ; il en excuse les fureurs ; il célèbre les cruautés exercées contre les Albigeois. Le supplice de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague* lui paraît juste. Mais cet excès de démente sert même à prouver ce qu'on dit dans cette histoire, que la raison humaine s'est perfectionnée de nos jours chez les hommes qui réfléchissent ; car il y a cent ans que de tels auteurs auraient pu être regardés comme pieux et zélés : aujourd'hui ils inspirent le mépris et l'horreur.

DEUXIEME REMARQUE.

Examen de la donation de Pepin.

IL y a plusieurs points d'histoire contestés, surtout dans le moyen âge ; qu'a-t-on pu faire de mieux que de prendre le parti le plus raisonnable ?

Par exemple, *Eginhard*, secrétaire de *Charlemagne*, rapporte que *Pepin* offrit l'exarchat à *S^t Pierre* : mais *Charlemagne*, dans son testament, fait des préfens à ses villes de Rome et de Ravenne ; donc, puisque Rome et Ravenne étaient *ses villes*, le pape n'en était pas souverain ; donc il ne faut entendre

par ces mots, *il offrit à St Pierre*, qu'une cérémonie de religion, une oblation pieuse; qui d'ailleurs ne pouvait conférer aucun droit, puisque *Pepin* n'en avait aucun sur l'exarchat.

Devant quel tribunal de justice pourrait-on dire : cela est à moi, car je le tiens de celui à qui il n'appartenait pas ? Ce n'est certainement ni devant le tribunal des hommes, ni devant celui de DIEU. Après tout, c'est une dispute bien vaine ; car ce n'est pas sur cette donation, dont le titre original n'a jamais paru, que la souveraineté de Rome et de Ravenne est fondée : la concession de *Rodolphe de Habsbourg* est la seule qu'on montre à Rome ; et c'est la plus avantageuse.

TROISIÈME REMARQUE.

Des rois bigames.

UN libelliste, aussi mal instruit que mal intentionné, prétend que les rois *Clotaire*, *Gontran*, *Chérébert*, *Sigebert*, *Chilpéric*, n'avaient pas plus d'une femme à la fois. Peut-il ignorer que *Clotaire I* épousa les deux sœurs *Rugonde* et *Aregonde*, et encore *Gondiuke* sa belle-sœur, et encore trois autres femmes ; qu'il en eut presque toujours trois, et que c'était alors l'usage des rois francs ? Quel homme, un peu versé dans l'histoire, ne fait pas que,

quand *Chilpéric* son fils époufa une fœur de *Brunehaut*, on fit jurer à fes ambaffadeurs, que ce roi n'en épouferait pas d'autres du vivant de fa femme; ce qui prouvait affez que *Chilpéric* n'avait pas renoncé d'abord à la polygamie ? *Caribert* donna trois indignes rivales à fa femme *Ingoberge*; et toutes trois eurent le nom d'époufes. *Gontran* eut dans le même temps *Marcatrude* et *Aufregile*: apparemment il s'en repentit, car il a été mis au nombre des faints. Il n'y a point d'annalifte français qui ne convienne que *Dagobert I* époufa prefque la même année *Nantilde*, *Ufgonde* et *Bertilde*. Cela eft plus sûr que le trône d'or maffif qu'on prétend que lui fit *S^t Eloi*.

Q U A T R I È M E R E M A R Q U E.

Des poffeffions et fortilèges.

L'HISTOIRE moderne eft plus fure que l'hiftoire ancienne; et le tableau de nos faiblesses, de nos erreurs, de nos fuperftitions, eft auffi bien plus intéreffant. C'eft dans l'hiftoire de nos propres folies qu'on apprend à être fage, et non dans les difcuffions ténébreufes d'une vaine antiquité.

On a dit dans l'*Effai fur les mœurs, &c.* que dans tous les pays où l'on cefla d'exorcifer,

on ne vit presque plus de possessions ni de fortiléges. Il est vrai qu'il y en eut infiniment moins qu'ailleurs; mais on ferait trop d'honneur à la nature humaine de croire que les possessions du diable et les fortiléges cessèrent entièrement chez les peuples séparés de l'Eglise romaine.

Telle est la faiblesse de l'esprit humain, telle est la contradiction de ses pensées, que long-temps encore après qu'on eut aboli les exorcismes chez les réformés, ils admirent quelquefois des possessions du diable et des fortiléges. Il y eut de prétendus magiciens brûlés en Danemarck, en Suède, en Poméranie, en Hollande, et ailleurs. Vous en trouverez dans le *Monde enchanté de Beker* des relations très-authentiques; vous verrez même que plus d'un ministre de l'Evangile a cru ou feint de croire à ces possessions et à ces fortiléges, de peur qu'en les rejetant, ils ne semblassent détruire une partie du christianisme fondé sur cette base: car, disaient-ils, puisque nous convenons tous que le diable nous inspire des pensées, et que les pensées agissent sur les corps, pourquoi le diable n'aurait-il pas le même pouvoir sur nos corps que sur nos ames? Cette manière de raisonner pourrait être appliquée aux possessions, mais elle ne prouverait pas qu'il y a des forciers.

Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces questions ; il nous suffit de connaître que la raison humaine, en se délivrant d'une erreur, en conserve plusieurs autres, et s'en forme encore de nouvelles ; et que le nombre des sages est bien petit dans les temps même les plus éclairés.

C I N Q U I E M E R E M A R Q U E.

De l'évêque Opas.

LA vérité de l'histoire a obligé de dire que l'évêque de Séville *Opas* fut, avec le comte *Julien*, le premier instrument dont se servirent les Maures pour subjuguier l'Espagne : c'est un fait si connu, qu'il eût été aussi honteux de n'en point parler, qu'il l'est de le contredire. L'abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne appelle l'évêque *Opas le plus mauvais prêtre et le plus mauvais citoyen du royaume.*

Les reproches faits à l'auteur d'avoir quelquefois loué des mahométans, ne sont que ridicules ; et cette critique ne mérite pas de réponse.

SIXIÈME REMARQUE.

De Mahomet.

A l'égard de *Mahomet*, il est assez inutile de favoir s'il était fils du dixième ou du douzième enfant d'*Abdol-Motaleb*, et combien de temps il fut facteur de la veuve *Cadige* qu'il épousa depuis. Quelques-uns pensent qu'il ne savait ni lire ni écrire; et cela même augmentait le prodige de ses succès: ils se fondent sur des passages de l'Alcoran, où *Mahomet* s'appelle *prophète ignorant*, où il insinue qu'il ne fait pas écrire. Le sens de ces passages est probablement que par lui-même il était ignorant, incapable de bien lire et de bien écrire, et que l'ange *Gabriel* l'élevait au-dessus de lui-même. Il n'est guère possible qu'un marchand, devenu législateur, qui était poète et médecin, et qui, avant de mourir, demanda qu'on lui apportât de quoi écrire, ne fût pas ce que faisaient les enfans de la Mecque.

SEPTIÈME REMARQUE.

De Calvin.

CE qui regarde le christianisme est un point plus délicat; l'auteur n'en a jamais parlé en théologien; il s'en est tenu à la fidélité de
l'histoire

l'histoire : il a dit les faits ; c'est aux lecteurs sages à porter leur jugement. Si *Calvin* a eu la barbarie de faire expirer *Servet* dans les flammes , après avoir écrit qu'il ne faut persécuter personne pour l'opinion de *Servet* , il a bien fallu rapporter cette horreur , sans crainte de déplaire à un fanatique ou à un fripon ; il a bien fallu de même avouer l'ambition , les débauches et les cruautés de plusieurs pontifes ; ils étaient hommes , et on a écrit l'histoire des hommes : leurs vices relèvent les vertus des pontifes de nos jours.

HUITIÈME REMARQUE.

De la reine Christine.

EN examinant l'*Essai sur les mœurs, &c.* on a vu quelques lettres attribuées à la reine *Christine* : il y en a une au cardinal *Mazarin* au sujet de l'affassinat de *Monaldeschi* ; elle s'exprime ainsi : „ Apprenez tous , valets et „ maîtres , qu'il m'a plu d'agir ainsi. Je veux „ que vous sachiez que *Christine* se soucie peu „ de votre cour , encore moins de vous. Ma „ volonté est une loi qu'il faut respecter : vous „ taire est votre devoir. Sachez que *Christine* „ est reine par-tout où elle est.

Cette lettre n'est point datée. Si *Christine* l'écrivit , c'était une homicide tombée en

démence. Elle avait beaucoup d'esprit; elle avait eu la gloire de mépriser un trône; mais elle fouilla cette gloire par sa conduite. Si cette lettre est supposée, elle ne peut l'être que par un de ces esclaves abrutis qui ont imaginé qu'une suédoise, parce qu'elle avait régné à Stockholm, avait le droit de faire assassiner un italien à Fontainebleau. Non-seulement le devoir du cardinal *Mazarin*, premier ministre, n'était pas de se taire, mais il était de faire sentir l'indignation du roi à *Christine*. Le devoir du procureur-général était de faire informer contre les assassins à gages qui avaient tué un étranger dans une maison royale; et il fallait peut-être ne renvoyer *Christine* qu'après l'avoir forcée au moins d'assister au supplice des meurtriers payés par elle. Plusieurs hommes justes auraient été d'un avis plus rigoureux.

NEUVIÈME REMARQUE.

Du Clergé.

L'AUTEUR de l'*Essai sur les mœurs, &c.* n'a pu avoir ni prédilection, ni haine, ni intérêt; ce n'est point assurément par un esprit de flatterie qu'il a réfuté, dans le *Siècle de Louis XIV*, l'erreur qui publiait que le clergé de France possédait la troisième partie

des revenus de la nation. Que pourrait attendre un séculier solitaire de la faveur du clergé? Il a rendu seulement gloire à la vérité qu'il aime. Le clergé n'a pas quatre-vingts millions de revenu, et il a rempli son devoir en secourant l'Etat à proportion de ses richesses. Les évêques de France ont été pour la plupart respectables par leur conduite, et leurs aumônes ont dû les rendre chers à leurs peuples. En général, le corps des évêques et des curés a fait autant de bien en Angleterre et en France, que les querelles de religion avaient autrefois causé de maux.

D I X I E M E R E M A R Q U E.

De la tolérance.

IL paraît que tous les hommes sages et modérés désirent aujourd'hui que la tolérance soit établie en France comme en Angleterre : ils disent que cette tolérance peuple un Etat et l'enrichit, et qu'un bon gouvernement prévient les troubles attachés aux diverses opinions des hommes ; surtout lorsque ces opinions, souvent absurdes, sont tenues en bride par la raison supérieure des principaux citoyens.

140 NOUVELLES REMARQUES

O N Z I E M E R E M A R Q U E .

Du molinisme et du jansénisme.

EN parlant du jansénisme et du molinisme, on leur a laissé tout le ridicule qui fait le fond de leurs querelles, et on a fait voir que ce qui est méprisable est souvent dangereux quand il n'est pas assez méprisé. Plus les esprits seront convaincus de la fatalité et de l'extravagance de ces disputes, plus l'État sera tranquille.

On a représenté la France heureuse et malheureuse; la discipline militaire en vigueur dans un temps, trop relâchée dans un autre; les finances tantôt en bon état, tantôt dissipées; la marine établie et détruite; le commerce florissant et dé péri. Telles sont les vicissitudes des choses humaines; mais on n'a pas prétendu donner des réglemens de discipline militaire, de finance, de marine, et de commerce: on a fait une histoire, et non des systèmes.

D O U Z I E M E R E M A R Q U E .

De l'homme au masque de fer.

QUELQUES anecdotes du *Siècle de Louis XIV*, dont l'auteur était certain, ont été vainement

contestées. Celle de l'homme au masque de fer, qui donne lieu à d'étranges conjectures, est aussi vraie qu'étonnante. L'auteur a reçu en dernier lieu une lettre du seigneur de Palteau, château près de Villeneuve-le-roi, dans laquelle il lui confirme que ce prisonnier logea dans ce château; que plusieurs personnes le virent descendre d'une litière; qu'il portait un masque noir, et qu'on s'en souvient encore dans les environs. Cette nouvelle preuve n'était pas nécessaire; mais il ne faut rien négliger sur un fait si éloigné de l'ordre commun.

TREIZIÈME REMARQUE.

Sur Fénelon et Huet.

UNE autre singularité qui regarde la philosophie, et qui est peut-être plus remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, est la manière dont pensaient les deux savans prélats *Fénelon* et *Huet* sur la fin de leur vie. Le livre de *La faiblesse de l'esprit humain*, par lequel l'évêque d'Avranches finit sa carrière, ne laisse aucun lieu de douter de ses derniers sentimens. On a contesté les vers de l'archevêque de Cambrai :

Jeune j'étais trop sage
Et voulais trop savoir, &c.

Il est si certain qu'ils sont de lui, que son neveu, ambassadeur à la Haye, les fit imprimer à la suite du *Télémaque* avec d'autres pièces, dans l'édition *in-folio*. Les exemplaires où se trouvent ces vers sont très-rare; mais on les trouve dans quelques bibliothèques.

En un mot, pour faire l'histoire du *Siècle de Louis XIV*, l'auteur a cherché quarante ans la vérité, et il l'a dite.

A R T I C L E X X V I.

Lettre civile et honnête à l'auteur mal-honnête de la critique de l'Histoire universelle de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'histoire universelle. Le tout au sujet de Mahomet.

I.

JE ne fais s'il importe beaucoup pour la connaissance de la religion mahométane, et de la grande révolution commencée par *Mahomet*, que ce prophète soit né d'une branche aînée ou d'une branche cadette, et que cette branche ait été pauvre ou riche. Un homme curieux de ces profondes recherches pourrait montrer aisément qu'*Achem*, bifaïeul

de *Mahomet*, forma deux branches, et que *Mahomet* descendait de la cadette. Il pourrait encore, s'il voulait ennuyer des Français, montrer favamment qu'*Abdol - Motaleb* son grand-père laissa douze fils, selon les auteurs suivis par M. le comte de *Boulainvilliers*; (m) et que le prophète fut fils du douzième enfant, ainsi très-cadet.

Mais en même temps, en fouillant dans la *Bibliothèque orientale*, on trouverait que *Motaleb* n'eut que dix garçons, et partant qu'il est impossible que le prophète fût né du douzième. Mais en récompense le révérend docteur *Prideaux* le fait naître de l'aîné; en quoi le révérend docteur s'est trompé, s'étant écarté en ce point de l'opinion authentique du révérend docteur *Abulfeda*, auteur très-canonique chez les Turcs.

Je pourrais citer M. *Sale*, moitié anglais, moitié arabe, qui nous a donné la seule bonne traduction que nous ayons du divin Koran ou Alcoran; mais pour cela je ne voudrais pas accuser mon critique d'un mensonge imprimé; car je me pique d'être poli. Je me bornerai seulement à remarquer qu'il est difficile de faire des généalogies. Ce n'est pas que je conteste à *Mahomet* sa noblesse; à DIEU

(m) Page 197, édition de 1731.

ne plaise ! Il descendait sans doute d'*Ismaël*, *Ismaël* d'*Adam*, et moi aussi. *Mahomet*, mon critique et moi, nous sommes parens, et il faut en user civilement avec sa famille.

I I.

C'est une grande question de savoir si *Mahomet* avait deux mois ou trois mois quand il perdit son père : je suis persuadé dans le fond de l'ame, qu'il n'avait que deux mois ; mais je ne disputerai avec aucun iman sur cet article. De grands-hommes remarquent que son bien et celui de sa mère consistaient en cinq petits chameaux ; je ferais peut-être plus de cas d'un historien qui montrerait qu'il porta les armes à l'âge de quatorze ans, comme le disent *Codabi* et *Zabbadi* ; car c'est quelque chose d'apprendre que le courage de ce prophète conquérant se soit déployé de bonne heure.

Ni moi, ni l'illustre savant qui me relève si bien, ne savons précisément combien de temps *Mahomet* fut facteur de la veuve *Cadige* qu'il épousa depuis. Je veux croire avec lui que ce mariage se fit, comme il le dit, avec beaucoup de pompe et de magnificence, entre une marchande de chameaux et un homme qui n'avait rien, dans un pays où l'on manque de tout.

Il est dit dans les auteurs arabes qu'il eut de son oncle douze écus d'or en mariage; apparemment qu'il dépensa tout pour ses noces, si elles furent si pompeuses.

I I I.

J'ai cru que *Mahomet* avait mené une vie assez obscure, jusqu'au temps où il jeta les fondemens de la révolution d'une grande partie du monde; mais j'avoue que les historiens n'ont pas manqué de rapporter qu'il donna, depuis son mariage, quarante moutons à sa nourrice: on infère de-là avec raison qu'il était très-riche, et que par conséquent il fit de grandes choses. Si cela est, je me suis grossièrement trompé; et je vois que toute la terre avait les yeux sur *Mahomet*, avant qu'il s'avisât de devenir prophète.

I V.

J'ai dit que *Mahomet* enseignait aux Arabes, *adorateurs des étoiles, qu'il ne fallait adorer que le Dieu qui les a faites*. Je suis fâché d'être obligé d'avouer ici que j'ai eu raison; car malheureusement le mot *Sabba* en arabe signifie l'*armée des cieux*; et c'est de-là que le *Sabbisme* prit son nom, et que vient chez les Hébreux le mot *Sabbahot*, comme je crois l'avoir prouvé ci-dessus. Les Arabes adoraient

Misam, le Soleil, *Mostari*, Jupiter, *Azad*, Mercure.

Je n'ai dit nulle part qu'ils n'avaient point d'autres dieux; je suis même si savant que j'affirme qu'ils avaient des déesses.

Je fais encore qu'ils adoraient un premier moteur, comme les Egyptiens, les Grecs, et les Romains en reconnaissaient un, en adorant pourtant mille autres divinités. Mais j'ai dit que *Mahomet* leur enseigna à ne point rendre à la créature l'hommage qu'ils ne devaient qu'au créateur; j'ai eu très-grande raison, et j'en suis fort affligé pour l'arabe savant et poli qui me critique, et que je reconnais pour mon maître.

V.

Non, sans doute, il n'y a point de passage de l'Alcoran qui impose l'obligation de courir au martyre; mais tout l'Alcoran respire la nécessité de combattre pour la croyance musulmane; c'est-là l'unique ressource des victoires de *Mahomet*; c'est cet enthousiasme qui fit de ses sectateurs un peuple de conquérans: il était perdu s'il n'avait pas fait à ses musulmans un devoir de verser leur sang pour sa religion.

Ainsi, dans une bataille contre l'armée d'*Héraclius*, lorsque les Arabes plièrent sur

la nouvelle que leur général *Dherrar* avait été fait prisonnier, *Rafi*, un de leurs capitaines, courut à eux : *Qu'importe, leur dit-il, que Dherrar soit pris ou mort ? DIEU est vivant et vous regarde.*

Un autre général s'écrie : *Voyez le ciel, combattez pour DIEU, et il vous donnera la terre.* Aujourd'hui même encore, chez les Turcs, on appelle *martyrs* tous ceux qui meurent en combattant contre les infidèles. Telle est la loi que *Mahomet* a gravée dans leurs cœurs, beaucoup mieux que s'il l'eût écrite.

La loi de la circoncision n'est pas moins solennelle, et n'est pas plus écrite. *Mahomet* fut circoncis ; tous les Arabes l'étaient à l'âge de treize ans, comme l'avoue *S^t Jérôme* sur *Jérémie*, chap. X. On se fait même une petite circoncision aux filles, en leur coupant un peu de la peau des nymphes ; elles souffrent encore, dans plusieurs pays mahométans, cette sainte opération, lorsqu'elles atteignent l'âge de puberté.

Mais la circoncision du mâle est le sceau du mahométisme. Je n'ai point détaillé les autres observances de la loi mahométane. J'aurais pu remarquer qu'elle commande l'aumône, qu'elle défend les jeux de hasard : il y a mille détails dans lesquels je pourrais entrer dans une nouvelle édition d'un certain

Essai sur les mœurs, &c. qui n'est point du tout une histoire universelle, qui n'est qu'un tableau des principales sottises de ce monde; mais il faut toujours craindre de perdre dans ces petits détails l'esprit des nations que j'ai voulu peindre.

V I.

L'illustre savant, mon censeur, prend contre *Mahomet* le parti du vin. Je lui fais bon gré de vouloir convertir les musulmans sur cet article; mais s'il se fait turc, comme l'abbé *Macarti*, je ne lui conseille pas d'en boire, surtout dans le ramadan, si le muphti est dévot, et s'il a du crédit.

Je l'avertis que *Mahomet*, dès son deuxième chapitre, déclare formellement que c'est un grand péché de boire du vin, et de jouer aux dés; et je lui conseille de relire assidument ces belles paroles du chapitre V: *Dans les croyans et dans les justes, ce n'était point un péché de s'adonner au vin et au jeu avant qu'ils fussent défendus*: donc ils étaient défendus par *Mahomet*. Vous ne savez pas votre religion, Monsieur le turc: vous dites que vous vivez parmi les turcs; instruisez-vous donc, profitez de leurs exemples, et connaissez mieux l'Alcoran avant d'en parler. Des sonnistes vous diront que le *jeu* signifie ici la *chasse*. Je soutiens

qu'ils ont tort, comme je le prouverai ci-dessous : mais il résulte toujours que *Mahomet* a défendu le vin.

V I I.

Mon savant turc a lu *Ismamisme*, pour *Islamisme*; mon savant turc a mal lu. Je lui conseille de recourir au troisième chapitre de son *Koran* ou de son *Alcoran*, où il est dit : *En vérité, l'Islam est aux yeux de DIEU la seule religion; dis, si on dispute avec toi, je me suis résigné à DIEU.*

Qu'il consulte *Albedavi*, il verra qu'*Islam* veut dire *se résignant soi-même*. Il a beau dire qu'*Islam* signifie *salut*, parce que *salamalech* est la salutation des Turcs. Avec quels turcs a-t-il donc vécu? il faut que ce soit avec des turcs de bien mauvaise compagnie. Quoi! de *salutation*, *révérence*, viendrait le salut éternel, l'*islamisme*! Cette fade équivoque n'est supportable que dans notre langue. L'arabe n'admet point de tels jeux de mots; c'est une langue grave, sérieuse, énergique. Oh, la belle chose que la langue arabe!

V I I I.

Notre *Scaliger* turc m'intente un procès bien juste et bien intéressant, pour savoir s'il faut dire le *koran*, ou l'*alcoran*; mais il fait

que l'article *al* signifie *le*, et que ce n'est que l'ignorance de la langue arabe qui a fait confondre ce *le* avec son substantif : s'il consulte le chapitre XII, intitulé *Joseph*, il verra ces mots : *Nous te rapportons une excellente histoire dans ce koran* ; c'est-à-dire , dans cette lecture que *Mahomet* faisait du chapitre XII. *Koran* signifiait donc *lecture* ; et c'est ce que dit expressément *Albedavi* : ce mot vient de *karaa*, qui signifie *lire*. *Mahomet* ne dit pas *dans cet alcoran*, il dit *dans ce koran*. Je suis honteux d'être si fort en arabe ; mais savez-vous l'arabe , vous qui parlez ?

I X.

Voici une grande dispute. Mon maître veut absolument que *Mahomet* ne sût ni lire ni écrire ; je ne l'aurais pas choisi pour mon facteur en Syrie , s'il avait été si ignorant. Je fais bien qu'il s'appelle lui-même le *prophète non-lettré* dans le chapitre VII ; mais je prie mon critique d'observer que ce chapitre VII est plein d'érudition : qu'il le lise , il sera obligé de convenir , à sa honte , que *Mahomet* était un homme savant et modeste. Mais que dira-t-il , quand il apprendra que *Mahomet* était un poète , et que son *Koran* ou son *Alcoran* est écrit en vers ? ne fait-il pas que les poètes de la Mecque affichaient leurs poésies à la

porte du temple de la Mecque; et que *Labid*, fils de *Rabia*, le meilleur poète, fans contredit, des Mecquois, ayant vu le second chapitre du Koran ou Alcoran que *Mahomet* avait affiché, se jeta à ses genoux, et lui dit : *O Mahomet, ou Mohammed, fils d'Abdolah, fils de Motaleb, fils d'Achem, vous êtes plus grand poète que moi ! vous êtes sans doute le prophète de DIEU.*

Je ne suis, je l'avoue, ni aussi savant, ni aussi bon poète que *Labid* fils de *Rabia*; mais je me jette aux pieds de mon savant censeur, et lui dis : Vous êtes plus savant que moi, mais soyez un peu honnête, et ne me traitez pas avec tant de cruauté, parce que j'ai dit qu'un poète savait lire et écrire.

Avez-vous oublié que ce poète était astronome, et qu'il réforma le calendrier des Arabes? Que ne dites-vous que *César*, qui en fit autant chez les Romains, ne savait ni lire ni écrire?

Mahomet aurait-il, je vous prie, demandé une plume et de l'encre dans son agonie, s'il n'avait été accoutumé à s'en servir? *Omar* l'en empêcha, de peur qu'il ne fit un testament, ou qu'il n'écrivît des sottises. Mais, Monsieur, quand vous avez pris la plume pour écrire contre moi tant d'injures, si quelqu'un vous avait ôté votre plume dans vos accès, aurait-on droit de dire, comme on le

dit pourtant à la lecture de votre ouvrage, que vous ne savez point écrire ?

Vous prétendez que le prophète devait demander un style de fer, et non pas une plume : je conçois, Monsieur, qu'un style de fer est de votre goût, mais en conscience, on écrivait alors sur du parchemin.

Au reste, je rends toute la justice que je dois, soit à votre style, soit à votre plume.

X.

Maître, vous me dénoncez à l'empereur de Maroc, au grand-turc, et au grand-mogol, comme un perturbateur du repos public, qui ose avancer que l'intention de *Mahomet* était qu'*Ali*, mari de sa chère fille *Fatime*, fût en possession du califat. Vous ne voulez point qu'on songe à établir son gendre et son cousin-germain. Pourvu que vous ne me déferiez pas à l'inquisition, je me tiendrai très-heureux.

X I.

M'y voilà déferé, maître : j'ai dit qu'on reconnut *Mahomet* pour un grand-homme ; rien n'est plus impie, dites-vous. Je vous répondrai que ce n'est pas ma faute, si ce petit homme a changé la face d'une partie du monde ; s'il a gagné des batailles contre des armées dix fois plus nombreuses que les

fiennes; s'il a fait trembler l'empire romain; s'il a donné les premiers coups à ce colosse que ses successeurs ont écrasé; et s'il a été législateur de l'Asie, de l'Afrique, et d'une partie de l'Europe: je vous accorde qu'il est damné; mais *César* et *Alexandre* le sont aussi; *Cicéron* ne l'est-il pas? et ne pourriez-vous point l'être, tout éloquent que vous êtes, pour vous être mis si fort en colère?

X I I.

Cette colère pourtant est en quelques endroits bien excusable; *irascimini et nolite peccare*. Vous condamnez comme hérétique, sentant l'hérésie, et mal-sonnante, cette proposition: *L'amour qu'un tempérament ardent avait rendu nécessaire à Mahomet, et qui lui donna tant de femmes et de concubines, n'affaiblit ni son courage, ni son application, ni sa santé*. Vous m'avouerez, au moins, Monsieur, qu'il avait du courage, quoiqu'il fît l'amour, puisqu'il donna tant de combats. A votre avis, le maréchal de *Saxe*, qui aimait tant les filles, était-il sans courage? Je connais encore plus d'un maréchal de France qui trouvera votre proposition plus mal-sonnante que vous ne trouvez la mienne. Vous serez forcé de convenir que *Mahomet* était appliqué, puisqu'il était législateur; et quand je vous dirai qu'il

était médecin , vous ne douterez pas qu'il ne se portât très-bien.

Je ne prétends pas autoriser la pluralité des femmes , à Dieu ne plaise ! je crois qu'une seule suffit à la fois , pour le bonheur d'un galant homme. Mais, Monsieur , considérez de grace que *Mahomet* était arabe , et qu'on pourrait bien vous montrer dans son voisinage, de très-grands rois qui avaient un peu plus de femmes que le petit-fils d'*Abdo-Motaleb*. Vous dites ici des injures aux dames. Que je vous suis obligé ! vous me donnez cette moitié du genre-humain pour protectrice ; et avec cette moitié je suis sûr de l'autre.

X I I I.

Vous ne voulez donc pas , Monsieur , que *rachild* soit le plus beau des titres ? Cependant, Monsieur , *rachild* signifie *juste*. Voudriez-vous faire croire , par vos critiques , que l'équité n'est pas votre vertu favorite ?

Non , en vérité , Monsieur , elle ne l'est pas. Comme vous traitez M. le comte de *Boulainvilliers* ! vous l'appellez sans façon ' *mahométan français , déserteur du christianisme*. Je croyais d'abord que c'était à M. le comte de *Bonneval* que vous en vouliez ; l'expression serait juste , puisqu'en effet M. de *Bonneval* s'est fait circoncire : mais pour M. de *Boulainvilliers* , je

n'ai point oui dire qu'il l'ait été ; il regardait *Mahomet* comme un *Numa Pompilius*, un *Thésée*. Tout le monde dit du bien de ces gens-là ; pourquoi ne voudriez-vous pas qu'on en dit aussi un peu de *Mahomet*, à quelques égards ? Appelez-vous *païens* ceux qui louent *Thésée* ? non. Pourquoi donc appelez-vous *mahométan* M. le comte de *Boulainvilliers* ? ignorez-vous que sa famille est chrétienne ? et comptez-vous qu'elle soit assez bonne chrétienne pour vous pardonner un outrage si infame et si grossier ? Pour moi, Monsieur, je vous pardonne, et de si bon cœur, que je vous promets de ne vous jamais lire.

X I V.

Vous vous trompez, mon Turc ; la religion dominante dans l'Inde est la vôtre. Est-il possible que vous soyez si mal instruit de vos affaires ! Il y a, dites-vous, mille idolâtres pour un musulman. Mais, mon cher Turc, vous savez qu'en Grèce il y a aussi mille pauvres gens de la religion grecque, pour un brave osmanli, pour un turc. On appelle la *religion dominante* celle qui domine. J'ai dans mes terres plus de domestiques huguenots que de catholiques ; cependant ma religion est la dominante. Le calvinisme domine en Hollande, quoiqu'il y ait plus de catholiques

que de protestans. Mais ce n'est pas tout; vous n'avez jamais lu le livre de M. *Niecamp* sur la presqu'île de l'Inde. Je vous avertis que c'est la seule bonne relation qu'on ait de ce pays. Mais vous ne savez peut-être pas l'allemand; n'importe, lisez ce livre, vous y verrez que les musulmans ont converti dans la presqu'île des milliers d'idolâtres; que partout les musulmans sont en crédit dans la presqu'île; mais enfin apprenez que la religion du grand-mogol est dominante dans le Mogol.

X V.

Que vous êtes ignorant, mon cher Turc! Apprenez que les bramins, ou bramines, ou bramènes d'aujourd'hui, sont les successeurs des brachmanes; qu'ils tiennent d'eux la métempfycofe, et la belle coutume de faire brûler les veuves dévotes; qu'ils se disent, ainsi que les anciens gymnosophistes, disciples du roi *Brachman*. C'était, comme tout le monde fait, un grand philosophe, qui vivait il y a cinq ou six mille ans. Il faut que vous n'avez jamais été à l'université de Jaganat, puisque vous ignorez ces choses, que les moindres écoliers de cette savante université vous auraient dites. Ah, je vois bien que vous n'êtes qu'un turc de Paris. Je vous reconnais, masque,

X V I.

Non , mon ami , vous n'avez jamais été dans l'Inde ; non , vous ne vivez point avec les fidèles mufulmans , comme vous vous en vantez. Quoi ! vous soutenez que la presqu'île deçà le Gange n'appartient pas de droit au grand-mogol , après les conquêtes d'*Aurengzeb* ? Vous ignorez qu'il prétend un tribut de tous les nababs , de tous les raïas , qui furent la presqu'île ? Pauvre homme ! vous ne savez pas que le souba de Décan prend l'investiture de sa majesté impériale mogole ; qu'il est maître à la vérité du gouvernement d'Arcate ; qu'il donne ce gouvernement à son favori ; mais que ce souba n'en dépend pas moins de l'empereur ? Oui , Monsieur , toute la presqu'île , toutes les Indes , à compter depuis Candahar jusqu'à Calicut , tout appartient de droit divin à sa majesté , attendu le droit de conquête et le droit de bienfaisance. Allez vous informer de tout cela au portier de *M. Dupleix* , qui a rendu pour peu de temps le nom français respectable et terrible dans l'Inde : il vous en dira cent fois plus que moi ; il vous apprendra à parler .

C'est moi qui vous déférerai au grand-mogol. Vous abusez de sa faiblesse présente , vous

prenez le parti des rebelles que vous appelez *rois* ; fachez qu'ils ne font que naïques.

Avez-vous jamais entendu parler du royaume Tondenmandalam , que possédait le roi *Tonden* , vaincu par *Aurengzeb* ? Savez-vous que *Vifapour* et *Golconde* sont regardés comme des provinces de l'empire ? Savez-vous . . . ? mais vraiment je suis bien bon de vous parler. Adieu , je n'aime pas à perdre mon temps.

A R T I C L E X X V I I .

Avis à l'auteur du journal de Gottingue , à l'occasion du siècle de Louis XIV.

QUAND un journaliste veut rendre compte d'un ouvrage , il doit d'abord en saisir l'esprit ; quand il le critique , il doit avoir raison. Le journaliste de Gottingue a oublié entièrement ces deux devoirs , et il se trompe sans exception sur tout ce qu'il dit.

Il se trompe quand il dit que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* devait parler de *Tillotson* en parlant de *Bourdaloue*. Il ne songe pas qu'il ne s'agit que des écrivains de France.

Il se trompe quand il dit que le baron des *Contures* ne méritait pas d'être cité. Sa traduc-

tion de *Lucrece* est la meilleure qu'on ait en France.

Il se trompe quand il dit que *Desmarets* n'était qu'un traducteur. L'abbé *Regnier-Desmarets* a traduit à la vérité *Anacréon* en vers italiens avec succès , ce qui est un très-grand mérite ; mais il a fait des vers français qu'on fait par cœur , et il était excellent grammairien.

Il se trompe quand il dit que *Bernier* n'était pas médecin du grand-mogol , et qu'il le croit précepteur du fils d'un aga. Un mahométan indien ne donne point pour précepteur à son fils un chrétien de France qui parle mal indien. Mais on ne demande guère à un médecin de quelle religion il est. *Bernier* était médecin de l'empereur *Sha Gean* , comme on peut le voir dès la page 9 de ses voyages , édition d'Amsterdam. Voilà pourtant ce que le journaliste appelle *une faute grossière*.

Il se trompe quand il dit que le journal des savans de Paris n'est pas le premier qu'on ait fait en Europe.

Il se trompe en opposant les transactions philosophiques. Ces transactions ne font point un examen des ouvrages nouveaux de tous les auteurs , comme le journal des savans ; c'est une entreprise toute différente.

Il se trompe quand il croit qu'il y a eu une bonne pharmacopée universelle ayant celle de *Lémeri*.

Il se trompe quand il dit que le *Moréri* n'est pas le premier dictionnaire français historique qui concerne les faits. C'est même le premier en toute langue ; ceux des *Etiennes* n'étant qu'une courte nomenclature pour l'intelligence des anciens auteurs.

Il se trompe , et fait pis que se tromper , quand il traite de menteur le père *Daniel* , qui ne passe pas pour un historien assez profond et assez hardi , mais qui passe pour un historien très-véridique. Le père *Daniel* a erré quelquefois ; mais il n'est pas permis de l'appeler un menteur.

Il se trompe quand il croit les contes badins de *la Fontaine* plus dangereux que la seconde églogue de *Virgile* , ou que certaines satires d'*Horace* , ou qu'*Ovide* , ou que *Pétrone*. Il n'a pas senti que la gaieté n'est pas ce qui inspire la volupté. *La Fontaine* est plaisant , *Ovide* est voluptueux , *Pétrone* est débauché.

Il se trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* d'avoir dit qu'il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que d'exciter des divisions. Voici le passage du *Siècle* : *Il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres. Quiconque aura une*
maison

maison dans une de ces cent villes pensera ainsi ; permis à ceux qui n'ont point de maison de brûler celles des autres pour une bulle.

Il se trompe quand il croit que dans le *Siècle* on immole les jansénistes aux jésuites. On n'a certainement point pris de parti entre ces messieurs. On y dit que *Quesnel* était un opiniâtre , que le jésuite *le Tellier* , confesseur de *Louis XIV* , était un méchant homme. L'auteur du *Siècle* n'est ni janséniste ni moliniste.

Il se trompe quand il dit que les Français firent des campagnes malheureuses en Bohême, lorsque *Louis XV* fut à la tête de ses armées. *Louis XV* , depuis la fin de 1743 , n'envoya pas en Bohême un seul régiment.

Il se trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle* d'avoir dit que les Allemands ne se mettent jamais en campagne qu'au mois d'août. Jamais l'auteur du *Siècle* n'a répété cette ancienne sottise.

Il se trompe quand il avance que les papes n'ont jamais rendu Castro et Ronciglione. Ils en sont possesseurs , oui ; mais cela prouve-t-il qu'ils ne l'aient jamais cédé ? *Alexandre VIII* fut forcé de le rendre pour cent mille écus romains , en 1664.

Il se trompe quand il dit que l'Encyclopédie n'est pas un ouvrage très - utile , et quand il conclut qu'il ne vaut rien , de ce qu'il a été

critiqué et persécuté dans sa naissance par des ennemis intéressés. Il devait conclure tout le contraire.

Il faudrait tâcher de ne se pas tromper sur tous les points, quand on critique un ouvrage.

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a vu aucune des éditions qui ont été faites en France, en Angleterre, et en Hollande. Il lui est tombé entre les mains une petite feuille volante, dans laquelle on relève plusieurs fautes de l'édition de la Haie; et on en rend l'auteur responsable. Il y a, ce me semble, un peu d'injustice dans ce procédé. Ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre si on a imprimé *pigeri* pour *gigeri*, *Burignac* pour *Daubignac*, et si les éditeurs sont tombés dans d'autres méprises. On ne trouvera pas ces fautes dans l'édition de Genève, corrigée par l'auteur même. Ceux qui se hâtent de faire ces critiques devraient y apporter plus d'équité et plus d'attention. Par exemple, on reproche à l'auteur d'avoir dit que le grand *Condé* mourut à Chantilli en 1680. Cela n'est pas vrai; l'auteur place cette mort en 1686, non pas à Chantilli, mais à Fontainebleau.

On lui reproche d'avoir mis en 1700 la mort de *Jacques II*, roi d'Angleterre. Cela n'est pas vrai; il dit que c'est en 1701. On lui reproche d'avoir placé la mort de *Madame*,

la première femme du frère de *Louis XIV*, en 1672. Cela n'est pas vrai; il la place au mois de juin 1670.

On lui reproche d'avoir fait naître madame *Dacier* en 1615. Cela n'est pas vrai; il a placé sa naissance en 1651.

Au reste, il est difficile que dans un catalogue de plus de trois cents artistes, on ne se soit trompé sur quelques noms obscurs et sur quelques dates. Un *errata* suffit pour ces bagatelles. Il ne faut pas juger d'un grand bâtiment par quelques pavés qu'un maçon subalterne aura arrangés dans la cour.

ARTICLE XXVIII.

Anecdotes sur Louis XIV.

LOUIS XIV était, comme on fait, le plus bel homme et le mieux fait de son royaume. C'était lui que *Racine* désignait dans *Bérénice* par ces vers :

En quelque obscurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu son maître.

Le roi sentit bien que cette tragédie, et surtout ces deux vers étaient faits pour lui. Rien n'embellit d'ailleurs comme une couronne.

Le son de sa voix était noble et touchant. Tous les hommes l'admiraient, et toutes les femmes soupiraient pour lui. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui seul, et qui eût été ridicule en tout autre. Il se complaisait à en imposer par son air. L'embarras de ceux qui lui parlaient était un hommage qui flattait sa supériorité. Ce vieil officier qui, en lui demandant une grâce, balbutiait, recommençait son discours, et qui enfin lui dit : *Sire, au moins je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis*, n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

La nature lui avait donné un tempérament robuste. Il fit parfaitement tous ses exercices, jouait très-bien à tous les jeux qui demandent de l'adresse et de l'action, et dansait les danses graves avec beaucoup de grace. Sa constitution était si bonne qu'il fit toujours deux grands repas par jour sans altérer sa santé : ce fut la bonté de son tempérament qui fit l'égalité de son humeur. *Louis XIII* infirme était chagrin, faible, et difficile. *Louis XIV* parlait peu, mais toujours bien. Il n'était pas savant ; mais il avait le goût juste. Il entendait un peu l'italien et l'espagnol, et ne put jamais apprendre le latin, que l'on montre toujours assez mal dans une éducation particulière, et qui est de toutes les sciences la

moins utile à un roi. On a imprimé sous son nom une traduction des *Commentaires de César*. Ce sont ses thèmes; mais on les faisait avec lui; il y avait peu de part; et on lui disait qu'il les avait faits. J'ai ouï dire au cardinal de *Fleuri* que *Louis XIV* lui avait un jour demandé ce que c'était que le prince *quemadmodum*, mot sur lequel un musicien, dans un motet, avait prodigué, selon leur coutume, beaucoup de travail; le roi lui avoua à cette occasion qu'il n'avait presque jamais rien su de cette langue. On eût mieux fait de lui enseigner l'histoire, la géographie, et surtout la vraie philosophie, que les princes connaissent si rarement. Son bon sens et son goût naturel suppléèrent à tout. En fait de beaux arts, il n'aimait que l'excellent. Rien ne le prouve mieux que l'usage qu'il fit de *Racine*, de *Boileau*, de *Molière*, de *Bossuet*, de *Fénelon*, de *le Brun*, de *Girardon*, de *le Nôtre*, &c. Il donna même quelquefois à *Quinault* des sujets d'opéra, et ce fut lui qui choisit *Armide*. *M. Colbert* ne protégea tous les arts, ne les fit fleurir que pour se conformer au goût de son maître; car *M. Colbert* étant sans lettres, élevé dans le négoce, et chargé par le cardinal *Mazarin* de détails d'affaires, ne pouvait avoir, pour les beaux arts, ce goût que donne naturellement une cour galante, à la

quelle il faut des plaisirs au-deffus du vulgaire. *M. Colbert* était un peu sec et sombre; ses grandes vues pour la finance et pour le commerce, où le roi était, et devait être moins intelligent que lui, ne s'étendirent pas d'abord jusqu'aux arts aimables; il se forma le goût par l'envie de plaire à son maître, et par l'émulation que lui donnait la gloire acquise par *M. Fouquet* dans la protection des lettres, gloire qu'il conserva dans sa disgrâce. Il ne fit d'abord que de mauvais choix; et lorsque *Louis XIV*, en 1662, voulut favoriser les lettres, en donnant des pensions aux hommes de génie, et même aux savans, *Colbert* ne s'en rapporta qu'à ce *Chapelain* dont le nom est depuis devenu si ridicule, grace à ses ouvrages, et à *Boileau*; mais il avait alors une grande réputation qu'il s'était faite par un peu d'érudition, assez de critique et beaucoup d'adresse; c'est ce choix qui indigna *Boileau*, jeune encore, et qui lui inspira tant de traits satiriques. *M. Colbert* se corrigea depuis, et favorisa ceux qui avaient des talens véritables, et qui plaisaient au maître.

Ce fut *Louis XIV* qui, de son propre mouvement, donna des pensions à *Boileau*, à *Racine*, à *Périsson*, à beaucoup d'autres; il s'entretenait quelquefois avec eux; et même lorsque *Boileau* se fut retiré à Auteuil, étant affaibli

par l'âge, et qu'il vint faire sa cour au roi pour la dernière fois, le roi lui dit : Si votre fanté vous permet de venir encore quelquefois à Versailles, j'aurai toujours une demi-heure à vous donner. Au mois de septembre 1690, il nomma *Racine* du voyage de Marli; il se faisait lire par lui les meilleurs ouvrages du temps.

L'année d'aparavant il avait gratifié *Racine* et *Boileau*, chacun de mille pistoles, qui font vingt mille livres d'aujourd'hui, pour écrire son histoire; et il avait ajouté à ce présent quatre mille livres de pension.

On voit évidemment par toutes ces libéralités répandues, de son propre mouvement, et surtout par sa faveur accordée à *Péllisson*, persécuté par *Colbert*, que ses ministres ne dirigeaient point son goût. Il se porta de lui-même à donner des pensions à plusieurs savans étrangers; et *M. Colbert* consulta *M. Perrault* sur le choix de ceux qui reçurent cette gratification si honorable pour eux et pour le souverain. Un de ses talens était de tenir une cour; il rendit la sienne la plus magnifique et la plus galante de l'Europe. Je ne fais pas comment on peut lire encore des descriptions de fêtes dans des romans, après avoir lu celles que donna *Louis XIV.* Les fêtes de Saint-Germain, de Versailles, ses carroufels font au-dessus de

ce que l'imagination la plus romanesque a inventé. Il danfait d'ordinaire avec les plus belles personnes de sa cour ; il semblaient que la nature eût fait des efforts pour seconder le goût de *Louis XIV*. Sa cour était remplie des hommes les mieux faits de l'Europe, et il y avait à la fois plus de trente femmes d'une beauté accomplie. On avait soin de composer des danses figurées, convenables à leurs caractères et à leurs galanteries. Souvent même les pièces qu'on représentait étaient remplies d'allusions fines, qui avaient rapport aux intérêts secrets de leurs cœurs. Non-seulement il y eut de ces fêtes publiques dont *Molière* et *Lulli* firent les principaux ornemens ; mais il y en eut de particulières, tantôt pour *Madame*, belle-sœur du roi, tantôt pour madame de *la Vallière* : il n'y avait que peu de courtisans qui y fussent admis ; c'était souvent *Benserade* qui en faisait les vers, quelquefois un nommé *Bellot*, valet de chambre du roi. J'ai vu des canevas de ce dernier, corrigés de la main de *Louis XIV*. On connaît ces vers galans que faisait *Benserade* pour ces ballets figurés, où le roi danfait avec sa cour ; il y confondait presque toujours, par une allusion délicate, la personne et le rôle. Par exemple, lorsque le roi dans un de ces ballets représentait *Apollon*, voici ce que fit pour lui *Benserade* :

Je

Je doute qu'on le prenne avec nous sur le ton

De Daphné, de Phaëton ;

Lui trop ambitieux , elle trop inhumaine.

Il n'est point là de piège où vous puissiez donner ;

Le moyen d'imaginer

Qu'une femme vous fuie , ou qu'un homme vous mène !

Lorsqu'il eut marié son petit-fils le duc de *Bourgogne* à la princesse *Adélaïde* de Savoie , il fit jouer des comédies pour elle dans un des appartemens de Versailles. *Duché* , l'un de ses domestiques , auteur du bel opéra d'*Iphigénie* , composa la tragédie d'*Abfalon* pour ces fêtes secrètes ; madame la duchesse de *Bourgogne* représentait la fille d'*Abfalon* ; le duc d'*Orléans* , le duc de *la Vallière* y jouaient ; le fameux acteur *Baron* dirigeait la troupe , et y jouait aussi.

Il y avait alors appartement trois fois la semaine à Versailles ; la galerie et toutes les pièces étaient remplies ; on jouait dans un salon , dans l'autre il y avait musique , dans un troisième une collation. Le roi animait tous ces plaisirs par sa présence. Quelquefois il faisait dresser dans la galerie des boutiques garnies de bijoux les plus précieux ; il en faisait des loteries , ou bien on les jouait à la rasle , et madame la duchesse de *Bourgogne* distribuait souvent les lots gagnés.

C'était au milieu de tous ces amusemens magnifiques , et des plaisirs les plus délicats, qu'il forma ces vastes projets qui firent trembler l'Europe ; il mena la reine et toutes les dames de sa cour sur la frontière. A la guerre de 1667 , il distribua pour plus de cent mille écus de présens, soit aux seigneurs flamands qui venaient lui rendre leurs respects , soit aux députés des villes, soit aux envoyés des princes qui venaient le complimenter ; et il suivait en cela son goût pour la magnificence , autant que la politique. C'est sur quoi on ne peut assez s'étonner qu'on l'ait osé accuser d'avarice dans presque toutes les pitoyables histoires qu'on a compilées de son règne : jamais prince n'a plus donné , plus à propos , et de meilleure grace.

Les plaisirs nobles dont il occupa sans cesse la plus brillante cour du monde , ne l'empêchèrent point d'assister régulièrement à tous ses conseils ; il les tenait même pendant qu'il était malade , et il ne s'en dispensa qu'une fois pour aller à la chasse : il y avait peu d'affaires ce jour-là ; il entra pour dire qu'il n'y aurait point de conseil , et le dit en parodiant ainsi , sur le champ , un air d'un opéra de *Quinault* et de *Lulli*.

Le conseil à ses yeux à beau se présenter,
 Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :

Rien ne peut l'arrêter
 Quand la chasse l'appelle.

Il avait fait quelques petites chansons dans ce goût aisé et naturel; et dans les voyages en Franche-Comté, il faisait faire des impromptu à ses courtisans, surtout à *Pélicsson*, et au marquis de *Dangeau*. Il ne jouait pas mal de la guitare, qui était alors à la mode, et se connaissait très-bien en musique comme en peinture. Dans ce dernier art, il n'aimait que les sujets nobles. Les *Teniers* et les autres petits peintres flamands ne trouvaient point grace devant ses yeux : ôtez-moi ces magots-là, dit-il, un jour qu'on avait mis un *teniers* dans un de ses appartemens.

Malgré son goût pour la grande et noble architecture, il laissa subsister l'ancien corps du château de Versailles, avec les sept croisées de face, et sa petite cour de marbre du côté de Paris. Il n'avait d'abord destiné ce château qu'à un rendez-vous de chasse, tel qu'il l'avait été du temps de *Louis XII*, qui l'avait acheté du secrétaire d'Etat *Loménie*. Petit-à-petit, il en fit ce palais immense, dont la façade, du côté des jardins, est ce qu'il y a de plus beau dans le monde, et dont l'autre

façade est dans le plus petit et le plus mauvais goût. Il dépensa à ce palais et aux jardins plus de cinq cents millions, qui en font plus de neuf cents de notre espèce. M. le duc de *Créqui* lui disait : Sire, vous avez beau faire, vous n'en ferez jamais qu'un favori sans mérite.

Les chefs-d'œuvres de sculpture furent prodigués dans ses jardins. Il en jouissait, et les allait voir souvent. J'ai ouï dire à feu M. le duc d'*Antin* que lorsqu'il fut surintendant des bâtimens, il faisait quelquefois mettre ce qu'on appelle des *calles*, entre les statues et les socles, afin que quand le roi viendrait se promener, il s'aperçût que les statues n'étaient pas droites, et qu'il eût le mérite du coup-d'œil. En effet le roi ne manquait pas de trouver le défaut. M. d'*Antin* contestait un peu, et ensuite se rendait, et faisait redresser la statue, en avouant avec une surprise affectée combien le roi se connaissait à tout. Qu'on juge par cela seul combien un roi doit aisément s'en faire accroire.

On fait le trait de courtisan que fit ce même duc d'*Antin*, lorsque le roi vint coucher à Petit-bourg, et qu'ayant trouvé qu'une grande allée de vieux arbres faisait un mauvais effet, M. d'*Antin* la fit abattre et enlever la même nuit; et le roi à son réveil n'ayant plus trouvé son allée, il lui dit : Sire, comment vouliez-vous

qu'elle osât paraître encore devant vous ? elle vous avait déplu.

Ce fut le même duc d'*Antin* qui, à Fontainebleau, donna au roi et à madame la duchesse de *Bourgogne* un spectacle plus singulier, et un exemple plus frappant du raffinement de la flatterie la plus délicate. *Louis XIV* avait témoigné qu'il souhaiterait qu'on abattît quelque jour un bois entier qui lui ôtait un peu de vue. M. d'*Antin* fit scier tous les arbres du bois près de la racine, de façon qu'ils ne tenaient presque plus ; des cordes étaient attachées à chaque pièce d'arbre, et plus de douze cents hommes étaient dans ce bois prêts au moindre signal. M. d'*Antin* savait le jour que le roi devait se promener de ce côté avec toute sa cour. Sa majesté ne manqua pas de dire combien ce morceau de forêt lui déplaisait. Sire, lui répondit-il, ce bois sera abattu dès que votre majesté l'aura ordonné. Vraiment, dit le roi, s'il ne tient qu'à cela, je l'ordonne, et je voudrais déjà en être défait : Hé bien, Sire, vous allez l'être. Il donna un coup de sifflet, et on vit tomber la forêt. Ah ! Mesdames, s'écria madame la duchesse de *Bourgogne*, si le roi avait demandé nos têtes, M. d'*Antin* les ferait tomber de même : bon mot un peu vif, mais qui ne tirait point à conséquence.

C'est ainsi que tous les courtisans cherchaient à lui plaire, chacun selon son pouvoir et son esprit. Il le méritait bien, car il était occupé lui-même de se rendre agréable à tout ce qui l'entourait; c'était un commerce continu de tout ce que la majesté peut avoir de graces sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse sans l'air de la bassesse. Il était surtout avec les femmes d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la dauphine voyant à son souper un officier qui était très-laid, plaisanta beaucoup et très-haut sur sa laideur: je le trouve, Madame, dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'est un des plus braves.

Le comte de *Marivaux*, lieutenant-général, homme un peu brutal, et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait un jour au roi, qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on peut le faire pour un bras cassé: Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, et ne plus servir votre

majesté. J'en ferais bien fâché pour vous et pour moi, lui répondit *Louis XIV*, et ce discours fut suivi d'une grace qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries, tandis que les particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il se fait un jour un conte à quelques-uns de ses courtisans, et même il avait promis que le conte serait plaisant; cependant il le fut si peu que l'on ne rit point, quoique le conte fût du roi. M. le prince d'*Armagnac*, qu'on appelait M. *le Grand*, sortit alors de la chambre, et le roi dit à ceux qui restaient : Messieurs, vous avez trouvé mon conte fort insipide, et vous avez eu raison; mais je me suis aperçu qu'il y avait un trait qui regarde de loin M. *le Grand*, et qui aurait pu l'embarrasser; j'ai mieux aimé le supprimer que de hasarder de lui déplaire : à présent qu'il est parti, voici mon conte; il l'acheva et on rit. On voit par ces petits traits combien il est faux qu'il ait jamais laissé échapper ce discours dur et révoltant dont on l'accuse : *Qu'importe lequel de mes valets me serve* : c'était, dit-on, pour mortifier M. de *la Rochefoucauld*. *Louis XIV* était incapable d'une telle indécence. Je m'en suis

informé à tous ceux qui approchaient de sa personne, ils m'ont tous dit que c'était un conte impertinent ; cependant il est répété et cru d'un bout de la France à l'autre. Les petites calomnies font fortune comme les grandes. Comment des paroles si odieuses pourraient-elles se concilier avec ce qu'il dit au même duc de *la Rochefoucauld*, qui était embarrassé de dettes ? *Que ne parlez-vous à vos amis ?* mot qui lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus. Quand il reçut un légat qui vint lui faire des excuses au nom du pape et du doge de Gènes, qui vint lui demander pardon, il ne songea qu'à leur plaire. Ses ministres agissaient un peu plus durement. Aussi le doge *Lercaro*, qui était un homme d'esprit, disait : Le roi nous ôte la liberté en captivant nos cœurs, mais ses ministres nous la rendent.

Lorsqu'en 1686 il donna à son fils, le grand dauphin, le commandement de son armée, il lui dit ces propres mots : En vous envoyant commander mon armée, je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite ; c'est ainsi qu'on apprend à régner : il ne faut pas, quand je viendrai à mourir, qu'on s'aperçoive que le roi est mort. Il s'exprimait presque toujours avec cette noblesse. Rien ne fait plus d'impression sur les hommes, et on ne doit

pâs s'étonner que ceux qui l'approchaient eussent pour lui une espèce d'idolâtrie.

Il est certain qu'il était passionné pour la gloire, et même encore plus que pour la réalité de ses conquêtes. Dans l'acquisition de l'Alsace et de la moitié de la Flandre, de toute la Franche-Comté, ce qu'il aimait le mieux était le nom qu'il se faisait.

En effet, pendant plus de cinquante ans, il n'y eut en Europe aucune tête couronnée que ses ennemis même osassent seulement mettre avec lui en comparaison. L'empereur *Léopold*, qu'il secourut quelquefois et humilia toujours, n'était pas un prince qui pût disputer rien au roi de France. Il n'y eut de son temps aucun empereur turc qui ne fût un homme médiocre et cruel. *Philippe IV*, et *Charles II* étaient aussi faibles que la monarchie espagnole l'était devenue. *Charles II* d'Angleterre ne songea à imiter *Louis XIV* que dans ses plaisirs. *Jacques II* ne l'imita que dans sa dévotion, et il profita mal des efforts que fit pour lui son protecteur. *Guillaume III* souleva l'Europe contre *Louis XIV*; mais il ne put l'égaliser ni en grandeur d'âme, ni en magnificence, ni en monumens, ni en rien de ce qui a illustré ce beau règne. *Christine* en Suède ne fut fameuse que par son abdication et par son esprit. Les rois de Suède ses successeurs

jusqu'à *Charles XII*, ne firent presque rien de digne du grand *Gustave* ; et *Charles XII*, qui fut un héros, n'eut pas la prudence qui en eût fait un grand-homme. *Jean Sobiesky* en Pologne, eut la réputation d'un brave général, mais ne put acquérir celle d'un grand roi. Enfin *Louis XIV*, jusqu'à la bataille d'Hochstet, fut le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. L'hôtel de ville de Paris lui décerna ce nom de *Grand* en 1680, et l'Europe, quoique jalouse, le confirma.

On l'a accusé d'un faste et d'un orgueil insupportable, parce que ses statues à la place Vendôme, et à celle des Victoires, ont des bases ornées d'esclaves enchaînés. On ne veut pas voir que celle du grand, du clément, de l'adorable *Henri IV*, sur le pont-neuf, est aussi accompagnée de quatre esclaves ; que celle de *Louis XIII*, faite anciennement pour *Henri II*, en a autant, et que celle même du grand duc *Ferdinand de Médicis*, à Livourne, a les mêmes attributs. C'est un usage des sculpteurs plutôt qu'un monument de vanité. On érige ces monumens pour les rois, comme on les habille sans qu'ils y prennent garde.

Il était si peu amoureux de cette fausse gloire qu'on lui reproche, qu'il fit ôter de la galerie de Versailles les inscriptions pleines d'enflure et de faste, que *Charpentier*, de

l'académie française , avait mises à tous les cartouches , l'incroyable passage du Rhin , la sage conduite du roi , la merveilleuse entreprise de Valenciennes , &c.

Louis XIV supprima toutes les épithètes , et ne laissa que les faits. L'inscription qui est à Paris , à la porte Saint-Denis , et qu'on lui a reprochée , est à la vérité insultante pour les Hollandais ; mais elle ne contient pour *Louis XIV* aucune louange révoltante. Il n'entendait point le latin , comme on l'a dit ; il n'alla presque jamais à Paris , et peut-être n'a-t-il pas plus entendu parler de cette inscription que de celles de *Santeuil* qui sont aux fontaines de la ville. Il serait à souhaiter , après tout , que nous ne laissassions subsister aucun monument humiliant pour nos voisins , et que nous imitassions en cela les Grecs , qui , après la guerre du Péloponèse , détruisirent tout ce qui pouvait réveiller l'animosité et la haine. Les misérables histoires de *Louis XIV* , disent presque toutes que l'empereur *Léopold* fit élever une pyramide dans le champ de bataille d'Hochstet : cette pyramide n'a existé que dans des gazettes ; et je me souviens que M. le maréchal de *Villars* me dit qu'après la prise de Fribourg , il envoya cinquante maîtres sur le champ où s'était donnée cette funeste bataille , avec ordre de détruire

la pyramide en cas qu'elle existât, et qu'on n'en trouva pas le moindre vestige. Il faut mettre ce conte de la pyramide avec celui de la médaille du *sta sol*, arrête-toi, soleil, qu'on prétend que les Etats-généraux avaient fait frapper après la paix d'Aix-la-chapelle; sottise à laquelle ils ne pensèrent jamais.

Les choses principales dont *Louis XIV* tirait sa gloire, étaient d'avoir, au commencement de son règne, forcé la branche d'Autriche espagnole, qui disputait depuis cent ans la préférence à nos rois, à la céder pour jamais, en 1661; d'avoir entrepris dès 1664 la jonction des deux mers; d'avoir réformé les lois en 1667; d'avoir conquis, la même année, la Flandre française en six semaines; d'avoir pris, l'année suivante, la Franche-Comté en moins d'un mois, au cœur de l'hiver; d'avoir su ajouter à la France Dunkerque et Strasbourg. Que l'on ajoute à ces objets qui devaient le flatter, une marine de près de deux cents vaisseaux, en comptant les alléges; soixante mille matelots enclassés en 1681, outre ceux qu'il avait déjà formés; le port de Toulon, celui de Brest et de Rochefort bâtis; cent cinquante citadelles construites, l'établissement des Invalides, de Saint-Cyr, l'ordre de Saint-Louis, l'observatoire, l'académie des sciences, l'abolition du duel, l'établissement

de la police, la réforme des lois, on verra que sa gloire était fondée. Il ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire; mais il fit beaucoup plus qu'un autre. Quand je dirai que tous les grands monumens n'ont rien coûté à l'Etat qu'ils ont embelli, je ne dirai rien que de très-vrai. Le peuple croit qu'un prince qui dépense beaucoup en bâtimens et en établissemens, ruine son royaume, mais en effet il l'enrichit; il répand de l'argent parmi une infinité d'artistes; toutes les professions y gagnent; l'industrie et la circulation augmentent: le roi qui fait le plus travailler ses sujets est celui qui rend son royaume plus florissant. Il aimait les louanges, sans doute, mais il ne les aimait pas grossières; et les caractères qui sont insensibles aux justes louanges n'en méritent d'ordinaire aucune. S'il permit les prologues d'opéra dans lesquels *Quinault* le célébrait, ces éloges plaifiaient à la nation, et redoublaient la vénération qu'elle avait pour lui. Les éloges que *Virgile*, *Horace* et *Ovide* même prodiguèrent à *Auguste* étaient beaucoup plus forts; et si on songe aux proscriptions, ils étaient assurément bien moins mérités.

Louis XIV n'adoptait pas toujours les louanges dont on l'accablait. L'académie française lui rendait régulièrement compte des sujets qu'elle proposait pour prix. Il y eut

une année où elle avait donné pour sujet de prix, *laquelle de toutes les vertus du roi méritait la préférence* : il ne voulut pas recevoir ce coup d'encensoir affommant, et défendit que ce sujet fût traité.

Il résulte de tout ce que l'on vient de rapporter, que jamais homme n'ambitionna plus la vraie gloire. La modestie véritable est, je l'avoue, au-dessus d'un amour-propre si noble. S'il arrivait qu'un prince, ayant fait d'aussi grandes choses que *Louis XIV*, fût encore modeste, ce prince serait le premier homme de la terre, et *Louis XIV* le second.

Toutes les histoires imprimées en Hollande reprochent à *Louis XIV* la révocation de l'édit de Nantes : je le crois bien ; tous ces livres sont écrits par des protestans. Ils furent des ennemis d'autant plus implacables de ce monarque, qu'avant d'avoir quitté le royaume, ils étaient des sujets fidèles. *Louis XIV* ne les chassa pas comme *Philippe II* avait chassé les Maures d'Espagne, ce qui avait fait à la monarchie espagnole une plaie inguérissable. Il voulait retenir les huguenots et les convertir. J'ai demandé à M. le cardinal de *Fleuri* ce qui avait principalement engagé le roi à ce coup d'autorité. Il me répondit que tout venait de M. *Baville* intendant de Languedoc, qui s'était flatté d'avoir aboli le calvinisme dans cette

province , où cependant il restait plus de quatre-vingts mille huguenots. *Louis XIV* crut aisément que, puisqu'un intendant avait détruit la secte de son département , il l'anéantirait dans son royaume. M. de *Louvois* consulta sur cette grande affaire M. de *Gourville* , que le roi *Charles II* d'Angleterre appelait le plus sage des Français. L'avis de M. de *Gourville* fut d'enlever à la fois tous les ministres des églises protestantes. Au bout de six mois , dit-il , la moitié de ces ministres abjurera , et on les lâchera dans le troupeau ; l'autre moitié sera opiniâtre , et restera enfermée sans pouvoir nuire ; il arrivera qu'en peu d'années les huguenots , n'ayant plus que des ministres convertis , et engagés à soutenir leur changement , se réuniront tous à la religion romaine. D'autres étaient d'avis qu'au lieu d'exposer l'Etat à perdre un grand nombre de citoyens qui avaient en main les manufactures et le commerce , on fît venir au contraire des familles luthériennes , comme il y en a dans l'Alsace. L'autorité royale était affermie sur des fondemens inébranlables , et toutes les sectes du monde n'auraient pas fait dans une ville une sédition de quinze jours. M. *Colbert* s'opposa toujours à un coup d'éclat contre les huguenots ; il ménageait des sujets utiles. Les manufactures de *Vanrobès* et de beaucoup

d'autres qu'il avait établies, n'étaient maintenues que par des gens de cette secte.

Après sa mort, arrivée en 1683, M. le Tellier et M. de Louvois poussèrent les calvinistes : ils s'ameutèrent, on révoqua l'édit de Nantes, on abattit leurs temples ; mais on fit la grande faute de bannir les ministres. Quand les bergers marchent, les troupeaux suivent. Il sortit du royaume, malgré toutes les précautions qu'on prit, plus de huit cents mille hommes, qui portèrent avec eux dans les pays étrangers environ un milliar d'argent, tous les arts, et leur haine contre leur patrie. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, furent peuplées de ces fugitifs. *Guillaume III* eut des régimens entiers de protestans français à son service. Il y a dix mille réfugiés français à Berlin qui ont fait de cet endroit sauvage, une ville opulente et superbe. Ils ont fondé une ville jusqu'au fond du Cap de Bonne-Espérance.

Louis XIV fut très-malheureux depuis 1704 jusqu'en 1712 ; il soutint ses disgraces comme un homme qui n'aurait jamais connu de prospérité. Il perdit son fils unique en 1711, et il vit périr en 1712, dans l'espace d'un mois, le duc de *Bourgogne* son petit-fils, la duchesse de *Bourgogne*, et l'aîné de ses arrières petits-fils. Le roi son successeur, qu'on appelait alors le duc d'*Anjou*, fut aussi à l'extrémité.

Leur

Leur maladie était une rougeole maligne, dont furent attaqués en même temps M. de *Seignelai*, mademoiselle d'*Armagnac*, M. de *Listenai*, madame de *Gondrin*, qui a été depuis comtesse de *Toulouse*, madame de *la Vrillière*, M. le duc de *la Trimouille*, et beaucoup d'autres personnes à Versailles. M. le marquis de *Gondrin* en mourut en deux jours. Plus de trois cents personnes en périrent à Paris. La maladie s'étendit dans presque toute la France. Elle enleva en Lorraine deux enfans du duc. Si on avait voulu seulement ouvrir les yeux et faire la moindre réflexion, on ne se ferait pas abandonné aux calomnies abominables qui furent si aveuglément répandues; elles furent la suite du discours imprudent d'un médecin nommé *Boudin*, homme de plaisir, hardi et ignorant, qui dit que la maladie dont ces princes étaient morts n'était pas naturelle. C'est une chose qui m'étonne toujours, que les Français, qui sont aujourd'hui si peu capables de commettre de grands crimes, soient si prompts à les croire. Le fameux chimiste *Hombert*, vertueux philosophe, et d'une simplicité extrême, fut tout étonné d'entendre dire qu'on le soupçonnait; il courut vite à la bastille pour s'y constituer prisonnier: on se moqua de lui, et on n'eut garde de le recevoir; mais le public toujours téméraire,

fut long-temps imbu de ces bruits horribles, dont la fausseté reconnue devrait apprendre aux hommes à juger moins légèrement, si quelque chose peut corriger les hommes.

Un des malheurs de la fin du règne de *Louis XIV*, fut le dérangement des finances; il commença dès l'an 1689. On fit porter tous les meubles d'argent orfévris à la monnaie, en dépouillant sa galerie et son grand appartement de tous ces meubles admirables d'argent massif, sculptés par *Balin*, sur les dessins du fameux *le Brun*; et de tout cela on ne retira que trois millions de profit. On établit la capitation en 1695: on fit des tontines. M. de *Pontchartrain*, en 1696, vendit des lettres de noblesse à qui en voulait, pour deux mille écus, et ensuite on taxa à vingt francs la permission d'avoir un cachet.

Dans la guerre de 1701, l'épuisement parut extrême. M. *Desmarets* fut un jour réduit à prendre cent mille francs, qui étaient en dépôt chez les chartreux, et à mettre à la place des billets de monnaie dans un besoin pressant de l'Etat. Si on avait commencé par établir l'impôt du dixième, impôt égal pour tout le monde par sa proportion, (ce qu'on ne fit qu'en 1710,) le roi eût eu plus de ressources; mais au lieu de prendre cette voie, on ne se servit que de traitans qui s'enrichirent en

ruinant le peuple. L'Etat ne manquait point d'argent; mais le discrédit le tenait caché. Il a bien paru en dernier lieu dans la guerre de 1741, combien la France a de ressources. Non-seulement il n'y a pas eu un moment de discrédit, mais on ne l'a jamais craint. Rien ne prouve mieux que la France, bien administrée, est le plus puissant empire de l'Europe.

A R T I C L E X X I X.

Détails sur les Oeuvres historiques de l'auteur. ()*

LA manière dont j'ai étudié l'histoire était pour moi et non pour le public; mes études n'étaient point faites pour être imprimées. Une personne très-rare dans son siècle et dans tous les siècles, dont l'esprit s'étendait à tout, voulut enfin apprendre avec moi l'histoire, pour laquelle elle avait eu d'abord autant de dégoût que le P. *Mallebranche*, parce qu'elle avait comme lui de très-grands talens pour la métaphysique et la géométrie. „ Que „ m'importe, disait-elle, à moi française, „ vivant dans ma terre, de savoir qu'*Egil* „ succéda au roi *Haquin* en Suède, et

(*) Ce fragment est tiré de la préface d'une des premières éditions de *l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*.

„ qu'*Otoman* était fils d'*Ortogul*? J'ai lu avec
 „ plaisir les histoires des Grecs et des Romains;
 „ elles présentaient à mon esprit de grands
 „ tableaux qui m'attachaient. Mais je n'ai
 „ pu encore achever aucune grande histoire
 „ de nos nations modernes ; je n'y vois guère
 „ que de la confusion , une foule de petits
 „ événemens fans liaison et fans suite , mille
 „ batailles qui n'ont décidé de rien , et dans
 „ lesquelles je n'apprenais pas seulement de
 „ quelles armes on se servait pour se détruire.
 „ J'ai renoncé à une étude aussi sèche qu'im-
 „ mense, qui accable l'esprit sans l'éclairer. „

Mais , lui dis-je , si parmi tant de matériaux
 brutes et informes , vous choisissiez de quoi
 vous faire un édifice à votre usage ; si en
 retranchant tous les détails des guerres , aussi
 ennuyeux qu'infidèles , toutes les petites négocia-
 tions qui n'ont été que des fourberies
 inutiles , toutes les aventures particulières
 qui étouffent les grands événemens ; si en
 conservant celles qui peignent les mœurs ,
 vous faisiez de ce chaos un tableau général et
 bien articulé ; si vous cherchiez à démêler
 dans les événemens l'histoire de l'esprit hu-
 main , croiriez-vous avoir perdu votre temps ?

Cette idée la détermina ; et c'est sur ce plan
 que je travaillai : je fus d'abord étonné du peu

de secours que je trouvai dans la multitude immense des livres.

Je me souviens que quand nous commençâmes à ouvrir *Puffendorf*, qui avait écrit dans Stockholm, et à qui les archives de l'Etat furent ouvertes, nous nous assurons d'y trouver quelles étaient les forces de ce pays; combien il nourrissait d'habitans; comment les peuples de la province de Gothie s'étaient joints à ceux qui ravagèrent l'empire romain; comment les arts s'introduisirent en Suède dans la suite des temps; quelles étaient ses lois principales, ses richesses, ou plutôt sa pauvreté: nous ne trouvâmes pas un mot de ce que nous cherchions.

Lorsque nous voulûmes nous instruire des prétentions des empereurs sur Rome, et de celles des papes contre les empereurs, nous ne trouvâmes que confusion et obscurité; de sorte que dans tout ce que j'écrivais, je mettais toujours à la marge; *vide, quære, dubita*: c'est ce qui est encore en gros caractères dans cent endroits de mon ancien manuscrit de l'année 1740, surtout quand il s'agit des donations de *Pepin* et de *Charlemagne*, et des disputes de l'Eglise romaine et de l'Eglise grecque.

Presque rien de ce que les Occidentaux ont écrit sur les peuples d'Orient, avant les

derniers siècles , ne nous paraissait vraisemblable ; et nous savions combien , en fait d'histoire , tout ce qui est contre la vraisemblance est presque toujours contre la vérité.

La seule chose qui me soutenait dans des recherches si ingrates , était ce que nous rencontrions de temps en temps sur les arts et les sciences. Cette partie devint notre principal objet. Il était aisé de s'apercevoir que dans nos siècles de barbarie et d'ignorance , qui suivirent la décadence et le déchirement de l'empire romain , nous reçûmes presque tout des Arabes , astronomie , chimie , médecine , et surtout des remèdes plus doux et plus salutaires que ceux qui avaient été connus des Grecs et des Romains. L'algèbre est de l'invention de ces Arabes ; notre arithmétique même nous fut apportée par eux. Ce fut deux arabes , *Haran & Bensaid* , qui travaillèrent aux tables alphonfines. Le schérif *Ben-Mohamed* , qu'on appelle le *géographe de Nubie* , chassé de ses Etats , porta en Sicile au roi *Roger II* , un globe d'argent de huit cents marcs , sur lequel il avait gravé la terre connue , et corrigé *Ptolomée*.

Il fallut donc rendre justice aux Arabes , quoiqu'ils fussent mahométans , et avouer que nos peuples occidentaux étaient très-ignorans dans les arts , dans les sciences , ainsi que

dans la police des Etats , quoiqu'éclairés des lumières de la vérité sur des choses plus importantes. Si quelques personnes ont eu la mauvaise foi de blâmer cette équité et de vouloir la rendre odieuse , elles font bien à plaindre d'être si indignes du siècle où elles vivent.

Plusieurs morceaux de la poésie et de l'éloquence arabe me parurent sublimes , et je les traduisis : ensuite quand nous vîmes tous les arts renaître en Europe par le génie des Toscans , et que nous lûmes leurs ouvrages , nous fûmes aussi enchantés que nous l'étions , quand nous lisions les beaux morceaux de *Milton* , d'*Addisson* , de *Dryden* et de *Pope*. Je fis , autant que je le pus , des traductions exactes en vers des meilleurs endroits des poètes des nations savantes. Je tâchai d'en conserver l'esprit. En un mot , l'histoire des arts eut la préférence sur l'histoire des faits.

Tous ces matériaux concernant ces arts , ayant été perdus après la mort de cette personne si respectable , ni mon âge , ni l'éloignement des grandes bibliothèques , ni l'affaiblissement des talens , qui est la suite des longues maladies , ne m'ont pas permis de recommencer ce travail pénible : il se trouve heureusement exécuté par des mains plus habiles , manié avec profondeur , et rédigé avec ordre

dans l'immortel ouvrage de l'Encyclopédie. Je ne peux regretter que les traductions en vers des meilleurs morceaux de tous les grands poètes depuis le *Dante* ; car on ne les connaît point du tout dans des traductions en prose.

Il est public que plusieurs personnes eurent des copies de mon manuscrit historique ; il y en eut même plusieurs chapitres imprimés dans le *Mercure de France* ; on les recueillit ensuite sous différens titres. Enfin , en 1753 , un libraire de la Haie s'avisa d'acheter quelques chapitres très-informes de ce manuscrit , qu'un homme peu scrupuleux ne fit point difficulté de lui vendre. Le libraire crut que ces chapitres contenaient une suite complète , depuis *Charlemagne* jusqu'au règne de *Charles VII* roi de France ; et il imprima ce recueil tronqué et imparfait , sous le titre trompeur d'*Abrégé de l'histoire universelle , depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint*. Je faisais alors imprimer le premier tome des *Annales de l'Empire* ; et j'avais pris , dans un de mes manuscrits de mon *Histoire universelle* , que j'avais trouvé à Gotha , de quoi m'aider dans ces *Annales*.

Surpris de voir dans les gazettes cette prétendue *Histoire universelle* , annoncée sous mon nom , et n'ayant point encore reçu ce livre qui se vendait publiquement en Hollande et à Paris ; tout ce que je pus faire , ce fut de

rendre

rendre compte dans la préface des *Annales de l'Empire* de la plupart des choses dont je viens de parler.

Bientôt après, cette prétendue *Histoire universelle* imprimée à la Haie, parvint entre mes mains, et j'y trouvai plus de fautes que de pages. C'est *Amédée* de Genève pour *Robert fils d'Amédée*; c'est *Louis aîné de Charlemagne* pour *Louis aîné de la maison de Charlemagne*. On voit un évêque d'Italie, au lieu d'un évêque en Italie; un évêque de Palestine, au lieu d'un évêque de Ptolémaïde en Palestine; Clément IV pour Innocent IV; Abougrafar au lieu d'Abougiasar; Darius fils d'Hidaspes pour fils d'Histaspe; c'est la précision des équinoxes, c'est la valeur du climat au lieu de la chaleur: on y trouve le minime Aldobrandin au lieu du moine Aldobrandin, quatre cents ans avant qu'on eût des minimes. On réimprima ce livre à Paris sous le nom de *Jean Nourse*, avec toutes les mêmes erreurs; on s'empressa de le réimprimer à Genève et à Leipfick. J'envoyai un *errata* tel que je pus le faire à la hâte, n'ayant pas le manuscrit original sous mes yeux.

Ayant fait venir enfin cet ancien manuscrit original de Paris, je fus indigné de voir combien le livre donné au public était différent du mien. Ce n'est qu'un extrait défectueux de

mon ouvrage. Les titres des chapitres ne se ressemblent seulement pas ; interprétations, omissions, fausses dates, noms défigurés, calculs erronés, tout me révolta. Non-seulement on ne me faisait pas dire ce que j'avais dit, mais on me faisait dire positivement tout le contraire.

Je fis une confrontation juridique de mon ancien manuscrit avec le livre imprimé. Je constatai et je condamnai l'abus qu'on avait fait de mes travaux et de mon nom. On vient encore de donner tout récemment une nouvelle édition de cet ouvrage informe sous le faux titre de *Colmar*. Tant d'efforts réitérés pour tromper le public, tant d'empressement à acheter un livre tout défiguré, sont des avertissemens que le fond de l'ouvrage n'est pas sans utilité, et m'imposent le devoir de le publier un jour moi-même. Mais comment surcharger encore le public d'une nouvelle édition, lorsque l'Europe est inondée de tant de fausses ? Il faut attendre ; il faut du temps pour remanier ces deux premiers volumes, dont quelques feuillets se trouvent dans les *Annales de l'Empire*. Ces deux premiers tomes concernent d'ailleurs des temps obscurs, qui demandent des recherches pénibles. Il est plus difficile qu'on ne pense, de trouver dans les décombres de la barbarie de quoi construire un bâtiment qui plaise.

Je ne puis donc faire autre chose aujourd'hui que de donner la suite jusqu'au commencement du règne de *Charles-Quint*, après quoi viendra le reste qui se joindra au *Siècle de Louis XIV.*

Je fus forcé de hasarder moi-même ce troisième volume, dont je fais présent au libraire *Conrad Walther* de Drefde, qui a, dit-on, donné une édition des deux premiers tomes moins fautive que les autres; et je hasarde ce troisième volume, parce que j'apprends que ces manuscrits s'étant multipliés, des libraires sont prêts à publier cette suite d'une manière aussi fautive que le commencement.

Ce n'est point ici un livre de chronologie et de généalogie; il y en a assez. C'est le tableau des siècles; c'est la manière dont une dame d'un esprit supérieur étudiait l'histoire avec moi, et celle dont toutes les personnes de son rang veulent l'étudier.

Il est vrai que dans ce volume, que je donne malgré moi, je laisse toujours voir l'effet qu'ont fait sur mon esprit les objets que je considère: mais ce compte que je me rendais de mes lectures avec une naïveté qu'on n'a presque jamais quand on écrit pour le public, est précisément ce qui pourra être utile. Chaque lecteur en est bien plus à portée d'asseoir son jugement en rectifiant le mien; et quiconque pense fait penser.

Par exemple , lorsque *Louis XI* au lieu de tâcher de reprendre Calais sur *Edouard IV* , qui devait avoir en Angleterre assez d'embaras , achète la paix de lui , et se fait son tributaire , cette conduite me paraît peu glorieuse ; mais elle peut paraître très-politique à un homme qui considérera que le duc de Bourgogne aurait pu prendre le parti du roi d'Angleterre contre la France. Un autre se représentera que le grand *François de Guise* prit Calais sur la reine *Marie* d'Angleterre , dans le temps que *Philippe II* , mari de cette reine , était bien plus à craindre qu'un duc de Bourgogne. Un autre cherchera dans le caractère même de *Louis XI* le motif de sa conduite. Voilà comme l'histoire peut être utile ; et ce faible ouvrage peut l'être en faisant naître des réflexions meilleures que les miennes. Savoir que *François I* fut prisonnier de *Charles-Quint* en 1525 , c'est ne mettre qu'un fait dans sa mémoire : mais rechercher pourquoi *Charles* profita si peu de son bonheur , cela est d'un lecteur judicieux. Non-seulement il verra la fortune de *Charles-Quint* balancée par la jalousie des nations , mais les conquêtes en Europe de *Soliman* son ennemi , arrêtées par ses guerres avec les Persans ; et il découvrira tous ces contre-poids qui empêchent une puissance d'écraser les autres.

Réduit ainsi très à regret, par une infidélité que je n'attendais pas, à publier mes anciennes études, je me console dans l'espérance qu'elles pourront en produire de plus solides. Cette manière de s'instruire est déjà fort goûtée par plusieurs personnes, qui n'ayant pas le temps de consulter la foule des livres et des détails, sont bien aises de se former un tableau général du monde.

C'est dans cet esprit que j'ai crayonné le *Siècle de Louis XIV*. Les lois, les arts, les mœurs, ont été mon principal objet. Les petits faits ne doivent entrer dans ce plan que lorsqu'ils ont produit des événemens considérables; il est fort indifférent que la ville de Creutznach ait été prise le 21 septembre ou le 22 en 1688; que l'épouse d'un neveu de madame de *Maintenon* soit nommée sa nièce: mais il est important de savoir que *Louis XIV* n'eut jamais la moindre part au testament du roi d'Espagne *Charles II*, lequel changea la face de l'Europe, et que la paix de Ryfwick ne fut point faite dans la vue de faire tomber la monarchie d'Espagne à un fils de France, comme on l'avait toujours cru, et comme l'a pensé milord *Bolingbroke* lui-même, qui en cela s'est trompé. Les querelles domestiques de la reine *Anne* d'Angleterre ne font pas par elles-mêmes un objet d'attention, mais elles

le deviennent, parce qu'elles font en effet l'origine d'une paix sans laquelle la France courait risque d'être démembrée.

Les détails qui ne mènent à rien font dans l'histoire, ce que font les bagages dans une armée, *impedimenta* : il faut voir les choses en grand, par cela même que l'esprit humain est petit, et qu'il s'affaïsse sous le poids des minuties ; elles doivent être recueillies par les annalistes, et dans des espèces de dictionnaires où on les trouve au besoin.

Quand on étudie ainsi l'histoire, on peut se mettre sans confusion les siècles devant les yeux : il est aisé alors d'apercevoir le caractère des temps de *Louis XIV*, de *Charles-Quint*, de *Alexandre VI*, de *S^t Louis*, de *Charlemagne*. C'est à la peinture des siècles qu'il faut s'attacher.

Les portraits des hommes font presque tous faits de fantaisie. C'est une grande charlatanerie de vouloir peindre un personnage avec qui l'on n'a point vécu.

Salluste a peint *Catilina*, mais il avait connu sa personne. Le cardinal de *Retz* fait des portraits de tous ses contemporains qui ont joué de grands rôles : il est en droit de peindre ce qu'il a vu et connu. Mais que souvent la passion a tenu le pinceau ! les

hommes publics des temps passés ne peuvent être caractérisés que par les faits.

Je ne fais pourquoi le traducteur estimable des lettres du lord *Bolingbroke* me reproche d'avoir jugé le cardinal *Mazarin* sur des vaudevilles. Je ne l'ai point jugé ; j'ai exposé sa conduite , et je ne crois pas aux vaudevilles. Ce traducteur me permettra de lui dire que c'est lui qui se trompe sur les faits en jugeant le cardinal *Mazarin* : *Ce ministre*, dit-il, *avait trouvé la France dans le plus grand embarras*. Le contraire est exactement vrai : quand le cardinal *Mazarin* vint au ministère, la France était tranquille au dedans et victorieuse au dehors par les batailles de Rocroi et de Norlingue, et par les grands succès des Suédois dans l'Empire.

Il laissa au roi, dit-il, *des finances en meilleur ordre que l'on eût jamais vu*. Quelle erreur ! ne fait-on pas que *Charlemagne*, *François I*, laissèrent des trésors ; que le grand *Henri* avait quarante millions de livres numéraires dans ses coffres, et que le royaume fleurissait par la régie la plus sage, lorsque sa mort funeste fit place à l'administration d'une régence prodigue et tumultueuse ? Les finances du cardinal *Mazarin* étaient en très-bon ordre à la vérité, mais celles de l'Etat étaient si dérangées, que le surintendant avait dit souvent à *Louis XIV* :

Il n'y a point d'argent dans les coffres de votre majesté ; mais M. le cardinal vous en prêtera. Les revenus de l'Etat étaient si mal administrés , qu'on fut obligé d'ériger une chambre de justice. On voit par les *Mémoires de Gourville* quel avait été le brigandage : l'ordre ne fut mis que par le grand *Colbert*.

Les plus belles années de Louis XIV, dit-il, *sont celles qui ont suivi immédiatement la mort de Mazarin*, où son esprit régnait encore. Comment l'esprit du cardinal *Mazarin* régnait-il donc dans la conquête de la Franche-Comté, et de la moitié de la Flandre dont il avait rendu tant de villes ; dans l'établissement d'une marine que le cardinal avait laissé dépérir entièrement ; dans la réforme des lois qu'il ignorait ; dans l'encouragement des arts qu'il méprisa ?

M. de Voltaire entreprend de démontrer que le prince d'Orange n'était aucunement redouté en France, &c. On ne démontre qu'une proposition de mathématique ; mais il est très-vrai que quand on crut en France que le prince d'Orange, ou plutôt le roi *Guillaume*, avait été tué à la bataille de Boyne, les feux de joie que le peuple de Paris fit si indécemment, étaient l'effet de la haine et non de la crainte. Il est très-vrai qu'on ne craignait point à

Paris l'invasion d'un prince qui avait assez d'affaires en Irlande , et qui avait toujours été vaincu en Flandre. Les hommes d'Etat et de guerre pouvaient estimer le roi *Guillaume* ; mais le peuple de Paris ne pouvait certainement le redouter. On a pu craindre dans Paris le prince *Eugène* et le duc de *Marlborough* , quand ils ravageaient la Champagne ; mais il n'est pas dans la nature humaine qu'on tremble dans une capitale , au nom d'un ennemi qui n'a jamais entamé les frontières d'un royaume alors toujours victorieux.

Le duc de *Berri* , à toute force , peut avoir dit aux princes ses frères , *vous serez , l'un roi de France , et l'autre roi d'Espagne , et moi je serai le prince d'Orange ; je vous ferai enrager tous deux* : mais le traducteur de milord *Bolingbroke* doit observer qu'on peut faire enrager et être battu ; il doit observer qu'un critique peut se tromper aussi-bien qu'un historien ; et il aurait dû tâcher de n'avoir pas tort dans toutes ses critiques.

Il dit à la tête des Mémoires secrets du même *Bolingbroke* , que *je veux proscrire les faits*. Je voudrais , au contraire , qu'il y eût des faits dans ces Mémoires qui en sont absolument destitués ; et je voudrais , pour l'honneur de la mémoire de milord *Bolingbroke* , que ces mémoires eussent toujours été secrets.

Je crois devoir dire ici un mot de l'édition qu'un critique d'un autre genre a faite du *Siècle de Louis XIV*. Il a jugé à propos d'imprimer mon ouvrage avec ses notes; et il a trouvé le secret de faire un libelle d'un monument élevé à la gloire de la nation par les mains de la vérité. C'est un exemple rare de ce que peuvent hasarder l'ignorance et la calomnie en démence.

La littérature est un terrain qui produit des poisons comme des plantes salutaires. Il se trouve des misérables qui, parce qu'ils savent lire et écrire, croient se faire un état dans le monde en vendant des scandales à des libraires; au lieu de prendre un métier honnête, ne sachant pas que la profession d'un copiste, ou même celle d'un laquais fidèle, est très-préférable à la leur. Celui dont je parle, vend et fait imprimer ce tissu de sottises, sous le titre de *Siècle de Louis XIV*, en trois volumes, avec des notes par M. la Beaumelle, à Francfort, &c.; et après avoir été si justement puni pour cette infamie, il composa vite un autre libelle diffamatoire, pour subsister pendant quelques semaines. Un autre, voyant que le *Siècle de Louis XIV* se débite dans l'Europe avec succès, et que les libraires, que j'en ai gratifiés, y ont trouvé leur compte, se hâte d'y ajouter un nouveau

volume qui n'y a aucun rapport. Il ramasse quelques lettres de *Bolingbroke* sur l'histoire générale, et y mêle quelques pièces obscures qu'il a ramassées dans la fange; il intitule cette rapsodie : *Troisième volume du Siècle de Louis XIV.* Les ignorans l'achètent, et l'éditeur jouit quelques mois du fruit de sa prévarication.

Un autre avait, je ne fais comment, entre les mains un manuscrit informe et pitoyable d'une petite partie de mon *Histoire universelle*; il le vend quelques florins, comme on l'a déjà dit, à un libraire de la Haie, qui se hâte de l'imprimer sans m'en avertir.

Dans le *Siècle de Louis XIV.*, à l'article des écrivains, dont plusieurs ont honoré ces temps célèbres, et dont d'autres ont été si indignes, j'ai dit que la Hollande a été infectée de vils auteurs, qui ont fait des libelles contre leur patrie, contre des souverains qui dédaignent de se venger, contre des citoyens qui ne le peuvent. J'ai dit que leurs imitateurs s'attirent l'exécration publique : cette juste remarque soulève ces imitateurs; et au lieu de se corriger, ils entassent petits libelles sur petits libelles, qui restent comme eux dans la poussière et dans l'oubli : ces vers

de terre , qui se mettent dans la littérature et qui la rongent , mais qu'on secoue et qu'on écrase , ne peuvent ni ternir le lustre , ni diminuer la solidité des sciences.

DES MENSONGES

IMPRIMÉS,

ET DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL DE RICHELIEU, &c.

DES MENSONGES

I M P R I M É S ,

ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU
CARDINAL DE RICHELIEU, &c.

ON peut aujourd'hui diviser les habitans de l'Europe en lecteurs et en auteurs, comme ils ont été divisés pendant sept ou huit siècles en petits tyrans barbares qui portaient un oiseau sur le poing, et en esclaves qui manquaient de tout.

I.

IL y a environ deux cents cinquante ans que les hommes se sont ressouvenus petit-à-petit qu'ils avaient une ame; chacun veut lire, ou pour fortifier cette ame, ou pour l'orner, ou pour se vanter d'avoir lu. Lorsque les Hollandais s'aperçurent de ce nouveau besoin de l'espèce humaine, ils devinrent les facteurs de nos pensées, comme ils l'étaient de nos vins et de nos sels; et tel libraire d'Amsterdam, qui ne savait pas lire, gagna un million, parce qu'il y avait quelques français qui se mêlaient d'écrire. Ces marchands s'informaient par

leurs correspondans , des denrées qui avaient le plus de cours ; et selon le besoin, ils commandaient à leurs ouvriers des histoires ou des romans , mais principalement des histoires ; parce qu'après tout on ne laisse pas de croire qu'il y a toujours un peu plus de vérité dans ce qu'on appelle *histoire nouvelle, mémoires historiques, anecdotes*, que dans ce qui est intitulé *roman*. C'est ainsi que, sur des ordres de marchands de papier et d'encre, leurs metteurs en œuvres composèrent les *mémoires d'Artagnan, de Pontis, de Vordac, de Rochefort*, et tant d'autres , dans lesquels on trouve au long tout ce qu'ont pensé les rois ou les ministres quand ils étaient seuls, et cent mille actions publiques dont on n'avait jamais entendu parler. Les jeunes barons allemands, les palatins polonais , les dames de Stockholm et de Copenhague, lisent ces livres , et croient y apprendre ce qui s'est passé de plus secret à la cour de France.

I I.

VARILLAS était fort au-dessus des nobles auteurs dont je parle ; mais il se donnait d'assez grandes libertés. Il dit un jour à un homme qui le voyait embarrassé : J'ai trois rois à faire parler ensemble ; ils ne se sont jamais vus, et je ne fais comment m'y prendre.

Quoi

Quoi donc, lui dit l'autre, est-ce que vous faites une tragédie ?

I I I.

TOUT le monde n'a pas le don de l'invention. On fait imprimer in-12 les fables de l'histoire ancienne, qui étaient ci-devant in-folio. Je crois que l'on peut retrouver dans plus de deux cents auteurs les mêmes prodiges opérés, et les mêmes prédictions faites du temps que l'astrologie était une science. On nous redira peut-être encore que deux juifs, qui sans doute ne savaient que vendre de vieux habits, et rogner de vieilles espèces, promirent l'empire à *Léon l'isaurien*, et exigèrent de lui qu'il abattît les images des chrétiens quand il ferait sur le trône; comme si un juif se souciait beaucoup que nous eussions ou non des images.

I V.

JE ne désespère pas qu'on ne réimprime que *Mahomet II*, surnommé *le grand*, le prince le plus éclairé de son temps, et le rémunérateur le plus magnifique des arts, mit tout à feu et à sang dans Constantinople (qu'il préserva pourtant du pillage,) abattit toutes les églises (dont en effet il conserva la moitié,) fit empaler le patriarche, lui qui rendit à ce

même patriarche plus d'honneurs qu'il n'en avait reçu des empereurs grecs ; qu'il fit éventrer quatorze pages, pour savoir qui d'eux avait mangé un melon , et qu'il coupa la tête à sa maîtresse pour réjouir ses janissaires. Ces histoires , dignes de *Robert-le-diable* et de *Barbe-bleue* , sont vendues tous les jours avec approbation et privilège.

V.

DES esprits plus profonds ont imaginé une autre manière de mentir. Ils se sont établis héritiers de tous les grands ministres , et se sont emparés de tous les *testamens*. Nous avons vu les testamens des *Colbert* et des *Louvois* , donnés comme des pièces authentiques , par des politiques raffinés , qui n'étaient jamais entrés seulement dans l'antichambre d'un bureau de la guerre ni des finances. Le testament du cardinal de *Richelieu* , fait par une main un peu moins habile , a eu plus de fortune , et l'imposture a duré très-long-temps. C'est un plaisir surtout de voir dans des recueils de harangues , quels éloges on a prodigués à l'*admirable* testament de cet *incomparable* cardinal : on y trouvait toute la profondeur de son génie ; et un imbécille , qui l'avait bien lu , et qui en avait même fait quelques extraits , se croyait capable de gouverner le monde.

On n'a pas été moins trompé au testament de *Charles V* duc de Lorraine : on a cru y reconnaître l'esprit de ce prince ; mais ceux qui étaient au fait y reconnurent l'esprit de M. de *Chévremont* qui le composa.

V I.

APRÈS ces feseurs de *testamens*, viennent les auteurs d'*anecdotes*. Nous avons une petite histoire imprimée en 1700, de la façon d'une demoiselle *Durand*, personne fort instruite, qui porte pour titre : *Histoire des amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu, de la princesse de Condé, et de la marquise d'Urfé*. J'ai lu, il y a quelques années, les amours du révérend père de la Chaise confesseur de *Louis XIV*.

V I I.

UNE très-honorable dame, (a) réfugiée à la Haie, composa au commencement de ce siècle six gros volumes de lettres d'une dame de qualité de province, et d'une dame de qualité de Paris, qui se mandaient familièrement les nouvelles du temps. Or, dans ces nouvelles du temps, je puis assurer qu'il n'y en a pas une de véritable. Toutes les prétendues aventures du chevalier de *Bouillon*, connu

(a) La du Noyer.

depuis sous le nom du prince d'Auvergne, y font rapportées avec toutes leurs circonstances. J'eus la curiosité de demander un jour à M. le chevalier de *Bouillon* s'il y avait quelque fondement dans ce que madame du *Noyer* avait écrit sur son compte. Il me jura que tout était un tissu de faussetés. Cette dame avait ramassé les sottises du peuple, et dans les pays étrangers elles passaient pour l'histoire de la cour.

V I I I.

QUELQUEFOIS les auteurs de pareils ouvrages font plus de mal qu'ils ne pensent. Il y a quelques années qu'un homme de ma connaissance, ne sachant que faire, imprima un petit livre, dans lequel il disait qu'une personne célèbre avait péri par le plus horrible des assassinats; j'avais été témoin du contraire. Je représentai à l'auteur combien les lois divines et humaines l'obligeaient à se rétracter; il me le promit : mais l'effet de son livre dure encore, et j'ai vu cette calomnie répétée dans de prétendues histoires du siècle.

I X.

IL vient de paraître un ouvrage politique à Londres, la ville de l'univers où l'on débite les plus mauvaises nouvelles, et les plus

mauvais raisonnemens sur les nouvelles les plus fausses. *Tout le monde sait*, dit l'auteur, page 17, *que l'empereur Charles VI est mort empoisonné dans l'aquâ tuffanâ; on sait que c'est un espagnol qui était son page favori, et auquel il a fait un legs par son testament, qui lui donna le poison. Les magistrats de Milan qui ont reçu les dépositions de ce page quelque temps avant sa mort, et qui les ont envoyées à Vienne, peuvent nous apprendre quels ont été ses instigateurs et ses complices; et je souhaite que la cour de Vienne nous instruisse bientôt des circonstances de cet horrible crime. Je crois que la cour de Vienne fera attendre long-temps les instructions qu'on lui demande sur cette chimère. Ces calomnies, toujours renouvelées, me font souvenir de ces vers :*

Les oisifs courtisans, que leurs chagrins dévorent,
 S'efforcent d'obscurcir les astres qu'ils adorent.
 Si l'on croit de leurs yeux le regard pénétrant,
 Tout ministre est un traître, et tout prince un tyran;
 L'hymen n'est entouré que de feux adultères;
 Le frère à ses rivaux est vendu par ses frères;
 Et sitôt qu'un grand roi penche vers son déclin,
 Ou son fils ou sa femme ont haté son destin...
 Qui croit toujours le crime en paraît trop capable.

Voilà comment sont écrites les histoires prétendues du siècle.

X.

LA guerre de 1702, et celle de 1741, ont produit autant de mensonges dans les livres, qu'elles ont fait périr de soldats dans les campagnes; on a redit cent fois, et on redit encore que le ministère de Versailles avait fabriqué le testament de *Charles II*, roi d'Espagne.

X I.

DES anecdotes nous apprennent que le dernier maréchal de *la Feuillade* manqua exprès Turin, et perdit sa réputation, sa fortune, et son armée, par un grand trait de courtisan; d'autres nous certifient qu'un ministre fit perdre une bataille par politique.

X I I.

ON vient de réimprimer dans les *Transactions de l'Europe*, qu'à la bataille de Fontenoi nous chargions nos canons avec de gros morceaux de verre et des métaux venimeux; que le général *Campbell* ayant été tué d'une de ces volées empoisonnées, le duc de *Cumberland* envoya au roi de France, dans un coffre, le verre et les métaux qu'on avait trouvés dans sa plaie; qu'il mit dans ce coffre une lettre, dans laquelle il disait au roi *que les nations les plus barbares ne s'étaient jamais servies de*

pareilles armes ; et que le roi frémit à la lecture de cette lettre. Il n'y a nulle ombre de vérité ni de vraisemblance à tout cela. On ajoute à ces absurdes mensonges , que nous avons massacré de sang-froid les Anglais blessés qui restèrent sur le champ de bataille , tandis qu'il est prouvé par les registres de nos hôpitaux , que nous eûmes soin d'eux comme de nos propres soldats. Ces indignes impostures prennent crédit dans plusieurs provinces de l'Europe , et servent d'aliment à la haine des nations.

X I I I.

COMBIEN de mémoires secrets, d'histoires de campagnes, de journaux de toutes les façons , dont les préfaces annoncent l'impartialité la plus équitable, et les connaissances les plus parfaites ? On dirait que ces ouvrages sont faits par des plénipotentiaires à qui les ministres de tous les Etats , et les généraux de toutes les armées , ont remis leurs mémoires. Entrez chez un de ces grands plénipotentiaires, vous trouverez un pauvre scribe en robe de chambre et en bonnet de nuit, sans meubles et sans feu, qui compile et qui altère des gazettes. Quelquefois ces messieurs prennent une puissance sous leur protection : on fait le conte qu'on a fait d'un de ces écrivains , qui , à la

fin d'une guerre, demanda une récompense à l'empereur *Léopold*, pour lui avoir entretenu sur le Rhin une armée complète de cinquante mille hommes pendant cinq ans. Ils déclarent aussi la guerre, et font des actes d'hostilité; mais ils risquent d'être traités en ennemis. Un d'eux, nommé *Dubourg*, qui tenait son bureau dans Francfort, y fut malheureusement arrêté par un officier de notre armée en 1748, conduit au mont Saint-Michel dans une cage. Mais cet exemple n'a point refroidi le magnanime courage de ses confrères.

X I V.

UNE des plus nobles supercheries et des plus ordinaires, est celle des écrivains qui se transforment en ministres d'Etat et en seigneurs de la cour du pays dont ils parlent. On nous a donné une grande histoire de *Louis XIV*, écrite sur les mémoires d'un ministre d'Etat. Ce ministre était un jésuite chassé de son ordre, qui s'était réfugié en Hollande, sous le nom de *la Hode*, qui s'est fait ensuite secrétaire d'Etat de France en Hollande pour avoir du pain.

X V.

COMME il faut toujours imiter les bons modèles, et que le chancelier *Clarendon* et le
cardinal

cardinal de *Retz* ont fait des portraits des principaux personnages avec lesquels ils avaient traité, on ne doit pas s'étonner que les écrivains d'aujourd'hui, quand ils se mettent aux gages d'un libraire, commencent par donner tout au long des portraits fidèles des princes de l'Europe, des ministres et des généraux, dont ils n'ont jamais vu passer la livrée. Un auteur anglais, dans les *Annales de l'Europe* imprimées et réimprimées, nous assure que *Louis XV* n'a pas cet air de grandeur qui annonce un roi. Cet homme assurément est difficile en physionomies; mais en récompense il dit que le cardinal de *Fleuri* avait l'air d'une noble confiance.

X V I.

IL est aussi exact sur les caractères et sur les faits que sur les figures; il instruit l'Europe que le cardinal de *Fleuri* donna son titre de premier ministre (qu'il n'a jamais eu) à M. le comte de *Toulouse*. Il nous apprend que l'on n'envoya l'armée du maréchal de *Maillebois* en Bohême, que parce qu'une demoiselle de la cour avait laissé une lettre sur la table, et que cette lettre fit connaître la situation des affaires; il dit que le comte d'*Argenson* succéda dans le ministère de la guerre à M. *Amelot*. Je crois que si on voulait rassembler tous les livres

écrits dans ce goût , pour se mettre un peu au fait des anecdotes de l'Europe , on ferait une bibliothèque immense , dans laquelle il n'y aurait pas dix pages de vérité.

X V I I.

UNE autre partie considérable du commerce du papier imprimé , est celle des livres qu'on a appelés *polémiques* , par excellence , c'est-à-dire , de ceux dans lesquels on dit des injures à son prochain pour gagner de l'argent. Je ne parle pas des factum des avocats , qui ont le noble droit de décrier tant qu'ils peuvent la partie adverse , et de diffamer loyalement des familles ; je parle de ceux qui , en Angleterre par exemple , excités par un amour ardent de la patrie , écrivent contre le ministère des philippiques de *Démosthènes* dans leurs greniers. Ces pièces se vendent deux sous la feuille ; on en tire quelquefois quatre mille exemplaires , et cela fait toujours vivre un citoyen éloquent un mois ou deux. J'ai ouï conter à M. le chevalier *Walpole* , qu'un jour un de ces *Démosthènes* à deux sous par feuille , n'ayant point encore pris de parti dans les différens du parlement , vint lui offrir sa plume pour écraser tous ses ennemis ; le ministre le remercia poliment de son zèle , et n'accepta point ses services. *Vous trouverez donc bon*, lui dit l'écrivain , *que j'aïlle*

offrir mon secours à votre antagoniste M. Pultney. Il y alla aussitôt , et fut éconduit de même. Alors il se déclara contre l'un et l'autre ; il écrivait le lundi contre M. *Walpole*, et le mercredi contre M. *Pultney*. Mais après avoir subsisté honorablement les premières semaines, il finit par demander l'aumône à leurs portes.

X V I I I.

LE célèbre *Pope* fut traité de son temps comme un ministre ; sa réputation fit juger à beaucoup de gens de lettres qu'il y aurait quelque chose à gagner avec lui. On imprima à son sujet, pour l'honneur de la littérature, et pour avancer les progrès de l'esprit humain, plus de cent libelles, dans lesquels on lui prouvait qu'il était athée, et (ce qui est plus fort en Angleterre) on lui reprocha d'être catholique. On assura, quand il donna sa traduction d'*Homère*, qu'il n'entendait point le grec, parce qu'il était puant et bossu. Il est vrai qu'il était bossu ; mais cela n'empêchait pas qu'il ne sût très-bien le grec, et que sa traduction d'*Homère* ne fût fort bonne. On calomnia ses mœurs, son éducation, sa naissance ; on s'attaqua à son père et à sa mère. Ces libelles n'avaient point de fin. *Pope* eut quelquefois la faiblesse de répondre ; cela grossit la nuée des libelles. Enfin il prit le parti de faire

imprimer lui-même un petit abrégé de toutes ces belles pièces. Ce fut un coup mortel pour les écrivains, qui jusque-là avaient vécu assez honnêtement des injures qu'ils lui difaient ; on cessa de les lire, et on s'en tint à l'abrégé ; ils ne s'en relevèrent pas.

X I X.

J'AI été tenté d'avoir beaucoup de vanité, quand j'ai vu que nos grands écrivains en usaient avec moi comme on en avait agi avec *Pope*. Je puis dire que j'ai valu des honoraires assez passables à plus d'un auteur. J'avais, je ne fais comment, rendu à l'illustre abbé *Desfontaines* un léger service ; mais comme ce service ne lui donnait pas de quoi vivre, il se mit d'abord un peu à son aise, au sortir de la maison dont je l'avais tiré, par une douzaine de libelles contre moi, qu'il ne fit à la vérité que pour l'honneur des lettres et par un excès de zèle pour le bon goût. Il fit imprimer la *Henriade*, dans laquelle il inféra des vers de sa façon, et ensuite il critiqua ces mêmes vers qu'il avait faits. J'ai soigneusement conservé une lettre que m'écrivit un jour un auteur de cette trempe. *Monfieur, j'ai fait imprimer un libelle contre vous ; il y en a quatre cents exemplaires ; si vous voulez m'envoyer quatre cents livres je vous remettrai tous les exemplaires*

fidèlement. Je lui mandai que je me donnerais bien de garde d'abuser de sa bonté; que ce serait un marché trop défavantageux pour lui, et que le débit de son livre lui vaudrait beaucoup davantage; je n'eus pas lieu de me repentir de ma générosité.

X X.

IL est bon d'encourager les gens de lettres inconnus qui ne savent où donner de la tête. Une des plus charitables actions qu'on puisse faire en leur faveur est de donner une tragédie au public. Tout aussitôt vous voyez éclore des *Lettres à des dames de qualité*; *Critique impartiale de la pièce nouvelle*; *Lettre d'un ami à un ami*; *Examen réfléchi*; *Examen par scènes*; et tout cela ne laisse pas de se vendre.

X X I.

MAIS le plus sûr secret pour un honnête libraire, c'est d'avoir soin de mettre à la fin des ouvrages qu'il imprime, toutes les horreurs et toutes les bêtises qu'on a imprimées contre l'auteur. Rien n'est plus propre à piquer la curiosité du lecteur et à favoriser le débit. Je me souviens que parmi les détestables éditions qu'on a faites en hollande de mes prétendus ouvrages, un éditeur habile d'Amsterdam, voulant faire tomber une édition de la

Haie , s'avisa d'ajouter un recueil de tout ce qu'il avait pu ramasser contre moi. Les premiers mots de ce recueil disaient *que j'étais un chien rogneux*. Je trouvai ce livre à Magdebourg entre les mains du maître de la poste, qui ne cessait de me dire combien il trouvait ce petit morceau éloquent. En dernier lieu , deux libraires d'Amsterdam , pleins de probité, après avoir défiguré tant qu'ils avaient pu la *Henriade* et mes autres pièces , me firent l'honneur de m'écrire que , si je permettais qu'on fît à Dresde une meilleure édition de mes ouvrages ; qu'on avait entreprise alors , ils seraient obligés en conscience d'imprimer contre moi un volume d'injures atroces , avec le plus beau papier , la plus grande marge, et le meilleur caractère qu'ils pourraient. Ils m'ont tenu fidèlement parole. C'est bien dommage que de si beaux recueils soient anéantis dans l'oubli : autrefois , quand il y avait huit ou neuf cents mille volumes de moins dans l'Europe , des injures portaient coup. On lisait avidement dans *Scaliger : le cardinal Bellarmin est athée ; le R. P. Clavius est un ivrogne ; le R. P. Cotton s'est donné au diable*. Les savans illustres se traitaient réciproquement de *chien*, de *veau*, de *menteur*, et de *sodomite*. Tout cela s'imprimait avec la permission des supérieurs. C'était le bon temps. Mais tout dégénère.

X X I I.

ON n'a dit que peu de choses sur les men-fonges imprimés dont la terre est inondée : il ferait facile de faire sur ce sujet un gros volume ; mais on fait qu'il ne faut pas faire tout ce qui est facile. On donnera ici seulement quelques règles générales , pour précautionner les hommes contre cette multitude de livres qui ont transmis les erreurs de siècle en siècle.

On s'effraie à la vue d'une bibliothèque nombreuse ; on se dit : *Il est triste d'être condamné à ignorer presque tout ce qu'elle contient.* Consolez-vous , il y a peu à regretter. Voyez ces quatre ou cinq mille volumes de la physique ancienne ; tout en est faux jusqu'au temps de *Galilée* : voyez les histoires de tant de peuples ; leurs premiers siècles sont des fables absurdes. Après les temps fabuleux , viennent ce qu'on appelle *les temps héroïques* : les premiers ressemblent aux *mille et une nuits*, où rien n'est vrai ; les seconds aux romans de chevalerie , où il n'y a de vrai que quelques noms et quelques époques.

X X I I I.

VOILA déjà bien des milliers d'années et de livres à ignorer , et de quoi mettre l'esprit à l'aïse. Viennent enfin les temps historiques

où le fond des choses est vrai , et où la plupart des circonstances sont des mensonges. Mais parmi ces mensonges n'y a-t-il pas quelques vérités? Oui , comme il se trouve un peu de poudre d'or dans les fables que les fleuves roulent. On demandera ici le moyen de recueillir cet or ; le voici : tout ce qui n'est conforme ni à la physique, ni à la raison, ni à la trempe du cœur humain , n'est que du fable ; le reste , qui sera attesté par des contemporains sages , c'est la poudre d'or que vous cherchez.

X X I V.

Hérodote raconte à la Grèce assemblée l'histoire des peuples voisins : les gens sensés rient quand il parle des prédictions d'Apollon et des fables de l'Égypte et de l'Assyrie ; il ne les croyait pas lui-même : tout ce qu'il tient des prêtres de l'Égypte est faux ; tout ce qu'il a vu a été confirmé. Il faut sans doute s'en rapporter à lui quand il dit aux Grecs qui l'écoutent : Il y a dans les trésors des Corinthiens un lion d'or , du poids de trois cents soixante livres, qui est un présent de Crésus : on voit encore la cuve d'or et celle d'argent qu'il donna au temple de Delphes ; celle d'or pèse environ cinq cents livres ; celle d'argent contient environ deux mille quatre cents pintes. Quelle que soit une telle

magnificence, quelque supérieure qu'elle soit à celle que nous connaissons, on ne peut la révoquer en doute. *Hérodote* parlait d'un fait dont il y avait plus de cent mille témoins : ce fait d'ailleurs est très-important, parce qu'il prouve que dans l'Asie mineure, du temps de *Crésus*, il y avait plus de magnificence qu'on n'en voit aujourd'hui; et cette magnificence, qui ne peut être que le fruit d'un grand nombre de siècles, prouve une haute antiquité dont il ne reste nulle connaissance. Les prodigieux monumens qu'*Hérodote* avait vus en Egypte et à Babylone, sont encore des choses incontestables.

X X V.

IL n'en est pas ainsi des solemnités établies pour célébrer un événement; la plupart des mauvais raisonneurs disent : voilà une cérémonie qui est observée de temps immémorial; donc l'aventure qu'elle célèbre est vraie; mais les philosophes disent souvent, *donc l'aventure est fautive.*

X X V I.

LES Grecs célébraient les jeux pythiens, en mémoire du serpent *Python*, que jamais *Apollon* n'avait tué; les Egyptiens célébraient l'admission d'*Hercule* au rang des douze grands

dieux ; mais il n'y a guère d'apparence que cet *Hercule* d'Égypte ait existé dix-sept mille ans avant le règne d'*Amasis*, ainsi qu'il était dit dans les hymnes qu'on lui chantait. La Grèce assigna neuf étoiles dans le ciel au marfouin qui porta *Arion* sur son dos : les Romains célébraient en février cette belle aventure. Les prêtres saliens portaient en cérémonie, le 1^{er} de mars, les boucliers sacrés qui étaient tombés du ciel, quand *Numa*, ayant enchaîné *Faunus* et *Picus*, eut appris d'eux le secret de détourner la foudre. En un mot, il n'y a jamais eu de peuple qui n'ait solemnisé, par des cérémonies, les plus absurdes imaginations.

X X V I I.

QUANT aux mœurs des peuples barbares, tout ce qu'un témoin oculaire et sage me rapportera de plus bizarre, de plus superstitieux, de plus abominable, je serai très-porté à le croire de la nature humaine. *Hérodote* affirme devant toute la Grèce, que dans ces pays immenses qui sont au-delà du Danube, les hommes faisaient consister leur gloire à boire dans des crânes humains le sang de leurs ennemis, et à se revêtir de leur peau. Les Grecs, qui trafiquaient avec ces barbares, auraient démenti *Hérodote*, s'il avait exagéré.

Il est constant que plus des trois quarts des habitans de la terre ont vécu très-long-temps comme des bêtes féroces : ils sont nés tels. Ce sont des singes que l'éducation fait danser , et des ours qu'elle enchaîne. Ce que le czar *Pierre le grand* a trouvé encore à faire de nos jours dans une partie de ses Etats , est une preuve de ce que j'avance , et rend croyable ce qu'*Hérodote* a rapporté.

X X V I I I.

A P R È S *Hérodote* , le fond des histoires est beaucoup plus vrai ; les faits sont plus détaillés ; mais autant de détails , souvent autant de mensonges. Ajouterai-je foi à l'historien *Josèphe* , quand il me dit que le moindre bourg de la Galilée renfermait quinze mille habitans ? Non , je dirai qu'il a exagéré ; il a cru faire honneur à sa patrie , il l'a avilie. Quelle honte pour ce nombre prodigieux de Juifs , d'avoir été si aisément subjugués par une petite armée romaine !

X X I X.

LA plupart des historiens sont comme *Homère* : ils chantent des combats ; mais dans ce nombre horrible de batailles , il n'y a guère que la retraite des dix mille de *Xénophon* , la bataille de *Scipion* contre *Annibal* à Zama ,

décrite par *Polybe*, celle de *Pharfale* racontée par le vainqueur, où le lecteur puisse s'éclairer et s'instruire : par-tout ailleurs, je vois que des hommes se sont mutuellement égorgés, et rien de plus.

X X X.

ON peut croire toutes les horreurs où l'ambition a porté les princes, et toutes les sottises où la superstition a plongé les peuples : mais comment les historiens ont-ils été assez peuple pour admettre, comme des prodiges furnaturels, les fourberies que des conquérans ont imaginées, et que les nations ont adoptées?

Les Algériens croient fermement qu'*Alger* fut sauvée par un miracle, lorsque *Charles-Quint* vint l'assiéger. Ils disent qu'un de leurs saints frappa la mer, et excita la tempête qui fit périr la moitié de la flotte de l'empereur.

X X X I.

QUE d'historiens parmi nous ont écrit en algériens ! Que de miracles ils ont prodigués et contre les Turcs et contre les hérétiques ! Ils ont souvent traité l'histoire comme *Homère* traite le siège de Troie. Il intéresse toutes les puissances du ciel à la conservation ou à la perte d'une ville. Mais des hommes qui font profession de dire la vérité, peuvent-ils

imaginer que DIEU prenne parti pour un petit peuple qui combat contre un autre petit peuple dans un coin de notre hémisphère ?

X X X I I.

PERSONNE ne respecte plus que moi S^t *François-Xavier* ; c'était un espagnol animé d'un zèle intrépide ; c'était le *Fernand Cortez* de la religion ; mais on aurait dû peut-être ne pas affurer dans l'histoire de sa vie, que ce grand-homme existait à la fois en deux endroits différens.

Si quelqu'un peut prétendre au don de faire des miracles , ce sont ceux qui vont au bout du monde porter leur charité et leur doctrine : mais je voudrais que leurs miracles fussent un peu moins fréquens ; qu'ils eussent ressuscité un peu moins de morts ; qu'ils eussent moins souvent converti et baptisé des milliers d'orientaux en un jour. Il est beau de prêcher la vérité dans un pays étranger , dès qu'on y est arrivé ; il est beau de parler avec éloquence , et de toucher le cœur dans une langue qu'on ne peut apprendre qu'en beaucoup d'années , et qu'on ne peut jamais prononcer que d'une manière ridicule : mais ces prodiges doivent être ménagés ; et le merveilleux , quand il est prodigué , trouve trop d'incrédules.

XXXIII.

C'EST surtout dans les voyageurs qu'on trouve le plus de mensonges imprimés. Je ne parle pas de *Paul Lucas*, qui a vu le démon *Asmodée* dans la haute Egypte, je ne parle que de ceux qui nous trompent en disant vrai; qui ont vu une chose extraordinaire dans une nation, et qui la prennent pour une coutume; qui ont vu un abus, et qui le donnent pour une loi. Ils ressemblent à cet allemand qui ayant eu une petite difficulté à Blois avec son hôtesse, laquelle avait les cheveux un peu trop blonds, mit sur son *album : nota bene*, toutes les dames de Blois sont rousses et acariâtres.

XXXIV.

CE qu'il y a de pis, c'est que la plupart de ceux qui écrivent sur le gouvernement tirent souvent de ces voyageurs trompés des exemples pour tromper encore les hommes. L'empereur turc se fera emparé des trésors de quelques bachas nés esclaves dans son sérail, et il aura fait à la famille du mort la part qu'il aura voulu; donc la loi de Turquie porte que le grand-turc hérite des biens de tous ses sujets: il est monarque; donc il est despotique, dans le sens le plus horrible et le plus humiliant pour l'humanité. Ce gouvernement turc, dans

lequel il n'est pas permis à l'empereur de s'éloigner long-temps de la capitale , de changer les lois , de toucher à la monnaie , &c. sera représenté comme un établissement dans lequel le chef de l'Etat peut du matin au soir tuer et voler loyalement tout ce qu'il veut. L'Alcoran dit qu'il est permis d'épouser quatre femmes à la fois ; donc tous les merciers et tous les drapiers de Constantinople ont chacun quatre femmes comme s'il était si aisé de les avoir et de les garder. Quelques personnages considérables ont des sérails ; de-là on conclut que tous les musulmans font autant de *Sardanapales* : c'est ainsi qu'on juge de tout. Un turc qui aurait passé dans une certaine capitale , et qui aurait vu un *Auto-da-fé* , ne laisserait pas de se tromper s'il disait : il y a un pays policé où l'on brûle quelquefois en cérémonie une vingtaine d'hommes , de femmes , et de petits garçons , pour le divertissement de leurs gracieuses majestés. La plupart des relations sont faites dans ce goût-là ; c'est bien pis quand elles sont pleines de prodiges : il faut être en garde contre les livres , plus que les juges ne le sont contre les avocats.

X X X V.

IL y a encore une grande source d'erreurs publiques parmi nous , et qui est particulière

à notre nation ; c'est le goût des vaudevilles : on en fait sur les hommes les plus respectables ; et on entend tous les jours calomnier les vivans et les morts sur ces beaux fondemens : *Ce fait , dit-on , est vrai , c'est une chanson qui l'atteste.*

X X X V I.

N'oublions pas au nombre des mensonges la fureur des allégories. Quand on eut trouvé les fragmens de *Pétrone* , auxquels *Nodot* a depuis joint hardiment les siens , tous les savans prirent le consul *Pétrone* pour l'auteur de ce livre. Ils voient clairement *Néron* et toute sa cour dans une troupe de jeunes écoliers fripons , qui font les héros de cet ouvrage. On fut trompé , et on l'est encore par le nom. Il faut absolument que le débauché obscur et bas qui écrivit cette satire , plus infame qu'ingénieuse , ait été le consul *Titus Pétronius* ; il faut que *Trimalcion* , ce vieillard absurde , ce financier au-dessus de *Turcaret* , soit le jeune empereur *Néron* ; il faut que la dégoûtante et méprisable épouse soit la belle *Acté* ; que le pédant , le grossier *Agamemnon* , soit le philosophe *Sénèque* : c'est chercher à trouver la cour de *Louis XIV* dans *Gusman d'Alfarache* ou dans *Gil-Blas*. Mais , me dira-t-on , que gagnerez-vous à détromper les hommes
sur

sur ces bagatelles? je ne gagnerai rien, fans doute ; mais il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choses ; fans cela on est bien trompé dans les grandes.

Raisons de croire que le livre intitulé : Testament politique du cardinal de Richelieu , est un ouvrage supposé.

MON zèle pour la vérité, mon emploi d'historiographe de France, qui m'oblige à des recherches historiques, mes sentimens de citoyen, mon respect pour la mémoire du fondateur d'un corps dont je suis membre, mon attachement aux héritiers de son nom et de son mérite; voilà mes motifs pour chercher à détromper ceux qui attribuent au cardinal de *Richelieu* un livre qui m'a paru n'être ni pouvoir être de ce ministre.

I.

LE titre même est très-suspect ; un homme qui parle à son maître n'intitule guère ses conseils respectueux du nom fastueux de *Testament politique*. A peine le cardinal de *Richelieu* fut-il mort qu'il courut cent manuscrits pour et contre sa mémoire : j'en ai deux sous le titre de *Testamentum christianum*, et deux sous celui

de *Testamentum politicum* : voilà probablement l'origine de tous les testamens politiques qu'on a fabriqués depuis.

I I.

SI un ouvrage dans lequel un des plus grands-hommes d'Etat qu'ait jamais eu l'Europe, est supposé rendre compte de son administration à son maître, et lui donner des conseils pour le présent et pour l'avenir, eût été en effet composé par ce ministre, il eût pris probablement toutes les mesures possibles pour qu'un tel monument ne fût pas négligé; il l'eût revêtu de la forme la plus authentique; il en eût parlé dans son vrai testament, qui contient ses dernières volontés; il l'eût légué au roi, comme un présent beaucoup plus précieux que le palais cardinal; il eût chargé l'exécuteur de son testament de remettre à *Louis XIII* cet ouvrage important; le roi en eût parlé; tous les mémoires de ce temps-là auraient fait mention d'une anecdote si intéressante: rien de tout cela n'est arrivé. Le silence universel, dans une affaire aussi grave, doit donner à tout homme de bon sens les plus violens soupçons. Pourquoi ni le manuscrit original, ni aucune copie n'auraient-ils jamais paru pendant un si grand nombre d'années? On savait à la mort de *César* qu'il

avait fait des commentaires , on savait que *Cicéron* avait écrit sur l'éloquence ; un manuscrit de *Raphaël* sur la peinture n'eût pas été ignoré.

I I I.

CET ouvrage n'est point un projet informe ; il est entièrement terminé ; la conclusion finit par une péroraison pleine de morale : *Je supplie votre majesté de penser dès cette heure à ce que Philippe II ne pensa peut-être qu'à l'heure de sa mort ; et pour l'y convier , par l'exemple autant que par la raison , je lui promets qu'il ne sera jour de ma vie , que je ne tâche de me mettre en l'esprit ce que je devrais avoir à l'heure de ma mort sur le sujet des affaires publiques.* Rien ne manque à l'ouvrage pour le rendre complet ; on y trouve jusqu'à l'épître dédicatoire , qu'on a eu l'impudence de signer en Hollande , *Armand du Plessis* , quoique le cardinal n'ait jamais signé ainsi ; on y trouve jusqu'à la table des matières que l'éditeur ose encore dire rédigée par le cardinal même ; et dans cette épître dédicatoire on le fait parler ainsi au roi : *Cette pièce verra le jour sous le titre de mon testament politique , pour servir après ma mort , &c.* Donc , en effet , cette pièce devait voir le jour après la mort du cardinal ; donc elle devait être présentée au roi d'une manière solennelle ;

donc l'original eût dû être signé , être connu ; donc le jour où la famille eût présenté au roi ce legs si important , eût été un jour mémorable.

I V.

SI après la mort de *Louis XIII* ce manuscrit eût passé entre les mains de quelque ministre , et de-là dans celles qui l'ont rendu public , on en aurait dû savoir quelques circonstances ; l'éditeur aurait dit par quelle voie il aurait été mis en possession de ce manuscrit ; il l'aurait dit d'autant plus hardiment , qu'il imprimait le livre dans un pays libre , environ quarante ans après la mort du cardinal , et lorsque le souvenir des inimitiés entre ce ministre et plusieurs grandes maisons était éteint. L'éditeur , comme je l'ai déjà remarqué ailleurs , était tenu surtout de constater l'authenticité de ce manuscrit , sans quoi il se déclarait indigne de toute croyance. Aucune de ces conditions , absolument nécessaires à l'authenticité d'un tel livre , n'a été remplie ; et même pendant vingt-quatre années entières , depuis la prétendue date du manuscrit , ni la cour , ni la ville , ni aucun livre , ni aucun journal , ne fit la moindre mention que le cardinal eût laissé au roi un testament politique.

V.

C O M M E N T en effet le cardinal de *Richelieu*, qui, comme on fait, avait plus de peine à gouverner le roi son maître qu'à tenir le timon de la France, aurait-il eu le dessein et le loisir de faire un tel ouvrage pour l'usage de *Louis XIII*? L'auteur du nouvel *abrégé chronologique de l'histoire de France*, qui peint si bien les siècles et les hommes, avoue dans ce livre si utile, que le cardinal de *Richelieu* avait autant à craindre du roi, pour qui il risquait tout, que du ressentiment de ceux qu'il forçait d'obéir : les aigreurs, les défiances, les mécontentemens réciproques allaient tous les jours si loin entre le roi et le ministre, que le grand-écuyer *Cinq-Mars* proposa au roi d'affaffiner le cardinal de *Richelieu* comme le maréchal d'*Ancre*, et s'offrit pour l'exécution; c'est ce que *Louis XIII* dit lui-même dans une lettre au chancelier *Séguier*, après la conspiration de *Cinq-Mars*. Le roi avait donc mis son favori à portée de lui faire cette proposition étrange. Est-ce dans une telle situation qu'on se donne la peine de faire pour un roi d'un âge mûr, qu'on redoute et dont on est redouté, un recueil de préceptes qu'un père oisif pourrait tout au plus laisser à son fils encore dans l'enfance? Il me semble que le

cœur humain n'est point fait ainsi. Cette raison ne fera pas d'un grand poids auprès d'un savant; mais elle fait impression sur ceux qui connaissent les hommes.

V I.

SUPPOSONS pourtant qu'un homme, tel que le cardinal de *Richelieu*, eût voulu donner en effet au roi son maître des conseils pour gouverner après sa mort, comme il lui en avait donné pendant sa vie : quel est l'homme qui, en ouvrant ce livre, ne s'attendra pas à voir tous les secrets du cardinal de *Richelieu* développés, et la grandeur et la hardiesse de son génie respirant dans son testament ? Qui ne se flattera pas de lire des conseils fins et hardis, convenables à l'état présent de l'Europe, à celui de la France, de la cour, et surtout du monarque ? Par le premier chapitre, il est évident que l'auteur feint d'écrire en 1640; car il fait dire au cardinal de *Richelieu*, dans un jargon barbare, parlant de la guerre avec l'Espagne : *Ce n'est pas que dans cette guerre, qui a duré cinq ans, il ne vous est arrivé aucun accident, &c.* Or cette guerre avait commencé en 1635, et le dauphin était né en 1638. Comment dans un écrit politique, qui entre dans les détails des cas privilégiés, des appels comme d'abus, du

droit d'indult, et des vents qui règnent sur la Méditerranée, oublie-t-on l'éducation de l'héritier de la monarchie? Certes le fauffaire est bien mal-adroit. La véritable cause de cette faute d'omission, c'est que dans plusieurs autres endroits du livre, l'auteur, oubliant qu'il a feint d'écrire en 1639 et en 1640, s'avise ensuite d'écrire en 1635. Il donne à *Louis XIII* vingt-cinq ans de règne, au lieu de lui en donner trente; contradiction palpable, et démonstration évidente d'une supposition que rien ne peut pallier.

V I I.

QUOI! *Louis XIII* est engagé dans une guerre ruineuse contre la maison d'Autriche; les ennemis sont aux frontières de la Champagne et de la Picardie; et son premier ministre, qui lui a promis des conseils, ne lui dit rien, ni de la manière dont il faut soutenir cette guerre dangereuse, ni de celle dont on peut faire la paix, ni des généraux, ni des négociateurs qu'on peut employer? Quoi! pas un mot de la conduite qu'on doit tenir avec le chancelier *Oxenstiern*, avec l'armée du duc de *Veimar*, avec la Savoie, avec le Portugal et la Catalogne? On ne trouve rien sur les révolutions que le cardinal lui-même fomentait en Angleterre; rien sur le parti huguenot, qui

respirait encore la faction et la vengeance. Il me semble voir un médecin qui vient pour prescrire un régime à son malade, et qui lui parle de toute autre chose que de sa santé.

V I I I.

CELUI qui a débité ses idées, sous le nom du cardinal de *Richelieu*, commence par se servir des succès mêmes que ce grand-homme avait eus dans son ministère, pour lui faire avancer qu'il avait promis ces succès au roi son maître. Le cardinal avait abaissé les grands du royaume, qui étaient dangereux, les huguenots qui l'étaient davantage, et la maison d'Autriche, qui avait été encore plus à craindre; de-là il infère que le cardinal avait promis ces révolutions au roi: dès qu'il était entré dans le conseil. Voici les paroles qu'il prête au cardinal : *Lorsque votre majesté se résolut de me donner en même temps, et l'entrée de ses conseils, et grande part à sa confiance, je lui promis d'employer toute l'autorité qu'il lui plairait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, remettre tous les sujets dans leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devait l'être, &c.* Or il est de notoriété publique, que quand *Louis XIII* consentit à mettre le cardinal de *Richelieu* dans le conseil, il était bien éloigné de

de connaître le bien qu'il procurait à la France et à lui-même. Il est public que le roi, qui alors avait de l'éloignement pour ce grand-homme, ne fit que céder aux instances de la reine sa mère, qui triompha enfin de la répugnance de son fils, après s'être donné les plus grands mouvemens pour introduire dans le conseil celui qu'elle avait fait cardinal, qu'elle regardait comme sa créature, et par qui elle espérait de gouverner. On eut même besoin de gagner le marquis de *la Vieuville*, surintendant des finances, qui consentit avec beaucoup de peine à voir entrer le cardinal au conseil en 1624. Il n'y eut ni la première place ni le premier crédit. Toute cette année se passa en jalousies, en cabales, en factions secrètes; le cardinal ne prit que peu à peu l'ascendant.

Quelques lecteurs apprendront peut-être ici avec plaisir que le cardinal de *Richelieu* n'eut les provisions de premier ministre qu'en 1629, le 21 novembre; *Louis XIII* les signa seul de sa main. Ces lettres-patentes sont adressées par le roi au cardinal même; et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que les appointemens attachés à cette nouvelle dignité y sont en blanc, le roi laissant à la magnificence et à la discrétion de son ministre, le

soin de prendre au trésor public de quoi soutenir la grandeur de cette place.

Je reviens , et je dis qu'il n'est pas vraisemblable que le cardinal ait tenu en 1624 les discours qu'on lui prête. Il est beau de faire tant de grandes choses , mais il est téméraire de les promettre ; et c'eût été le comble du ridicule et de l'indécence , de dire au roi son maître , en entrant dans ses conseils : *Je relèverai votre nom.* On lui fait raconter sans bienséance et avec infidélité ce qu'il a fait : il ne dit rien du tout de ce qu'il faut dire. Pourquoi ? c'est que l'un était fort aisé et l'autre très-difficile.

I X.

PAR le peu qu'on vient de dire , il paraît déjà que l'ouvrage prétendu ne peut convenir , ni au caractère du ministre à qui on le donne , ni au roi auquel on l'adresse , ni au temps où on le suppose écrit ; j'ajouterai encore , ni au style du cardinal. Il n'y a qu'à voir cinq ou six de ses lettres , pour juger que ce n'est point du tout la même main ; et cette preuve suffirait pour quiconque a le moindre goût et le moindre discernement. D'ailleurs le cardinal de *Richelieu* , obligé de faire quelquefois des actions violentes , ne laissait point échapper dans ses écrits de paroles dures et

indécentes. S'il agissait avec hardiesse, il écrivait de la manière la plus circonspecte. Il n'eût certainement pas appelé dans un ouvrage politique la marquise du *Fargis*, dame-d'atour de la reine régnante, *la Fargis*. C'est manquer aux premières lois du respect et de la bienfaisance, en parlant au roi et à la postérité. Cette indigne expression est tirée d'un mauvais livre imprimé en 1649, intitulé : *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*. L'auteur du testament a copié cet ouvrage de ténèbres, plus flétri, sans doute, par le mépris public que par l'arrêt qui le condamne.

Qui pourra se persuader qu'un premier ministre, qui suppose la paix faite avec l'Espagne, parle des Espagnols en ces termes : *Cette nation avide et insatiable, ennemie du repos de la chrétienté ?* C'est ainsi qu'on aurait pu parler de *Mahomet II*. Serait-il possible qu'un prêtre, un cardinal, un premier ministre, un homme sage, écrivant à un roi sage, et écrivant un testament qui devait être exempt de passion, se fût emporté (dans le temps de cette paix supposée,) à des expressions qu'il n'avait pas employées dans la déclaration de la guerre ?

X.

EST-IL vraisemblable qu'un homme d'Etat, qui se propose un ouvrage aussi solide, dise que le roi d'Espagne, en secourant les huguenots, avait rendu les Indes tributaires de l'enfer; que les gens de palais mesurèrent la couronne du roi par sa forme, qui, étant ronde, n'a point de fin; que les élémens n'ont de pesanteur que lorsqu'ils sont en leur lieu; que le feu, l'air, ni l'eau, ne peuvent soutenir un corps terrestre, parce qu'il est pesant hors de son lieu; et cent autres absurdités pareilles, dignes d'un professeur de rhétorique de province dans le seizième siècle, ou d'un répétiteur irlandais qui dispute sur les bancs?

X I.

Y a-t-il encore une grande vraisemblance que le cardinal de Richelieu, si connu par ses galanteries, et même par la témérité de ses desirs, ait recommandé la chasteté à Louis XIII, prince chaste par tempérament, par scrupule, et par ses maladies?

X I I.

APRÈS de si fortes présomptions, quel homme de bon sens peut résister à cette preuve évidente de faux qui se trouve dans le premier chapitre, je veux dire à cette supposition que la paix est faite? Vous êtes parvenu, dit-on,

à la conclusion de la paix. . . . Votre majesté n'est entrée dans la guerre &c. et n'en est sortie. . . . &c. Un imposteur, dans la chaleur de la composition, oubliant le temps dont il parle, peut tomber dans cette absurdité énorme; mais un premier ministre, quand il fait la guerre, ne peut pas assurément dire que la paix est conclue. Jamais la guerre ne fut plus vive contre la maison d'Autriche, quoique toutes les puissances négociaffent, ou plutôt parce qu'elles négociaient. Il est vrai qu'en 1641 on jeta quelques fondemens des traités de Munster qui ne furent consommés qu'en 1648; et l'auteur du testament fait parler le cardinal de Richelieu tantôt en 1640, tantôt en 1635. Le cardinal ne pouvait ni supposer la paix faite au milieu de la guerre, ni dire des injures atroces aux Espagnols avec lesquels il voulait traiter.

X I I I.

FAUDRA-T-IL à cette preuve palpable de l'imposture, ajouter une bévue moins forte, à la vérité, mais qui ne décèle pas moins un menteur ignorant? Il fait dire à un premier ministre tel que le cardinal, dans ce même premier chapitre, que *le roi a refusé le secours des armes ottomanes contre la maison d'Autriche.* S'il s'agit d'un secours que le Turc voulait

envoyer aux armées françaises, le fait est faux, et l'idée en est ridicule : s'il s'agit d'une diversion des Turcs en Hongrie ou ailleurs, quiconque connaît le monde, quiconque a la moindre idée du cardinal de Richelieu, fait assez que de telles offres ne se refusent pas.

X I V.

COMME il paraît par le premier chapitre, que l'impositeur écrivait après la paix des Pyrénées, dont il avait l'imagination remplie, il paraît par le second, qu'il écrivait après la réforme que fit Louis XIV dans toutes les parties de l'administration. *Je me souviens que j'ai vu dans ma jeunesse, dit-il, les gentilshommes et autres personnes laïques posséder par confiance, non-seulement la plus grande partie des prieurés et abbayes, mais aussi des cures et évêchés. Maintenant les confidences.... sont plus rares que les légitimes possessions ne l'étaient en ce temps-là.* Or il est certain que dans les derniers temps de l'administration du cardinal, rien n'était plus commun que de voir des laïques posséder des bénéfices. Lui-même avait fait donner cinq abbayes au comte de Soissons, qui fut tué à la Marfée; M. de Guise en possédait onze; le duc de Verneuil avait l'évêché de Metz; le prince de Conti eut l'abbaye de Saint-Denis en 1641; le duc de Nemours eut l'abbaye de

Saint-Remi de Reims ; le marquis de *Tréville* celle de Moutier-Ender, sous le nom de son fils ; enfin le garde des sceaux *Châteauneuf* conserva plusieurs abbayes jusqu'à sa mort, arrivée en 1643 ; et on peut juger si cet exemple était suivi. Le nombre des laïques qui jouissaient de ces revenus de l'Etat est innombrable. Il n'y a qu'à voir les mémoires du comte de *Gramont*, pour se faire une idée de la manière dont on obtenait alors des bénéfices. Je n'examine pas si c'était un mal ou un bien de donner les revenus de l'Eglise à des séculiers ; mais je dis qu'un imposteur habile n'eût jamais fait parler le cardinal de *Richelieu* d'une réforme qui n'existait pas.

X V.

DANS ce même second chapitre, le feseur de projets, qui est indubitablement un homme d'église, trop prévenu en faveur des prétentions du clergé, et trop peu jaloux des droits de la couronne, déclame contre le droit de régale. Il oubliait qu'en 1637 et en 1638 le cardinal de *Richelieu* avait fait rendre des arrêts du conseil, par lesquels tout évêque qui se croirait exempt de ce droit, était tenu d'envoyer au greffe les titres de sa prétention. Cet écrivain ne savait pas qu'un évêque, ministre d'Etat, s'intéresse plus aux droits du

trône qu'aux prétentions ecclésiastiques. Il fallait connaître le caractère d'un premier ministre pour le faire parler. C'est l'âne qui se couvre de la peau du lion, et qu'on reconnoît bientôt à ses oreilles.

X V I.

LE faussaire ignorant, dans ce même chapitre second, où il entretient le roi des universités et des collèges, au lieu de lui parler de ses vrais intérêts, dit dans son style grossier: (*Section X*) » L'histoire de *Benoît XI*, contre » lequel les cordeliers, piqués sur le sujet de » la perfection de la pauvreté, favoir, du » revenu de *S^t François*, s'animèrent jusqu'à » tel point, que non-seulement ils lui firent » ouvertement la guerre par leurs livres, mais » de plus par les armes de l'empereur, à » l'ombre desquelles un antipape s'éleva, » au grand préjudice de l'Eglise, est un » exemple trop puissant pour qu'il soit besoin » d'en dire davantage. » Certainement le cardinal de *Richelieu*, qui était très-savant, n'ignorait pas que cette aventure dont parle le faussaire, était arrivée au pape *Jean XXII*, et non pas au pape *Benoît XI*. Il n'y a guère de fait dans l'histoire ecclésiastique plus connu que celui-là; son ridicule l'a rendu célèbre; il n'était pas possible que le cardinal s'y fût

mépris. D'ailleurs , pour apprendre à un roi combien les querelles de religion sont dangereuses , on avait à citer cent exemples plus frappans.

X V I I.

DANS cette même section X du chapitre II, où il est question des jésuites : *Cette compagnie, dit-il, qui est soumise par un vœu d'obéissance aveugle à un chef perpétuel, ne peut, suivant les lois d'une bonne politique, être beaucoup autorisée dans un Etat auquel une communauté puissante doit être redoutable.* Je fais bien que ce trait est adouci quelques lignes après ; mais , de bonne foi , le cardinal de *Richelieu* pouvait-il croire les jésuites redoutables , lui qui ne savait que les rendre utiles , et les punir souvent ? lui qui ne craignait ni la reine , ni les princes , ni la maison d'Autriche , aurait-il craint quelques religieux ? Il avait exilé plusieurs jésuites , aussi bien que quelques pères de l'oratoire , et d'autres religieux qui étaient entrés dans des cabales ; mais ni lui ni l'Etat n'avaient rien à craindre de ces compagnies. Il serait assurément bien étrange que le vainqueur de la Rochelle se fût plus défié , dans son testament politique , des jésuites que des huguenots. Cette réflexion n'est pas une preuve convaincante ; mais jointe aux autres , elle sert à faire

voir que l'auteur, en prenant le nom d'un premier ministre, n'en a pu prendre l'esprit.

X V I I I.

S'IL fallait relever tous les mécomptes dont cet ouvrage fourmille, je ferais un livre aussi gros que le *Testament politique*, que la fourberie a composé, que l'ignorance, la prévention, le respect d'un grand nom ont fait admirer, que la patience du lecteur peut à peine achever de lire, et qui serait ignoré s'il avait paru sous le vrai nom de l'auteur. J'ai déjà, dans un petit ouvrage qui ne comportait pas d'étendue, indiqué quelques-unes de ces preuves, qui décèlent l'imposture aux yeux de quiconque a du jugement et du goût. En voici une qui est sans réplique. L'auteur qui étale, et encore mal à propos, une vaine et fautive érudition sur l'histoire de l'Eglise, sur le commerce, sur la marine, s'avise au chap. IX, sect. VI, de dire, à propos d'établissements dans les Indes : *Quant à l'Occident, il y a peu de commerce à faire ; Dracke, Thomas Cavendish, Herberg, l'Hermite, Lemaire, et feu M. le comte Maurice, qui envoya douze navires à dessein d'y faire commerce, ou d'amitié ou de force, n'ayant pu trouver lieu d'y faire aucun établissement.* Remarquez dans quel temps l'imposteur fait parler le cardinal de

Richelieu, c'est en 1640 ; c'est dans le temps même que le feu comte *Maurice*, qui était plein de vie, gouvernait le Brésil au nom des Provinces-Unies ; c'est après que la compagnie hollandaise des Indes occidentales avait fait des progrès considérables depuis 1622 sans interruption : remarquez encore qu'au commencement de cette même section VI, l'auteur avoue que *les Hollandais ne donnent pas peu d'affaires aux Espagnols dans les Indes occidentales, où ils occupent la plus grande partie du Brésil*. En vérité, peut-on mettre sur le compte d'un homme d'Etat, un tel fatras d'erreurs et de contradictions ? L'Angleterre, dont il parle, avait déjà des pays immenses dans l'Amérique. Quant à *Dracke* et à *Thomas Cavendish*, leurs exemples sont cités très-mal-à-propos : ils ne furent pas envoyés pour faire des établissemens, mais pour ruiner ceux des Espagnols, pour troubler leur commerce, pour faire des prises ; et c'est à quoi ils réussirent.

X I X.

SI on voulait se donner la peine de lire le testament politique avec attention, on serait bien surpris de voir qu'en effet ce livre est plutôt une critique de l'administration du cardinal qu'une exposition de sa conduite, et

une fuite de ses principes : tout y roule sur deux points , dont le premier est indigne de lui , et dont le second est un outrage à sa mémoire.

Le premier objet est un lieu-commun puéril, vague , un catéchisme pour un prince de dix ans, et bien étrangement déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années ; tels sont ces chapitres : *Que le fondement du bonheur d'un Etat est le règne de DIEU ; que la raison doit être la règle de la conduite ; que les intérêts publics doivent être préférés aux particuliers ; que la prévoyance est nécessaire ; qu'il faut destiner un chacun à l'emploi qui lui est propre ; qu'il est important d'éloigner les flatteurs , médifans , feseurs d'intrigues ;* et vingt autres découvertes de cette finesse et de cette profondeur , accompagnées d'avis qui auraient été une insulte à *Louis XIII*, prince éclairé, et qui eût été en droit de répondre à son ministre , à son serviteur : Parlez ainsi à mon fils , et respectez plus votre maître.

Le second point , qui est surtout renfermé dans le neuvième chapitre, roule sur les projets d'administration imaginés par l'auteur ; et de tous ces projets il n'y en a pas un seul qui ne soit précisément le contre-pied de l'administration du cardinal. L'auteur se met en tête d'abolir les comptans , ou de les réduire par grace à un million d'or. Les comptans sont

des ordonnances secrètes , pour des affaires secrètes , dont on ne rend point compte. C'est le privilége le plus cher de la place d'un premier ministre. Son ennemi seul en pourrait demander l'abolition.

X X.

CE chapitre neuvième du testament politique , porte à chaque page les preuves les plus évidentes de la supposition la plus mal-adroite : c'est là que tout est faux , réflexions , faits et calculs ; c'est là que l'auteur avance que quand on établit un impôt , on est obligé de donner une plus grande solde au soldat , ce qui n'est pourtant arrivé ni sous *Louis XIII* ni sous *Louis XIV* ; c'est là qu'en soulageant le peuple de dix-sept millions de taille , il porte tout d'un coup à cinquante-sept millions les revenus du roi , qu'il suppose n'aller d'ordinaire qu'à trente-cinq , et il le suppose encore avec ignorance , car les tailles allaient seules d'ordinaire à trente-cinq millions , les fermes à onze , &c. ; c'est là qu'il se propose de rembourser les rentes établies par le cardinal , dont plusieurs étaient au denier vingt , qu'il appelle *le denier cinq* ; d'ôter aux trésoriers de France les deux tiers de leurs gages ; de faire payer la taille aux parlemens , aux chambres des comptes , au grand-conseil , à toutes les

cours qu'il appelle *souveraines*, dans le temps même qu'il les met au rang des payfans. N'était-il pas bienféant au cardinal de *Richelieu* de proposer cette extravagance pour avilir un corps, dont il avait l'honneur d'être membre par sa qualité de pair de France; dignité dont il fe fait autant de cas que de celle de cardinal?

X X I.

A l'égard de la guerre, on a déjà remarqué qu'il ne parle point de celle dans laquelle on était engagé. Mais dans ses réflexions vagues, générales et chimériques, il recommande de taxer tous les fiefs des gentilshommes, pour enrôler et soudoyer la noblesse : il veut que tout gentilhomme soit forcé de servir à l'âge de vingt ans; qu'on ne prenne les roturiers, dans la cavalerie, qu'à l'âge de vingt-cinq; que les vivres ne soient confiés qu'à des gens de qualité; qu'on lève cent hommes quand on en veut avoir cinquante, et cela apparemment pour qu'il en coûte le double en engagements et en habits. Quel projet pour un ministre! En vérité l'idée d'enrôler la noblesse de force, et de faire payer la taille au parlement, peut-elle partir d'une autre tête que de celle d'un de ces sefeurs de projets, qui dans leur oisiveté se mettent à gouverner l'Europe? Dans le même chapitre neuvième

il traite de la marine ; il parle doctement des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie , et d'Italie en Espagne , lesquels n'existent pas plus que ceux de *Carybde* et de *Scylla* : il prétend que *la seule Provence a beaucoup plus de ports grands et assurés que l'Espagne et l'Italie tout ensemble* ; hyperbole qui ferait soupçonner que le livre ferait d'un provençal qui ne connaîtrait que Toulon et Marseille , plutôt que d'un homme d'Etat qui connaissait l'Europe.

Voilà une partie des chimères qu'un politique clandestin a mises sous le nom d'un grand ministre , avec cent fois moins de discrétion que l'abbé de *Saint-Pierre* n'en a montré , quand il a voulu attribuer une partie de ses *idées politiques* au duc de *Bourgogne*.

Le projet de finances , qui remplit presque tout le dernier chapitre , est tiré d'un manuscrit qui existe encore : je l'ai vu ; il est de 1640. Il porte les revenus du roi jusqu'à cinquante-neuf millions de ce temps-là , par l'arrangement qu'il propose. L'auteur du testament en retranche deux , tout le reste est conforme. Rien n'est si commun que des projets de cette espèce ; les ministres en recoivent , et les lisent rarement. Le faussaire , en copiant ces idées , fait bien voir qu'il ne s'était pas donné la peine de connaître par lui-même les finances de *Louis XIII*. Il avance hardiment

que chacune des cinq années de la guerre n'avait coûté que soixante millions ; cela n'est pas vrai ; j'ai en main l'état de l'année 1639 ; il se monte à soixante dix-huit millions neuf cents mille livres. Il est encore faux qu'on ait payé ces charges sans moyens extraordinaires : il y eut beaucoup de taxations , beaucoup d'augmentations de gages , dont la finance fut fournie ; on augmenta les droits dans les provinces ; on mit une taxe d'un écu sur chaque tonneau de vin ; on porta la taille de trente-six millions deux cents mille livres, jusqu'à trente-huit millions neuf cents mille livres. En un mot, la plupart des choses rapportées dans ce livre sont aussi altérées que les propositions qu'on y fait sont étranges.

X X I I.

On demandera , sans doute , comment on a pu faire à la mémoire du cardinal de *Richelieu* l'affront d'imaginer qu'un tel livre était digne de lui ? Je répondrai que les hommes réfléchissent peu ; qu'ils lisent avec négligence ; qu'ils jugent avec précipitation , et qu'ils reçoivent les opinions comme on reçoit la monnaie , parce qu'elle est courante.

X X I I I.

SI on m'objecte que le P. *le Long* , et d'autres , ont cru le livre en effet l'ouvrage
du

du cardinal ; j'avouerais que le P. *le Long* a très-bien compilé environ trente mille titres de livres , et j'ajouterai que par cette raison-là même il n'a pas eu le temps de les examiner ; mais surtout je répondrais que quand on aurait autant d'autorités que le P. *le Long* a copié de titres , elles ne pourraient balancer une raison convaincante. Si pourtant la faiblesse des hommes a besoin d'autorités , j'opposerais au P. *le Long* et aux autres, *Auberi*, qui a écrit la vie du cardinal *Mazarin*, *Ancillon*, *Richard*, l'écrivain qui a pris le nom de *Vigneul de Marville*, et enfin *la Monnoie*, l'un des critiques les plus éclairés du dernier siècle ; tous ont cru le testament politique supposé.

X X I V.

M A I S , dit-on , en 1664 , l'abbé *des Roches*, ancien domestique du cardinal de *Richelieu*, donna sa bibliothèque à la forbonne , à l'exemple de son maître ; et dans cette bibliothèque on trouve un manuscrit du testament , conforme à l'imprimé , avec la même épître dédicatoire , et la même table des matières. C'est ce manuscrit même , remis à la forbonne , qui achève de prouver l'imposture. Il est remis vingt-deux ans après la mort du cardinal , sans aucun enseignement , sans la moindre indication de la part de l'abbé *des Roches*. Ce

domestique du cardinal et la forbonne elle-même négligèrent cet ouvrage, et ce n'est que depuis deux ans qu'on lui a donné place sur des tablettes. Si le manuscrit avait été copié sur l'original, on l'aurait plus respecté, on trouverait quelques marques de son authenticité, on verrait à la fin de la lettre au roi, la souscription du cardinal de *Richelieu*. Elle n'y est point. On n'a pas osé pousser l'effronterie jusqu'à signer ce nom. Pour peu que le cardinal eût laissé seulement quelques mémoires qui eussent eu quelque rapport (même éloigné) avec le testament, on les eût rapportés; on eût donné quelque crédit à la hardiesse de celui qui imputait tout l'ouvrage à ce ministre. Mais non : il n'y a pas un mot à la fin ni à la tête du manuscrit dont on puisse tirer la plus légère induction. Donc l'abbé *des Roches* regardait lui-même ce manuscrit avec la même indifférence qu'on l'a regardé très-long-temps dans la forbonne.

Imaginons un moment que le testament soit l'ouvrage du cardinal; ce seul mot *testament* impose un devoir indispensable à son domestique de légaliser la copie, de la déclarer juridiquement collationnée avec l'original. S'il manque à ce devoir, il est coupable; il donne à tout le monde le droit de s'inscrire en faux contre lui : mais l'abbé *des Roches* possédait ce

manuscrit au même titre que d'autres curieux. Il fallait bien que cet ouvrage fût écrit à la main avant d'être imprimé ; il fallait même , pour le dessein de l'impositeur , qu'il en courût plusieurs copies manuscrites , et qu'on se les prêtât avec mystère , comme un monument singulier. Le silence du domestique , encore une fois , prouve que le maître n'est point l'auteur du testament ; et toutes les autres raisons prouvent qu'il n'a pu l'être.

X X V.

MAIS on dit qu'on difait , il y a soixante et dix ans , que madame la duchesse d'*Aiguillon* avait dit , il y a quatre-vingts ans , qu'elle avait eu une copie manuscrite de cet ouvrage. On a trouvé une note marginale de M. *Huet* ; et cette note dit qu'on avait vu le manuscrit chez madame d'*Aiguillon* nièce du cardinal. Ne voilà-t-il pas de belles preuves ? Oui , je crois sans peine que tous ceux qui s'intéressaient à la mémoire du cardinal , voulaient avoir un manuscrit qui portait son nom , et que l'auteur voulait accréditer par ce nom même ; et de-là je conclus que ce manuscrit était manifestement supposé ; puisque de tous les parens , de tous les domestiques , de tous les amis de ce ministre , aucun n'a jamais pris

la moindre précaution pour établir l'authenticité du livre.

X X V I.

QUE la curiosité humaine se fatigue maintenant à chercher le nom du fauffaire, je ne perdrai pas mon temps dans ce travail. Qu'importe que *Courtitz*, ou un autre, ait forgé le testament de *Mazarin*, de *Colbert*, et de *Louvois*? Qu'importe le nom du fourbe, pourvu que la fourberie soit découverte? Qu'importe que *Statman*, ou *Chevremont* ait pris insolemment le nom de *Charles V* duc de Lorraine? Mérite-t-on d'être connu pour avoir fait un mauvais livre? Que gagnerait-on à connaître les auteurs de toutes les plates calomnies, de toutes les critiques impertinentes dont le public est inondé? Il faut laisser dans l'oubli les auteurs qui se cachent sous un grand nom, comme ceux qui attaquent tous les jours ce que nous avons de meilleur, qui louent ce que nous avons de plus mauvais, et qui font de la noble profession des lettres, un métier aussi lâche et aussi méprisable qu'eux-mêmes.

DOUTES NOUVEAUX

Sur le testament attribué au cardinal de Richelieu.

LORSQUE M. de *Foncemagne*, en 1750, écrivit pour soutenir l'authenticité du *Testament politique*, voici ce qu'on lui répondit, et ce qui ne fut pas imprimé, parce que l'auteur de cette réponse voyagea hors de sa patrie.

„ UN académicien connu de ses amis par la douceur de ses mœurs, et du public par ses lumières, a écrit contre mon sentiment.

Son ouvrage est plein de cette sagesse, et de cette politesse que son titre annonce. Tout homme doit se défier de son opinion, lorsqu'il est repris par un tel critique.

Mon illustre adversaire emploie toute la sagacité de son esprit à prouver que ce testament politique, attribué au cardinal de *Richelieu*, est en effet de ce grand ministre. On voit (ce qui est assez commun) qu'il tâche de croire, et qu'il doute. Il a trop d'esprit et trop de raison pour ne pas apercevoir les contradictions, les erreurs, les anachronismes dont ce livre est rempli : il fait sans doute, mieux que moi, que les grands-hommes ne disent jamais d'inepties. Voilà pourquoi il avoue, après s'être tourné de tous les côtés, que le

cardinal de *Richelieu* n'a dicté ni écrit tout l'ouvrage, et qu'il en a confié la rédaction à des ouvriers subalternes. Je n'en veux pas davantage. Avouer qu'un testament politique, destiné par un premier ministre à un roi, un ouvrage qui devait être si secret, est cependant de plusieurs mains, c'est avouer qu'il n'est pas du premier ministre.

Si j'avais l'honneur d'entretenir ce sage adverfaire qui fait douter, je lui dirais: Avouez qu'au fond vous ne croyez pas qu'il y ait un mot du cardinal dans ce testament; pensez-vous de bonne foi que le chevalier *Walpole* se fût avisé d'écrire un catéchisme de politique pour le roi *George I*? l'idée seule vous en paraît ridicule. Examinez la situation où était le cardinal de *Richelieu* avec *Louis XIII*, et vous conviendrez peut-être que la seule pensée de faire un pareil livre pour l'usage de ce monarque, était cent fois plus déplacée.

Songez que *Louis XIII*, toujours malade, était menacé d'une mort prochaine; songez que le cardinal de *Richelieu* pensait à faire exclure de la régence le frère unique du roi; songez au caractère d'un ambitieux; et voyez s'il est dans son cœur de s'occuper de principes d'éducation, de parler des vitres de la sainte chapelle de Paris, des trois sentences requises pour punir les clercs; d'intituler un chapitre,

du règne de Dieu ; de recommander la chasteté, et à qui ? à un monarque infirme , âgé de quarante ans , auquel on espère survivre : car en 1639 , et au commencement de 1640 , le cardinal de *Richelieu* se portait bien encore , et vous savez jusqu'où il poussa ses espérances.

Je ne veux que cette seule raison. Le testament fût-il aussi bien fait qu'il l'est mal ; fût-il en effet (ce qu'il n'est point du tout ,) un vrai testament politique ; fût-il un développement sage et profond de la conduite que *Louis XIII* devait tenir avec toutes les puissances de l'Europe , avec ses alliés et ses ennemis , dans la crise la plus violente , avec sa femme , avec son frère , avec les princes de son sang , et les généraux , et les ministres ; en un mot l'ouvrage fût-il digne du cardinal de *Richelieu* , j'oserais croire encore qu'il n'en est point l'auteur. Je vous dirais qu'il n'est pas dans la vraisemblance qu'*Agrippa* fasse un tel testament politique pour *Auguste* , ni *Séjan* pour *Tibère* , ni *la Trimouille* pour *Charles VII* , ni *George d'Amboise* pour *Louis XII* , ni *Volsy* pour *Henri VIII* , ni *Buckingham* pour *Jacques I* , ni *Olivarès* pour *Philippe IV* , ni enfin *Richelieu* pour *Louis XIII*. Un ministre dit à son maître de vive voix tout ce qu'il croit important , et surtout il ne fait point de testament pour lui dire des choses vagues , inutiles et fausses.

*Scilicet is magnis labor est, ea cura potentes
Sollicitat.*

Ces fortes de livres font d'ordinaire le partage des politiques oisifs. Quand le duc de *Sulli* dans sa retraite fit composer ses mémoires par ses secrétaires, il ne donna point de leçons d'enfans à *Louis XIII*.

Vous avez beau employer toutes les ressources de votre esprit, vous avez beau recueillir quelques maximes éparfes dans le testament politique pour tâcher de les faire regarder comme des émanations de l'ame du cardinal de *Richelieu* : eh, Monsieur, vous savez mieux que moi que *Balzac*, *Sirmond*, *Chapelain*, *Silhon*, *Sérifi* en ont débité dix fois davantage. Depuis quand les lieux-communs sont-ils un si grand mérite ? ne trouve-t-on pas des maximes partout ? J'ouvre le prétendu testament de *Louvois* dont *Courttilz* est l'auteur ; j'y vois : *L'exemple tient très-souvent lieu de raison. Il est de la prudence de faire place au torrent ; il perd sa rapidité dans sa course. Qui veut s'élever trop haut attire l'envie de ses égaux, et la haine de ses supérieurs.* Il y en a cent de cette espèce. On en trouve dans le testament ridicule du cardinal *Albéroni*, et dans celui du maréchal de *Belle-Isle*. Je suppose que quelques-unes des maximes et des anecdotes qui sont dans le livre attribué

au cardinal , aient été en effet recueillies de sa bouche : s'ensuivra-t-il qu'on doive lui attribuer l'ouvrage ? faut-il d'ailleurs de si grands efforts de génie pour rappeler quelques petites anecdotes , quelques circonstances de la vie privée d'un prince , d'un ministre , et pour savoir les appliquer ? n'est-ce pas un artifice commun , pratiqué non-seulement par tous ceux qui se font avifés de forger des testamens politiques , mais par les auteurs de tous les faux mémoires dont nous sommes inondés ?

Vous avez déterré , comme moi , un misérable manuscrit plein d'antithèses et d'hyperboles , digne du pédant *Granger* , intitulé *Testamentum politicum*. Il paraît que cette rapsodie pouvait annoncer , à toute force , un ouvrage plus étendu ; et de-là vous inférez que le cardinal de *Richelieu* pourrait bien avoir part à cet ouvrage plus étendu , et que c'est son testament politique ! A quoi est-on réduit en tout genre , quand on veut prouver ce qui est improbable !

Nous pouvons , Monsieur , mettre au rang des mensonges imprimés le petit traité du capucin *Joséph* , de l'unité du ministre , présenté à *Louis XIII*.

De bonne foi pensez-vous qu'un capucin ait donné un mémoire au roi , par lequel il

lui enseignait qu'il fallait qu'un roi crût en tout son premier ministre ; qu'il ne crût rien contre son premier ministre ; qu'il révélât à son premier ministre tout ce qu'on lui dirait contre lui ; qu'il comblât d'honneurs et de biens son premier ministre ; qu'il donnât une autorité sans bornes à son premier ministre ? Est-il bien vraisemblable qu'un grand-homme se soit servi auprès d'un maître très-défiant , d'un artifice si grossier ? Si un capucin , ami de votre maître-d'hôtel , venait vous présenter un pareil mémoire , vous renverriez le capucin dans son couvent , et vous pourriez bien vous défaire de votre maître-d'hôtel.

Souffrez qu'après avoir fait avec vous ces petites réflexions , et avoir jusqu'ici écrit en critique sur cette matière , j'ose vous parler à présent en citoyen.

Parmi les maximes très-triviales dont le testament politique est plein , il y en a de fort dures. Parmi les conseils qu'on ose y donner , il y en a de bien violens. L'auteur du testament a cru qu'en faisant parler le cardinal de *Richelieu* , il fallait le faire parler en homme d'une sévérité outrée , comme *Corneille* , en mettant les anciens Romains sur le théâtre , leur a donné quelquefois plus d'orgueil et de férocité qu'ils n'en avaient , ou plutôt comme un domestique parle souvent avec fierté au nom de son maître.

Mais, Monsieur, quel service rendrait-on aux hommes en voulant mettre sous le nom d'un prêtre, d'un évêque, d'un grand ministre, des maximes impitoyables? Nous vivons sous un roi doux, bienfaisant, indulgent; mais il se peut faire que dans la suite des siècles, notre nation ait des souverains moins remplis d'humanité. Ne seront-ils pas encouragés à la dureté, à l'abus de la suprême puissance, quand ils croiront que le plus grand ministre de l'Europe a conseillé à son maître de ne point pardonner, de dépouiller tous les magistrats qui consument leur vie à étudier et à maintenir les lois, qui exercent une des plus nobles fonctions de la royauté, et qui n'ont d'autre récompense de leurs travaux que leurs travaux mêmes; de les dépouiller, dis-je, de leurs droits et de leurs privilèges; enfin de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand conseil, &c., et d'enrôler la noblesse comme des payfans? Ces deux propositions, aussi tyranniques qu'extravagantes, n'auraient-elles pas dû suffire pour deffiler les yeux?

Non-seulement je vous soumets, Monsieur, toutes les raisons que j'ai alléguées, mais j'en appelle à toutes celles que votre bon esprit vous fournit; je réclame l'intérêt du genre-humain. Remercions à jamais le juste, le

modéré , l'élégant précepteur du duc de *Bourgogne*, d'avoir écrit le *Télémaque* ; et souhaitons que le cardinal de *Richelieu* n'ait point écrit ce testament.

Vous avez un cœur digne de votre génie ; que l'un et l'autre s'unisse pour daigner m'éclairer si je me trompe. »

M. de *Foncemagne* a travaillé depuis à m'éclairer ; il a cherché par-tout des copies du testament politique ; il a fait réimprimer ce célèbre ouvrage , et l'a rendu encore plus célèbre par ses remarques. Je prends la liberté de lui demander de nouvelles instructions ; et j'entre en matière.

NOUVEAUX DOUTES

Sur l'authenticité du testament politique attribué au cardinal de Richelieu , et sur les remarques de M. de Foncemagne.

Objection.

IL est dit dans la préface du *Testament politique* du cardinal de *Richelieu*, nouvellement imprimé à Paris chez le Breton 1764 :

» M. de *Voltaire* attaqua le testament politique en 1749 , dans une courte dissertation » intitulée , *Des mensonges imprimés , &c.* Le

» paradoxe qu'il voulait établir trouva des
 » contradicteurs. Entre les écrits qui furent
 » publiés, on distingua celui qui portait le
 » titre de *Lettre sur le testament politique* ; lettre
 » polie et solide, dans laquelle M. de *Voltaire*
 » ne put avoir à se plaindre que de la force
 » des preuves qu'on lui opposait. »

Réponse.

L'OPINION de M. de *Voltaire*, bien loin d'être un paradoxe, est l'opinion d'*Aubert*, historiographe du cardinal de *Richelieu*, et pensionné de la duchesse d'*Aiguillon* sa nièce. C'est l'opinion de *Gui-Patin*, de *Richard*, de *le Vassor* ; c'est le sentiment d'*Ancillon*, de l'auteur très-instruit déguisé sous le nom de *Vigneul*, du père d'*Avrigni*, auteur des excellens mémoires pour servir à l'histoire du dix-septième siècle, du judicieux et profond *le Clerc*, et enfin du sage et savant *la Monnoie*.

Quelle autorité plus forte que celle d'*Aubert*, qui écrivait sous les yeux de la nièce du cardinal, de sa nièce chérie, dépositaire de tous ses sentimens et de tous ses papiers ? Serait-il possible que l'écrivain de la vie du cardinal eût supprimé un fait aussi essentiel que celui du testament politique, qui devait avoir été présenté à *Louis XIII* par la famille du cardinal, et dont une copie authentique devait être

entre les mains de cette duchesse ? Ne lui aurait-elle pas fait voir ce fameux testament ? Ne lui aurait-elle pas dit : comment oubliez-vous un ouvrage si intéressant , si public, et qu'on croit si glorieux pour mon oncle ? M. de *Foncemagne* fait assez du moins que c'est ainsi qu'en aurait usé une troisième duchesse d'*Aiguillon*, non moins célèbre que les deux autres , par tout ce qui peut mériter l'estime et les hommages du public.

Non-seulement *Auberi* ne parle point de ce testament dans cette histoire , mais voici comme il s'exprime dans celle du cardinal *Mazarin* : (a)

» On a imprimé ces derniers jours (c'est-à-
 » dire en 1688) un testament politique du
 » cardinal de *Richelieu*, contre lequel il n'y
 » a point de lecteurs , pour peu de lumière
 » et de connaissance qu'ils aient de l'his-
 » toire du temps , qui ne réclament et ne se
 » récrient. Il ne faut , pour le détruire , que
 » les mêmes raisons dont l'imprimeur se sert
 » pour effayer de l'établir.

» Ce n'est en effet qu'un ouvrage de doc-
 » trine , qui traite particulièrement des appels
 » comme d'abus , des cas privilégiés , de la

(a) *Auberi*, histoire du cardinal *Mazarin*, tome IV, pages 337 et 338, édition de 1718, à Amsterdam chez le Cène.

” régale prétendue par la sainte chapelle sur
 ” tous les évêchés de France, des exemptions
 ” du patronage ecclésiastique et laïque, du
 ” droit d’indult et d’autres matières sembla-
 ” bles ; de forte que c’est tacitement reprocher
 ” à un si fameux ministre l’ambition et la honte
 ” d’avoir voulu s’ériger en auteur, et faire
 ” à-peu-près des recherches comme celles de
 ” *Pasquier*.

” D’ailleurs, étant un ouvrage assez gros,
 ” et rempli d’observations fort communes,
 ” on ne saurait s’imaginer auquel de ses
 ” secrétaires il l’aurait dicté, et encore moins
 ” comme il l’aurait écrit lui-même. Il est
 ” constant que le cardinal de *Richelieu* a tou-
 ” jours dicté, et n’a jamais guère écrit.

” Mais il y a plus : on y remarque force
 ” impertinences, bévues, et suppositions. Ce
 ” prétendu testament commence par une lettre
 ” du testateur au feu roi, avec la souscription
 ” *Armand Dupleffis* : cependant il n’a jamais
 ” souscrit ses lettres à *Louis XIII* que de deux
 ” manières, ou comme évêque, ou comme
 ” cardinal. La première des deux était *l’évêque*
 ” *de Luçon*, et l’autre *le cardinal de Richelieu*.
 ” Il n’y en doit point avoir de troisième ; et
 ” s’il s’en trouve, ce ne peut être qu’une
 ” pièce supposée.

„ On opine à-peu - près de même du
 „ reproche qu'on lui fait faire aux ennemis,
 „ de marquer l'année 1638 pour lui avoir
 „ été favorable, sur ce que la prise de Brifac
 „ devait avoir effacé toutes nos disgraces.
 „ Ce lui aurait été une espèce de crime que
 „ d'omettre notre plus signalé bonheur de
 „ cette année-là, qui fut la naissance de
 „ monseigneur le dauphin.

„ Cette omission donc n'était guère moins
 „ remarquable que la contradiction qui se
 „ voyait au même testament, où il est dit,
 „ tantôt que la paix était faite, et tantôt
 „ qu'elle ne l'était pas. D'où il se peut infail-
 „ liblement conclure que cette pièce est
 „ d'autant plus fautive qu'elle était tout-à-fait
 „ inutile. „

Quand il n'y aurait que cette preuve, elle
 suffirait, à mon avis, pour constater que le
 testament politique ne peut être du cardinal
 de Richelieu.

Le dernier critique qui a fait voir évidem-
 ment la supposition, est le savant *la Monnoie* :
 on veut récuser aujourd'hui son témoignage,
 parce qu'il est trop décisif; et on se contente
 de dire que ce *savant homme n'avait pas tourné*
ses études du côté de ces recherches.

C'est précisément à ces recherches qu'il
 s'appliqua ses dernières années; voyez sa *Vie*

de Ménage, ses additions au *Ménagiana*, sa dissertation sur le livre des *Trois imposteurs*; c'était dans cette partie qu'il excellait.

Dans une discussion de cette nature, le lecteur doit, ce me semble, agir comme un juge équitable, qui n'adjugera jamais à personne un bien contesté que sur des preuves évidentes.

Vous assurez, malgré la déposition formelle de l'historiographe du cardinal de *Richelieu*, payé pour faire son panégyrique, que le testament politique est de ce ministre. On vous y montre des méprises grossières, indignes de tout homme en place et de tout écrivain. Montrez-nous donc quelques preuves convaincantes que le cardinal de *Richelieu* est en effet l'auteur de ces bévues.

Vous êtes tenu de faire voir au moins l'ouvrage signé de sa main; vous n'avez que cette unique ressource, et encore nous examinerons si cette preuve serait décisive.

Objection.

Il ne paraît pas facile, dit-on, dans la préface de l'éditeur du nouveau testament politique, de concilier l'opinion où l'on était à l'hôtel de Richelieu, que le testament politique était du cardinal de Richelieu, avec ce qu'avance M. de Voltaire, qu'ayant fait demander chez tous les

héritiers du cardinal, si on avait quelque notion que le manuscrit du testament ait jamais été dans leur maison, on répondit unanimement que personne n'en avait eu la moindre connaissance avant l'impression.

Réponse.

RIEN n'est plus aisé à concilier. M. de *Voltaire* chercha ce manuscrit dans l'hôtel de *Richelieu*; il ne l'y trouva pas, et les dépositaires des archives lui dirent qu'ils ne l'avaient jamais vu. En effet le seul exemplaire manuscrit qui avait été chez madame la duchesse d'*Aiguillon*, seconde du nom, comme il était dans trente autres bibliothèques de Paris, fut transféré en 1705 avec d'autres papiers du cardinal, au dépôt des affaires étrangères. Nous verrons en son lieu de quelle autorité est ce manuscrit.

Réflexion.

D'où venait l'édition du prétendu testament politique imprimé en 1688? pourquoi l'éditeur ne cite-t-il pas ses garans, ses autorités? d'où a-t-il reçu ce manuscrit? C'est une pièce si importante par le nom du respectable auteur à qui on l'attribue, par le monarque auquel elle est adressée, par le sujet qu'elle annonce, que l'éditeur est indispensablement obligé de dire et de prouver comment un

écrit de cette nature était tombé entre ses mains ; il ne l'a pas fait ; on ne lui doit donc nulle créance, comme on l'a déjà dit.

Il n'en est pas de même, ce me semble, des mémoires du cardinal de *Retz*, de *Talon*, de *Montchal*, de *la Porte*. Personne n'a douté des auteurs de ces mémoires ; au lieu qu'une foule de savans critiques a toujours nié que le testament politique fût de l'illustre cardinal de *Richelieu*. Ce testament est bien autrement important que tous les mémoires dont nous parlons.

Ces mémoires portent tous un caractère de vérité qui ne permet aucun doute sur leurs auteurs. Au contraire, les anachronismes, les erreurs de toute espèce qui fourmillent dans le testament du cardinal, font naître des doutes dans l'esprit de tous ceux qui réfléchissent.

Objection.

M. de Foncemagne dit que dans le catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin, on trouva un testament politique du cardinal de Richelieu, relié en maroquin rouge.

Réponse.

IL fait bien que ce maroquin rouge n'est pas une preuve que ce testament fut présenté à *Louis XIII*. Un romain qui aurait eu dans

sa bibliothèque un *Pétrone* en maroquin rouge, aurait-il dû conclure que cet ouvrage licencieux d'un jeune débauché, sortant des écoles, était l'ouvrage du consul *Petronius* ? On aurait beau relier les fausses décrétales en maroquin rouge, elles n'en seraient pas moins fausses.

Aussi le judicieux M. de *Foncemagne* ne fait pas grand fond sur cette preuve qu'il allègue.

Objection très-forte de M. de Foncemagne.

Ce sage et savant critique me fait une objection bien plus importante, et qui peut faire une très-grande impression sur les esprits ; c'est qu'il se trouve au dépôt des affaires étrangères une copie du testament du cardinal de *Richelieu*. Je ne suis pas à portée de la voir dans le fond de mes déserts ; et quand je ferais au Louvre, je ne pourrais m'en rapporter à mes yeux, à qui la lumière est presque entièrement refusée. Je fais lire la lettre de M. de *Foncemagne*, je dicte mes doutes, et je lui demande des éclaircissements.

Le nouveau testament qu'il a fait imprimer porte, dit-il, des corrections en marge, de la main du cardinal de *Richelieu* ; ces corrections, d'une demi-ligne, sont dans le discours préliminaire intitulé : *Maximes d'Etat* ou *Testament politique*, succincte narration des grandes actions du roi.

A la fin de cette succincte narration, on prétend que le cardinal de *Richelieu* a écrit de sa main :

*Monaco ,
si vous reperdez
Aire ,
galères d'Espagne
perdues par la tempête.
distribution de
bénéfices.*

Réponse.

Je supplie d'abord M. de *Foncemagne* de vouloir bien instruire le public si on a confronté l'écriture reconnue du cardinal de *Richelieu* avec ces notes marginales ; cet éclaircissement est d'une nécessité indispensable : je ne cherche comme lui que la vérité. Le cardinal fe fait souvent mettre de pareilles notes par *Bois-Robert* et par son médecin *Citois*, comme le rapporte *Pélisson* dans son histoire de l'académie, au sujet de la critique du *Cid*. Je m'en rapporte entièrement à M. de *Foncemagne*, comme je le dois.

En second lieu, oserai-je dire que cette narration succincte, qui est au-devant du testament politique, me paraît une preuve évidente de la supposition du testament ?

Je prie le lecteur attentif de faire avec moi ses réflexions qui vaudront mieux que les miennes.

Madame la duchesse d'*Aiguillon*, seconde du nom, avait, dit-on, entre les mains ce dépôt précieux : l'authenticité du testament politique était combattue hautement par plusieurs écrivains.

Comment ne se trouva-t-il personne dans sa maison qui opposât cette pièce victorieuse à l'incrédulité des favans? comment surtout la seconde duchesse d'*Aiguillon* ne s'éleva-t-elle pas contre l'avocat *Auberi*, pensionnaire de sa maison, auteur de l'histoire de son grand oncle? Il osait s'inscrire en faux contre le testament, dont elle avait, dit-on, l'original marginé de la main du cardinal; n'y a-t-il pas la plus grande vraisemblance qu'elle ne pouvait confondre *Auberi*, puisqu'elle ne le confondit pas, et que cet avocat était comme ceux d'aujourd'hui qui préfèrent la vérité à tout? Enfin si tout le testament était du cardinal, pourquoi n'était-il pas signé de sa main?

Accordons que la petite note, *si vous reperdez Aire*, est du cardinal; qu'en pouvez-vous conclure? qu'il est physiquement impossible que le cardinal ait ni fait ni dicté depuis le prétendu testament politique. Aire avait été prise par le maréchal de *la Meilleraie* le 27

juillet 1641 ; elle fut reprise par les Espagnols la même année, le vingt-fix août, (que nous appelons le mois d'*août* par corruption ;) donc ce ne fut que depuis la fin de juillet 1641 que le cardinal put écrire ou faire écrire le prétendu testament à la suite de la narration succincte. Et cependant on le fait parler dans son prétendu testament tantôt en 1640, tantôt en 1638.

Il avait ce dessein, je le veux ; il dit à M. de *Montchal* archevêque de Toulouse, son ennemi, en le trompant et en répandant des larmes, (*b*) qu'il voulait ressembler à l'empereur *Auguste* : à la bonne heure. *Auguste* avait fait rédiger un état des forces de l'Empire, des finances, des légions, des frontières, des voisins de l'Empire, comme les Germains septentrionaux, les Daces, les Parthes, &c. Il n'est point de prince d'Allemagne qui n'ait un pareil mémoire raisonné dans son cabinet : c'est ce que le cardinal voulait et devait faire ; et c'est assurément ce qu'on ne trouve pas dans le testament politique. Il ne put en avoir le temps depuis le mois d'*août* 1641 ; ce fut alors que la conspiration du grand-écuyer *Cinq-Mars* commença à se tramer contre lui : il n'eut dès-lors aucun moment de repos ; sa santé s'altéra, et ce ministre au bord de son

(*b*) Mémoires de *Montchal*, pages 202 et 216.

tombeau , fefant couler le fang fur les échafauds , n'eut pas fans doute le loifir d'imiter *Augufte*.

Mais que devint donc cette note qu'on croit écrite de fa main à la fin de la narration fuccincte , qui eft fuivie des projets de l'abbé *Bourzeis* , pour ôter le droit de régale au roi de France , pour faire payer la taille aux parlemens , et pour enrôler la noblefle par force ? Cette note s'explique d'elle-même , et en voici le fens naturel.

J'ai eu à peine le temps , M. l'abbé , de parcourir la narration fuccincte que vous avez faite en mon nom pour me flatter ; vous ne deviez pas dire que *dès que j'entrai au confeil en 1624* , par la faveur de la reine-mère , je *promis au roi d'employer toute mon industrie et toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot , rabailfer l'orgueil des grands , et relever fon nom ;* premièrement , parce qu'un tel difcours eft rempli d'un orgueil infupportable ; fecondement , parce qu'il eft entièrement faux. Toute la France fait que dans l'année 1624 j'entrai au confeil malgré la répugnance extrême du roi. Après avoir long-temps follicité le marquis de *la Vieuville* , à qui je jurai fur l'euchariftie une amitié inviolable , et que je fis enfuite exiler , je n'eus d'abord aucun

crédit

crédit, aucun département : le roi ne connaissait pas alors tout mon zèle, et je n'avais rendu aucun service signalé.

Vous parlez avec trop d'emphase, *de la victoire que les armes de S. M. remportèrent à Castelnaudari*. Tout le monde fait assez que cette grande victoire fut à peine une escarmouche. Le duc de *Montmorenci* étant allé reconnaître un poste à la tête de soixante maîtres, un corps avancé, qui se trouva vis-à-vis sur le bord d'un fossé, tira quelques coups; *Montmorenci*, emporté d'une ardeur téméraire, franchit le fossé, et n'étant suivi que de six personnes seulement, il fut percé de coups et fait prisonnier : il est vrai que je l'ai fait mourir sur un échafaud; mais vous pourriez m'épargner cet éloge.

Vous me louez beaucoup; de justes éloges encouragent; mais certains mensonges imprimés ou manuscrits diminueraient ma gloire, au lieu de l'accroître. Gardez-vous surtout, dans votre narration, de me faire parler d'une manière indécente, de me prêter des injures atroces contre la brave et fidèle nation espagnole, avec laquelle je suis déjà en négociation; ne me faites pas dire *qu'elle a rendu les Indes tributaires de l'enfer*; ces invectives sont d'un mauvais rhéteur, et non d'un ministre.

Quand vous me faites parler d'un héros tel que le duc *Henri de Rohan*, ne me faites pas dire que *sa terreur panique nous a fait perdre la Valteline*. Nul guerrier n'a été moins sujet aux terreurs paniques que lui ; et vous ressembleriez à ce poëte italien qui, dans un opéra, introduit *César* criant aux siens dès la première scène, *alla fuga, allo scampo, signori*. Corrigez toutes les indécences pareilles dont vous parfumez votre narration succincte, et mettez des vérités à la place des injures.

Ajoutez à votre narration la conquête d'Aire, que je crains bien qui nous soit enlevée. Parlez de la dernière distribution des bénéfices, si vous voulez ; corrigez toutes les fautes de votre ouvrage, et je le reverrai quand j'en aurai le temps.

Si jamais vous avez la fantaisie de coudre vos idées chimériques à votre narration, n'allez pas me faire dire que je veux abolir le droit de régale ; vous me feriez passer pour un homme qui abandonne les intérêts du roi et de la patrie ; vous me rendriez odieux à tous les parlemens. J'ai signé deux arrêts du conseil pour forcer les évêques, qui se prétendent exempts de la régale, à montrer leurs titres ; ce n'est pas là vouloir abolir la plus ancienne prérogative de la couronne : c'est M. de *Montchal*, archevêque de Toulouse,

qui fait courir ces bruits injurieux; il m'appelle dans ses manuscrits, qu'on m'a montrés, *cruel et timide*; (c) il me compare au tyran *Phocas*; il dit à tout le monde que j'abrège les jours du roi, que je le ferai bientôt mourir. (d)

Il dit que je me déclare contre la régale, parce que je n'ai pas payé la mienne à la sainte chapelle. (e)

Il dit qu'on me déplaît en me refusant le titre de *chef de l'Eglise gallicane*. (f)

Il dit que je mourrai dans l'année pour avoir persécuté l'Eglise de DIEU. (g)

Gardez - vous bien, encore une fois, de parler de régale. Voulez - vous qu'ayant été assez mal avec Rome, pendant mon ministère, je lui fasse ma cour après ma mort?

Si le cardinal de *Richelieu* n'a pas tenu ce langage, il a dû le tenir; et cette narration succincte est si mal faite, si odieuse en quelques endroits, si remplie de faussetés évidentes, si insultante pour les familles les plus considérables, qu'il n'est pas étonnant que la duchesse d'*Aiguillon* ne la fit pas voir au public qu'elle aurait révolté.

(c) Mémoires de *Montchal*, page 9.

(d) *Idem*, page 7.

(e) *Idem*, page 216.

(f) *Idem*, page 180.

(g) *Idem*, page 188.

Ainsi cette note qu'on assure être de la main du cardinal de *Richelieu*, au bas de la narration succincte, me paraît une preuve évidente qu'il n'a jamais vu le testament politique: s'il l'avait vu, il y aurait mis quelques notes selon sa coutume. Ce testament, rempli d'erreurs en tout genre, méritait bien quelques remarques; et si malheureusement il l'avait approuvé, il y aurait mis son nom: il n'a fait ni l'un ni l'autre, donc il est bien probable que le testament n'est point de lui.

Objection non moins importante.

Monsieur le marquis de *Torci*, en 1705, fit retirer, dit-on, des effets de la succession de madame la duchesse d'*Aiguillon*, les papiers du ministère du cardinal de *Richelieu*. Le testament politique fut remis, avec tous ses papiers, dans le dépôt des affaires étrangères, lorsqu'en 1710 il forma ce dépôt, avec la permission de Louis XIV, dans le donjon au-dessus de la chapelle du Louvre. C'est M. le *Dran*, chargé du dépôt, qui a donné cette note.

Réponse.

J'avoue que je n'ai pas consulté M. le *Dran*; il n'était pas alors chargé de ce dépôt, lequel n'était pas, ce me semble, encore en règle; et aujourd'hui je ne puis consulter personne;

je m'en rapporte toujours à ceux qui vivent à Paris, et qui ont des yeux ; et voici sur quoi je les prie de vouloir bien m'instruire.

La *succincte narration* ne me paraît avoir aucun rapport avec la suite du testament. M. de *Foncemagne* dit lui-même : „ Ce sont „ deux parties distinctes du même tout. *Voilà*, „ *Sire*, dit le cardinal en finissant la première, „ *ce que vous avez fait pour votre gloire* ; et il „ me semble lui entendre dire en commençant „ la seconde, qui est le testament proprement „ dit : *Voilà, Sire, ce que vous devez faire „ pour vos sujets.* „

De-là je conclus ce que M. de *Foncemagne* devait, ce me semble, nécessairement conclure, que le testament politique proprement dit ne peut être du cardinal de *Richelieu*.

Si le cardinal dans la narration succincte a parlé de la conduite qu'ont tenue les généraux d'armée contre l'Allemagne et l'Espagne, il va parler, sans doute, de la conduite qu'ils doivent tenir. S'il a fait mention des négociations avec toutes les puissances voisines, il va expliquer comment il faut négocier dans la situation présente qui est très-épineuse, avec l'Italie, la Hollande, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre. S'il s'est étendu sur l'invasion du Piémont, il va enseigner la manière de le

conserver. S'il a dit quelque chose des révolutions de la Catalogne et du Portugal, il va montrer par quels ressorts on peut profiter de ces grands événemens. Lisez ; il parle de cas privilégiés et du droit de présenter aux cures.

Je suis jusqu'à présent du premier avis de M. de *Foncemagne* ; que le cardinal de *Richelieu* pouvait avoir projeté de faire ce qu'on appelle *un testament vraiment politique* ; qu'il avait donné à l'abbé de *Bourzeis* la commission de rédiger la narration succincte ; qu'il avait fait quelques notes de sa main, comme il en fit, *au jugement de l'académie, sur le Cid*. Mais de ce qu'il écrivit deux ou trois notes sur cet ouvrage de l'académie, s'ensuit-il qu'il en fut l'auteur ? non sans doute ; un ministre qui avait à combattre la maison d'Autriche, les protestans, la moitié de la France, la cour et le caractère de son maître, n'avait pas plus le temps de faire la critique raisonnée du *Cid*, que de travailler lui-même à toutes les pièces des cinq auteurs dont il donnait quelquefois l'idée rapidement, à *Rotrou*, à *Scudéri*, à *Colletet*, &c. et dont il se contentait de faire quelques vers.

Quand je fis l'histoire de la guerre de 1741, à Versailles chez M. le comte d'*Argenson*, ce ministre en margina quelques pages. S'est-on

jamais avisé d'attribuer à M. d'*Argenson* cet ouvrage, dont on m'a volé plusieurs cahiers informes, ridiculement imprimés ?

Je présume surtout que depuis 1638, depuis le 28 juillet 1641, le cardinal, qui écrivait très-peu, ne put jamais ni avoir assez de loisir, ni en abuser assez pour s'étendre, dans un long ouvrage, sur toute autre chose que sur les affaires de son maître, pendant que la guerre contre la maison d'Autriche mettait la France en alarmes, que *Picolomini* battait les Français, que la province de Normandie était révoltée, que les révolutions du Portugal et de la Catalogne exigeaient toute l'attention du ministère ; pendant que le comte de *Soissons*, le duc de *Guise*, et le duc de *Bouillon*, ligués avec l'Espagne, faisaient la guerre civile ; pendant qu'ils gagnaient contre les troupes du roi, ou plutôt contre le cardinal, la bataille de la *Marfée* ; pendant que la conspiration de *Cinq-Mars* se tramait ; enfin, pendant que tous ces orages conduisaient le cardinal au tombeau.

Était-ce alors le temps de parler des vitres de la sainte-chapelle, et de recommander la chasteté à *Louis XIII* moribond ?

Et qui fait-on prêcher la chasteté si mal à propos ? Il faut le répéter encore, c'est l'amant public de *Marion de Lorme* ; c'est celui

de la *Béjar*, qui disait qu'elle ne regrettait que deux hommes dans le monde, le cardinal de *Richelieu* et *Gros-René*. C'est celui qui jouit le premier de la fameuse *Ninon*, si j'en crois l'abbé de *Chateauneuf*, intime ami de cette personne si célèbre, à qui je l'ai ouï dire plusieurs fois dans mon enfance, et à qui je dois d'avoir été placé dans le testament de *Ninon*; testament beaucoup plus sûr que celui dont il est question. C'est enfin celui dont les amours sont décrits avec tant de naïveté par le cardinal de *Retz*, son rival auprès de madame de *la Meilleraie*, et son rival heureux.

Ce n'est pas assurément que je prétende reprocher à un ministre ses galanteries; je fais combien il est permis à un grand-homme, qui a pris une ville réputée imprenable, et qui a rendu des services à la patrie, de joindre les plaisirs aux travaux; mais combien eût-il été ridicule au cardinal, combien même dangereux, de parler de chasteté à *Louis XIII*, qui devait être très-instruit du tour que lui avait joué madame du *Fargis*, dame d'atour de la reine? Consultez sur cette aventure et sur tant d'autres, les mémoires du cardinal de *Retz*, dans les premières pages du premier livre de ces mémoires. Ne dites point que les amours du cardinal avec *Marion de Lorme*, ne sont connus que par les mémoires intitulés,

Galanteries

Galanteries depuis le commencement de la monarchie, et par le Dictionnaire de Bayle. Voyez ce que le cardinal de Retz en dit à l'endroit déjà cité, et ce qu'il ajoute sur madame de Fruge.

Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, parle de ses amours avec autant de vérité que de ceux du cardinal de Richelieu; mais il ne donne de leçon de chasteté à personne.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

N'est-il donc pas de la plus extrême vraisemblance que l'abbé de Bourzeis, ayant fait la narration succincte que le cardinal corrigea très-succinctement, s'avisa depuis de travailler de lui-même, et de joindre ses rêveries à la narration dont il était l'auteur? Il était le Colletet de la politique.

C'est le premier sentiment de M. de Foncemagne, c'est le mien, et je m'en rapporte au lecteur dont le jugement est sans prévention.

Réflexion.

J'AURAIS souhaité que M. de Foncemagne, en me réfutant, ou plutôt en m'instruisant, s'en fût rapporté seulement à ce qui est publié dans le tome IV de mes faibles ouvrages, imprimés à Genève en 1757, et non à des éditions antérieures, imprimées sans mon

aveu : j'aurais désiré qu'il eût consulté , à la page 298 de ce IV^e tome , le chapitre 48 intitulé : *Raisons de croire que le livre intitulé Testament politique , &c. est un ouvrage supposé.*

Il aurait vu que dans cette édition il n'est point question des millions d'or dont il parle. Ne mêlons point ces bagatelles à l'essentiel de la cause : des discussions inutiles détournent des grands objets ; allons toujours au fait principal dans toute affaire.

Objection.

J'AVAIS dit qu'il n'est pas naturel qu'un premier ministre demande l'abolition des comptans ; j'avais dit que l'affaire des comptans ne fit du bruit qu'au temps de la disgrâce de *Fouquet*. *M. de Foncemagne* me répond que l'affaire des comptans avait fait du bruit long-temps avant la disgrâce du surintendant ; le cardinal ne l'ignorait pas. Le grand *Henri* , dit-il , connaissait le mal établi du temps de son prédécesseur , et ne l'a pu ôter. L'exemple de *M. de Sulli* , &c.

Réponse.

JE m'en tiens à ces propres paroles , pour être fondé à croire que le testament politique ne peut être du cardinal de *Richelieu*. Les mémoires de *Sulli* ne parurent que long-temps

après la mort du cardinal ; ce ne peut donc être lui qui les cite , ce ne peut être que l'abbé de *Bourzeis*. L'affaire des comptans n'avait donc point fait de bruit avant la disgrâce de *Fouquet*.

Mais il y a bien plus. Voici comme l'auteur fait parler le cardinal : „ Entre les voies par lesquelles on peut tirer illicitement les deniers des coffres du roi , il n'y en a point de si dangereuses que celles des comptans , dont l'abus est venu à un tel point , que n'y remédier pas , et perdre l'Etat , c'est la même chose , &c. „

Qui disposait alors des comptans , je vous prie ? qui les signait ? C'était le cardinal lui-même. On lui fait donc dire qu'il tire *illicitement* les deniers des coffres du roi ; on met dans sa bouche une accusation de péculat contre sa personne ; on lui fait dire nettement qu'il est criminel de lèse-majesté. Une pareille absurdité est-elle possible ? est-elle concevable ? et après cette preuve de supposition , en faut-il d'autres encore ?

L'abbé de *Bourzeis* aura donc mis ses idées vers l'an 1660 à la suite de la narration succincte : ce manuscrit sera tombé entre les mains de madame la duchesse d'*Aiguillon* , seconde du nom ; on l'aura enlevé chez elle après sa mort , avec toutes les négociations du cardinal ;

voilà tout le mystère ; rien n'est plus naturel, plus simple , plus aisé à concilier.

Réflexion.

JE ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit de la fausseté des faits , des réflexions et des calculs. L'auteur du prétendu testament prétend *que quand on établit un nouvel impôt, on est obligé de donner une plus grande paye aux soldats.* Cela est faux dans tous les Etats de l'Europe; donc le cardinal de *Richelieu* ne peut l'avoir dit. M. de *Foncemagne* laisse cette objection accablante sans réplique.

Il est parlé dans le prétendu testament des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie , et d'Italie en Espagne. Il est impossible que le cardinal de *Richelieu*, surintendant des mers, ait parlé avec tant d'ignorance; aussi M. de *Foncemagne* se garde bien de justifier l'abbé de *Bourzeis* sur cet article.

Ce même abbé de *Bourzeis*, dans ce même prétendu testament, ose dire que la seule Provence a plus de beaux ports que la monarchie d'Espagne. Encore une fois, comment le surintendant des mers aurait-il pu avancer une fausseté si publique?

Preuves de la supposition du testament. Affaires de finance.

A toutes ces vraisemblances , qui me paraissent des certitudes , j'ajouterai toujours que si le cardinal a voulu donner des leçons à son maître , il a donné des leçons bien étranges : s'il entre dans quelques détails , il se trompe toujours : s'il parle de finances , chap. IX , il fait des fautes qu'un écolier qui apprendrait l'arithmétique ne commettrait pas.

De trente millions à supprimer , il y en a près de sept dont le remboursement ne devant être fait qu'au denier cinq , la suppression se fera en sept années et demie par la seule jouissance.

Premièrement , l'auteur met le denier cinq pour le denier vingt.

Secondement , comment imaginer que dans sept années et demie un fonds est absorbé par la jouissance à cinq pour cent ? ces cinq pour cent en sept années et demie font trente-sept et demi : or , je demande à *Barême* si trente-sept et demi font cent ?

Je prie tous les calculateurs , et tous les hommes versés dans la finance , de lire ce chapitre , et de dire s'ils ont jamais vu de pareils comptes , et de pareils projets de ministre.

Autres preuves.

VOUS voyez que sur terre et sur mer le rédacteur du testament politique s'éloigne assez des idées ordinaires. Il soutient qu'il n'y a point d'établissmens à faire dans l'Occident: les Anglais et les Hollandais nous ont bien prouvé le contraire; et il est très-certain que le feu comte *Maurice*, qui était plein de vie en 1642, gouvernait le Brésil que les Hollandais avaient conquis sur les Portugais.

M. de *Foncemagne* me dit que j'ai confondu ce comte *Maurice* avec le *Maurice*, prince d'Orange. Non, c'est l'abbé de *Bourzeis* qui les confond, et c'est une de ses moindres méprises.

Il n'y a sans doute que cet abbé de *Bourzeis*, qui ait pu avancer (chap. IX) que Gènes était la plus riche ville d'Italie, tandis que le pape jouissait de quinze millions de nos livres de rente, tandis que Livourne faisait un plus grand commerce que Gènes, tandis que Venise trouva des fonds assez considérables pour résister aux forces de l'empire ottoman.

Réflexion.

JE crains que tant de fautes accumulées ne fatiguent le lecteur ainsi que moi. Je finis par cette grande difficulté à laquelle on n'a jamais

pu répondre, et que j'ai indiquée dans mes premières réflexions. Y a-t-il quelqu'un qui puisse croire qu'un premier ministre parle à son roi de tant de petits détails qui n'appartiennent qu'à des commis subalternes, et surtout de tant de calculs erronés et de projets chimériques de finances, qui n'appartiennent qu'à ces écrivains qu'on appelle en Angleterre *projeteurs*? qu'il propose aux Français de ne s'habiller que d'un bon drap du Seau, aux parlemens de payer la taille, aux gentilshommes d'être enrôlés, aux chefs des armées de lever toujours par ménage cent mille soldats, quand il en faut cinquante mille; qu'il ne donne d'ailleurs que des conseils vagues sur la grande administration; qu'il s'appesantisse dans la moitié de son livre sur des lieux-communs de morale, et en fasse un sermon infipide, sans dire un seul mot de la manière dont il fallait soutenir alors l'Etat chancelant?

J'avoue que j'ai toujours été si frappé d'une inconvenance si marquée; que si l'abbé de *Bourzeis* me montrait aujourd'hui son livre signé de la main du cardinal de *Richelieu*, je lui dirais: Non, il n'est pas de lui, c'est vous qui lui avez fait signer votre propre ouvrage; il vous avait demandé peut-être quelques observations politiques dont il pût faire usage; il a pu les signer, comme tant de grands

seigneurs signent les comptes de leurs intendans, sans les avoir presque lus.

Objection.

M. de *Foncemagne* me dit qu'il n'est pas étonnant que le cardinal de *Richelieu* ait présenté à *Louis XIII* ces lieux-communs, puériles, vagues, ce catéchisme pour un prince de dix ans, si déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années, puisque le grand *Bossuet* composa autrefois, pour l'instruction du dauphin, la politique tirée de l'écriture sainte.

Réponse.

JE réponds à M. de *Foncemagne* : Il est pardonnable au grand *Bossuet* d'avoir fait pour un enfant ce livre peu digne de lui, intitulé *Politique tirée de l'écriture sainte* ; mais ce sublime écrivain aurait bien négligé toute décence, s'il avait fait un tel ouvrage pour l'usage de *Louis XIV*. Vous savez mieux qu'un autre, Monsieur, comment il faut parler aux jeunes princes et aux princes d'un âge mûr ; et dans le fond de votre cœur, vous sentez encore mieux que moi les prodigieuses disparates que j'ai observées, et l'extrême inconvenance de dire à un prince qui règne depuis trente-six ans, ce qu'on dirait à peine à un enfant qu'on élève, et surtout ce qu'il ne

faudrait pas lui dire dans un style prolix et rebutant.

Question importante.

IMAGINONS que *Louis XIV*, après les batailles d'Hochstet, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, manquant d'argent, ayant peine à recruter ses armées, demanda au maréchal de *Villars* un plan qui pût remédier aux maux présents de la France. Croyez-vous de bonne foi qu'alors le maréchal de *Villars*, prêt à partir pour entrer en campagne, eût dit au roi : „ Sire, il faut commencer par restreindre „ les appels comme d'abus ; toute contraven- „ tion à la pragmatique a été estimée cas pri- „ vilégié ; vous avez tort de prétendre le droit „ de régale dans certains diocèses : il faut „ annexer à la Sainte-chapelle une abbaye ; „ il ne faut pas croire les gens de palais, qui „ jugent de la puissance du roi par la forme „ de sa couronne, qui étant ronde, n'a point „ de fin ; les universités prétendent qu'on leur „ fait un tort extrême, de ne leur pas laisser, „ privativement à tout autre, la faculté d'en- „ seigner la jeunesse.

„ L'histoire de *Benoît XI* contre les corde- „ liers qui, piqués sur le sujet de la perfection „ de la pauvreté, source des revenus de S^t „ *François*, s'animèrent à tel point qu'ils lui „ firent ouvertement la guerre par livres, &c.

„ Je vous apprends que les meilleurs
 „ princes ont besoin d'un bon conseil : je
 „ vous apprends qu'un prince capable est un
 „ grand trésor dans un Etat , et que beaucoup
 „ de qualités sont requises pour faire un con-
 „ seiller d'Etat parfait. Je vous apprends qu'un
 „ conseiller d'Etat doit être un honnête
 „ homme ; et voici sept grands paragraphes
 „ où je parle des grands conseillers d'Etat ,
 „ sans dire un seul mot du fait dont il
 „ s'agit. (a)

„ Il est question , Sire , d'empêcher les
 „ ennemis de venir à Paris ; mais n'en par-
 „ lons point. Apprenez , à votre âge , que le
 „ règne de DIEU est le principe du gouver-
 „ nement des Etats , et que la pureté d'un
 „ prince chaste bannira plus d'impureté du
 „ royaume que toutes les ordonnances qu'on
 „ pourrait faire à cette fin.

„ Ecoutez , Sire , cette vérité si peu connue ;
 „ la raison doit être la règle et la conduite
 „ d'un état ; la lumière naturelle fait con-
 „ naître à un chacun que l'homme , ayant
 „ été fait raisonnable , ne doit rien faire que
 „ par cette raison.

(Cette maxime est nouvelle , je l'avoue ,
 mais elle n'en est pas moins curieuse , et elle

(a) L'abbé de Bourzeis avait le titre de conseiller d'Etat

prouve qu'il ne faut pas croire le P. *Canaie* qui loue tant le maréchal d'*Hocquincourt* de n'avoir point de raison.)

» Je vous apprends que la prévoyance est
» nécessaire au gouvernement d'un Etat.

» Je me donnerai bien de garde de vous
» dire quels négociateurs secrets il faudrait
» employer pour détacher l'Angleterre de
» l'Allemagne et de la Hollande, pour oppo-
» ser le comte d'*Oxford* au duc de *Marlborough*;
» mais lisez, si vous pouvez, mon chapi-
» tre VII, où je parle des négociations; je
» vous y apprends que la faveur peut inno-
» cemment avoir lieu dans quelques choses,
» lorsque le trône de cette fausse déesse est
» élevé au-dessus de la raison: lisez le cha-
» pitre VII, où un abbé que j'ai consulté,
» dit que les Français étant destitués de flegme,
» sont des viandes servies sans fausse. »

Si le maréchal de *Villars* avait parlé ainsi, n'est-il pas vrai que le roi *Louis XIV* l'aurait cru un peu affaibli du cerveau, et ne l'eût certainement pas envoyé commander sur la frontière?

Voilà pourtant très-précisément ce qu'on impute au cardinal de *Richelieu*.

Maintenant je suppose que le cardinal eût donné à lire son testament à *Louis XIII* qui ne lisait jamais; je suppose même que le roi

300 DOUTES SUR LE TESTAMENT

eût fait l'effort difficile de parcourir cet ouvrage; dans quel excès de surprise ne ferait-il pas tombé? n'aurait-il pas été en droit de dire à son ministre : » J'attendais de vous des » conseils un peu plus précis : vous savez de » quelle importance il est d'attacher à mon » service les troupes veimariennes, et que » c'est l'unique moyen d'incorporer l'Alsace » à la France.

» La Savoie va nous échapper : le chancelier » *Oxenstiern* peut faire une paix avantageuse » avec l'Allemagne, et nous abandonner. » De grands troubles se préparent en Angle- » terre, dont il me semble que nous pouvons » profiter.

» Quel avantage tirerons-nous de la révolte » de la Catalogne contre le roi d'Espagne, et » de la prise de Turin par le comte de *Harcourt* » de Lorraine ?

» Quels négociateurs emploierons-nous » pour attacher le landgrave de Hesse aux » intérêts de la France? Avons-nous assez » d'argent pour lui payer des subfides ?

» Quels secours pouvons-nous donner au » Portugal ?

» Par quel moyen pourrons-nous dissiper » les conspirations qui se trament en secret en » France ?

» Quelles propositions faudra-t-il faire au
 » duc de *Bouillon*, pour l'engager à céder
 » sa principauté de Sedan, et n'avoir défor-
 » mais d'autre intérêt que celui de me servir?

» Que dois-je faire surtout pour écarter de
 » mon frère les conseillers pernicious qui sont
 » près de l'engager à prendre les armes ?

» Parlez-moi de tant d'intérêts importans
 » de qui dépend le destin de l'Europe et de
 » la France : ces seuls objets sont dignes de
 » vous et de moi ; laissez-là vos viandes
 » servies sans fausses, et vos sept paragraphes
 » des devoirs d'un conseiller d'Etat. Je veux
 » bien que l'abbé de *Bourzeis* et *Sirmon*, et
 » *Salomon*, &c. . . . aient le brevet de conseil-
 » ler d'Etat pour faire votre panégyrique,
 » mais je ne veux pas qu'ils m'ennuient.

» Votre abbé de *Bourzeis* m'a déjà fait
 » perdre mon temps à lire une narration suc-
 » cincte et erronée de ce qui s'est passé publi-
 » quement depuis quelques années, et de
 » ce que je savais mieux que lui. Tâchez donc
 » de me procurer un mémoire succinct de ce
 » que je dois faire ; que l'un soit la suite de
 » l'autre ; et si *Bourzeis* n'est pas capable d'un
 » tel ouvrage, donnez-le à faire à *Colletet* ou
 » à *Chapelain*. »

Je demande à M. de *Foncemagne* et à tous
 les lecteurs, si un tel discours dans la bouche

de *Louis XIII* n'aurait pas été d'autant plus raisonnable, que le testateur politique emploie une section entière à prouver qu'il faut être gouverné par la raison ?

Suite de cette question.

TROUVEZ bon, Monsieur, que je me serve encore d'une de vos allégations pour me prouver invinciblement à moi-même que ce célèbre ministre n'a point fait le testament qu'on lui reproche.

Vous le reconnaissez, dites-vous, au conseil qu'il donne à *Louis XIII* en ces termes :
 „ Conjurant votre majesté d'appliquer son
 „ esprit aux grandes choses importantes à son
 „ Etat, et de mépriser les petites. „

Voilà précisément le défaut dans lequel on fait tomber le cardinal ; rien n'était plus important que l'éducation du dauphin : quel gouverneur lui donnera-t-on ? qui mettra-t-on auprès de sa personne ? Il n'en est pas dit un mot dans le testament ; et cependant la narration succincte ne peut être que du mois d'août 1641, trois ans après la naissance du dauphin. Ainsi dans cette longue déclamation adressée à *Louis XIII*, dans ces conseils donnés à son souverain d'un ton de maître, il n'est question, ni de l'héritier de la couronne, ni

des grands intérêts du roi , ni de ceux du royaume.

Question intéressante.

SOUFFREZ que je vous propose un de mes doutes , qui me paraît mériter l'attention du public.

Je ne fais s'il est bien vraisemblable qu'un grand ministre ait conseillé de perpétuer l'abus de la vénalité des charges ; la France est le seul pays souillé de cet opprobre.

Je ne fais s'il est bien vrai que ce qu'on appelle *basse naissance* , produit rarement les qualités nécessaires à un magistrat , et que de deux personnes dont le mérite est égal , celle qui est plus aisée en ses affaires est préférable à l'autre. Le testament ajoute : *Il est certain qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'ame d'une trempe bien forte , si elle ne se laisse amollir quelquefois par la considération de ses intérêts.*

Le cardinal pouvait-il penser ainsi , lui qui avait vu les magistrats les plus pauvres du parlement , *Barillon* , *Sallo* , *l'Ainé* , *Bitaut* , et le père de *Scarron* , résister à sa violence avec le plus de courage ?

Peut-être les hommes d'une fortune médiocre sont en tout pays les meilleurs citoyens , puisqu'ils sont au-dessus d'une extrême pauvreté qui peut conduire à des bassesses , et

au-deffous de la grande opulence qui nourrit presque toujours l'ambition.

A l'égard de ce qu'il appelle *basse naissance*, les avocats dont on tire les magistrats dans tout le reste de l'Europe, sont tous des citoyens de familles honnêtes, et précisément dans cet état également éloigné de la misère et de la fortune, état convenable à l'intégrité de la magistrature; tous ont reçu une bonne éducation, tous ont étudié les lois: la dissipation et les plaisirs, suite ordinaire de la richesse, ne les ont point corrompus; ils enseignent les magistrats, et sont par conséquent dignes de l'être.

Avouons que la vénalité des charges est un très-grand mal, qui n'a eu sa source que dans les malheurs de *François I*, et dans la très-mauvaise administration de ses finances.

Ce serait une chose monstrueuse en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, et même dans presque toute l'Italie, que d'acheter le droit de juger les hommes, comme on achète un pré et un champ. Cet abus n'est connu ni en Turquie, ni en Perse, ni à la Chine.

Enfin, je ne puis imaginer qu'un ministre ait pu conseiller le maintien de ce trafic honteux contre lequel l'univers entier réclame. Tous ceux qui exercent aujourd'hui la magistrature en France avec tant de dignité et de justice,

justice, aimeraient mieux avoir été élus à la pluralité des voix, comme ils l'auraient été sans doute, que d'avoir tous acheté leur office à prix d'argent. Ainsi cette magistrature elle-même s'élève, avec le reste de la terre, contre l'abus qu'on suppose approuvé par le cardinal de *Richelieu*.

Conclusion.

JE persiste toujours, Monsieur, dans mon sentiment, qui a été le vôtre, et qui semble encore l'être; c'est-à-dire que le cardinal de *Richelieu* put jeter un coup-d'œil sur la narration succincte de l'abbé de *Bourzeis*; et j'ajoute que, si le cardinal avait vu le reste, il n'aurait pas eu grande opinion de la capacité de ce projeteur.

Le monde est plein de ces donneurs d'avis qui font parler les ministres; mais j'ose croire que toutes les fois qu'on attribue à un ministre des projets visiblement impraticables, des calculs erronés, des assertions évidemment fausses, des erreurs grossières, sur les choses les plus communes, des déclamations de rhétorique sans objets précis, et de vagues réflexions sans convenance, qui n'ont rien de commun ni avec l'état présent des choses, ni avec la situation du ministre, ni avec le caractère du prince à qui s'adressent ces discours,

on peut être assuré que l'ouvrage n'est point du ministre.

Pouvez-vous penser autrement, Monsieur, vous qui soupçonnez toujours dans vos remarques, que *Bourzeis* et *Dageant* ont fabriqué le testament politique ? vous qui, effrayé des bévues dont les chapitres sur le commerce et la finance fourmillent, dites, page 118 : *Ce pourrait bien être le fruit du travail de Dageant* ; vous n'avez donc écrit en effet que pour confirmer mon opinion ; et pour prouver que le testament n'est pas du cardinal.

Je ne peux imaginer, Monsieur, que vous souteniez le pour et le contre, et que vous vouliez vous contredire, parce que le testament se contredit en cent endroits. Je crois devoir inférer de tout votre ouvrage, que quand vous dites le cardinal de *Richelieu*, vous entendez toujours *Dageant* et *Bourzeis*.

Cependant comment se peut-il faire qu'étant vous-même persuadé que le testament prétendu n'est pas du cardinal de *Richelieu*, et que la moitié de cet ouvrage est un tissu de lieux-communs, et l'autre moitié un amas de projets impraticables, vous pensiez m'éblouir en me disant qu'il a été loué par *la Bruyère* ? N'est-il jamais arrivé qu'un homme de lettres se soit laissé séduire par un grand nom, par

l'envie de faire sa cour à des personnes puissantes, enfin par l'erreur populaire, qui domine souvent les esprits les mieux faits ? Si l'abbé de *Bourzeis* avait donné ses idées politiques sous son nom, on en aurait ri, comme des projets de M. *Ormin* et de *Caritidès*.

Il sentit combien *Sofie* a raison de dire :

Tous ces discours sont des sottises ,
Partant d'un homme sans éclat ;
Ce serait paroles exquises ,
Si c'était un grand qui parlât.

Dès qu'une fois la prévention est établie, vous savez que la raison perd tous ses droits. Les noms, en tout genre, font plus d'impression que les choses.

Vous avez peut-être entendu parler de ce qui se passa dans un souper, au Temple chez M. le prince de *Vendôme*, au sujet des fables de *la Motte*. Elles venaient de paraître, et par conséquent tout le monde affectait d'en dire du mal. Le célèbre abbé de *Chautieu*, l'évêque de *Luçon*, fils du fameux *Bussi Rabutin*, et beaucoup plus aimable que son père, un ancien ami de *Chapelle*, plein d'esprit et de goût, l'abbé *Courtin*, et d'autres bons juges des ouvrages, s'égayaient aux dépens de *la Motte*; le prince de *Vendôme* et

le chevalier de *Bouillon* enchérissaient sur eux tous ; on accablait le pauvre auteur ; je leur dis : Messieurs , vous avez tous raison ; vous jugez en connaissance de cause : quelle différence du style de *la Motte* à celui de *la Fontaine* ! Avez-vous vu la dernière édition des *Fables de la Fontaine* ? Non , dirent-ils. Quoi , vous ne connaissez pas cette belle fable qu'on a trouvée parmi les papiers de madame la duchesse de *Bouillon* ? Je leur récitai la fable , ils la trouvaient charmante , ils s'extasiaient. Voilà du *la Fontaine* ! disaient-ils ; c'est la nature pure ; quelle naïveté ? quelle grace ! Messieurs , leur dis-je , la fable est de *la Motte* ; alors ils me la firent répéter , et la trouvèrent détestable.

J'ai été souvent à portée de conter cette histoire à propos ; et je crois que c'est ici sa véritable place.

Vous pensez , Monsieur , justifier les bévues du ministre par les miennes ; vous feignez de croire que le cardinal de *Richelieu* a pu prendre le pape *Benoît XI* pour le pape *Jean XXII*, parce que mon imprimeur allemand a mis dans l'*Essai sur les mœurs , &c.* la *Sardaigne* pour la *Cerdagne*. Vous concluez de ce que j'ai dit des sottises , que le cardinal de *Richelieu* a pu aussi en dire. Le cas est bien différent. Il n'est pas permis à un ministre de se tromper quand il donne des leçons à son maître. Je

ne donne de leçons à personne ; je suis fait pour en recevoir ; c'est à moi qu'il est permis de se tromper ; et c'est à vous de me redresser.

Aussi vous me reprochez, pour justifier le cardinal de *Richelieu*, ou plutôt *Bourzeis* et *Dageant* ; vous me reprochez, dis-je, que j'ai dit dans l'*Essai sur les mœurs*, &c. que *Constance de Naples* était fille de *Guillaume II* ; non, Monsieur, je ne l'ai point dit : l'édition que j'ai sous mes yeux, imprimée à Genève en 1761, porte au tome II, page 12 : *Il ne restait de la race légitime des conquérans normands, que Constance, fille du roi Roger, premier du nom.* Si on a mis *Victor II* pour *Victor IV*, ce n'est pas ma faute, et cela ne prouve rien pour le testament du cardinal. Je ne fais pas de quelle édition vous vous êtes servi. Si je pouvais encore avoir quelque amour-propre dans ma vieillesse, en connaissant, comme je fais, le néant de la plupart des livres, et surtout des miens, je pourrais me plaindre de la manière dont on défigure à Paris tous mes ouvrages, jusque-là que plusieurs de mes tragédies sont remplies de vers qui ne sont pas de moi, et que je n'ai reconnu ni *Tancrede* ni *Olympie* dans les éditions des libraires de cette ville.

Je me justifie auprès de vous, Monsieur, moins par vanité que par mon amour pour la vérité, qui assurément est égal au vôtre ; amour

qui ne doit jamais s'affaiblir , qui ne doit céder à aucune complaisance , contre lequel l'envie et la calomnie s'élèvent trop souvent , mais qu'elles sont forcées de respecter en secret.

J'avoue que vous avez très-grande raison quand vous relevez la faute que j'avais faite de prendre un *Léopold d'Autriche* pour un autre *Léopold d'Autriche* , dans l'*Essai sur les mœurs* , &c. Que DIEU vous conserve les yeux, dont la privation presque entière me fait faire bien des fautes ! il m'a jusqu'ici conservé un peu de mémoire ; elle m'a servi depuis longtemps à corriger cette bévue ; et si vous aviez pris la peine de lire mes *Remarques sur l'histoire générale* , imprimées en 1753 , vous auriez vu ces paroles à la page 85.

Je me suis trompé sur un duc d'Autriche qui enchaîna et vendit Richard II roi d'Angleterre : ce n'est pas ce duc qui fit la guerre aux Suisses. Il y a quelques erreurs pareilles dont les lecteurs savans s'aperçoivent , et dont les autres doivent être informés.

Ainsi, Monsieur , étant d'accord avec moi sur une de mes erreurs , que vous relevez près de deux ans après moi , soyons aussi d'accord ensemble sur les fautes innombrables de MM. *Dageant* et *Bourzeis*. Il y a une petite différence entre eux et moi ; c'est qu'on loue

le cardinal de *Richelieu* d'un ouvrage qu'ont fait ces messieurs , et qu'on m'impute à moi tous les jours des ouvrages dont on ne loue personne. Jamais on ne parla à *Louis XIII* du testament politique attribué au cardinal de *Richelieu*; et on parle quelquefois à *Louis XV* et à sa cour d'écrits qu'on m'attribue , et auxquels je n'ai pas la moindre part. Ce malheur est le partage des gens de lettres; on les calomnie pendant leur vie , on leur rend quelquefois justice après leur mort. Je vous prie , Monsieur , de me la rendre de mon vivant; cette justice est surtout d'être bien persuadé de mes sentimens respectueux pour vous , et de ma très-sincère estime.

*Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti , si non , his utere mecum.*

Vous semblez penser que la narration succincte fut écrite par ordre du cardinal de *Richelieu* , et que le testament politique a été composé en partie par *Dageant* , et en partie par *Bourzeis* , ou quelque autre ; si vous trouvez des raisons convaincantes pour vous rétracter , je vous promets de me rétracter aussi , et de me soumettre à votre jugement.

Aux Délices , près de Genève , 23 octobre 1764.

L E T T R E

ECRITE DEPUIS L'IMPRESSION
DES DOUTES.

EN vous envoyant, Monsieur, la réponse que j'ai faite à M. *Foncemagne*, je n'en sens pas moins l'extrême futilité de la plupart de ces disputes. Il n'importe guère de qui soit un livre, pourvu qu'il soit bon. Notre véritable intérêt est d'y puiser des instructions; le nom de l'auteur n'est qu'un objet de curiosité. Que gagnerons-nous à savoir qui sont les faussaires qui ont fabriqué les testamens de *Louvois*, de *Colbert*, du duc de *Lorraine*, du cardinal *Albéroni*, du maréchal de *Belle-Isle*? Les testamens politiques sont devenus si fort à la mode, qu'on a fait enfin celui de *Mandrin*.

Lorsque le testament du cardinal *Albéroni* parut, je crus d'abord qu'il avait été publié par l'abbé de *Montgon*, parce qu'en effet il y a un chapitre sur l'Espagne, beaucoup plus vrai et plus instructif que tout ce que j'ai lu dans toutes les rapsodies auxquelles on a donné le nom de *testament*. Je souhaitai à l'auteur qu'il eût été couché sur celui du cardinal *Albéroni* pour quelque bonne pension :

il

il se trouva que cet auteur était un capucin échappé de son couvent , à qui personne n'avait fait de legs , et qui , n'ayant pas de quoi subsister , faisait des testamens pour gagner sa vie.

M. de *Bois-Guilbert* s'avisa d'abord d'imprimer la *Dixme royale* sous le nom de *Testament politique du maréchal de Vauban* : ce *Bois-Guilbert* , auteur du *Détail de la France* en deux volumes , n'était pas sans mérite ; il avait une grande connaissance des finances du royaume ; mais la passion de critiquer toutes les opérations du grand *Colbert* l'emporta trop loin ; on jugea que c'était un homme fort instruit qui s'égarait toujours , un feseur de projets qui exagérait les maux du royaume , et qui proposait de mauvais remèdes. Le peu de succès de ce livre , auprès du ministère , lui fit prendre le parti de mettre sa *Dixme royale* à l'abri d'un nom respecté ; il prit celui du maréchal de *Vauban* , et ne pouvait mieux choisir. Presque toute la France croit encore que le projet de la *Dixme royale* est de ce maréchal si zélé pour le bien public ; mais la tromperie est aisée à connaître.

Les louanges que *Bois-Guilbert* se donne à lui-même dans la préface , le trahissent ; il y loue trop son livre du *Détail de la France* ; il n'était pas vraisemblable que le maréchal

eût donné tant d'éloges à un livre rempli de tant d'erreurs ; on voit dans cette préface un père qui loue son fils , pour faire bien recevoir un de ses bâtards.

L'abbé de *Saint-Pierre* , d'ailleurs excellent citoyen , s'y prenait d'une autre façon pour faire goûter ses idées ; il les donnait , à la vérité , sous son nom avec franchise ; mais il les appuyait du suffrage du duc de Bourgogne , et prétendait que ce prince avait toujours été occupé du scrutin perfectionné , de la paix perpétuelle , et du soin d'établir une ville pour tenir la diète européenne , ou européenne , ou europaine. Il ressemblait aux anciens législateurs qui disaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux.

Plût à DIEU , Monsieur , qu'il n'y eût de charlatanerie que dans ces projets chimériques ! mais il y a des charlatans de toute espèce , et le nombre de ceux qui ont voulu tromper les hommes peut à peine se compter.

Ce qu'il y a de pis , c'est qu'on voit quelquefois des hommes du plus rare mérite soutenir , avec autant d'esprit que de bonne foi , les plus grandes erreurs , uniquement parce qu'elles sont accréditées. S'ils trouvent une faible lueur qui puisse favoriser la cause qu'ils embrassent , ils ne manquent pas de la faire valoir. Si quelque lumière plus vive éclaire le mauvais

côté de leur cause , ils ferment les yeux de peur de la voir. Il est peut-être plus commun encore de se tromper soi-même , que de chercher à tromper les autres.

La séduction et la charlatanerie entrent même dans les choses purement de goût , dans le jugement qu'on porte d'une tragédie , d'une comédie , d'un opéra , d'une pièce de vers , d'un discours oratoire. Tel qui sera enchanté de l'*Arioste* n'osera l'avouer , et dira , en bâillant , que l'*Odyssée* est divine.

Il y a une foule prodigieuse de gens d'esprit ; mais les personnes d'un goût épuré , qui pensent juste , et qui disent ce qu'elles pensent , sont bien rares.

Que d'erreurs monstrueuses accréditées par la science même , qui aurait dû les détruire ! On commence par une fausse charte , par un diplôme supposé ; on le montre en secret à quelques personnes intéressées à le faire valoir ; sa réputation s'établit avant même qu'il soit connu. Commence-t-il à percer , les honnêtes gens , les esprits sensés se récrient contre l'imposture ; on les fait taire ; on rectifie une erreur ; on déguise habilement un mensonge ; on corrompt le sens du texte par des commentaires. Ecoutez *Montagne* , il dira bien mieux que moi.

„ Les premiers qui sont abreuvés de ce
 „ commencement d'étrangeté, venant à semer
 „ leur histoire, sentent, par les oppositions
 „ qu'on leur fait, où loge la difficulté de la
 „ persuasion, et vont calfeutrant cet endroit
 „ de quelque pièce fausse. Outre ce que,
 „ *insitâ hominibus libidine alendi de industriâ*
 „ *rumores*: nous faisons naturellement con-
 „ science de rendre ce qu'on nous a prêté,
 „ sans quelque usure et accession de notre
 „ crû. L'erreur particulière fait premièrement
 „ l'erreur publique, et à son tour l'erreur
 „ publique fait l'erreur particulière. Ainsi
 „ va tout ce bâtiment, s'étoffant et formant
 „ de main en main; de manière que le plus
 „ éloigné témoin en est mieux instruit que le
 „ plus voisin, et le dernier informé, mieux
 „ persuadé que le premier. C'est un progrès
 „ naturel. Car quiconque croit quelque chose,
 „ estime que c'est ouvrage de charité, de la
 „ persuader à un autre; et pour ce faire,
 „ ne craint point d'ajouter de son invention,
 „ autant qu'il voit être nécessaire en son
 „ conte, pour suppléer à la résistance et au
 „ défaut qu'il pense être en la conception
 „ d'autrui. „

Qui veut apprendre à douter, doit lire ce
 chapitre entier de *Montagne*, le moins métho-
 dique des philosophes, mais le plus sage et
 le plus aimable.

A R B I T R A G E

Entre M. de Voltaire et M. de Foncemagne.

M. de *Voltaire* et *M. de Foncemagne* ont donné au monde littéraire un de ces exemples de politesse dans la dispute, qui ne sont pas toujours imités par les écrivains. Ces égards et cette décence conviennent également aux deux antagonistes.

Le sujet qui les divise paraît très-important ; il s'agit de savoir, non-seulement si le plus grand ministre qu'ait eu la France, est l'auteur du testament politique, mais encore s'il est digne de lui ; et s'il faut, ou l'accuser de l'avoir fait, ou le justifier de ne l'avoir point écrit.

Nous vivons heureusement dans un siècle où la recherche de la vérité est permise dans tous les genres. Nulle considération particulière ne doit empêcher d'examiner cette vérité toujours précieuse aux hommes jusque dans les choses indifférentes. Un homme public, un grand-homme appartient à la nation entière ; il est comme un de ces monumens publics exposés aux yeux et aux jugemens de tous les hommes.

Je vais donc user du droit naturel que nous avons tous , et proposer mes idées sur ce fameux testament politique.

Je suis persuadé que M. de *Foncemagne* a raison d'attribuer au cardinal de *Richelieu* la *narration succincte des grandes actions du roi Louis XIII*, et de rendre en effet ce ministre responsable de tout ce qu'on lit dans ce discours , supposé qu'en effet il y ait quelques lignes corrigées de la propre main du cardinal, comme je n'en doute pas. Les mots écrits de sa main font une démonstration qu'il avait vu l'ouvrage , et laissent penser en même temps que l'ouvrage n'était point de lui , mais qu'il l'approuvait.

Il semble surtout par ces mots , *Monaco, si vous reperdez Aire, galères d'Espagne perdues par la tempête, &c.* que ce sont des avis qu'il donne à l'écrivain qu'il fait travailler.

M. de *Voltaire* nous a donné la véritable époque du temps auquel ce discours fut écrit; *ce ne peut être*, dit-il, *que sur la fin de juillet ou au mois d'août 1641*, puisque la ville d'Aire fut prise le 27 juillet 1641, et reprise un mois après par les Espagnols.

Le cardinal avertit donc l'écrivain, par cette note, de ne pas parler de la conquête d'Aire, que l'on est près de perdre; et il l'avertit qu'il

pourra parler de (g) Monaco, dont en effet on s'empara le 18 novembre de cette même année : il devient donc responsable de cette pièce, quoiqu'il n'en soit point l'auteur. Ainsi les princes, dans leurs manifestes et dans leurs traités, sont censés parler eux-mêmes. Le discours dont il s'agit est visiblement un manifeste écrit par l'ordre du cardinal de *Richelieu*, pour justifier toute sa conduite depuis qu'il était entré dans le ministère.

M. de *Voltaire* demande pourquoi ce manifeste n'est point signé par le cardinal? En voici, je crois, la raison :

Le cardinal voulait et devait examiner bien soigneusement ce mémoire avant de le présenter au roi. L'auteur, dans le dessein de relever toutes les actions du premier ministre, le faisait parler en plusieurs endroits d'une manière un peu contraire à la vérité et à la modestie. Il lui faisait dire des choses dont *Louis XIII* n'aurait que trop reconnu la fausseté. Il était impossible que le cardinal de *Richelieu*, en entrant dans le conseil, eût promis au roi la ruine des protestans, et l'abaissement des grands. C'était le marquis duc de *la Vieuville*, qui était alors premier ministre. C'est le titre

(g) N. B. Il paraît pourtant bien difficile à croire que le cardinal de *Richelieu* ait fait en juillet une note de Monaco, qui ne fut au pouvoir du roi qu'au mois de novembre.

que le comte de *Brienne*, secrétaire d'Etat, lui donne. Le comte de *Brienne* nous apprend dans ses mémoires, que ce fut le duc de la *Vieuville* qui fit entrer le cardinal au conseil, pour y assister seulement, ainsi que le cardinal de la *Roche-foucauld*. (h) Le roi ne lui donna point alors le secret des affaires.

Les mémoires de *Rohan*, le journal de *Bassompierre*, les mémoires de *Vittorio Siri*, les manifestes de la reine-mère, les mémoires de *Dageant*, nous apprennent que le cardinal ne traita même avec aucun ambassadeur dans les six premiers mois qu'il jouit de sa place; il n'était chargé d'aucun département; il était très-éloigné d'avoir le premier crédit; et ce ne fut qu'à l'occasion du mariage de la sœur de *Louis XIII*, avec le roi d'Angleterre, qu'il commença à manifester ses grands talens, et à l'emporter sur tous ses concurrens.

Ainsi, quelque dessein qu'il eût de faire valoir ses services auprès du roi, il ne pouvait, sans se nuire à lui-même, dire qu'il avait eu d'abord toute l'autorité, et qu'il promit de s'en servir pour rabaisser l'orgueil des grands.

Ce fut depuis le mois d'août 1641, que le cardinal eut tout à craindre de ces grands, et du roi même. Le roi était si fatigué et si

(h) *Mémoires de Brienne*, tome I, page 160.

mécontent de lui , que le grand-écuyer *Cinq-Mars* osa lui proposer d'affaffiner ce même ministre qu'il ne pouvait garder , et dont il ne pouvait se défaire.

C'est un fait dont on ne peut douter , puisque *Louis XIII* lui-même l'avoua dans une lettre au chancelier de *Châteauneuf*.

Les conspirations éclatèrent bientôt après de toutes parts ; on ne voit guère de momens depuis le mois d'août 1641 , jusqu'à la mort du cardinal , où il ait eu le temps de s'occuper de la narration succincte ; et une grande présomption qu'il ne l'a pas revue , c'est qu'il ne l'a point signée.

Il y a une grande apparence que , s'il eût eu le loisir de l'examiner avec attention , il y aurait corrigé bien des choses que le zèle inconfidéré de son écrivain avait laissé échapper , et que la circonspection d'un premier ministre ne pouvait avouer. Il aurait exigé qu'on parlât du cardinal de *Bérulle* avec plus de modération ; il aurait adouci les injures odieuses , prodiguées à toute la nation espagnole , avec laquelle il voulait faire la paix. Il n'aurait pas permis qu'on se servît de son nom pour dire de la duchesse de Savoie , sœur du roi son maître , que les extravagances ajoutaient une nouvelle honte à sa conduite.

Il y a tant de traits de cette espèce dans la narration succincte , toutes les grandes maisons du royaume y sont si maltraitées , on y parle de plusieurs principaux personnages avec tant de mépris , que je ne suis point étonné que le cardinal de *Richelieu* n'ait jamais signé cette pièce.

Nous accorderons à M. de *Foncemagne* que cet ouvrage est authentique ; qu'il a été composé en 1641 ; que le cardinal de *Richelieu* l'a vu ; qu'il y a fait des notes ; qu'en un mot c'est un monument précieux de ces temps-là.

Nous pensons en même temps qu'il ne faut point faire de reproches au cardinal sur cet ouvrage , puisqu'il ne lui a pas donné une sanction légitime en le signant. Nous le regarderons comme un projet qui n'a point eu d'exécution , comme une pièce digne d'être conservée , et qui reçoit sa principale importance du nom sous lequel elle a été composée.

Il nous paraît extrêmement vraisemblable que cette narration succincte , ce projet de manifeste , fait évidemment en 1641 , finissait à ces mots : *d'un prince dont la présence n'était pas peu utile à maintenir en son obéissance les peuples qu'il avait en gouvernement ;* car c'est au bas de cette page , qui est probablement la

dernière, qu'on trouve dans un grand espace ces mots de la main du cardinal ainsi rangés :

*Monaco ,
Si vous reperdez ,
Aire ,
galères d'Espagne
perdues par la tempête ;
distribution de
bénéfices.*

Ensuite, à une autre page, l'auteur ajoute ces paroles :

„ Voilà, Sire, jusqu'à présent, quelles
„ ont été les actions de votre majesté, que
„ j'estimerai heureusement terminées, si elles
„ sont suivies d'un repos qui vous donne
„ moyen de combler votre Etat de toutes
„ sortes d'avantages. Pour ce faire, il faut
„ considérer les divers ordres de votre
„ royaume, l'Etat qui en est composé, votre
„ personne qui est chargée de sa conduite,
„ et les moyens qu'elle doit tenir pour s'en
„ acquitter dignement ; ce qui ne requiert
„ autre chose en général que d'avoir un
„ bon et fidèle conseil, faire état de ses avis,
„ et suivre la raison dans les principes qu'elle
„ prescrit pour le gouvernement de ses Etats :
„ c'est à quoi se réduira le reste de cet

” ouvrage, traitant distinctement ces matières
 ” en divers chapitres subdivisés en diverses
 ” sections, pour les éclaircir plus méthodi-
 ” quement, ”

Premièrement, cette addition ne nous paraît pas tout-à-fait du même style que la narration succincte.

Secondement, elle n'est point annoncée dans le commencement de la narration, elle ne l'est que dans une lettre au roi qui précède cette narration; et jamais on n'a vu l'original de cette lettre, laquelle n'étant nullement sujette à révision, comme la narration succincte, devrait avoir été signée sans aucune difficulté.

S'il nous paraît indubitable que ce manifeste du cardinal de *Richelieu* auprès du roi son maître, sous le nom de *narration succincte*, a été vu et corrigé de la main du premier ministre, nous croyons qu'il n'en est pas de même du testament politique. Nous pensons que l'auteur, soit l'abbé de *Bourzeis*, soit quelqu'autre, a voulu lier ces deux ouvrages ensemble, et faire passer ses propres idées, non-seulement sous un nom illustre, mais à la faveur d'une pièce avouée, en quelque façon, par le cardinal lui-même. Nous sommes portés à penser que l'abbé de *Bourzeis* n'avait aucune part à la narration. Le style du testament politique semble être entièrement

conforme à celui du dernier paragraphe ajouté après coup à cette narration succincte.

Nous sommes entièrement de l'avis de M. de *Voltaire*, quand il dit que si le testament politique avait été vu du cardinal de *Richelieu*, il y aurait certainement fait des notes comme il en fit à la narration.

Ce testament, en effet, mérite beaucoup plus de notes qu'aucun autre ouvrage de ce genre ; et il ne nous paraît nullement vraisemblable qu'un homme aussi instruit, et aussi éclairé que le cardinal, n'eût pas indiqué en marge une seule des erreurs dont le testament politique est rempli.

Nous avouons que cette réflexion de M. de *Voltaire* est d'un très-grand poids.

Il convient de faire ici un relevé des erreurs, des fauffetés, des incompatibilités, des superfluités, dont M. de *Voltaire* s'est contenté de faire remarquer une partie, et qui n'auraient certainement pas échappé aux yeux d'un ministre tel que le cardinal.

1^o. Page 104, le testament politique dit que le désordre des personnes qui autorisait les laïques à posséder les bénéfices, est absolument banni.

Il est certain que cet abus n'a été absolument banni que sous *Louis XIV*. M. de *Voltaire*

a justement remarqué que le cardinal lui-même avait donné cinq abbayes au comte de *Soissons* tué à la bataille de la Marfée, onze au duc de *Guise*, l'évêché de Metz, au duc de *Verneuil*; l'abbaye de Saint-Denis, au prince de *Conti*; celle de Saint-Rémi de Reims, au duc de *Nemours*; celle de Moutier-Ender, au marquis de *Treville*, &c. Cet usage était si commun, et dura si long-temps, que nous lisons dans la vie du célèbre *Boileau Despréaux*, qu'il jouit long-temps d'un bénéfice étant laïque.

2°. Dans le chapitre des appels comme d'abus, chapitre entièrement contraire à toutes les lois du royaume, il est dit, page 112 : „ Il „ y a très-grand lieu de croire que le premier „ fondement de cet usage vient de la confiance „ que les ecclésiastiques prirent en l'autorité „ royale, lorsqu'étant maltraités par les „ antipapes *Clément VII*, *Benoît XIII*, et „ *Jean XXIII*, réfugiés en Avignon, ils „ eurent recours au roi. „

Clément VII, qui disputait la papauté avec tant de scandale à *Urbain VI*, plus scandaleux encore, vint en effet dans Avignon, tandis que son compétiteur *Urbain* prêchait une croisade contre la France. Après la mort d'*Urbain*, celui qui s'appelait *Boniface IX* disputa la tiare à celui qui se faisait appeler

Clément VII; et tous deux à l'envi taxèrent, autant qu'ils le purent, les églises dont ils étaient reconnus. L'université de Paris résista à *Clément VII*, l'accusa de simonie par la bouche de *Clémengis*, et proposa de le chasser du troupeau de l'Eglise comme un loup dangereux; mais il ne fut pas question d'appels comme d'abus dans cette affaire.

Jean XXIII ne fut jamais réfugié en Avignon. L'opiniâtre *Luna* antipape, qui lui succéda sous le nom de *Benoît XIII*, essuya de l'université un appel en 1396; mais ce n'était pas un appel comme d'abus, c'était un appel au futur pape légitime. Il fut suivi d'un autre appel à un concile écuménique.

Ainsi tout cet article du testament politique est entièrement erroné, et l'auteur se trompe évidemment sur l'origine des appels comme d'abus.

3°. (page 127) *Les personnes qui s'attachent à DIEU, &c. sont si absolument exemptes de la juridiction temporelle des princes, qu'elles ne peuvent être jugées que par leurs supérieurs ecclésiastiques.*

M. de Foncemagne fait à cette occasion la remarque judicieuse, que cette proposition, fautive dans tous ses points, est peu digne d'un législateur français. Nous ajoutons que ce qui est si

indigne d'un ministre, ne doit point être présumé avoir été écrit par ce ministre.

4°. Nous en disons autant de cette assertion si évidemment fautive, (page 128) que *l'Eglise donna pouvoir aux juges séculiers de prendre connaissance des cas appelés privilégiés*. Il n'est certainement ni dans la nature humaine, ni dans la nature ecclésiastique, de se dépouiller de ses droits pour en revêtir ceux qu'on croit ses compétiteurs ; et M. de *Foncemagne* pense comme nous.

Ce chapitre des cas privilégiés nous paraît composé par un ecclésiastique, beaucoup plus attaché à son état qu'à l'autorité royale, et qui n'avait aucune idée des principes du ministère.

5°. Nous dirons la même chose de l'article sur la régale, et de celui des trois sentences conformes, requises pour punir les clercs, et de l'article sur les exemptions. Ce sont des traités de jurisprudence ultramontaine, dont les maximes sont, presque en tout, l'opposé de nos lois. On y propose de faire révoquer toutes ces exemptions qui sont la plupart subreptices, et on y suppose (page 156) que ce remède ferait improuvé par les parlemens.

Nous pensons que le cardinal devait être instruit combien tous les parlemens du
royaume

royaume font contraires à ces droits abusifs des moines.

6°. Les sections sur le droit des laïques de présenter aux cures, et sur la réforme des monastères, nous paraissent, comme à M. de *Voltaire*, moins dignes de l'attention d'un grand ministre, que les objets intéressans qui devaient occuper le roi et le cardinal, comme les négociations avec la Suède, et avec une partie de l'Allemagne; l'éducation du dauphin, et tant d'autres matières véritablement politiques, sur lesquelles le testament garde un silence absolu: et nous pensons que la cause évidente de ce silence sur des choses si nécessaires, et de cet appesantissement sur des choses inutiles, vient de ce que l'auteur, théologien, était peu instruit des unes, et n'avait aucune connaissance des autres.

7°. Nous ne voyons pas que jamais la société des jésuites ait donné *tant de jalousie* à l'archiduc *Albert*, comme il est dit (page 174) qu'elle en donna à l'université de Louvain; mais il nous semble qu'il n'est rien dit nulle part de cet ombrage donné à l'archiduc par les jésuites, si dévoués en tout temps à la maison d'Autriche.

8°. (page 175) Selon l'auteur du testament, l'ordre de *S^t Benoît* a été autrefois si

absolument maître des écoles, qu'on n'enseignait en aucun autre lieu.

Le cardinal de *Richelieu* savait sans doute que *Charlemagne* institua l'école du palais. Il y eut des écoles attachées à toutes les cathédrales, et il y eut toujours des écoles à Paris, jusqu'à *Guillaume de Champeau* qui illustra cette école, érigée bientôt après en université.

9°. (page 176) L'histoire du pape *Benoît XI*, contre lequel les cordeliers, piqués au sujet de la perfection de la pauvreté, &c.

Nous ne pouvons nous empêcher de relever, avec M. de *Voltaire*, cette erreur essentielle. C'en est pas ici une simple erreur de nom, une simple méprise en chronologie, un mot mis pour un autre. *Benoît XI* ou *XII*, à qui on attribue de grandes querelles avec l'empereur et les cordeliers, ne put être pris pour le pape *Jean XXII*, qui fut accusé d'hérésie sur la vision béatifique, et qui long-temps auparavant, s'étant déclaré contre l'empereur *Louis de Bavière*, osa le proposer en idée par une bulle, en 1327. Il fut déposé à son tour, non moins vainement par l'empereur, qui le condamna dans Rome à être brûlé vif, le 22 mai 1328.

L'auteur du testament brouille toute cette histoire avec une ignorance étonnante. Il

suppose que les cordeliers engagèrent l'empereur à faire la guerre au pape. Il est seulement vrai que deux cordeliers, pendant cette guerre, offrirent leur plume à *Louis de Bavière*; mais il est assez connu que cette guerre était un intérêt d'Etat, et non un intérêt de moines, et qu'il s'agissait de la domination de l'empereur en Italie, et non d'une dispute de cordeliers sur la forme de leur capuchon.

Nous avouons que dans ce morceau il n'y a pas un mot qui ne soit une faute. Nous ne croyons pas le cardinal de *Richelieu* capable d'avoir laissé tant d'erreurs à la postérité.

1^o. Nous ne dirons rien de la vénalité des charges de judicature, dont l'auteur paraît être le partisan. Il se pourrait qu'un ministre, sentant combien il est difficile de rembourser toutes ces charges, eût conclu à laisser subsister un abus qui ne se pouvait corriger qu'avec un argent qu'on n'avait pas. Mais en ce cas, il nous semble que celui qui fait parler le ministre, l'aurait fait parler plus dignement, en déplorant la nécessité de ce trafic honteux, qu'en cherchant à pallier ce vice par quelques avantages, peut-être imaginaires, qu'on prétend en résulter.

Nous croyons remarquer une contradiction dans cet article. L'auteur dit à la page 205, que les esprits des magistrats qui font d'une

naissance trop médiocre, ont une austérité si épineuse, qu'elle n'est pas seulement fâcheuse, mais préjudiciable; et à la page 206, il dit qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'âme d'une trempe bien forte, s'il ne se laisse fléchir par la considération de ses propres intérêts.

Nous invitons le lecteur à lire ce que dit M. de *Voltaire* sur ce sujet : il nous paraît qu'il s'explique en véritable citoyen.

Nous remarquons ici que le célèbre auteur de l'*Esprit des lois* n'a que trop abusé de ce passage du testament politique. (i) » Si dans » le peuple, dit-il, il se trouve quelque » malheureux honnête-homme, le cardinal » de *Richelieu* infinie qu'un monarque doit » se garder de s'en servir, tant il est vrai » que la vertu n'est pas le ressort de ce » gouvernement. »

Il met en marge, que le testament politique a été fait sous les yeux et sur les mémoires du cardinal de *Richelieu* par MM. de *Bourzeis* et de. . . qui lui étaient attachés.

Nous convenons avec M. de *Montesquieu* que l'abbé de *Bourzeis* fit ce testament, mais non pas sous les yeux du cardinal. Nous convenons encore moins que le testament dise ce que M. de *Montesquieu* lui fait dire. Il le cite ainsi en marge : Il ne faut, y est-il dit,

(i) *Esprit des lois*, chap. V, liv. 8, dernières lignes.

se servir de gens de bas lieu , ils sont trop austères et trop difficiles. Ce n'est pas citer exactement ; le testament dit dans cet endroit que les hommes d'une basse naissance sont d'ordinaire difficiles et d'une austérité épineuse ; il ne dit point qu'il ne faut pas se servir d'un pauvre honnête-homme ; et il se contredit dans le moment d'après , en disant *qu'un pauvre magistrat est trop exposé à se laisser amollir.*

Ainsi l'auteur du testament tombe dans des contradictions , et l'auteur de l'*Esprit des lois* dans une grande erreur , et surtout dans une erreur très-odieuse , en supposant que la vertu n'entre jamais dans le gouvernement monarchique. Il ne faut point être flatteur , mais il ne faut point être fatirique. C'est encourager au crime que de représenter la vertu comme inutile ou comme impossible.

Rapportons ici le passage qui se trouve dans une note du *Siècle de Louis XIV.* (k)

„ Il est dit dans l'*Esprit des lois* , qu'il faut
 „ plus de vertu dans une république ; c'est
 „ en un sens tout le contraire ; il faut beau-
 „ coup plus de vertu dans une cour pour
 „ résister à tant de séductions. Le duc de
 „ *Montausier* , le duc de *Beauvilliers* étaient
 „ des hommes d'une vertu très-austère ; le

(k) Tome II.

„ maréchal de *Villeroi* joignit des mœurs plus
 „ douces à une probité non moins incor-
 „ ruptible ; le marquis de *Torci* a été un
 „ des plus honnêtes hommes de l'Europe,
 „ dans une place où la politique permet le
 „ relâchement de la morale ; les contrôleurs-
 „ généraux *le Pelletier* et *Chamillart* passèrent
 „ pour être moins habiles que vertueux. Il
 „ faut avouer que *Louis XIV*, dans cette
 „ guerre malheureuse, ne fut guère entouré
 „ que d'hommes irréprochables. C'est une
 „ observation très-vraie, et très-importante
 „ dans une histoire où les mœurs ont tant
 „ de part. „

Tout ce passage est dans la plus exacte
 vérité ; nous croyons qu'on ne peut trop le
 citer. Il est si beau qu'il se soit trouvé dans
 une cour tant d'hommes vertueux à la fois,
 cela est si honorable pour la nation et pour
 le beau siècle de *Louis XIV*, si encourageant
 pour tous les siècles, qu'il y aurait de l'injustice
 et de l'ingratitude à ne savoir pas quelque
 gré à l'auteur, d'avoir seul, de tous les histo-
 riens, démêlé et mis dans son jour cette vérité
 utile au genre-humain.

Saififions avec plaisir cette occasion d'ob-
 server que dans tous ses ouvrages M. de
Voltaire a toujours eu pour objet la vérité
 et la vertu. Sa *Henriade*, ses tragédies, ses

histoires respirent l'humanité, la bienfaisance, l'indulgence; il a toujours rendu justice au mérite malheureux et à la vérité persécutée. Nul auteur n'a jamais détruit plus de calomnies; nul, en écrivant l'histoire, n'a jamais tant confondu les auteurs des libelles. Nous devons faire pour lui ce qu'il a fait pour tant d'autres; nous devons la vérité à celui qui l'a dite.

11°. Nous n'entrons point ici dans la discussion des atteintes que le testament politique (page 217) donne aux parlemens du royaume. Il n'était pas hors de vraisemblance que le cardinal de *Richelieu* eût de tels sentimens; mais aussi, il est très-vraisemblable que l'auteur, en conseillant au roi d'envoyer dans les provinces des conseillers d'Etat, et des maîtres des requêtes pour rendre la justice, écrivait après l'année 1665, lorsque *Louis XIV* eut fait tenir les grands jours dans quelques provinces par une commission extraordinaire. Il n'est guère possible qu'alors on eût suivi en cela les instructions du cardinal de *Richelieu*, dont le testament ne parut qu'en 1688; et il est assez naturel que l'auteur déguisé sous le nom du cardinal, ait conseillé ce qu'on venait de faire.

12°. Après avoir lu attentivement le chapitre intitulé *Du conseil du prince*, nous

fommes forcés d'avouer notre extrême étonnement de n'y avoir rien trouvé que de vague sur la probité nécessaire à un conseiller d'Etat, sur le cœur et la force d'un conseiller d'Etat, sur l'application que doivent avoir les conseillers d'Etat ; et nous présumons qu'il n'est pas vraisemblable qu'un ministre ait perdu son temps à composer une déclamation si vaine et si fastidieuse, lorsqu'il avait tant de choses intéressantes à dire, et tant de grands intérêts à discuter.

Telle est notre opinion concernant la première partie du testament, et tel a été l'avis de ceux qui l'ont vu avec nous, et que nous avons consultés. Venons à la seconde partie.

13°. Nous n'avons trouvé rien de relatif à la France, rien qui la concerne plutôt qu'un autre pays, dans les chapitres intitulés : *Fondement du bonheur d'un Etat. Etablissement du règne de DIEU. La raison doit être la règle et la conduite d'un Etat. Les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent un Etat. La prévoyance est nécessaire au gouvernement d'un Etat. Les peines et les récompenses sont deux points tout-à-fait nécessaires à la conduite d'un Etat. Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon succès des affaires, &c.*

Tout cela convient à la Suède, à la Russie, à la Chine aussi-bien qu'à la France.

Rien

Rien ne nous paraît porter davantage le caractère d'un déclamateur qui veut se faire valoir , rien ne ressemble moins à un ministre qui veut être utile.

14°. Nous remarquerons seulement une maxime bien cruelle : (page 27 , II^e part.) Il est dit qu'en plusieurs occasions on peut , sans preuve authentique , *commencer par l'exécution* ; c'est-à-dire qu'il faut d'abord faire mourir un homme soupçonné de crime d'Etat , sauf à examiner ensuite s'il est coupable.

Quelque despote qu'ait été le cardinal de *Richelieu* , il est difficile de penser qu'il ait donné des conseils si abominables. Ce sont des barbaries qu'on a le malheur de commettre quelquefois , mais qu'on n'a jamais l'imprudence de dire. Cela est trop opposé au chapitre intitulé : *Du règne de DIEU*. C'est ici que l'auteur affecte de ressembler à *Machiavel* , pour se donner le relief d'un politique profond. Il croit qu'en prenant le nom d'un grand ministre , il doit le faire parler en tyran. Nous respectons trop la mémoire du cardinal , pour lui imputer des conseils qui rendraient à jamais sa mémoire odieuse à tous les peuples ; et nous nous joignons à M. de *Voltaire* pour bénir le ciel que *Fénélon* ait fait son *Télémaque* , et que *Richelieu* puisse être lavé du soupçon d'avoir fait ce testament.

Venons enfin au peu d'articles qui regardent précisément la France.

15°. Il est dit , au chapitre V de la puissance sur mer , non-seulement *que la Provence a beaucoup plus de grands ports , et de plus assurés que l'Espagne et l'Italie ensemble ;* (ce que M. de Voltaire a très-bien relevé) mais on assure encore *que la Bretagne contient les plus beaux ports qui soient dans l'Océan ;* ce que M. de Voltaire ne devait pas moins reprendre.

Nous sommes entièrement de son avis sur cette exagération infoutenable , dont il n'a pas cru que le surintendant des mers pût être capable : et tout le reste de ce chapitre nous a paru être d'un homme qui affecte de connaître le mestréal et la tramontane , et qui n'a aucune connaissance de la mer.

16°. Sur l'article du commerce , il nous paraît bien difficile que le cardinal de Richelieu soit entré dans le détail des soies et des cotons filés. Il se ferait bien trompé s'il avait dit (page 130) que les velours rouges , violets et tannés se fabriquaient à Tours beaucoup plus beaux qu'à Gènes ; ce qui est d'une fausseté reconnue par tous les marchands. On ne peut non plus soupçonner le cardinal d'avoir dit qu'il n'y avait point d'établissement à faire en Amérique.

17°. La section 7 (page 141) annonce le projet de *décharger le peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant*. Ce titre ressemble plutôt, il faut l'avouer, au projet d'un citoyen oisif, effrayé des charges de l'Etat, qu'aux idées justes d'un grand ministre qui sentirait l'impossibilité de diminuer les trois quarts de ces charges.

Nous ne pouvons condamner le doute que M. de *Voltaire* a élevé au sujet des comptans : on sent assez qu'il n'est pas naturel qu'un ministre traite d'*illicites* les ordonnances qu'il signait lui seul, et qu'il s'accuse lui-même de *péculat*.

18°. Nous avons lu attentivement ce projet de finances ; nous avons été bien étonnés de la proposition de retrancher toutes les pensions, (page 161) et de réduire (même page) le comptant du roi à trois cents mille livres, tandis qu'à la page 145, il réduit ce même comptant à un million d'écus d'or. Cette énorme contradiction nous a paru impossible dans un ministre tel que le cardinal.

Il n'y a pas moyen de rien comprendre à la page 172 et suivantes, dans lesquelles on propose de rembourser trente millions de capitaux de rentes. *La suppression, dit l'auteur, d'un capital de sept millions, à cinq pour cent, se fera en sept années et demie, par la seule jouissance.*

M. de *Voltaire* a très-bien remarqué qu'il faut vingt années pour rembourser à cinq pour cent un capital par la jouissance. Il aurait dû faire voir aussi quelle serait l'énorme injustice de dépouiller une famille de son capital, sous prétexte qu'elle aurait reçu la valeur de ce capital en plusieurs années. Cette proposition révoltante ferait la destruction de la société.

Tous les calculs qui suivent sont également fautifs. *De sept autres millions*, dit l'auteur, *qui ne devront être remboursés qu'au denier six, qui est le prix courant de telles charges, elles pourront être remboursées en huit années et demie.* Cet auteur n'entend pas un mot de la matière, et n'entend pas mieux l'arithmétique la plus simple qu'il ne fait le français. Au lieu du denier six il devait dire le denier seize et un quart, parce que six pour cent font la seizième partie et un quart de cent; et il est bien clair qu'en huit années et demie, un capital, à six pour cent d'intérêt, ne serait pas remboursé par la jouissance. Six fois huit et demi font cinquante et un; de sorte qu'il s'en manquerait presque la moitié. Et que signifie *remboursés qu'au denier six*? six pour cent font-ils moins que cinq pour cent? Autant de paroles, autant d'inepties.

Nous ne pouvons assez nous étonner que des absurdités si grossières aient été imputées

au cardinal de *Richelieu*, et nous ne pouvons qu'applaudir à M. de *Voltaire* qui a persévéré constamment à défendre sa mémoire.

19°. Nous avons pensé d'abord qu'il s'était exprimé avec trop peu d'exactitude, et trop d'exagération, quand il a reproché à l'auteur du testament d'avoir voulu imposer les cours souveraines à la taille : mais il n'est que trop certain que cette proposition se trouve expressément énoncée (page 175.) La taille est une ancienne imposition établie par les seigneurs des terres sur leurs vassaux roturiers, sur les villains nommés alors leurs *sujets*, impôt devenu humiliant, reste de servitude, titre de bassesse auquel chacun cherche à se dérober aujourd'hui, dès qu'il s'est élevé un peu par son industrie.

Affujettir toute la robe à cette humiliation, ce serait avilir la magistrature au point qu'aucun citoyen ne voudrait embrasser cet état. La noble fonction de rendre la justice serait confondue avec les dernières classes des hommes ; l'honneur de juger la nation deviendrait un opprobre ; le commis d'un receveur des tailles ferait trembler son juge. Une chimère aussi tyrannique rendrait le nom d'un ministre éternellement odieux, s'il avait pu la proposer.

Il est très-vrai encore (page 101) que l'auteur du testament propose d'ordonner à tous les gentilshommes qui auront passé vingt ans de porter les armes, et d'ordonner à tous les capitaines de cavalerie, d' enrôler dans leurs compagnies au moins la moitié des gentilshommes.

C'est dans le même chapitre (page 103) que l'auteur dit *que si l'on veut avoir cinquante mille hommes, il en faut lever cent mille.*

Saisis d'étonnement à la lecture de tant d'étranges propositions, nous croirions en effet être coupables envers la nation comme envers la mémoire d'un grand ministre, si nous pouvions le soupçonner un moment d'avoir eu la moindre part à de tels systèmes, qui nous paraissent enfantés par un écrivain bien indigne du grand nom qu'il usurpe. Nous pensons que pour peu qu'on ait de justice, on doit des remerciemens à celui qui nous a ouvert les yeux.

Il reste à rechercher comment il s'est pu faire qu'on ait si long-temps attribué au cardinal de *Richelieu* ce testament politique. Il est trop vrai, comme l'a dit M. de *Voltaire*, que bien qu'il y ait une foule immense de livres, on lit peu et on lit mal : l'esprit se repose sur la foi d'un grand nom ; il est plus aisé et plus commun de croire que d'examiner ; le temps donne de l'autorité à l'erreur ; ceux qui la

combattent trop tard , passent pour téméraires ; et on emploie quelquefois pour la soutenir , toutes les armes dont on ne devrait se servir que pour défendre la vérité.

Enfin , pour résumer tout ce que nous avons dit , nous pensons que M. de *Foncemagne* a fait le vrai , en faisant voir que le cardinal de *Richelieu* commanda , lut et margina son manifeste sous le nom de *narration succincte* ; et que M. de *Voltaire* a prouvé que le testament politique , joint à cette narration , n'est , ni ne peut être l'ouvrage d'un ministre dont le nom sera toujours illustre , et qui nous devient cher de jour en jour par les mérites et les services des héritiers de son nom et de sa gloire.

E X A M E N

D U

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL ALBERONI.

AP R È S tant de testamens cassés par le public, celui du cardinal *Albéroni* vient de paraître. Je souhaite à l'éditeur qu'en effet le cardinal *Albéroni* l'ait mis sur son testament. Cet éditeur, ou cet auteur, connaît sans doute assez les hommes, les affaires et le train du monde, pour ne pas savoir qu'un bon legs, qui procure une vie heureuse, vaut mieux que toutes les spéculations politiques. Un écrivain fait un beau livre plein de profonds raisonnemens sur le commerce ruineux de l'Europe avec les grandes Indes : un négociant d'un trait de plume y envoie, sans raisonner, des effets ; il s'enrichit et ne lit point le livre. Il en est de même dans la politique ; l'homme d'esprit oisif fait des projets pour changer la face de l'Europe ; ceux qui gouvernent suivent leur routine, et ne s'informent pas seulement si on a fait des projets.

L'abbé de *Bourzeis*, dans la crainte de n'être point lu, prit sans façon le nom du cardinal de *Richelieu*. D'autres ont pris le nom de *Mazarin*, de *Colbert*, de *Louvois*, du duc de *Lorraine*. Tous ces testamens sont faits dans le goût de celui de *Crispin*, qui prend la robe de chambre et le nom de *Géronte* dans le Légataire universel. On voit bien que ce n'est pas *Géronte* qui a fait ce testament-là ; on y reconnaît bien vite *Crispin*.

Ce n'est pas un *Crispin* à la vérité qui a composé le testament du cardinal *Albéroni* ; c'est un homme passablement instruit : mais il faut qu'il se détrompe de la vanité de faire accroire que ce testament soit effectivement l'ouvrage du cardinal. Il a beau, dans sa préface, vouloir éluder la loi que j'ai fait valoir, que ce seul mot *testament d'un ministre*, impose le devoir indispensable de déposer dans des archives publiques l'original de l'ouvrage, ou d'en constater l'authenticité par des voies équivalentes ; cette loi ne peut être violée sans que le public soit en droit de crier à la supposition. Il est absolument nécessaire de montrer au public qu'on ne le trompe pas, quand il s'agit d'ouvrages de cette importance. Lorsque je fis imprimer à la Haie l'*Anti-Machiavel*, j'en déposai l'original à l'hôtel de ville, et il y est encore. Aussi l'auteur ne prétend pas que le

testament du cardinal *Albéroni* soit l'ouvrage de ce ministre ; il dit seulement que ce sont ses intentions ; que c'est un recueil de quelques pensées du cardinal , auxquelles l'éditeur a joint les siennes ; et par-là c'est un ouvrage qui peut devenir doublement précieux. Qu'on l'appelle *testament* ou non , il n'importe : les titres des livres sont comme ceux des hommes aux yeux du philosophe ; il ne juge de rien par les titres.

Que ce soit le cardinal *Albéroni* ou son truchement , qui propose au roi d'Espagne d'encourager l'agriculture , il est clair que c'est un très-bon avis , et qu'il faut le suivre , soit qu'il vienne d'un ministre ou d'un fermier. L'auteur propose de cultiver les terres espagnoles par des nègres. Pourquoi non ? ces terres qui manquent de laboureurs , accusent encore le malheureux roi qui les priva des mains des Maures sous lesquelles elles étaient fertiles. Les déserts de la Prusse , cultivés par des étrangers , sont un reproche aux terres de la Castille.

Peu d'hommes connaissent mieux l'Espagne que l'auteur ; on croirait presque que c'est le ministre de *Philippe V* , ou celui qui a été le compagnon de sa retraite et son malheureux ami , si l'on peut être l'ami d'un roi. Il compte

toutes les causes de la dépopulation de l'Espagne : mais il me semble qu'il a tort de ne pas mettre parmi ces causes l'expulsion des Juifs et des Maures , et les transplantations en Amérique. L'émigration des protestans est insensible en France. Oui , parce que la France possède environ vingt-deux millions d'habitans industrieux ; mais il n'y a guère plus de six millions d'ames en Espagne ; et la fière oisiveté y étouffe l'industrie. Otez beaucoup à celui qui a peu ; que lui reste-t-il ? et comment réparer ces pertes dans un pays où les pères transmettent aux enfans la maladie qui attaque le genre-humain dans sa source , et où la superstition ensevelit la nature dans les cloîtres ? Je me fers ici du mot de *superstition* que le cardinal emploie ; je me ferais un scrupule de changer ses paroles. D'ailleurs l'auteur fait bien voir que l'Espagne est le pays de la grandeur et des abus. Il fait plus : il montre les ressources ; l'ouvrage n'a pas été revu par les inquisiteurs. Il y a tel pays qui exige qu'on soit à six cents milles de lui pour lui dire des vérités utiles.

Dans le chapitre VII on voit une partie de ce plan immense , conçu autrefois par le cardinal *Alberoni*. Cet homme , en 1707 , n'avait été connu dans Anet (dont il refusa la cure) que sur le pied d'un *uomo faceto e piacevole* ,

qui faisait des soupes à l'oignon excellentes. *Campistron* le protégeait alors ; et en 1718 il allait bouleverser la terre. J'en parlai dans l'histoire de *Charles XII*. Je lui rendis justice, et il me remercia avec d'autant plus de sensibilité qu'il était alors malheureux. Ce projet, prêt à éclore , était d'armer l'empire ottoman contre l'Autriche , *Charles XII* et le czar contre l'Angleterre ; d'établir le prétendant à Londres par les mains du vainqueur de Nerva ; d'arracher la régence de la France au duc d'Orléans ; de rendre pour jamais l'Italie indépendante de l'Allemagne , après sept cents ans de sujétion ou d'esclavage ou de soumission. Suivant ce dessein , un corps italique s'établissait , à l'exemple à peu près du corps germanique. *Dom Carlos* devait posséder Naples et Sicile ; son frère *dom Philippe* avait la Toscane. La Lombardie faisait le partage des ducs de Savoie. Mantoue était ajoutée aux Etats de Venise. Le domaine du duc de Modène s'accroissait de plus de moitié par celui de Parme.

Les vues du commerce le plus étendu venaient à l'appui de ces arrangemens ou de ces dérangemens politiques. Le coup de fauconneau qui tua *Charles XII* renversa tout le projet : mais cette machine brisée fut encore assez forte , quelque temps après , pour porter *dom Carlos* sur le trône des deux Siciles par de nouveaux efforts.

L'auteur voudrait que le prétendant se fût fait roi en Corse, au lieu de tenter inutilement d'être roi d'Angleterre ; ensuite il lui propose la vice-royauté de Majorque : est-ce bien le cardinal *Alberoni* qui fait ces propositions ?

Est-ce bien lui qui s'acharne contre la mémoire du cardinal de *Fleuri*, et qui dit qu'on n'a entendu que les plaintes et les gémissemens des peuples pendant son ministère ? Si c'est le cardinal *Alberoni* qui parle ainsi : ou il est bien prévenu, ou il ne connaissait pas la France comme il connaissait l'Espagne. Il s'attache à décrier en tout le cardinal de *Fleuri*. Il l'abaisse au-dessous du médiocre. Mais quand on voyage de Saint-Dizier à Moyenvic, on dit : *C'est le cardinal de Fleuri qui a donné toutes ces terres à la France ; qu'aurait fait de mieux alors un grand-homme ?* Le cardinal *Alberoni* est devenu un censeur bien impitoyable depuis sa mort : son testament est une satire.

Il blâme le cardinal de *Fleuri* d'avoir voulu la guerre de 1741 ; et on fait qu'il ne la voulait pas, et qu'il s'y opposa autant qu'il put.

Il blâme l'empereur *Charles VI* d'avoir fait sa pragmatique-sanction. Sa fille ne fera pas de cet avis. Il veut changer la constitution de l'Allemagne : c'est un homme qui a perdu son bien au jeu, et qui, se plaissant encore à

regarder jouer , dit tout haut les fautes qu'il croit apercevoir.

Est-ce donc le cardinal *Albéroni* qui juge ainsi les vivans et les morts ? On connaît dans l'Europe un maréchal de France qui s'est fait un nom célèbre par ses grandes vues , par son esprit d'ordre et de détail , par son génie et par son activité. Le prétendu testateur le traite bien durement. Je ne crois pas qu'il soit permis à l'histoire de parler des vivans : elle doit imiter les jugemens de l'Egypte qui ne décidaient du mérite des citoyens que lorsqu'ils n'étaient plus. Les portraits des hommes publics sont toujours dans un faux jour pendant leur vie. Mais si quelqu'un voulait répondre aux reproches amers que fait le cardinal *Albéroni* à cet illustre français , ne pourrait-il pas lui dire : Cessez de reprocher à ce maréchal l'épuisement des trésors de la France , dans la magnifique ambassade de Francfort , où *Charles VII* fut élu empereur. Cessez de représenter l'Allemagne en défiance de cette profusion prétendue. L'ambassadeur d'Espagne y faisait une aussi grande figure que celui de France. Le duc de *Riperda* avait paru avec plus d'éclat encore à Vienne ; et jamais on n'a vu les nations prendre l'alarme sur le nombre des domestiques et sur la vaisselle d'un plénipotentiaire. Vous étiez malade

apparemment quand vous dictâtes cet article de votre testament ; et vous donnez , en mourant , votre malédiction pour bien peu de chose. Votre éminence était de mauvaise humeur quand elle a dicté l'article par lequel elle réproûve en politique le projet de ce général. Ce n'est pas à elle à juger par l'événement. Des hommes qui auront plus de réputation que vous dans la postérité , parce qu'avec un génie égal au vôtre ils ont eu plus de bonheur , ont dit que ce plan , qui vous paraît chimérique , était le comble de la vraisemblance. En effet quel était ce plan ? c'était d'unir la France , l'Espagne , la Prusse , la Saxe , la Bavière , pour juger , les armes à la main , le procès de la succession de l'Autriche. Un jeune roi victorieux avait d'un côté cent mille hommes en armes et les mieux disciplinés de l'Europe ; la Saxe en avait près de cinquante mille ; deux armées françaises , d'environ quarante mille hommes chacune , étaient toutes deux au milieu de l'Allemagne. On était aux portes de Vienne. L'Espagne allait fondre dans l'Italie ; et à peine paraissait-il alors qu'il y eût un ennemi à combattre. On avait proposé encore de faire agir d'autres ressorts que l'histoire découvrira un jour. On demande après cela si jamais entreprise eut de plus belles apparences ? on demande si ce projet n'était

pas cent fois plus plausible que les vôtres ? On a vu quelquefois de petites armées renverser de grands empires. Ici deux cents cinquante mille hommes attaquent une femme sans défense : et elle se soutient. Avouez-le, monsieur le Cardinal, il y a quelque chose là-haut qui confond les desseins des hommes.

Vous êtes bien mal instruit pour un grand ministre, quand vous dites que ce général que vous condamnez, demanda cent mille hommes au cardinal de *Fleuri*. Je peux assurer votre éminence qu'il n'en demanda que cinquante mille pour aller à Vienne ; et dans cette armée il voulait vingt mille hommes de cavalerie. On ne lui donna que trente deux mille hommes complets, parmi lesquels il n'y avait que huit mille cavaliers : mais cela composait, avec les troupes des alliés, une force à laquelle il paraissait que rien ne devait résister, puisque ceux qu'on attaquait n'avaient pas encore une armée rassemblée. Je pourrais, sur ce point d'histoire, apprendre à feu votre éminence bien des choses qu'elle ignore, et qui lui feraient connaître que celui qu'elle feint de mépriser est très-digne de son estime.

Comme je suis encore en vie, il ne m'est pas permis d'être aussi libre que vous, qui êtes mort, et qui pouvez tout dire impunément : mais je pourrais vous donner au moins des
lumières

lumières sur le siège de Prague , qui vous feraient changer de pensée. Vous ne pourriez nier que les sorties n'aient été de véritables batailles , et que la retraite n'ait été glorieuse.

Je ne fais pas ce que le cardinal de *Fleuri*, et le général dont vous parlez , vous ont fait : mais il me semble , Monseigneur , qu'un bon chrétien comme vous , qu'un cardinal devait , en mourant , se réconcilier avec ses ennemis. Il semble que votre testament ait été fait *ab irato* ; cela seul suffirait pour l'invalider.

Ce testament fera plus utile aux politiques qu'aux historiens. Le testateur est loin de tomber dans la faute absurde du faussaire qui prit le nom du cardinal de *Richelieu*. Ce faussaire mal-habile , en faisant parler le plus grand ministre de l'Europe , dans la crise de la guerre avec l'empereur et le roi d'Espagne , ne dit pas un mot de la manière dont la France devait se conduire avec ses alliés et avec ses ennemis. C'était un étrange contraste de voir le cardinal de *Richelieu* passer sous silence les négociations , les intérêts de tous les princes , pour parler de l'université et de la gabelle. C'est ici tout le contraire. L'auteur entre dans les intérêts de tous les potentats ; il fait à chacun leur part ; il arrange le monde à son gré , et se met à la place de la Providence. Il parle de tout ce qu'on aurait pu faire , de

tout ce qui pourrait arriver, c'est le recueil des futurs contingens.

On ne voit dans cet écrit aucune notion simple et commune. Il y est dit que lorsque l'empereur *Charles VII* était sans Etats et sans armée, il aurait dû mettre la reine de Hongrie au ban de l'Empire. Il paraît cependant que quand on rend un pareil arrêt, il faut avoir cent mille huissiers aguerris pour le signifier.

Au reste jamais testament ne contient des legs plus considérables. Le cardinal donne et lègue la Bohême à l'électeur de Saxe, le duché de Zell au duc de Cumberland, le Tirol et la Carinthie à l'électeur de Bavière, le Brisgau avec les villes forestières au duc des Deux-Ponts, et le duché des Deux-Ponts à l'électeur palatin. Cela ressemble au testament que *Cérifantes* le gascon fit à Naples du temps du duc de *Guise*. Il légua à ce prince ses pierres et sa vaisselle d'or, cent mille écus aux jésuites, autant à un hôpital; il fonda un collège et une bibliothèque publique. Il n'avait pas de quoi se faire enterrer.

DES CONSPIRATIONS

CONTRE LES PEUPLES.

Conspirations ou proscriptions juives.

L'HISTOIRE est pleine de conspirations contre les tyrans ; mais nous ne parlerons ici que des conspirations des tyrans contre les peuples. Si l'on remonte à la plus haute antiquité parmi nous ; si l'on ose chercher les premiers exemples des proscriptions dans l'histoire des Juifs ; si nous séparons ce qui peut appartenir aux passions humaines , de ce que nous devons révéler dans les décrets éternels ; si nous ne considérons que l'effet terrible d'une cause divine , nous trouverons d'abord une proscription de vingt-trois mille juifs après l'idolâtrie d'un veau d'or ; une de vingt-quatre mille pour punir l'israélite qu'on avait surpris dans les bras d'unemadianite ; une de quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm , égorgés à un gué du Jourdain. C'était une vraie proscription ; car ceux de Galaad , qui exerçaient la vengeance de *Jephté* contre les Ephraïmites , voulaient connaître et démêler leurs victimes en leur faisant prononcer l'un après l'autre le mot *schibolet* au passage de la rivière ;

et ceux qui disaient *sibolet*, selon la prononciation éphraïmite, étaient reconnus et tués sur le champ. Mais il faut considérer que cette tribu d'Ephraïm, ayant osé s'opposer à *Jephté*, choisi par DIEU même pour être le chef de son peuple, méritait sans doute un tel châtement.

C'est pour cette raison que nous ne regardons point comme une injustice l'extermination entière des peuples du Canaan; ils s'étaient, sans doute, attiré cette punition par leurs crimes; ce fut le DIEU vengeur des crimes qui les poursuivit; les Juifs n'étaient que les bourreaux.

Celle de Mithridate.

DE telles proscriptions commandées par la Divinité même, ne doivent pas sans doute être imitées par les hommes; aussi le genre-humain ne vit point de pareils massacres jusqu'à *Mithridate*. Rome ne lui avait pas encore déclaré la guerre, lorsqu'il ordonna qu'on assassinât tous les Romains qui se trouvaient dans l'Asie mineure. *Plutarque* fait monter le nombre des victimes à cent cinquante mille; *Appien* le réduit à quatre-vingts mille.

Plutarque n'est guère croyable, et *Appien* probablement exagère. Il n'est pas vraisemblable que tant de citoyens romains demeurassent dans l'Asie mineure où ils avaient alors

très-peu d'établiffemens. Mais quand ce nombre ferait réduit à la moitié , *Mithridate* n'en ferait pas moins abominable. Tous les hiftoriens conviennent que le maffacre fut général , et que ni les femmes ni les enfans ne furent épargnés.

Celles de Sylla , de Marius , et des Triumvirs.

MAIS environ dans ce temps-là même , *Sylla* et *Marius* exercèrent fur leurs compatriotes la même fureur qu'ils éprouvaient en *Afie*. *Marius* commença les procriptions , et *Sylla* les furpaffa. La raifon humaine eft confondue quand elle veut juger les Romains. On ne conçoit pas comment un peuple chez qui tout était à l'enchère , et dont la moitié égorgeait l'autre , put être , dans ce temps-là même , le vainqueur de tous les rois. Il y eut une horrible anarchie depuis les procriptions de *Sylla* jufqu'à la bataille d'*Actium* ; et ce fut pourtant alors que Rome conquit les Gaules , l'*Efpagne* , l'*Egypte* , la *Syrie* , toute l'*Afie* mineure et la *Grèce*.

Comment expliquerons-nous ce nombre prodigieux de déclamations qui nous reftent fur la décadence de Rome , dans ces temps fanguinaires et illuftres ? Tout eft perdu , difent vingt auteurs latins ; *Rome tombe par fes propres*

forces, le luxe a vengé l'univers. Tout cela ne veut dire autre chose, sinon que la liberté publique n'existait plus : mais la puissance subsistait ; elle était entre les mains de cinq ou six généraux d'armée ; et le citoyen romain, qui avait jusque-là vaincu pour lui-même, ne combattait plus que pour quelques usurpateurs.

La dernière proscription fut celle d'*Antoine*, d'*Octave* et de *Lépide* ; elle ne fut pas plus sanguinaire que celle de *Sylla*.

Quelque horrible que fût le règne de *Caligula* et des *Nérons*, on ne voit point de proscriptions sous leur empire ; il n'y en eut point dans les guerres des *Galba*, des *Othons*, des *Vitellius*.

Celle des Juifs sous Trajan.

LES Juifs seuls renouvelèrent ce crime sous *Trajan*. Ce prince humain les traitait avec bonté. Il y en avait un très-grand nombre dans l'Égypte et dans la province de Cyrène. La moitié de l'île de Chypre était peuplée de juifs. Un nommé *André*, qui se donna pour un messie, pour un libérateur des Juifs, ranima leur exécrable enthousiasme qui paraissait assoupi. Il leur persuada qu'ils seraient agréables au Seigneur, et qu'ils rentreraient tous enfin victorieux dans Jérusalem, s'ils

exterminaient tous les infidèles dans les lieux où ils avaient le plus de fynagogues. Les Juifs séduits par cet homme , massacèrent , dit-on , plus de deux cents vingt mille personnes dans la Cyrénaïque et dans Chypre. *Dion et Eusèbe* disent , que non contents de les tuer , ils mangeaient leur chair , se faisaient une ceinture de leurs intestins , et se frottaient le visage de leur sang. Si cela est ainsi , ce fut de toutes les conspirations contre le genre - humain , dans notre continent , la plus inhumaine et la plus épouvantable ; et elle dut l'être , puisque la superstition en était le principe. Ils furent punis , mais moins qu'ils ne le méritaient , puisqu'ils subsistent encore.

Celle de Théodose.

JE ne vois aucune conspiration pareille dans l'histoire du monde , jusqu'au temps de *Théodose* , qui proscrivit les habitans de Thesalonique , non pas dans un mouvement de colère , comme des menteurs mercenaires l'écrivent si souvent , mais après six mois des plus mûres réflexions. Il mit dans cette fureur méditée un artifice et une lâcheté qui la rendaient encore plus horrible. Les jeux publics furent annoncés par son ordre , les habitans invités ; les courses commencèrent : au milieu

de ces réjouissances , ses soldats égorgèrent sept à huit mille habitans ; quelques auteurs disent quinze mille. Cette proscription fut incomparablement plus sanguinaire et plus inhumaine que celle des triumvirs ; ils n'avaient compris que leurs ennemis dans leurs listes ; mais *Théodose* ordonna que tout pérît sans distinction. Les triumvirs se contentèrent de taxer les veuves et les filles des proscrits ; *Théodose* fit massacrer les femmes et les enfans , et cela dans la plus profonde paix , et lorsqu'il était au comble de sa puissance. Il est vrai qu'il expia ce crime ; il fut quelque temps sans aller à la messe.

Celle de l'impératrice Théodora.

UNE conspiration beaucoup plus sanglante encore que toutes les précédentes , fut celle d'une impératrice *Théodora* , au milieu du neuvième siècle. Cette femme superstitieuse et cruelle , veuve du cruel *Théophile* , et tutrice de l'infame *Michel* , gouverna quelques années Constantinople. Elle donna ordre qu'on tuât tous les manichéens dans ses Etats. *Fleuri* , dans son *Histoire ecclésiastique* , avoue qu'il en périt environ cent mille. Il s'en sauva quarante mille qui se réfugièrent dans les Etats du calife , et qui , devenus les plus implacables

comme

comme les plus justes ennemis de l'Empire grec, contribuèrent à sa ruine. Rien ne fut plus semblable à notre Saint-Barthelemi, dans laquelle on voulut détruire les protestans, et qui les rendit furieux.

Celle des croisés contre les Juifs.

CETTE rage des conspirations contre un peuple entier sembla s'affoupir jusqu'au temps des croisades. Une horde de croisés dans la première expédition de *Pierre l'ermite*, ayant pris son chemin par l'Allemagne, fit vœu d'égorger tous les Juifs qu'ils rencontreraient sur leur route. Ils allèrent à Spire, à Worms, à Cologne, à Maïence, à Francfort; ils fendirent le ventre aux hommes, aux femmes, aux enfans de la nation juive qui tombèrent entre leurs mains, et cherchèrent dans leurs entrailles l'or qu'on supposait que ces malheureux avaient avalé.

Cette action des croisés ressembloit parfaitement à celle des Juifs de Chypre et de Cyrène, et fut peut-être encore plus affreuse, parce que l'avarice se joignoit au fanatisme. Les Juifs alors furent traités comme ils se vantent d'avoir traité autrefois des nations entières; mais selon la remarque de *Suarez*: *Ils avaient égorgé leurs voisins par une piété*

bien entendue, et les croisés les massacrèrent par une piété mal entendue. Il y a au moins de la piété dans ces meurtres, et cela est bien consolant.

Celle des croisades contre les Albigeois.

LA conspiration contre les Albigeois fut de la même espèce, et eut une atrocité de plus; c'est qu'elle fut contre des compatriotes, et qu'elle dura plus long-temps. *Suarez* aurait dû regarder cette proscription comme la plus édifiante de toutes, puisque de saints inquisiteurs condamnèrent aux flammes tous les habitans de Béziers, de Carcassone, de Lavaur, et de cent bourgs considérables; presque tous les citoyens furent brûlés en effet, ou pendus, ou égorgés.

Les vèpres siciliennes.

S'IL est quelque nuance entre les grands crimes, peut-être la journée des vèpres siciliennes est la moins exécrationnable de toutes, quoiqu'elle le soit excessivement. L'opinion la plus probable est que ce massacre ne fut point prémédité. Il est vrai que *Jean de Procida*, émissaire du roi d'Arragon, préparait dès-lors une révolution à Naples et en

Sicile ; mais il paraît que ce fut un mouvement subit dans le peuple animé contre les Provençaux, qui le déchaîna tout d'un coup, et qui fit couler tant de sang. Le roi *Charles d'Anjou*, frère de *S^t Louis*, s'était rendu odieux par le meurtre de *Conradin* et du duc d'Autriche, deux jeunes héros et deux grands princes dignes de son estime, qu'il fit condamner à mort comme des voleurs. Les Provençaux qui vexaient la Sicile étaient détestés. L'un d'eux fit violence à une femme le lendemain de pâques ; on s'attroupa, on s'émut, on sonna le tocsin, on cria *meurent les tyrans* : tout ce qu'on rencontra de Provençaux fut massacré ; les innocens périrent avec les coupables.

Les Templiers.

JE mets sans difficulté au rang des conjurations contre une société entière, le supplice des templiers. Cette barbarie fut d'autant plus atroce, qu'elle fut commise avec l'appareil de la justice. Ce n'était point une de ces fureurs que la vengeance soudaine ou la nécessité de se défendre semble justifier : c'était un projet réfléchi d'exterminer tout un ordre trop fier et trop riche. Je pense bien que dans cet ordre il y avait de jeunes débauchés qui

méritaient quelque correction ; mais je ne croirai jamais qu'un grand-maître et tant de chevaliers , parmi lesquels on comptait des princes , tous vénérables par leur âge et par leurs services , fussent coupables des bassesses absurdes et inutiles dont on les accusait. Je ne croirai jamais qu'un ordre entier de religieux ait renoncé en Europe à la religion chrétienne , pour laquelle il combattait en Asie , en Afrique , et pour laquelle même encore plusieurs d'entre eux gémissaient dans les fers des Turcs et des Arabes , aimant mieux mourir dans les cachots que de renier leur religion.

Enfin , je crois sans difficulté à plus de quatre-vingts chevaliers qui , en mourant , prennent DIEU à témoin de leur innocence. N'hésitons point à mettre leur proscription au rang des funestes effets d'un temps d'ignorance et de barbarie.

Massacres dans le nouveau monde.

DANS ce recensement de tant d'horreurs , mettons surtout les douze millions d'hommes détruits dans le vaste continent du nouveau monde. Cette proscription est , à l'égard de toutes les autres , ce que ferait l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages.

Jamais ce malheureux globe n'éprouva une dévastation plus horrible et plus générale, et jamais crime ne fut mieux prouvé. *Las Casas*, évêque de Chiapa dans la nouvelle Espagne, ayant parcouru pendant plus de trente années les îles et la terre ferme découvertes avant qu'il fût évêque, et depuis qu'il eut cette dignité, témoin oculaire de ces trente années de destruction, vint enfin en Espagne dans sa vieillesse, se jeter aux pieds de *Charles-Quint* et du prince *Philippe* son fils, et fit entendre ses plaintes qu'on n'avait pas écoutées jusqu'alors. Il présenta sa requête au nom d'un hémisphère entier : elle fut imprimée à Valladolid. La cause de plus de cinquante nations proscrites, dont il ne subsistait que de faibles restes, fut solennellement plaidée devant l'empereur. *Las Casas* dit que ces peuples détruits étaient d'une espèce douce, faible et innocente, incapable de nuire et de résister, et que la plupart ne connaissaient pas plus les vêtemens et les armes que nos animaux domestiques. J'ai parcouru, dit-il, toutes les petites îles Lucaies, et je n'y ai trouvé que onze habitans, reste de plus de cinq cents mille.

Il compte ensuite plus de deux millions d'hommes détruits dans Cuba et dans Hispaniola, et enfin plus de dix millions dans le continent. Il ne dit pas : J'ai ouï dire qu'on a

exercé ces énormités incroyables ; il dit : *Je les ai vues : j'ai vu cinq caciques brûlés pour s'être enfuis avec leurs sujets ; j'ai vu ces créatures innocentes massacrées par milliers ; enfin , de mon temps, on a détruit plus de douze millions d'hommes dans l'Amérique.*

On ne lui contesta pas cette étrange dépopulation , quelque incroyable qu'elle paraisse. Le docteur *Sépulveda* , qui plaidait contre lui , s'attacha seulement à prouver que tous ces indiens méritaient la mort , parce qu'ils étaient coupables du péché contre nature , et qu'ils étaient anthropophages.

Je prends DIEU à témoin , répond le digne évêque *las Casas* , que vous calomniez ces innocens après les avoir égorgés. Non, ce n'était point parmi eux que régnait la pédérasstie , et que l'horreur de manger de la chair humaine s'était introduite ; il se peut que dans quelques contrées de l'Amérique que je ne connais pas , comme au Brésil ou dans quelques îles , on ait pratiqué ces abominations de l'Europe ; mais ni à Cuba , ni à la Jamaïque , ni dans Hispaniola , ni dans aucune île que j'aie parcourue , ni au Pérou , ni au Mexique où est mon évêché , je n'ai entendu jamais parler de ces crimes , et j'en ai fait les enquêtes les plus exactes. C'est vous qui êtes plus cruels que les anthropophages ; car je vous ai vu dresser des

chiens énormes pour aller à la chasse des hommes , comme on va à celle des bêtes fauves. Je vous ai vu donner vos semblables à dévorer à vos chiens. J'ai entendu des espagnols dire à leurs camarades : Prête-moi une longe d'indien pour le déjeuner de mes dogues , je t'en rendrai demain un quartier. C'est enfin chez vous seuls que j'ai vu de la chair humaine étalée dans vos boucheries , soit pour vos dogues , soit pour vous-mêmes. Tout cela , continue-t-il , est prouvé au procès ; et je jure par le grand DIEU qui m'écoute , que rien n'est plus véritable.

Enfin , *las Casas* obtint de *Charles-Quint* des lois qui arrêtaient le carnage réputé jusqu'alors légitime , attendu que c'étaient des chrétiens qui massacraient des infidèles.

Conspiration contre Mérindol.

LA proscription juridique des habitans de Mérindol et de Cabrière , sous *François I* , en 1546 , n'est à la vérité qu'une étincelle en comparaison de cet incendie universel de la moitié de l'Amérique. Il périt dans ce petit pays environ cinq à six mille personnes des deux sexes et de tout âge. Mais cinq mille citoyens surpassent en proportion , dans un canton si petit , le nombre des douze million

dans la vaste étendue des îles de l'Amérique, dans le Mexique et dans le Pérou. Ajoutez surtout que les désastres de notre patrie nous touchent plus que ceux d'un autre hémisphère.

Ce fut la seule proscription revêtue des formes de la justice ordinaire ; car les templiers furent condamnés par des commissaires que le pape avait nommés, et c'est en cela que le massacre de Mérindol porte un caractère plus affreux que les autres. Le crime est plus grand quand il est commis par ceux qui sont établis pour réprimer les crimes et pour protéger l'innocence.

Un avocat-général du parlement d'Aix, nommé *Guerin*, fut le premier auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'historien *César Nostradamus*, *un homme noir ainsi de corps que d'ame, autant froid orateur que persécuteur ardent et calomniateur effronté.* Il commença par dénoncer, en 1540, dix-neuf personnes, au hasard, comme hérétiques. Il y avait alors un violent parti dans le parlement d'Aix, qu'on appelait les *brûleurs*. Le président d'*Oppède* était à la tête de ce parti. Les dix-neuf accusés furent condamnés à la mort sans être entendus ; et dans ce nombre il se trouva quatre femmes et cinq enfans qui s'enfuirent dans des cavernes.

Il y avait alors, à la honte de la nation, un inquisiteur de la foi en Provence ; il se

nommait frère *Jean de Rome*. Ce malheureux , accompagné de fatellites , allait souvent dans Mérimdol et dans les villages d'alentour ; il entra inopinément , et de nuit , dans les maisons où il était averti qu'il y avait un peu d'argent ; il déclarait le père , la mère et les enfans hérétiques , leur donnait la question , prenait l'argent , et violait les filles. Vous trouverez une partie des crimes de ce scélérat dans le fameux plaidoyer d'*Aubri* , et vous remarquerez qu'il ne fut puni que par la prison.

Ce fut cet inquisiteur qui , n'ayant pu entrer chez les dix-neuf accusés , les avait fait dénoncer au parlement par l'avocat-général *Guerin* , quoiqu'il prétendît être le seul juge du crime d'hérésie. *Guerin* et lui foutinrent que dix-huit villages étaient infectés de cette peste. Les dix-neuf citoyens échappés devaient , selon eux , faire révolter tout le canton. Le président d'*Oppède* , trompé par une information frauduleuse de *Guerin* , demanda au roi des troupes pour appuyer la recherche et la punition des dix-neuf prétendus coupables. *François I* , trompé à son tour , accorda enfin les troupes. Le vice-légat d'Avignon y joignit quelques soldats. Enfin en 1544 , d'*Oppède* et *Guerin* , à leur tête , mirent le feu à tous les villages ; tout fut tué , et *Aubri*

rapporte , dans son plaidoyer , que plusieurs soldats assouvirent leur brutalité sur les femmes et sur les filles expirantes qui palpitaient encore. C'est ainsi qu'on servait la religion.

Quiconque à lu l'histoire fait assez qu'on fit justice ; que le parlement de Paris fit pendre l'avocat-général , et que le président d'*Oppède* échappa au supplice qu'il avait mérité. Cette grande cause fut plaidée pendant cinquante audiences. On a encore les plaidoyers ; ils sont curieux. D'*Oppède* et *Guerin* alléguaient , pour leur justification , tous les passages de l'Écriture , où il est dit :

Frappez les habitans par le glaive , détruisez tout jusqu'aux animaux. (a)

Tuez le vieillard , l'homme , la femme , et l'enfant à la mamelle. (b)

Tuez l'homme , la femme , l'enfant sevré , l'enfant qui tette , le bœuf , la brebis , le cheameau et l'âne. (c)

Il alléguaient encore les ordres et les exemples donnés par l'Église contre les hérétiques. Ces exemples et ces ordres n'empêchèrent pas que *Guerin* ne fût pendu. C'est la seule proscription de cette espèce qui ait été punie par

(a) Deut. chap. XIII.

(b) *Josué* , chap. XVI.

(c) Premier liv. des Rois , chap. XV.

les lois , après avoir été faite à l'abri de ces lois mêmes.

Conspiration de la Saint-Barthelemi.

IL n'y eut que vingt-huit ans d'intervalle entre les massacres de Mérindol et la journée de la Saint - Barthelemi. Cette journée fait encore dresser les cheveux à la tête de tous les Français , excepté ceux d'un abbé (*) qui a osé imprimer , en 1758 , une espèce d'apologie de cet événement exécrationnel. C'est ainsi que quelques esprits bizarres ont eu le caprice de faire l'apologie du diable. *Ce ne fut* , dit-il , *qu'une affaire de proscription.* Voilà une étrange excuse ! il semble qu'une affaire de proscription soit une chose d'usage , comme on dit , une affaire de barreau , une affaire d'intérêt , une affaire de calcul , une affaire d'église.

Il faut que l'esprit humain soit bien susceptible de tous les travers , pour qu'il se trouve au bout de près de deux cents ans un homme qui , de sang-froid , entreprend de justifier ce que l'Europe entière abhorre. L'archevêque *Péréfixe* prétend qu'il périt cent mille Français dans cette conspiration religieuse. Le duc de *Sulli* n'en compte que soixante et

(*) *Caveirac.*

dix mille. Monsieur l'abbé abuse du martyrologe des calvinistes , lequel n'a pu tout compter , pour affirmer qu'il n'y eut que quinze mille victimes. Eh , monsieur l'abbé ! ne serait-ce rien que quinze mille personnes égorgées , en pleine paix , par leurs concitoyens ?

Le nombre des morts ajoute , fans doute , beaucoup à la calamité d'une nation , mais rien à l'atrocité du crime. Vous prétendez , homme charitable , que la religion n'eut aucune part à ce petit mouvement populaire. Oubliez-vous le tableau que le pape *Grégoire XIII* fit placer dans le Vatican , et au bas duquel était écrit : *Pontifex Colignii necem probat ?* Oubliez-vous sa procession solennelle de l'église de Saint-Pierre à l'église Saint-Louis , le *Te Deum* qu'il fit chanter , les médailles qu'il fit frapper pour perpétuer la mémoire de l'heureux carnage de la Saint-Barthelemi ? Vous n'avez peut-être pas vu ces médailles ; j'en ai vu entre les mains de M. l'abbé de *Rothelin*. Le pape *Grégoire* y est représenté d'un côté , et de l'autre c'est un ange qui tient une croix dans la main gauche , et une épée dans la droite. En voilà-t-il assez , je ne dis pas pour vous convaincre , mais pour vous confondre ?

Conspiration d'Irlande.

LA conjuration des Irlandais catholiques contre les protestans, sous *Charles I* en 1641, est une fidèle imitation de la Saint-Barthélemi. Des historiens anglais contemporains, tels que le chancelier *Clarendon* et un chevalier *Jean Temple*, affurent qu'il y eut cent cinquante mille hommes de massacrés. Le parlement d'Angleterre, dans sa déclaration du 25 juillet 1643, en compte quatre-vingts-mille : mais *M. Brooke*, qui paraît très-instruit, crie à l'injustice dans un petit livre que j'ai entre les mains. Il dit qu'on se plaint à tort ; et il semble prouver assez bien qu'il n'y eut que quarante mille citoyens d'immolés à la religion, en y comprenant les femmes et les enfans.

Conspiration dans les vallées du Piémont.

J'OMETS ici un grand nombre de proscriptions particulières. Les petits désastres ne se comptent point dans les calamités générales ; mais je ne dois point passer sous silence la proscription des habitans des vallées du Piémont en 1655.

C'est une chose assez remarquable dans l'histoire, que ces hommes presque inconnus

au reste du monde , aient persévéré constamment, de temps immémorial, dans des usages qui avaient changé par-tout ailleurs. Il en est de ces usages comme de la langue : une infinité de termes antiques se conservent dans des cantons éloignés , tandis que les capitales et les grandes villes varient dans leur langage de siècle en siècle.

Voilà pourquoi l'ancien roman , que l'on parlait du temps de *Charlemagne* , subsiste encore dans le patois du pays de Vaud , qui a conservé le nom de *pays Rôman*. On trouve des vestiges de ce langage dans toutes les vallées des Alpes et des Pyrénées. Les peuples voisins de Turin , qui habitaient les cavernes vaudoises , gardèrent l'habillement , la langue , et presque tous les rites du temps de *Charlemagne*.

On fait assez que dans le huitième et dans le neuvième siècle, la partie septentrionale de l'Occident ne connaissait point le culte des images ; et une bonne raison , c'est qu'il n'y avait ni peintre ni sculpteur : rien même n'était encore décidé sur certaines questions délicates , que l'ignorance ne permettait pas d'approfondir. Quand ces points de controverse furent arrêtés et réglés ailleurs , les habitans des vallées l'ignorèrent ; et étant ignorés eux-mêmes des autres hommes , ils restèrent

dans leur ancienne croyance ; mais enfin , ils furent au rang des hérétiques , et poursuivis comme tels.

Dès l'année 1487 , le pape *Innocent VIII* envoya dans le Piémont un légat nommé *Albertus de Capitoneis* , archidiacre de Crémone , prêcher une croisade contre eux. La teneur de la bulle du pape est singulière. Il recommande aux inquisiteurs , à tous les ecclésiastiques , et à tous les moines , „ de prendre „ unanimement les armes contre les Vaudois , „ de les écraser comme des aspics , et de les „ exterminer saintement. „ *In hæreticos armis insurgant , eosque velut aspides venenosos conculcent , et ad tam sanctam exterminationem adhibeant omnes conatus.*

La même bulle octroie à chaque fidèle le droit de „ s'emparer de tous les meubles et „ immeubles des hérétiques , sans forme de „ procès. „ *Bona quæcumque mobilia et immobilia quibuscumque licitè occupandi , &c.*

Et par la même autorité , elle déclare que tous les magistrats qui ne prêteront pas main-forte , seront privés de leurs dignités : *Seculares honoribus , titulis , feudis , privilegiis privandi.*

Les Vaudois , ayant été vivement persécutés en vertu de cette bulle , se crurent des martyrs. Ainsi leur nombre augmenta prodigieusement. Enfin , la bulle d'*Innocent VIII*

fut mise en exécution à la lettre, en 1655. Le marquis de *Pianesse* entra le 15 d'avril dans ces vallées avec deux régimens, ayant des capucins à leur tête. On marcha de caverne en caverne, et tout ce qu'on rencontra fut massacré. On pendait les femmes nues à des arbres, on les arrosait du sang de leurs enfans, et on emplissait leur matrice de poudre à laquelle on mettait le feu.

Il faut faire entrer, sans doute, dans ce triste catalogue les massacres des Cévènes et du Vivarais, qui durèrent pendant dix ans, au commencement de ce siècle. Ce fut en effet un mélange continuel de proscriptions et de guerres civiles. Les combats, les affassinats, et les mains des bourreaux, ont fait périr près de cent mille de nos compatriotes, dont dix mille ont expiré sur la roue, ou par la corde, ou dans les flammes, si on en croit tous les historiens contemporains des deux partis.

Est-ce l'histoire des serpens et des tigres que je viens de faire ? non, c'est celle des hommes. Les tigres et les serpens ne traitent point ainsi leur espèce. C'est pourtant dans le siècle de *Cicéron*, de *Pollion*, d'*Atticus*, de *Varius*, de *Tibulle*, de *Virgile*, d'*Horace*, qu'*Auguste* fit ses proscriptions. Les philosophes de *Thou* et *Montagne*, le chancelier de
l'*Hospital*

l'Hospital , vivaient du temps de la Saint-Barthelemi : et les massacres des Cévènes font du siècle le plus florissant de la monarchie française. Jamais les esprits ne furent plus cultivés, les talens en plus grand nombre, la politesse plus générale. Quel contraste, quel chaos, quelles horribles inconséquences composent ce malheureux monde ! On parle des pestes, des tremblemens de terre, des embrasemens, des déluges, qui ont désolé le globe ; heureux, dit-on, ceux qui n'ont pas vécu dans le temps de ces bouleversemens ! Disons plutôt : heureux ceux qui n'ont pas vu les crimes que je retrace ! Comment s'est-il trouvé des barbares pour les ordonner, et tant d'autres barbares pour les exécuter ? Comment y a-t-il encore des inquisiteurs et des familiers de l'inquisition ?

Un homme modéré, humain, né avec un caractère doux, ne conçoit pas plus qu'il y ait eu, parmi les hommes, des bêtes féroces ainsi altérées de carnage, qu'il ne conçoit des métamorphoses de tourterelles en vautour ; mais il comprend encore moins que ces monstres aient trouvé, à point nommé, une multitude d'exécuteurs. Si des officiers et des soldats courent au combat sur un ordre de leurs maîtres, cela est dans l'ordre de la nature ; mais que, sans aucun examen, ils aillent affaffiner,

de sang-froid , un peuple sans défense , c'est ce qu'on n'oserait pas imaginer des furies même de l'enfer. Ce tableau soulève tellement le cœur de ceux qui se pénètrent de ce qu'ils lisent , que , pour peu qu'on soit enclin à la tristesse , on est fâché d'être né , on est indigné d'être homme.

La seule chose qui puisse consoler , c'est que de telles abominations n'ont été commises que de loin à loin : n'en voilà qu'environ vingt exemples principaux dans l'espace de près de quatre mille années. Je fais que les guerres continuelles , qui ont désolé la terre , sont des fléaux encore plus destructeurs par leur nombre et par leur durée ; mais enfin , comme je l'ai déjà dit , le péril étant égal des deux côtés dans la guerre , ce tableau révolte bien moins que celui des proscriptions , qui ont été toutes faites avec lâcheté , puisqu'elles ont été faites sans danger , et que les *Sylla* et les *Auguste* n'ont été au fond que des assassins , qui ont attendu des passans au coin d'un bois , et qui ont profité des dépouilles.

La guerre paraît l'état naturel de l'homme. Toutes les sociétés connues ont été en guerre , hormis les brames , et primitifs que nous appelons *Quakers* , et quelques autres petits peuples. Mais il faut avouer que très-peu

de sociétés se font rendues coupables de ces affassinats publics appelés *proscriptions*. Il n'y en a aucun exemple dans la haute antiquité, excepté chez les Juifs. Le seul roi de l'Orient qui se soit livré à ce crime est *Mithridate*; et depuis *Auguste* il n'y a eu de proscription dans notre hémisphère que chez les chrétiens, qui occupent une très-petite partie du globe. Si cette rage avait faisi souvent le genre-humain, il n'y aurait plus d'hommes sur la terre; elle ne serait habitée que par les animaux qui sont, sans contredit, beaucoup moins méchans que nous. C'est à la philosophie, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'est à notre siècle de réparer les crimes des siècles passés. Il est certain que quand l'esprit de tolérance sera établi, on ne pourra plus dire :

Ætas parentum pejor avis tulit
Nos nequiores, mox daturus
Progeniem vitiosorem.

On dira plutôt, mais en meilleurs vers que ceux-ci :

Nos aïeux ont été des monstres exécrables,
 Nos pères ont été méchans;
 On voit aujourd'hui leurs enfans,
 Etant plus éclairés, devenir plus traitables.

Mais pour oser dire que nous sommes meilleurs que nos ancêtres, il faudrait que, nous trouvant dans les mêmes circonstances qu'eux, nous nous abstinssions, avec horreur, des cruautés dont ils ont été coupables; et il n'est pas démontré que nous fussions plus humains en pareil cas. La philosophie ne pénètre pas toujours chez les grands qui ordonnent, et encore moins chez les hordes des petits qui exécutent. Elle n'est le partage que des hommes placés dans la médiocrité, également éloignés de l'ambition qui opprime, et de la basse férocité qui est à ses gages.

Il est vrai qu'il n'est plus de nos jours de persécutions générales; mais on voit quelquefois de cruelles atrocités. La société, la politesse, la raison, inspirent des mœurs douces; cependant quelques hommes ont cru que la barbarie était un de leurs devoirs. On les a vu abuser de leurs misérables emplois si souvent humiliés, jusqu'à se jouer de la vie de leurs semblables, en colorant leur inhumanité du nom de justice; ils ont été sanguinaires sans nécessité: ce qui n'est pas même le caractère des animaux carnassiers. Toute dureté qui n'est pas nécessaire est un outrage au genre-humain. Les cannibales se vengent; mais il ne font pas expirer dans d'horribles

supplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent. (*)

Puissent ces réflexions satisfaire les ames sensibles, et adoucir les autres !

(*) Allusion au supplice du chevalier de *la Barre*. (Voyez le tome II de *Politique et Législation*.)

Fin du troisième et dernier volume.

T A B L E

DES PIÈCES CONTENUES

DANS CE TROISIÈME VOLUME.

S	SUITE DES FRAGMENS SUR L'HISTOIRE.	3
ART. XVI.	<i>Le président de Thou justifié contre les accusations de M. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV.</i>	ibid.
XVII.	<i>Sur la révocation de l'édit de Nantes.</i>	25
XVIII.	<i>Défenses de Louis XIV contre les annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.</i>	32
XIX.	<i>Extrait d'un mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, et contre Louis XV, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France.</i>	41
XX.	<i>Défense de Louis XIV contre l'auteur des Ephémérides.</i>	58
XXI.	<i>Sur les dissensions des églises de Pologne.</i>	81
XXII.	<i>Fait.</i>	91
XXIII.	<i>De la mort de Louis XV, et de la fatalité.</i>	113

TABLE DES MATIERES. 383

XXIV.	<i>D'un fait singulier concernant la littérature.</i>	123
XXV.	<i>Nouvelles remarques sur l'histoire, à l'occasion de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.</i>	128
	Examen de quelques objections contre plusieurs faits rapportés dans l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.	
REMAR. I.	<i>Critiques qui révoltent un siècle aussi éclairé que le nôtre.</i>	130
I I.	<i>Examen de la donation de Pepin.</i>	131
II I.	<i>Des rois bigames.</i>	132
I V.	<i>Des possessions et sortilèges.</i>	133
V.	<i>De l'évêque Opas.</i>	135
V I.	<i>De Mahomet.</i>	136
V I I.	<i>De Calvin.</i>	ibid.
V I I I.	<i>De la reine Christine.</i>	137
I X.	<i>Du clergé,</i>	138
X.	<i>De la tolérance.</i>	139
X I.	<i>Du molinisme et du jansénisme.</i>	140
X I I.	<i>De l'homme au masque de fer.</i>	ibid.
X I I I.	<i>Sur Fénelon et Huet.</i>	141
AR. XXVI.	<i>Lettre civile et honnête à l'auteur mal-honnête de la critique de l'histoire universelle de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'histoire universelle : le tout au sujet de Mahomet.</i>	142
XXVII.	<i>Avis à l'auteur du journal de Gottingue, à l'occasion du Siècle de Louis XIV.</i>	158

384 TABLE DES MATIERES.

XXVIII. <i>Anecdotes sur Louis XIV.</i>	163
XXIX. <i>Détails sur les œuvres historiques de l'auteur.</i>	187
DES MENSONGES IMPRIMÉS ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU, &c.	205
<i>Raisons de croire que le livre intitulé, Testament politique du cardinal de Richelieu, est un ouvrage supposé.</i>	233
<i>Doutes nouveaux sur le testament attribué au cardinal de Richelieu.</i>	261
<i>Nouveaux doutes sur l'authenticité du testament politique attribué au cardinal de Richelieu, et sur les remarques de M. de Foncemagne.</i>	268
<i>Objection très-forte de M. de Foncemagne.</i>	276
<i>Objection non moins importante.</i>	284
<i>Réflexion.</i>	289
<i>Preuves de la supposition du testament. Affaires de finances.</i>	293
<i>Autres preuves. Réflexion.</i>	294
<i>Question importante.</i>	297
<i>Suite de cette question.</i>	302
<i>Question intéressante.</i>	303
<i>Conclusion.</i>	305
<i>Lettre écrite depuis l'impression des doutes.</i>	312
<i>Arbitrage entre M. de Voltaire et M. de Foncemagne.</i>	317
<i>Examen du test. polit. du cardinal Albéroni.</i>	344
<i>Des conspirations contre les peuples.</i>	353
Fin de la Table du troisième volume.	



